



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 4 - Numéro 12

23 mars 2007



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2004

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	6
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	30
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes	
3.5 Avis d'audiences	
3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires	
3.7 Autres décisions	
4. Indemnisation	48
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	50
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs	52
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation	265
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviations :

ACCOVAM :	Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
RS :	Market Regulation Services Inc.

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers c. Gauthier et Cie, Gestion de Placements Inc.</i>	2007-004	Alain Gélinas	23 mars 2007, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de la demande d'audience et de l'avis d'audience du 13 février 2007
2°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Orientation Finance Inc. (Séguin, Desjardins Ducharme Stein Monast)</i>	2007-001	Alain Gélinas Gerald La Haye	23 mars 2007, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'avis d'audience du Bureau du 8 janvier 2007 et de la remise du 23 février 2007 <i>Audience pro forma</i>
3°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. ABN Amro Asset Management Canada Limited (Torys, avocats)</i>	2007-002	Alain Gélinas Gerald La Haye	23 mars 2007, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'avis d'audience du Bureau du 8 janvier 2007 et de la remise du 23 février 2007 <i>Audience pro forma</i>
4°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Intercable Ich Inc. (Lavery de Billy, avocats)</i>	2007-007	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	28 mars 2007, 10 h 30	Demande de ratification d'une entente [LAMF-94]	À la suite de l'audience du 22 mars 2007

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et 177889 <i>Canada Inc.</i> et 3330575 <i>Canada Inc.</i> et 3965121 <i>Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> (Intimés)	2007-005	Alain Gélinas Jean-Pierre Major Michelle Thériault	3 avril 2007, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opérations sur valeurs et interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [arts. 249, 250 (1er al.), 265, 266 & 323.7]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 26 février 2007, de la décision du 27 février 2007 et de la demande d'audience du 16 mars 2007 <i>Audience pro forma</i>
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Jacques Gagné</i> et <i>Martine Gravel</i> (M ^e Donald Dupéré) et 9112-2192 <i>Québec Inc.</i> et 9151-2632 <i>Québec Inc.</i> et <i>Daniel Bélanger</i> (intimés) et <i>Banque Nationale du Canada</i> et <i>Banque CIBC</i> (mises en cause)	2006-022	Gerald La Haye	12 avril 2007, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opérations sur valeurs et interdiction d'exercer toute activité de conseiller en valeurs [LVMQ-249, 250, 265 et 266]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 18 octobre 2006, de la décision du 19 octobre 2006, de la demande d'audience du 3 novembre 2006, de la demande de remise du 16 novembre 2006 et de la remise du 8 janvier 2007

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
7°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Jacques Gagné</i> et <i>Martine Gravel</i> (M ^e Donald Dupéré) et 9112-2192 <i>Québec Inc.</i> et 9151-2632 <i>Québec Inc.</i> et <i>Daniel Bélanger</i> (intimés) et <i>Banque Nationale du Canada</i> et <i>Banque CIBC</i> (mises en cause)	2006-022	Gerald La Haye	12 avril 2007, 9 h 30	Demande de prolongation d'une ordonnance de blocage [LVM-250 (2°)]	À la suite de la demande du 14 mars 2007 et de l'avis d'audience du 15 mars 2007
8°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>F.D. De Leuw & Associés Inc.</i> et <i>Francis Daniel De Leuw</i> (McMillan Binch, Meldensohn, avocats)	2006-026	Alain Gélinas Gerald La Haye	13 avril 2007, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, retrait des droits conférés par l'inscription, blâme & pénalité administrative [LVM-152, 265, 273 & 273.1]	À la suite des audiences du 9 février et du 14 mars 2007 <i>Audience pro forma</i>
9°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Jean Desbiens</i> (Barakatt, société d'avocats)	2006-019	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	11 juin 2007, 9 h 30	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	À la suite de la remise de l'audience du 29 janvier 2007 L'audience aura lieu péremptoirement

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
10°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Jean Desbiens</i> (Barakatt, société d'avocats)	2006-019	Alain Gélinas G La Haye M. Thériault	12 juin 2007, 9 h 30	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	À la suite des audiences du 29 janvier et du 11 juin 2007 L'audience aura lieu péremptoirement
11°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Jean Desbiens</i> (Barakatt, société d'avocats)	2006-019	Alain Gélinas G. La Haye M. Thériault	13 juin 2007, 9 h 30	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	À la suite des audiences du 29 janvier, du 11 et 12 juin 2007 L'audience aura lieu péremptoirement
12°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Jean Desbiens</i> (Barakatt, société d'avocats)	2006-019	Alain Gélinas G. La Haye M. Thériault	14 juin 2007, 9 h 30	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	À la suite des audiences du 29 janvier, du 11, 12 et 13 juin 2007 L'audience aura lieu péremptoirement

Le 23 mars 2007

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Claude St Pierre, Secrétaire général à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

Bureau de décision et de révision
en valeurs mobilières

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2006-015

DÉCISION N° : 2006-015-06

DATE : le 6 mars 2007

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE MAJOR

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
DEMANDERESSE

c.

GROUPE FINANCIER FIDES INC.

et

LA FIDUCIE FIDES

et

ANDRÉ LACOMBE

et

9166-6198 QUÉBEC INC.

INTIMÉS

et

LA FINANCIÈRE MAN CANADA CIE

et

BANQUE DE MONTRÉAL

MISES EN CAUSE

et

GILLES GUILMETTE, ès qualités de liquidateur à la SUCCESSION DE FEU JACQUES
GUILMETTE ;

et

SUZY GUILMETTE

et

LOUISE SAINT-LAURENT

et

GUY TIMMONS

INTERVENANTS

PROLONGATION D'UNE ORDONNANCE DE BLOCAGE ET LEVÉES PARTIELLES (2) DE BLOCAGE

[arts. 249 & 250 (2^o al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) & art. 93 (3^o), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Richard Proulx
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

M^e Claude Germain
Procureur de Gilles Guilmette, Suzy Guilmette & Louise Saint-Laurent

M^e Patricia Timmons
Procureure de Guy Timmons

Date d'audience : 2 mars 2007

DÉCISION

Le 14 juin 2006, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « Bureau »), à la demande de l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'Autorité »), rendait la décision n° 2006-015-01¹ qui comportait notamment une ordonnance de blocage au sens de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec². Cette ordonnance de blocage visait tous les intimés ainsi que les mises en cause et devait demeurer en vigueur pendant une période de 90 jours, conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³.

Le 24 août 2006, l'Autorité saisissait le Bureau d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage. Le même jour, le Bureau émettait un avis d'audience convoquant les parties à une audience le 6 septembre 2006. Suite à cette audience, le Bureau a accueilli la demande du Bureau et a prolongé le blocage pour une période de 90 jours⁴.

Le 8 novembre 2006, l'Autorité saisissait à nouveau le Bureau pour lui demander de renouveler le susdit blocage ; suite à cette demande, le Bureau a fait signifier un avis de convocation aux parties intimées pour les aviser de la tenue d'une audience devant se tenir le 30 novembre 2006. L'audience se tint finalement le 4 décembre 2006 et suite à celle-ci, le Bureau a, le 5 décembre 2006, prononcé la décision n° 2006-015-03 à l'effet prolonger le susdit blocage pour une période de 90 jours⁵.

LES DEMANDES

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

Le 12 février 2007, l'Autorité adressait au Bureau une nouvelle demande de prolongation de blocage à l'encontre des intimés et des mises en cause. Suite à cette demande, le Bureau a envoyé un avis aux parties afin de les convoquer à une audience devant se tenir le 2 mars 2007. Tous les intimés et mis en cause dans ce dossier ont fait l'objet d'une signification en bonne et due forme de l'avis d'audience du Bureau.

¹. *Autorité des marchés financiers c. Groupe Financier Fides Inc. et La Fiducie Fides et André Lacombe et 9166-6198 Québec Inc. et La Financière Man Canada Cie et Banque de Montréal*, 14 juillet 2006, Vol. 3, n° 28, BAMF-Section information générale, 10 pages.

². L.R.Q., c. V-1.1.

³. Ibid.

⁴. *Autorité des marchés financiers c. Groupe Financier Fides Inc. et La Fiducie Fides et André Lacombe et 9166-6198 Québec Inc. et La Financière Man Canada Cie et Banque de Montréal*, 22 septembre 2006, Vol. 3, n° 38, BAMF - Section information générale, 10 pages.

⁵. *Autorité des marchés financiers c. Groupe Financier Fides Inc. et La Fiducie Fides et André Lacombe et 9166-6198 Québec Inc. et La Financière Man Canada Cie et Banque de Montréal*, 5 janvier 2007, Vol. 4, n° 1, BAMF, 13.

LA DEMANDE D'INTERVENTION DE GILLES GUILMETTE, SUZY GUILMETTE & LOUISE SAINT-LAURENT

Le 28 février 2007, Gilles Guilmette, ès qualités à la succession de feu Jacques Guilmette, Suzy Guilmette & Louise Saint-Laurent ont présenté au Bureau une demande d'intervention en vertu de l'article 42 de *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*⁶; cette intervention était à l'effet de demander au Bureau d'accorder aux intervenants une levée partielle du blocage dans le présent dossier, afin de leur permettre d'exécuter un jugement qu'ils avaient obtenu devant la Cour du Québec à l'encontre de la Fiducie Fides pour un montant de 78 400 \$, plus les dépens et les intérêts.

Il est à noter que cette demande d'intervention a été dûment signifiée à toutes les parties au litige. Le 1^{er} mars 2007, les susdits intervenants ont déposé devant le Bureau une demande d'intervention amendée.

LA DEMANDE D'INTERVENTION DE GUY TIMMONS

Également le 28 février 2007, Guy Timmons adressait à son tour une demande d'intervention au Bureau en vertu de l'article 42 de *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*⁷ afin que ce dernier lui accorde une levée partielle de blocage pour un montant de 63 323,29 \$ plus les dépens et les intérêts, au motif que cet intervenant avait aussi obtenu un jugement de la Cour du Québec et qu'il désirait qu'il puisse être exécuté.

Cette demande d'intervention a été dûment signifiée à toutes les parties au litige et un avis de présentation a été joint à la demande pour l'audience devant se tenir le 2 mars 2007 devant le Bureau. À cette date, l'intervenant a déposé devant le Bureau une demande d'intervention amendée.

L'AUDIENCE

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

Lors de l'audience du 2 mars 2007, le procureur de l'Autorité a fait valoir les arguments à l'appui de sa demande de prolongation. Il est à noter que bien que tous les intimés aient reçu signification de la demande de prolongation, aucun ne s'est présenté à l'audience.

Par conséquent, l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁸ prend effet et permet au Bureau de prononcer une prolongation de blocage dans ces circonstances.

LES DEMANDES D'INTERVENTION EN VUE DES LEVÉES PARTIELLES DE BLOCAGE

Les procureurs des intervenants ont fait valoir leurs arguments respectifs à l'appui de leurs demandes d'intervention en vue des levées partielles de blocage. Le tribunal a alors considéré qu'ils avaient l'intérêt requis pour présenter ces demandes et a par conséquent autorisé la présentation des deux demandes d'intervention.

La demande d'intervention de Gilles Guilmette, Suzy Guilmette & Louise Saint-Laurent

Le procureur de ces trois intervenants a fait la preuve que ses clients ont signé des conventions de prêt avec La Fiducie Fides, conventions que cette dernière n'a pas été en état de satisfaire. Les intervenants l'ont donc poursuivi devant la chambre civile de la Cour du Québec pour réclamer les sommes qui leur étaient dues. Ils ont ainsi obtenu un jugement par défaut à l'encontre de la Fiducie Fides pour le remboursement des sommes qu'ils lui avaient prêtées⁹. Suite à ce jugement, la défenderesse a renoncé au délai de rétractation ainsi qu'au délai d'appel.

Les intervenants ont pu faire la preuve devant le tribunal que le montant total qui leur était dû s'élevait à 79 757,69 \$, à savoir :

⁶ (2004) 136 G.O. II, 4695.

⁷ *Ibid.*

⁸ Précitée, note 2.

⁹ *Gilles Guilmette, Suzy Guilmette & Louise Saint-Laurent c. Fiducie Fides*, C.Q. (chambre civile) St-Hyacinthe, n° 750-22-003642-075, 14 février 2007, j. Gosselin, 2 pages.

-	Gilles Guilmette :	53 357,53 \$;
-	Suzy Guilmette :	11 871,51 \$,
-	Louise Saint-Laurent :	13 671,51 \$;
-	Mémoire de frais :	856,55 \$
-	Intérêts sur mémoire de frais :	0,59 \$
	TOTAL :	79 757,69 \$

Enfin, le procureur de l'Autorité ne s'est pas opposé à cette demande de levée partielle de blocage.

La demande d'intervention de Guy Timmons

La procureure de Guy Timmons, intervenant, a fait valoir devant le tribunal qu'une convention de prêt a été conclue entre M. Timmons et la Fiducie Fides mais que cette dernière n'a pu rembourser l'intervenant. Guy Timmons a donc logé une poursuite contre cette fiducie devant la chambre civile de la Cour du Québec et a obtenu un jugement par défaut en vertu duquel La Fiducie Fides était condamnée à rembourser le demandeur¹⁰. Suite à cette décision de la cour, La Fiducie Fides a expressément renoncé au délai de rétractation de jugement ainsi qu'au délai d'appel.

L'intervenant fait la preuve de sa réclamation devant le Bureau, réclamation s'élevant à 65 486,96 \$. Enfin, le procureur de l'Autorité ne s'est pas opposé à cette demande de levée partielle de blocage.

LA DÉCISION

LA PROLONGATION DE BLOCAGE

Considérant la demande de prolongation de l'ordonnance de blocage présentée par l'Autorité, la preuve présentée au cours de l'audience et l'absence des intimés lors de cette audience, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, conformément au 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹¹ et au paragraphe 3^e de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹², prolonge l'ordonnance de blocage initiale du 14 juin 2006 portant le numéro 2006-015-01¹³, telle que prolongée depuis :

il ordonne au Groupe financier Fides inc. de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans le compte n° F797-73685 auprès de La Financière Man Canada Cie, succursale située au 800 Place Victoria, Montréal (Québec);

il ordonne à La Fiducie Fides de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans le compte n° F797-73685 auprès de La Financière Man Canada Cie, succursale située au 800 Place Victoria, Montréal (Québec);

il ordonne à la société 9166-6198 Québec inc. de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans le compte n° F797-73685 auprès de La Financière Man Canada Cie, succursale située au 800 Place Victoria, Montréal (Québec);

il ordonne à La Financière Man Canada Cie, succursale située au 800 Place Victoria, Montréal (Québec) de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans le compte n° 797-73685;

il ordonne au Groupe financier Fides inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession et de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

¹⁰. *Guy Timmons c. Gaby Courmoyer & La Fiducie Fides*, C.Q. (chambre civile) Drummond, n° 405-22-002607-062, 5 février 2007, j. Désy, 3 pages.

¹¹. Précitée, note 2.

¹². L.R.Q., c. A-33.2.

¹³. Précitée, note 1.

il ordonne à La Fiducie Fides de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

il ordonne à la société 9166-6198 Québec inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle; et

il ordonne à André Lacombe de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession pour le compte de Groupe financier Fides inc. et de La Fiducie Fides et de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour le compte de Groupe financier Fides inc. et de La Fiducie Fides.

Cette décision entre en vigueur à l'échéance de l'ordonnance prononcée le 5 décembre 2006 et ce, pour une période de 90 jours, conformément aux prescriptions du 1^{er} alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁴.

LA DEMANDE D'INTERVENTION DE GILLES GUILMETTE, SUZY GUILMETTE & LOUISE SAINT-LAURENT

Le Bureau a pris connaissance de la demande de levée partielle de blocage de Gilles Guilmette, ès qualités à la succession de feu Jacques Guilmette, Suzy Guilmette & Louise Saint-Laurent et de la preuve déposée par le procureur de ces intervenants quant au quantum établi au cours de l'audience du 2 mars 2007, capital, intérêts, frais et dépens. Il tient également compte du fait que l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette demande.

Par conséquent, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁵ et du paragraphe 3° de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹⁶, lève partiellement l'ordonnance de blocage qui fait l'objet de la présente décision pour un montant de 79 757,69 \$, soit le montant du jugement du 14 février 2007¹⁷, les intérêts, le mémoire de frais et les intérêts sur le mémoire de frais.

Cette décision entre en vigueur immédiatement.

LA DEMANDE D'INTERVENTION DE GUY TIMMONS

Le Bureau a pris connaissance de la demande de levée partielle de blocage de Guy Timmons et de la preuve déposée par la procureure de cette intervenante quant au quantum établi au cours de l'audience du 2 mars 2007, capital, intérêts, frais et dépens. Il tient également compte du fait que l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette demande.

Par conséquent le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁸ et du paragraphe 3° de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹⁹, lève partiellement l'ordonnance de blocage qui fait l'objet de la présente décision pour un montant de 65 486,96 \$, soit le montant du jugement du 5 février 2007²⁰, les intérêts, le mémoire de frais taxé et le mémoire de frais additionnel.

Cette décision entre en vigueur immédiatement.

Fait à Montréal, le 6 mars 2007

(S) Jean-Pierre Major

M^e Jean-Pierre Major, vice-président

¹⁴ . Précitée, note 2.

¹⁵ . *Ibid.*

¹⁶ . Précitée, note 11.

¹⁷ . Précité, note 9.

¹⁸ . Précitée, note 2.

¹⁹ . Précitée, note 11.

²⁰ . Précité, note 10.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

Bureau de décision et de révision
en valeurs mobilières

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2007-006

DÉCISION N° : 2007-006-01

DATE : le 5 mars 2007

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE MAJOR
M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, 800, Square Victoria, 22^e étage Montréal
(Québec) H4Z 1G3

DEMANDERESSE

c.

MICHEL L'ITALIEN, 2540, boul. Daniel-Johnson, bureau 908, Laval (Québec) H7T 2S3

et

9151-5270 QUÉBEC INC., 2540, boul. Daniel-Johnson, bureau 908, Laval (Québec)
H7T 2S3

et

LES INVESTISSEMENTS NOBLE & FINANCE INC., 2540, boul. Daniel-Johnson,
bureau 908, Laval (Québec) H7T 2S3

et

NOBLE & FINANCE INC., 2540, boul. Daniel-Johnson, bureau 908, Laval (Québec)
H7T 2S3

et

WATER BANK OF AMERICA INC., 1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2400,
Montréal (Québec) H3B 4W5

et

WATER BANK OF AMERICA (USA) INC., 1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau
2400, Montréal (Québec) H3B 4W5

et

DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT & ASSOCIÉS, S.E.N.C.R.L., 2540,
boulevard Daniel-Johnson, bureau 400, Laval (Québec) H7T 2S3

INTIMÉS

ORDONNANCE DE BLOCAGE ET D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS

[arts. 249, 250 (1^{er} al.), 265 & 323.7, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1)
& art. 93 (3^o) & (6^o), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Richard Proulx

M^{me} Livia Alionte, stagiaire en droit

Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 2 mars 2007

DECISION

Le 2 mars 2007, l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'Autorité ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « Bureau ») d'une demande à l'effet de prononcer un blocage de fonds ainsi qu'une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'encontre des personnes intimées en la présente instance, le tout en vertu des paragraphes (3^o) et (6^o) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹ et des articles 249, 250, 1^{er} alinéa et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec².

Cette demande a été présentée en vertu de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* selon lequel il est loisible au Bureau de prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert.

Il est à noter qu'à cet égard, l'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*³, en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous-serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

Des copies conformes de la demande de l'Autorité et de la déclaration sous-serment sont annexées à la présente décision.

LES FAITS

Les faits de la demande de l'Autorité sont les suivants :

LES PERSONNES

Michel L'Italien était un représentant en épargne collective inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Water Bank of America inc. (ci-après « *Water Bank* ») est une société constituée en 2002 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*⁴.

Le siège social de Water Bank est situé au 1000 rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2400, Montréal (Québec) H3B 4W5, suivant la déclaration faite par celle-ci auprès de la Securities and Exchange Commission.

Water Bank of America (USA) inc. (ci-après « *Water Bank (USA)* ») est une société constituée suivant les lois américaines.

La principale place d'affaire de Water Bank (USA) est située au 1000 rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2400, Montréal (Québec) H3B 4W5 suivant la déclaration faite par celle-ci auprès de la Securities and Exchange Commission.

Les actions de Water Bank (USA) sont inscrites aux États-Unis sur le OTCBB sous le symbole WBKA.

¹. L.R.Q., c. A-33.2.

². L.R.Q., c. V-1.1.

³. (2004) 136 G.O. II, 4695.

⁴. L.R.C. (1985), c. C-44.

9151-5270 Québec inc. (ci-après « 9151-5270 Québec ») est une société constituée le 31 janvier 2005, en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*⁵, suivant le relevé du Registraire des entreprises.

Le siège social de 9151-5270 Québec est situé au 2540 boul. Daniel-Johnson, bureau 908, Laval (Québec) H7T 2S3.

Michel L'Italien est président et administrateur de 9151-5270 Québec.

L'actionnaire majoritaire de 9151-5270 Québec est 9153-7316 Québec inc. (ci-après « 9153-7316 Québec »).

9153-7316 Québec inc. est une société constituée le 17 mars 2005 en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*⁶, suivant le relevé du Registraire des entreprises.

Le siège social de 9153-7316 Québec est situé au 2540 boul. Daniel-Johnson, bureau 908, Laval (Québec) H7T 2S3.

Michel L'Italien est président et administrateur de 9153-7316 Québec.

L'actionnaire majoritaire de 9153-7316 Québec est Fiducie Siete.

Noble & Finance inc. (ci-après « Noble & Finance ») est une société constituée en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*⁷, suivant le relevé du Registraire des entreprises.

Le siège social de Noble & Finance inc. est situé au 2540 boul. Daniel-Johnson, bureau 908, Laval (Québec) H7T 2S3.

Michel L'Italien est président de Noble & Finance.

L'actionnaire majoritaire de Noble & Finance est Fiducie Siete.

Les Investissements Noble & Finance inc. (ci-après « Investissements Noble & Finance ») est une société constituée en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*⁸, suivant le relevé du Registraire des entreprises.

Le siège social de Investissements Noble & Finance est situé au 2540 boul. Daniel-Johnson, bureau 908, Laval (Québec) H7T 2S3.

Michel L'Italien est président de Investissements Noble & Finance.

LES FAITS

L'enquête de l'Autorité, instituée le 30 novembre 2006, démontre à ce jour les faits suivants.

En 2005, Michel L'Italien a rencontré des investisseurs pour leur proposer d'acheter des actions dans une société ayant un projet concernant des produits d'eau sécurisée et dont les actions seraient éventuellement cotées à une bourse.

Cette société est Water Bank.

Michel L'Italien mentionne à ces investisseurs qu'ils recevront des actions de Water Bank d'une valeur d'environ 0,20 \$ CAD l'action.

Aucun document d'information n'est remis aux investisseurs.

Ces investisseurs font un chèque à l'ordre d'un cabinet d'avocat : Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, S.E.C.L.R..

Les investisseurs rencontrés par l'enquêteur de l'Autorité ont investi des sommes moindres que 150 000 \$ chacun.

En avril et juillet 2005, Michel L'Italien confirme à ces investisseurs le montant de leurs investissements sans référer à des actions, mais plutôt en mentionnant l'existence d'une débenture émise par Water Bank qu'il détient pour le bénéfice des investisseurs.

⁵ L.R.Q., c. C-38.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

La lettre type mentionne :

« Il me fait plaisir de vous confirmer vos investissements dans Water Bank Of America inc.

Votre investissement de 5 000 \$ est une partie intégrante de ma débenture qui sera convertie en action lors de l'émission publique de Water Bank Of America inc. ».

En mai 2006, des investisseurs sans avoir rien sollicité reçoivent de Michel L'Italien un document intitulé « *Déclaration* », datée du 16 mai 2006, qu'il demande de signer et de lui retourner.

La Déclaration, à l'exception d'une où il est indiqué que le chèque a été fait à l'ordre du cabinet d'avocat, mentionne :

« Je soussigné, Madame Isabelle Saucier, déclare par la présente qu'en aucune circonstance, je n'ai été sollicité par les actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et/ou représentants de Water Bank of America inc. (ci-après désigné « WBOA ») en vue d'un placement et/ou un investissement dans cette société.

Je connais Michel L'Italien depuis 1998.

Le ou vers le 01 mars 05, Michel L'Italien m'a demandé de prêter à sa compagnie personnelle 9151-5270 Québec inc. la somme de \$ 5 000. Cependant, Michel L'Italien s'est ravisé et a demandé à ce que je fasse un chèque directement à l'ordre de WBOA, puisque selon ses représentations, il voulait que sa compagnie investisse directement dans WBOA.

J'ai donc fait un chèque à l'ordre de WBOA à la demande de Michel L'Italien, lequel m'a garanti que sa compagnie me rembourserait en date du 31 décembre 2006, le montant total ainsi que les intérêts au taux de 6 % annuellement.

Je déclare que je suis nullement actionnaire de WBOA et je n'ai jamais voulu l'être ni n'est voulu prêter quelques sommes d'argent que ce soit de cette dernière. »

Le 12 juin 2006, Water Bank dépose auprès de l'Autorité un avis de placement conformément au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*⁹.

L'avis mentionne au paragraphe c) de l'article 6 que Water Bank invoque le bénéfice de la dispense prévue à l'article 2.10 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*¹⁰ pour le placement d'une somme minimale de 150 000 \$.

L'article 2.10 énonce :

1) L'obligation d'inscription à titre de courtier ne s'applique pas dans le cadre d'une opération visée sur des titres lorsque sont réunies les conditions suivantes :

- a) L'acquéreur acquiert les titres pour son propre compte ;
- b) Les titres ont un coût d'acquisition pour l'acquéreur d'au moins 150 000 \$ payés comptant au moment de l'opération visée ;
- c) L'opération visée est effectuée sur les titres d'un seul émetteur ;

2) L'obligation de prospectus ne s'applique pas au placement de titres effectué conformément aux conditions prévues au paragraphe 1.

3) Le présent article ne s'applique pas à une opération visée effectuée sur des titres avec une personne qui est créée ou dont on se sert uniquement pour souscrire ou détenir des titres sous le régime de la dispense d'inscription à titre de courtier ou de la dispense de prospectus.

L'avis de placement mentionne que Water Bank a procédé au placement le 31 mai 2006 d'une débenture convertible auprès de 9151-5270 Québec, société de Michel L'Italien, pour la somme de 777 000 \$ CAD.

L'avis de placement mentionne également que le prix de conversion de la débenture est de 0,25 \$ l'action.

⁹ (2005) 137 G.O. 4908.

¹⁰ *Ibid.*

Le 10 janvier 2006, Michel L'Italien écrit à des investisseurs pour les informer que la conversion de la débenture est reportée à une date indéterminée parce que « *il devait refaire de nouvelles projections pour les autorités de la bourse* ».

Le 3 novembre 2006, les investisseurs reçoivent une lettre de Michel L'Italien mentionnant notamment ce qui suit :

« Comme vous savez, le prêt que vous m'avez fait au montant de 5 000 \$ vous sera remboursé très prochainement. De plus, j'ai la joie de vous annoncer que mon investissement est actuellement sur le marché public à l'adresse suivante www.OTCBB.com et le code de la Cie est de WBKA. Grâce à votre prêt, j'ai pu obtenir 4830, 92 actions de WBKA au coût de 0,90 \$ USD.

Je serai à Sept-Îles dans la fin de semaine du 25 et 26 novembre. Une semaine avant mon départ, mon assistante prendra contact avec vous pour prendre rendez-vous. Toutefois, ma visite sera de courte durée dans la région. Malheureusement, nous allons devoir écourter les rencontres pour une durée maximale de 15 minutes par client, et ce, afin de pouvoir avoir la chance de rencontrer chacun d'entre vous. »

Or, suivant les termes de la débenture, le taux de conversion est d'environ 0,25 \$ CAD.

La rencontre du 25 et 26 novembre 2006 n'a pas eu lieu et les investisseurs sont sans nouvelles de Michel L'Italien depuis cette date.

Les lettres de Michel L'Italien sont sur du papier à lettres de Noble & Finance.

À l'appui de sa demande, l'Autorité a soumis les arguments suivants :

La dispense prévue à l'article 2.10 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*¹¹ ne s'applique pas parce qu'il y a eu un regroupement d'investisseurs par 9151-5270 Québec pour des sommes moindres que 150 000 \$ pour acquérir la débenture de 777 000 \$ CAD émise par Water Bank.

9151-5270 Québec a fait un appel public à l'épargne, sans prospectus et sans le bénéfice d'une dispense, pour le placement de ses titres.

9151-5270 Québec et Michel L'Italien ont fourni des informations fausses ou trompeuses aux investisseurs :

en laissant entendre aux investisseurs qu'ils recevraient des actions de Water Bank alors que par la suite les investisseurs se sont trouvés à prêter sans leur consentement de l'argent à 9151-5270 Québec pour acquérir la débenture émise par Water Bank;

en mentionnant aux investisseurs qu'ils recevraient des actions de Water Bank à un coût d'environ 0,20 \$ CAD alors que ce n'est pas le cas ;

en mentionnant aux investisseurs que le taux de conversion de la débenture est en action de Water Bank (USA) au taux de 0,90 \$ USD alors que le taux est de 0.25 \$ CAD l'action de Water Bank.

À ce jour, suivant les informations obtenues par l'enquêteur de l'Autorité, il n'y a pas encore eu de conversion de la débenture mais la conversion pourrait être effectuée au préjudice des investisseurs.

Il est impérieux pour la protection des investisseurs que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce sa décision sans audition préalable conformément à l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹².

L'AUDIENCE

Une audience s'est tenue au siège du Bureau le 2 mars 2007. Au cours de cette audience, le procureur de l'Autorité a fait entendre un témoin, soit M. Pierre Hamelin, enquêteur de l'Autorité des marchés financiers. Celui-ci confirme l'exactitude des faits mentionnés à la demande de l'Autorité. Il ajoute qu'il a rencontré six personnes qui ont versé des sommes d'argent directement ou indirectement à M. Michel L'Italien.

L'ANALYSE

¹¹. *Ibid.*

¹². Précitée, note 2.

Un des objectifs des ordonnances de blocage et d'interdiction est de protéger les investisseurs. Le Bureau tient à rappeler que le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis de la législation en valeurs mobilières, des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose sur un document d'information adéquat et sur l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs.

L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*¹³, l'importance de l'encadrement des personnes inscrites au sein de la structure réglementaire de l'industrie des valeurs mobilières au Canada ainsi que sur le but de la législation :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[TRADUCTION] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »¹⁴

Le Bureau est particulièrement inquiet des faits suivants :

aucun document d'information n'a été remis aux investisseurs ;

aucun actionnaire n'a reçu les actions ;

vendu sous forme de quote part dans un titre à revenu fixe à savoir une débenture, on prétend maintenant qu'il s'agirait d'un autre prêt ;

le prix de conversion prévu à la débenture serait différent de celui présenté aux investisseurs et ce au détriment de ceux-ci ;

les allégations d'informations fausses et trompeuses ;

l'absence de Michel L'Italien lors d'une réunion convoquée par lui et qui devait être tenue à l'intention des investisseurs les 25 et 26 novembre 2006 ; et

l'inexpérience des investisseurs sollicités.

De plus, la preuve présentée par l'Autorité convainc le Bureau qu'il est impérieux de prononcer immédiatement une décision en vertu de l'article 323.7 de *La Loi sur les valeurs mobilières*¹⁵, c'est-à-dire sans tenir une audition préalable, afin d'assurer l'intérêt public et la protection des épargnants.

LA DÉCISION

Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, de la preuve qu'elle a présentée en cours d'audience du 2 mars 2007 et des arguments de cette dernière, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce la décision suivante, le tout en vertu de l'article 93 (3°) et (6°) de la *Loi sur*

¹³ [1994] 2 R.C.S. 557.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Précitée, note 2.

l'Autorité des marchés financiers¹⁶ et des articles 249, 250, 1^{er} alinéa, 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec¹⁷ :

BLOPAGE EN VERTU DU PARAGRAPHE 3° DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DE L'ARTICLE 249 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

1) Il ordonne aux sociétés 9151-5270 Québec inc., Noble & Finance inc. et Les Investissements Noble & Finance inc., à Michel L'Italien, à Water Bank of America inc., à Water Bank of America (USA) inc. et à Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, S.E.N.C.R.L. de ne pas se départir de la débenture convertible émise par Water Bank of America inc. à 9151-5270 Québec pour la somme de 777 000 \$ CAD ;

2) il ordonne aux sociétés 9151-5270 Québec inc., Noble & Finance inc., et Les Investissements Noble & Finance inc., à Michel L'Italien, à Water Bank of America inc., à Water Bank of America (USA) inc. et à Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, S.E.N.C.R.L. de ne pas retirer des mains d'une autre personne qui a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle de la débenture convertible émise par Water Bank of America inc. à 9151-5270 Québec inc. pour la somme de 777 000 \$ CAD ;

INTERDICTION EN VERTU DU PARAGRAPHE 6° DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DE L'ARTICLE 265 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

1) Il interdit à Michel L'Italien, aux sociétés 9151-5270 Québec inc., Noble & Finance inc., et Les Investissements Noble & Finance inc. d'effectuer, directement ou indirectement, toute opération sur valeurs, y compris ;

toute activité de courtier en valeurs par Michel L'Italien, par les sociétés 9151-5270 Québec inc., Noble & Finance inc. et Les Investissements Noble & Finance inc. ;

la conversion de la débenture émise par Water Bank of America inc. à 9151-5270 Québec inc. par la société 9151-5270 Québec inc., par Michel L'Italien, par les sociétés Noble & Finance inc., Les Investissements Noble & Finance inc., Water Bank of America inc. et Water Bank of America (USA) inc. ; et

toute opération sur valeurs par Water Bank of America inc. et Water Bank of America (USA) en rapport avec la débenture émise par Water Bank of America inc. à la société 9151-5270 Québec inc., notamment l'émission ou le placement d'actions de Water Bank of America inc. et Water Bank of America (USA) inc. pour donner effet à la conversion de cette débenture.

En application de 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁸, le Bureau informe toutes les personnes intimées qu'il pourra tenir une audience dans les quinze jours de la présente décision, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500 boulevard René-Lévesque ouest, bureau 16.40, à Montréal, Québec. Pour ce faire, elles doivent communiquer avec le secrétaire général du Bureau pour l'informer qu'elles entendent exercer leur droit d'être entendues [1-877-873-2211].

Veillez prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat¹⁹. Le Bureau informe aussi les intimés que les personnes morales et les entités qui n'ont pas de personnalité juridique sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Bureau²⁰.

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²¹, l'ordonnance de blocage du Bureau restera en vigueur pour une période de 90 jours. L'ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée.

Fait à Montréal, le 5 mars 2007

(S) Jean-Pierre Major

M^e Jean-Pierre Major, vice-président

¹⁶ . Précitée, note 1.

¹⁷ . Précitée, note 2.

¹⁸ . *Ibid.*

¹⁹ . *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*, précité, note 3, a. 31.

²⁰ . *Id.*, a. 32.

²¹ . Précitée, note 2.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, vice-président

COPIE CONFORME

(S) Claude St Pierre

Claude St Pierre, secrétaire général

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

DEMANDE

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION
EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC

MONTRÉAL

DOSSIER N°:

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

800, square Victoria

22^e étage

Montréal (Québec)

H4Z 1G3

DEMANDERESSE

c.

MICHEL L'ITALIEN

2540, boul. Daniel-Johnson

bureau 908

Laval (Québec) H7T 2S3

9151-5270 QUÉBEC INC.

2540, boul. Daniel-Johnson

bureau 908

Laval (Québec) H7T 2S3

LES INVESTISSEMENTS NOBLE & FINANCE
INC.

2540, boul. Daniel-Johnson

bureau 908

Laval (Québec) H7T 2S3

NOBLE & FINANCE INC.

2540, boul. Daniel-Johnson

bureau 908

Laval (Québec) H7T 2S3

WATER BANK OF AMERICA INC.

1000, rue de la Gauchetière Ouest
bureau 2400
Montréal (Québec) H3B 4W5
WATER BANK OF AMERICA (USA) INC.
1000, rue de la Gauchetière Ouest
bureau 2400
Montréal (Québec) H3B 4W5
DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT &
ASSOCIÉS,
S.E.N.C.R.L.
2540, boulevard Daniel-Johnson,
bureau 400,
Laval (Québec)
H7T 2S3
INTIMÉS

Demande *amandée* de l'Autorité des marchés financiers en vertu des paragraphes 3° et 6° de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-7.03 et des articles 249, 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1.

LES PERSONNES

Michel L'Italien était un représentant en épargne collective inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité »).

Water Bank of America inc. (ci-après « Water Bank ») est une société constituée en 2002 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C. (1985), ch. C-44).

Le siège social de Water Bank est situé au 1000 rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2400, Montréal (Québec) H3B 4W5, suivant la déclaration faite par celle-ci auprès de la Securities and Exchange Commission.

Water Bank of America (USA) inc. (ci-après « Water Bank (USA) ») est une société constituée suivant les lois américaines.

La principale place d'affaire de Water Bank (USA) est située au 1000 rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2400, Montréal (Québec) H3B 4W5 suivant la déclaration faite par celle-ci auprès de la Securities and Exchange Commission.

Les actions de Water Bank (USA) sont inscrites aux États-Unis sur le OTCBB sous le symbole WBKA.

9151-5270 Québec inc. (ci-après « 9151-5270 Québec ») est une société constituée le 31 janvier 2005 en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., c. C-38), suivant le relevé du Registraire des entreprises.

Le siège social de 9151-5270 Québec est situé au 2540 boul. Daniel-Johnson, bureau 908, Laval (Québec) H7T 2S3.

Michel L'Italien est président et administrateur de 9151-5270 Québec.

L'actionnaire majoritaire de 9151-5270 Québec est 9153-7316 Québec inc. (ci-après « 9153-7316 Québec »).

9153-7316 Québec inc. est une société constituée le 17 mars 2005 en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, suivant le relevé du Registraire des entreprises.

Le siège social de 9153-7316 Québec est situé au 2540 boul. Daniel-Johnson, bureau 908, Laval (Québec) H7T 2S3.

Michel L'Italien est président et administrateur de 9153-7316 Québec.

L'actionnaire majoritaire de 9153-7316 Québec est Fiducie Siete.

Noble & Finance inc. (ci-après « Noble & Finance ») est une société constituée en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, suivant le relevé du Registraire des entreprises.

Le siège social de Noble & Finance inc. est situé au 2540 boul. Daniel-Johnson, bureau 908, Laval (Québec) H7T 2S3.

Michel L'Italien est président de Noble & Finance.

L'actionnaire majoritaire de Noble & Finance est Fiducie Siete.

Les Investissements Noble & Finance inc. (ci-après « Investissements Noble & Finance ») est une société constituée en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, suivant le relevé du Registraire des entreprises.

Le siège social de Investissements Noble & Finance est situé au 2540 boul. Daniel-Johnson, bureau 908, Laval (Québec) H7T 2S3.

Michel L'Italien est président de Investissements Noble & Finance.

LES FAITS

L'enquête de l'Autorité, instituée le 30 novembre 2006, démontre à ce jour les faits suivants.

En 2005, Michel L'Italien a rencontré des investisseurs pour leur proposer d'acheter des actions dans une société ayant un projet concernant des produits d'eau sécurisée et dont les actions seraient éventuellement cotées à une bourse.

Cette société est Water Bank.

Michel L'Italien mentionne à ces investisseurs qu'ils recevront des actions de Water Bank d'une valeur d'environ 0,20 \$ CAD l'action.

Aucun document d'information n'est remis aux investisseurs.

Ces investisseurs font un chèque à l'ordre d'un cabinet d'avocat : Deveau, Lavoie, Lalonde et associés, maintenant Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés S.E.N.C.R.L.

Les investisseurs rencontrés par l'enquêteur de l'Autorité ont investi des sommes moindres que 150 000 \$ chacun.

En avril et juillet 2005, Michel L'Italien confirme à ces investisseurs le montant de leurs investissements sans référer à des actions, mais plutôt en mentionnant l'existence d'une débenture émise par Water Bank qu'il détient pour le bénéfice des investisseurs.

La lettre type mentionne :

« Il me fait plaisir de vous confirmer vos investissements dans Water Bank Of America inc.

Votre investissement de 5 000 \$ est une partie intégrante de ma débenture qui sera convertie en action lors de l'émission publique de Water Bank Of America inc. ».

En mai 2006, des investisseurs sans avoir rien sollicité reçoivent de Michel L'Italien un document intitulé « Déclaration », datée du 16 mai 2006, qu'il demande de signer et de lui retourner.

La Déclaration, à l'exception d'une où il est indiqué que le chèque a été fait à l'ordre du cabinet d'avocat, mentionne :

« Je soussigné, Madame Isabelle Saucier, déclare par la présente qu'en aucune circonstance, je n'ai été sollicité par les actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et/ou représentants de Water Bank of

America inc. (ci-après désigné « WBOA ») en vue d'un placement et/ou un investissement dans cette société.

Je connais Michel L'Italien depuis 1998.

Le ou vers le 01 mars 05, Michel L'Italien m'a demandé de prêter à sa compagnie personnelle 9151-5270 Québec inc. la somme de \$ 5 000. Cependant, Michel L'Italien s'est ravisé et a demandé à ce que je fasse un chèque directement à l'ordre de WBOA, puisque selon ses représentations, il voulait que sa compagnie investisse directement dans WBOA.

J'ai donc fait un chèque à l'ordre de WBOA à la demande de Michel L'Italien, lequel m'a garanti que sa compagnie me rembourserait en date du 31 décembre 2006, le montant total ainsi que les intérêts au taux de 6 % annuellement.

Je déclare que je suis nullement actionnaire de WBOA et je n'ai jamais voulu l'être ni n'est voulu prêter quelques sommes d'argent que ce soit de cette dernière. »

Le 12 juin 2006, Water Bank dépose auprès de l'Autorité un avis de placement conformément au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*.

L'avis mentionne au paragraphe c) de l'article 6 que Water Bank invoque le bénéfice de la dispense prévue à l'article 2.10 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* pour le placement d'une somme minimale de 150 000 \$.

L'article 2.10 énonce :

1) L'obligation d'inscription à titre de courtier ne s'applique pas dans le cadre d'une opération visée sur des titres lorsque sont réunies les conditions suivantes :

- a) L'acquéreur acquiert les titres pour son propre compte ;
- b) Les titres ont un coût d'acquisition pour l'acquéreur d'au moins 150 000 \$ payés comptant au moment de l'opération visée ;
- c) L'opération visée est effectuée sur les titres d'un seul émetteur ;

2) L'obligation de prospectus ne s'applique pas au placement de titres effectué conformément aux conditions prévues au paragraphe 1.

3) Le présent article ne s'applique pas à une opération visée effectuée sur des titres avec une personne qui est créée ou dont on se sert uniquement pour souscrire ou détenir des titres sous le régime de la dispense d'inscription à titre de courtier ou de la dispense de prospectus.

L'avis de placement mentionne que Water Bank a procédé au placement le 31 mai 2006 d'une débenture convertible auprès de 9151-5270 Québec, société de Michel L'Italien, pour la somme de 777 000 \$ CAD.

L'avis de placement mentionne également que le prix de conversion de la débenture est de 0,25 \$ l'action.

Le 10 janvier 2006, Michel L'Italien écrit à des investisseurs pour les informer que la conversion de la débenture est reportée à une date indéterminée parce que « il devait refaire de nouvelles projections pour les autorités de la bourse ».

Le 3 novembre 2006, les investisseurs reçoivent une lettre de Michel L'Italien mentionnant notamment ce qui suit :

« Comme vous savez, le prêt que vous m'avez fait au montant de 5 000 \$ vous sera remboursé très prochainement. De plus, j'ai la joie de vous annoncer que mon investissement est actuellement sur le marché public à l'adresse suivante www.OTCBB.com et le code de la Cie est de WBKA. Grâce à votre prêt, j'ai pu obtenir 4830, 92 actions de WBKA au coût de 0,90 \$ USD.

Je serai à Sept-Îles dans la fin de semaine du 25 et 26 novembre. Une semaine avant mon départ, mon assistante prendra contact avec vous pour prendre rendez-vous. Toutefois, ma visite sera de courte durée dans la région. Malheureusement, nous allons devoir écourter les rencontres pour une durée maximale de 15 minutes par client, et ce, afin de pouvoir avoir la chance de rencontrer chacun d'entre vous. »

Or, suivant les termes de la débenture, le taux de conversion est d'environ 0,25 \$ CAD.

La rencontre du 25 et 26 novembre 2006 n'a pas eu lieu et les investisseurs sont sans nouvelles de Michel L'Italien depuis cette date.

Les lettres de Michel L'Italien sont sur du papier à lettres de Noble & Finance.

La dispense prévue à l'article 2.10 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* ne s'applique pas parce qu'il y a eu un regroupement d'investisseurs par 9151-5270 Québec pour des sommes moindres que 150 000 \$ pour acquérir la débenture de 777 000 \$ CAD émise par Water Bank .

9151-5270 Québec a un appel public à l'épargne, sans prospectus et sans le bénéfice d'une dispense, pour le placement de ses titres.

9151-5270 Québec et Michel L'Italien ont fourni des informations fausses ou trompeuses aux investisseurs :

en laissant entendre aux investisseurs qu'ils recevraient des actions de Water Bank alors que par la suite les investisseurs se sont trouvés à prêter sans leur consentement de l'argent à 9151-5270 Québec pour acquérir la débenture émise par Water Bank;

en mentionnant aux investisseurs qu'ils recevraient des actions de Water Bank à un coût d'environ 0,20 \$ CAD alors que ce n'est pas le cas ;

en mentionnant aux investisseurs que le taux de conversion de la débenture est en action de Water Bank (USA) au taux de 0,90 \$ USD alors que le taux est de 0.25 \$ CAD l'action de Water Bank.

À ce jour, suivant les informations obtenues par l'enquêteur de l'Autorité, il n'y a pas encore eu de conversion de la débenture mais la conversion pourrait être effectuée au préjudice des investisseurs.

Il est impérieux pour la protection des investisseurs que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce sa décision sans audition préalable conformément à l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

EN CONSÉQUENCE, la demanderesse demande au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières en vertu des paragraphes 3° et 6° de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 249, 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

Blocage en vertu du paragraphe 3° de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*

D'ORDONNER à 9151-5270 Québec inc., Noble & Finance inc., Les Investissements Noble & Finance inc., Michel L'Italien, Water Bank of America inc. Water Bank of America (USA) inc. et Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés S.E.N.C.R.L. de ne pas se départir de la débenture convertible émise par Water Bank of America inc. à 9151-5270 Québec pour la somme de 777 000 \$ CAD ;

D'ORDONNER à 9151-5270 Québec inc., Noble & Finance inc., Les Investissements Noble & Finance inc., Michel L'Italien, Water Bank of America inc., Water Bank of America (USA) inc. et Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés S.E.N.C.R.L. de ne pas retirer des mains d'une autre personne qui a en dépôt ou qui a la garde ou le contrôle la débenture convertible émise par Water Bank of America inc. à 9151-5270 Québec inc. pour la somme de 777 000 \$ CAD ;

Interdiction en vertu du paragraphe 6° de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*

D'INTERDIRE à Michel L'Italien, 9151-5270 Québec inc., Noble & Finance inc., et Les Investissements Noble & Finance inc. d'effectuer, directement ou indirectement, toute opération sur valeurs ;

D'INTERDIRE à Michel L'Italien, 9151-5270 Québec inc., Noble & Finance inc. et Les Investissements Noble & Finance inc. d'exercer l'activité de courtier en valeurs ;

D'INTERDIRE à 9151-5270 Québec inc., Michel L'Italien, Noble & Finance inc., Les Investissements Noble & Finance inc. Water Bank of America inc. et Water Bank of America (USA) inc. de procéder à la conversion de la débenture émise par Water Bank of America inc. à 9151-5270 Québec inc. ;

D'INTERDIRE à Water Bank of America inc. et Water Bank of America (USA) inc. d'effectuer une opération sur valeurs en rapport avec la débenture émise par Water Bank of America inc. à 9151-5270 Québec inc., notamment l'émission ou le placement d'actions de Water Bank of America inc. et Water Bank of America (USA) inc. pour donner effet à la conversion de cette débenture ;

DE DÉCLARER en vertu de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* que la décision du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières entre en vigueur sans audition préalable et de donner à 9151-5270 Québec inc., Michel L'Italien, Noble & Finance inc., Les Investissements Noble & Finance inc., Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés S.E.N.C.R.L., Water Bank of America inc. et Water Bank of America (USA) inc. l'occasion d'être entendus dans un délai de 15 jours.

Fait à Montréal, le 2 mars 2007

(S) Girard et al.

GIRARD ET AL.

Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Pierre Hamelin, exerçant au 800, square Victoria, 22^{ième} étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

Je suis enquêteur à l'Autorité des marchés financiers.

Je suis enquêteur dans le dossier de Michel L'Italien et als.

Tous les faits allégués à la présente demande amendée concernant Michel L'Italien et als sont vraies.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL,

ce 2 mars 2007

(S) Pierre Hamelin

Pierre Hamelin

Affirmé solennellement devant moi à

Montréal, ce 2 mars 2007.

(S) Marie-Josée Locas

Commissaire à l'assermentation.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes
 - 3.5 Avis d'audiences
 - 3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires
 - 3.7 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

3.2.1 Consultation

Aucune information.

3.2.2 Publication

- Règlement modifiant la Norme 21-101, *Le fonctionnement du marché*;
- L'instruction générale relative au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*;
- Règlement modifiant la Norme canadienne 23-101, *Les règles de négociation*;
- L'instruction générale relative au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*;
- *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelle*;
- L'instruction générale relative au *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*.

(Voir section 7.2.2 du présent bulletin)

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES COURTIERS, CONSEILLERS, CABINETS ET LEURS REPRÉSENTANTS, AINSI QUE DES SOCIÉTÉS ET REPRÉSENTANTS AUTONOMES

3.4.1 Inscription de firmes

3.4.1.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.1.2 Conseillers en valeurs

Investisseurs QVGD Inc.

Inscription de la société à titre de conseiller en valeurs de plein exercice. Les dirigeants de la société sont MM. Leighton Pullen, dirigeant responsable des activités au Québec, Darren Dansereau, Josip Jugovic et Mme Wendy Booker-Urban.

3.4.1.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
510289	9123-9178 Québec inc.	Irène Bergeron	Assurance de dommages	2007-03-21
512851	TecAssur inc.	Vincent Gaudreau	Assurance de dommages	2007-03-21
512897	Assurances Accès Général Inc.	Isabelle Desormeaux	Assurance de dommages	2007-03-19
512899	Assurances Michel Gauthier Inc.	Michel Gauthier	Assurance de personnes Assurance de dommages	2007-03-21

3.4.2 Agréments ou autorisations à titre de dirigeants et dirigeants responsables

3.4.2.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.2.2 Conseillers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Gestion privée TD Waterhouse inc :

- Henderson, Derek
- Vosburgh, Sean

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Capra, Mihaela
Gestion de placements TD inc.
- Scotchmer, Stephen
Gestion de placements Manitou
- Starkey, Thomas
Wirth et associés inc.
- Suppiramaniam, Ravindran
UBS Gestion globale d'actifs
- Tran, ToAnh
Goodman & Compagnie, conseillers en investissements

3.4.2.3 Cabinets de services financiers

Agrément à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes :

- Dupont, Diane
Assurexperts Dupont inc.
- Martel, Pierre
4287801 Canada inc.

3.4.3 Cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

3.4.3.1 Courtiers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Clermont Sophie
Financière Banque Nationale Inc.
- Dalton, Katharine Elizabeth
Merrill Lynch Canada inc.
- Ford, Michael James
Deutsche Bank Valeurs Mobilières Limitée
- Lee, Jae Won
Raymond James Itée
- Tutino, Giuseppe
Valeurs mobilières Desjardins inc.

3.4.3.2 Conseillers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Fonds des professionnels Fonds d'investissement inc. :

- Gagnon, Jacques Maurice
- Portelance, Michel

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Arel, Stephane
Fiera YMG Capital inc.
- Sevsek, Steven
UBS Gestion globale d'actifs

3.4.3.3 Cabinets de services financiers

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes :

- Dupont, Danielle
Assurexperts Dupont inc.

- Lussier, Cécile
4287801 Canada inc.

3.4.4 Cessations, interruptions, non-renouvellements, radiations, révocations et suspensions des représentants autorisés

3.4.4.1 Courtiers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Courtage Direct Banque Nationale inc., vu la cessation de cette activité :

- Essrifi, Imane
- Fleury, Patrice
- Ouellette, François

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de RBC Dominion Valeurs Mobilières inc., vu la cessation de cette activité :

- Caprelli, Julie Anne
- Fan, Yuan Juan

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de TD Waterhouse Canada inc., vu la cessation de cette activité :

- Blain, Peter Frederick
- Caruso, Pamela Matilde
- Perera, Edirisinghe Arachchige Roshan

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Bois, Mark Arthur
Gestion MD limitée
- Goodhew, Christopher Paul
Marchés mondiaux CIBC inc.
- Hennick, Adam Craig
Corporation Recherche Capital
- Leung, Wing Yan
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
- Sun, Li Juan
Scotia Capitaux Inc.
- Tutino, Giuseppe
Valeurs mobilières Desjardins inc.

3.4.4.2 Conseillers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant pour la personne suivante, vu la cessation de cette activité :

- Meunier, Martin Nicolas
Cogesfonds inc.

3.4.4.3 Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	

4a Assurance de dommages (Courtier)

4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)

4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)

5a Expertise en règlement de sinistres

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur

5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers

5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises

6 Planification financière

7 Courtage en épargne collective

8 Courtage en contrats d'investissements

9 Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
165724	Abou Harya	Kamal	1A	2007-03-19
152807	Allard	Sophie	7, F	2007-03-16
100378	April	Caroline	3B	2007-03-19
154324	Audet	David	1A	2007-03-20
166742	Bata	Nicolae	9	2007-03-16
101343	Beauchamp	Marc	6, 7, F	2007-03-19
157458	Beaumont	Mathieu	1A	2007-03-19
160846	Bertrand	Manon	7	2007-03-16
160846	Bertrand	Manon	F	2007-03-16
149514	Blais	Julien	5D	2007-03-21
169134	Boisjoly	Ghislaine	4A	2007-03-15
165112	Bowes	James	7	2007-03-07
105368	Brouillette	René	7	2007-03-12
172108	Buignet	Harmonie	1B	2007-03-19
105550	Bujold	Éric	4A	2007-03-19
153471	Bulhoes	Albertina	7	2007-03-15

155563	Carrier	Chantale	7, F	2007-02-27
149140	Castonguay	Robert	1A, 2A	2007-03-20
170100	Cherenfant Sturge	Tanya	3B	2007-03-20
165828	Chraiet	Salah	7	2007-03-15
168295	Couture	Hélène	7	2007-03-15
171898	DeSanctis	David	1A	2007-03-20
170459	Deshaies	Marie-Eve	1A	2007-03-20
110436	Dominique	Georges	1A, 2A	2007-03-19
110791	Dubé	Caroline	7	2007-03-16
168242	Duchesne	Dany	1B	2007-03-19
140814	Duchesneau	Isabelle	7, F	2007-03-16
112365	Foley	Anick	3A	2007-03-19
135752	Fontaine	Maryse	4A	2007-03-19
146059	Fortier	Mélanie	6	2007-03-19
113291	Gagnon	Christiane	4A	2007-03-19
166475	Geerligs	Steven	7	2007-03-07
157752	Giguère	Martine	3B	2007-03-19
155260	Girard	Hélène	1B	2007-03-15
115362	Greco	Maggie	7	2007-03-16
166373	Grenon	Jo-Anie	1A	2007-03-20
115689	Guérard-Gauvin	Diane	7, F	2007-03-15
116628	Huard	Chantal	4C	2007-03-19
141761	Hébert	Joceline	4B	2007-03-15
171444	Ikonnikova	Elena	7	2007-03-06
167723	Jaime Perez	Pavel	9	2007-03-09
117462	Kelly	Carol	4A	2007-03-19
117707	Labbé	Normand	3B	2007-03-15
173101	Lacroix	Marie-Andrée	4B	2007-03-19
169119	Lahaie	Julien	7	2007-03-15
167649	Laliberté	Sylvie	3B	2007-03-15
142239	Lamontagne	Steve	7	2007-03-16
159496	Lamour	Jeany-Love	7	2007-03-13
120518	Leclerc	Gary	7	2007-03-14
155045	Liang	Li Wen	7	2007-03-13
155045	Liang	Li Wen	1A	2007-03-19
169108	Loredo	Concepcion	7	2007-03-14
141387	Majeau	Marie-France	7	2007-03-19
122958	Martel	Huguette	4A	2007-03-19
167248	Mezghani	Mohamed Hedi	1A	2007-03-15
124144	Monfils	Éric	7	2007-03-16
166638	Morin	Bruno	3B	2007-03-21
170711	Morissette	Emilie	3B	2007-03-15
162779	Nguyen	Dinh-Bao	7	2007-03-14

167517	Pak	James	7	2007-03-12
168347	Patlik	Michael	7	2007-03-12
126205	Pavone	Ronald	7	2007-03-14
126205	Pavone	Ronald	6	2007-03-21
136534	Plante	Nathalie	7	2007-03-14
172025	Pradhan	Shreya	7	2007-03-14
170376	Prince	Louis-Philippe	1B	2007-03-19
128105	Quesnel	Bernard	4A	2006-11-03
128982	Rivest	Raymond	7	2007-03-14
157740	Roberts-Tull	Debra	4C	2007-03-19
129451	Rose	Sean	1A, 2A, 6	2007-03-20
139391	Rousseau	Lise	4C	2007-03-19
171187	Savard	Marco	1A	2007-03-20
143129	Snyder	Danielle	4C	2007-03-19
138569	St-Pierre	Diane	7	2007-03-16
170863	Ter-Stal	Mark	7	2007-03-14
132393	Thibault	Diane	4A	2007-03-19
171178	Tong	Qiang	7	2007-03-15
153581	Trigos	Maria-Leonor	7	2007-03-13
153581	Trigos	Maria-Leonor	1A	2007-03-19
172408	Turcotte	Louis-Charles	7	2007-03-14
169387	Turturici	Giuseppe	7	2007-03-15
134074	Verreault	Jean-Guy	1A, 2A	2007-03-21
134161	Vézina	Pierre	4B	2007-03-16
156232	Wang	Lei	7	2007-03-16
172702	Yang	Jie	7	2007-03-13

3.4.5 Refus d'inscription d'une firme

Aucune information.

3.4.6 Cessations, radiations et suspensions des firmes inscrites

3.4.6.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.6.2 Conseillers en valeurs

Aucune information.

3.4.6.3 Cabinets de services financiers

Aucune information.

3.4.6.4 Sociétés et représentants autonomes

Radiations

Inscription	Représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
500319	André Vaillancourt	2007-DIST-0184	Radiation	2007-03-12
500573	Bertrand Côté	2007-DIST-0392	Radiation	2007-03-12
500920	Denis Tremblay	2007-DIST-0187	Radiation	2007-03-12
501101	Marc Bergeron	2007-DIST-0016	Radiation	2007-02-23
501843	Meyer Soiferman	2007-DIST-0189	Radiation	2007-03-12
502501	Bernard Roy	2007-DIST-0194	Radiation	2007-03-12
503007	Christiane Geoffrion	2007-DIST-0072	Radiation	2007-02-23
503377	Johanne Valade	2007-DIST-0197	Radiation	2007-03-12
503924	Denis Williamson	2007-DIST-0081	Radiation	2007-02-23
505408	Fernand Monast	2007-DIST-0396	Radiation	2007-03-12
506323	Stéphan Mercier	2007-DIST-0402	Radiation	2007-03-12
506331	Luigi Infantino	2007-DIST-0116	Radiation	2007-02-23
506929	Gaétan Blackburn	2007-DIST-0200	Radiation	2007-03-12
506932	René Magnan	2007-DIST-0201	Radiation	2007-03-12
506935	Judith Litvack	2007-DIST-0202	Radiation	2007-03-12
507026	Marie-Pier Bouchard	2007-DIST-0403	Radiation	2007-03-12
507075	Jeffrey Sniderman	2007-DIST-0204	Radiation	2007-03-12
507094	John Keene Stronach	2007-DIST-0206	Radiation	2007-03-12
507403	Yves Pelletier	2007-DIST-0211	Radiation	2007-03-12
507464	Douglas Cooper	2007-DIST-0212	Radiation	2007-03-12
507493	Stéphane Laplante	2007-DIST-0214	Radiation	2007-03-12
507671	Richard Marceau	2007-DIST-0219	Radiation	2007-03-12
507708	Émile Arsenault	2007-DIST-0223	Radiation	2007-03-12
507722	Hélène Ménard	2007-DIST-0227	Radiation	2007-03-12
507769	Claude Gariépy	2007-DIST-0230	Radiation	2007-03-12
507825	Liliane Jeffrey	2007-DIST-0232	Radiation	2007-03-12
507888	Gilles Duchaine	2007-DIST-0234	Radiation	2007-03-12
507901	Gilles Sauriol	2007-DIST-0235	Radiation	2007-03-12
507917	Italo Testa	2007-DIST-0236	Radiation	2007-03-12
508149	Nicolas Rioux	2007-DIST-0241	Radiation	2007-03-12
508168	Martin-Thanh Luu	2007-DIST-0242	Radiation	2007-03-12
508230	Bibianne Massicotte	2007-DIST-0243	Radiation	2007-03-12
508233	Murielle Martel	2007-DIST-0244	Radiation	2007-03-12

Inscription	Représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
508285	Sylvain Dupré	2007-DIST-0245	Radiation	2007-03-12
508324	Bertrand Paquet	2007-DIST-0247	Radiation	2007-03-12
508332	Karina Cormier	2007-DIST-0248	Radiation	2007-03-12
508455	Gaétan Amyot	2007-DIST-0253	Radiation	2007-03-12
508575	Michael Wai	2007-DIST-0255	Radiation	2007-03-12
508622	Gilles Vaillancourt	2007-DIST-0256	Radiation	2007-03-12
508663	Alain Nadeau	2007-DIST-0258	Radiation	2007-03-12
508759	André Richard	2007-DIST-0262	Radiation	2007-03-12
508773	Amedeo Bernabei	2007-DIST-0263	Radiation	2007-03-12
508918	René Drouin	2007-DIST-0265	Radiation	2007-03-12
508945	René Asselin	2007-DIST-0269	Radiation	2007-03-12
509091	Jean-Pierre Marois	2007-DIST-0284	Radiation	2007-03-12
509106	Christopher Jackson	2007-DIST-0285	Radiation	2007-03-12
509219	Michel Gravel	2007-DIST-0290	Radiation	2007-03-12
509283	Francine Ménard	2007-DIST-0293	Radiation	2007-03-12
509318	Henri Roche	2007-DIST-0295	Radiation	2007-03-12
509327	Marilyn McDonald	2007-DIST-0297	Radiation	2007-03-12
509352	Claude Bouchard	2007-DIST-0299	Radiation	2007-03-12
509360	Réjean Beaudoin	2007-DIST-0300	Radiation	2007-03-12
509365	Léo J. Trépanier	2007-DIST-0301	Radiation	2007-03-12
509456	Martin Tennant	2007-DIST-0305	Radiation	2007-03-12
509594	Pierre Coutu	2007-DIST-0314	Radiation	2007-03-12
509669	Bruno Charbonneau	2007-DIST-0316	Radiation	2007-03-12
509749	Yvon Lemay	2007-DIST-0324	Radiation	2007-03-12
509752	Raul Alexander Andrade Hernandez	2007-DIST-0325	Radiation	2007-03-12
509965	Fribourg Jean	2007-DIST-0332	Radiation	2007-03-12
509993	Michel Leduc	2007-DIST-0334	Radiation	2007-03-12
510013	Monique Lachance	2007-DIST-0336	Radiation	2007-03-12
510072	Pierre Mercier	2007-DIST-0338	Radiation	2007-03-12
510083	Lewis Prochnau	2007-DIST-0339	Radiation	2007-03-12
510088	Martine Bertrand	2007-DIST-0341	Radiation	2007-03-12
510125	Suzie Simard	2007-DIST-0345	Radiation	2007-03-12
510191	Salvacion Carillo	2007-DIST-0351	Radiation	2007-03-12
510220	Dac Khuong Ho	2007-DIST-0354	Radiation	2007-03-12
510268	Steve Cutler	2007-DIST-0358	Radiation	2007-03-12
510273	Marc Beauchesne	2007-DIST-0359	Radiation	2007-03-12

Inscription	Représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
510309	Sylvie Hotte-Rayner	2007-DIST-0361	Radiation	2007-03-12
510317	Alain Beauchamp	2007-DIST-0362	Radiation	2007-03-12
510358	Anthony Cacciatore	2007-DIST-0366	Radiation	2007-03-12
510388	Roopnaraine Nowrang	2007-DIST-0371	Radiation	2007-03-12
510401	Joseph Libaï	2007-DIST-0373	Radiation	2007-03-12
510520	Maxime Boudreault	2007-DIST-0379	Radiation	2007-03-12
510538	Daniel Mineau	2007-DIST-0382	Radiation	2007-03-12
510688	Serge Bérubé	2007-DIST-0391	Radiation	2007-03-12
510782	Valérie Berthelette	2007-DIST-0134	Radiation	2007-03-12
510787	France Tardif	2007-DIST-0397	Radiation	2007-03-12
511734	Silvia Di Vito	2007-DIST-0029	Radiation	2007-02-23
512151	Chantal Vandal	2007-DIST-0418	Radiation	2007-03-12
512292	Abdelmalek Moungid	2007-DIST-0423	Radiation	2007-03-12

Cessations

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500365	Claude Beaudry	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-03-15
500640	Bertrand Bélanger	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-03-19
507027	Raymond Lévesque	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-03-20
510487	Dernice Alfred	Assurance de personnes	2007-03-19
512420	Nicolas Guérin	Assurance de personnes	2007-03-20
512513	Vincent St-Germain	Assurance de personnes	2007-03-20
512664	Jean Fedner Dorisma	Assurance de personnes	2007-03-20
512756	Annie Lalancette	Assurance de personnes	2007-03-20

3.4.6.5 Représentants de cabinets de services financiers (*en vertu de l'article 218 de la LDPSF*)

Aucune information.

3.4.7 Suspensions et radiations des OAR

3.4.7.1 Membres de l'ACCOVAM

Aucune information.

3.4.7.2 Membres de la CSF

Aucune information.

3.4.7.3 Membres de la ChAD

Aucune information.

3.5 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Ghislain Duclos, 2006-12-03 (C) courtier Certificat no. 111078	<ul style="list-style-type: none"> • Me Patrick de Niverville, président • Philippe Legault, membre • Ian Cytrynbaum, membre 	10-04-2007 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>3 chefs pour avoir exercé ses activités de représentant en assurance de dommages de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir agi dans le dossier de sa cliente de façon incompétente (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner suite aux nombreuses demandes de l'assureur (<i>article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte à sa cliente (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait de fausses déclarations à sa cliente (<i>article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir permis que soit confectionné un document qu'il savait être faux (<i>article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir abusé de la bonne foi d'un assureur (<i>article 27 du Code de déontologie des représentants</i></p>	Culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition	
				<p><i>en assurance de dommages);</i></p> <p>1 chef pour avoir permis que deux de ses employés fassent défaut de respecter les dispositions de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et ses règlements d'application (<i>article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i></p>		
Paul Duval, courtier Certificat no. 111694	2006-11-02 (C)	<ul style="list-style-type: none"> • Me Marco Gaggino, vice-président • Richard Giroux, membre • Luc Bellefeuille, membre 	12-04-2007 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>2 chefs pour avoir exercé ses activités de représentants en assurance de dommages de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i></p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de tenir compte de ses aptitudes (<i>article 17 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i></p>	Culpabilité

3.6 SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

DÉCISION N° 2007-PDG-0062

Dispense pour les courtiers membres de la London Stock Exchange plc et de leurs représentants effectuant des transactions à distance

Vu la décision n° 2007-PDG-0060 du 20 mars 2007 (la « décision n° 2007-PDG-0060 »), par laquelle l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a notamment autorisé la société London Stock Exchange plc (la « LSE ») à exercer des activités de bourse au Québec, conformément à l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50 (la « Loi »);

Vu les articles 148 et 149 de la Loi, prévoyant l'obligation d'inscription auprès de l'Autorité;

Vu l'article 263 de la Loi qui prévoit que l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par les titres deuxième à sixième de la Loi ou par règlement lorsqu'elle estime que cette dispense ne portera pas atteinte à la protection des épargnants;

Considérant qu'en vertu de la décision n° 2007-PDG-0060, la LSE pourra offrir un accès électronique à ses marchés aux courtiers du Québec qui se conformeront à ses critères d'admission et qui en deviendront des membres;

Considérant qu'un courtier membre de la LSE établi à l'extérieur du Québec pourra effectuer des transactions sur la LSE avec un autre courtier membre de la LSE, inscrit auprès de l'Autorité et établi au Québec;

Considérant que la réalisation d'une transaction par l'entremise d'un courtier établi au Québec, constitue pour les courtiers impliqués, l'exercice de l'activité de courtier au Québec;

Considérant que pour exercer ses activités au Québec, un membre d'une bourse et son représentant doivent être dûment inscrits, conformément aux articles 148 et 149 de la Loi, auprès de l'Autorité;

Considérant que le fait d'accorder une dispense ne serait pas contraire à l'intérêt public et ne porterait pas atteinte à la protection des épargnants;

En conséquence :

L'Autorité, en vertu de l'article 263 de la Loi, accorde une dispense de l'obligation de s'inscrire à titre de courtier prévue aux articles 148 et 149 de la Loi, à tout courtier en valeurs membre de la LSE et à son représentant, qui effectuent des transactions sur la LSE et qui ne possèdent pas d'établissement au Québec, afin de leur permettre d'exécuter une transaction à distance.

Aux fins de la présente décision, une transaction à distance signifie une transaction au Québec sur une valeur mobilière, exécutée sur la LSE au moyen des systèmes de négociation de la LSE, notamment un terminal permettant d'y accéder à partir de l'extérieur du Québec.

La dispense est accordée à la condition qu'au moment d'exécuter une transaction à distance :

- a) le courtier et son représentant sont dûment inscrits auprès de la Financial Services Authority du Royaume-Uni ou de l'autorité compétente du territoire d'origine et les droits conférés par l'inscription n'ont pas été suspendus;
- b) le courtier est un membre dûment inscrit auprès de la LSE;
- c) la personne physique qui agit pour le compte du courtier est dûment inscrite pour le compte de ce courtier; et
- d) la transaction à distance est effectuée pour le compte d'une personne qui réside à l'extérieur du Québec et elle ne peut être effectuée directement ou indirectement pour le compte ou au bénéfice d'une personne qui réside au Québec.

L'Autorité se réserve le droit de revoir, en tout temps, la présente décision.

Fait le 20 mars 2007.

Jean St-Gelais

Président-directeur général

Voir également les sections 6.10 et 7.5 du présent bulletin.

Compagnie de Saint-Gobain

Une dispense a été accordée à AXA Investment Managers Paris, ses employés et tout administrateur futur dûment inscrits nommés par Compagnie de Saint-Gobain de l'application de l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières et les autorise à agir à titre de courtier en valeurs dans le cadre du régime d'actionariat intitulé « Saint-Gobain Relais adhésion PEG 2007 Monde FCPE et Saint-Gobain Développement 2007 Monde » à l'intention des employés résidants du Québec de la société Compagnie de Saint-Gobain, de ses filiales ou sociétés affiliées ou des membres de son groupe.

Cette dispense est accordée pour les motifs suivants :

- les actions de Compagnie de Saint-Gobain sont inscrites à la cote de la bourse Euronext;
- la société AXA Investment Managers Paris est dûment inscrite en vertu de la réglementation Française sur les valeurs mobilières et ses services sont limités à l'administration du régime qui fait l'objet de la présente décision;
- 118 personnes résidant au Québec sont admissibles au régime;
- tout administrateur futur du régime sera dûment inscrit en vertu de la réglementation Française sur les valeurs mobilières et ses services sont limités à l'administration du régime qui fait l'objet de la présente décision.

3.7.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

Genuity Capital Markets

Approbation d'un emprunt de 3 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Genuity Financial Group en faveur de Genuity Capital Markets, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Genuity Financial Group renonce à concourir est de 3 500 000 \$.

Global Securities Corporation

Approbation du remboursement d'un emprunt de 100 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Oxford Bancorp Inc. en faveur de Global Securities Corporation, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Oxford Bancorp Inc. renonce à concourir est de 1 500 000 \$.

Berkshire Securities Inc.

Approbation du remboursement d'un emprunt de 5 571 543 \$ assorti d'une renonciation à concourir de AIC Limited en faveur de Berkshire Securities Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel AIC Limited renonce à concourir est de 0 \$.

Parkyn, Wermerlinger, Layton Capital inc.

Approbation du remboursement d'un emprunt de 125 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Parkyn, Wermerlinger, Layton Gestion Financière Inc. en faveur de Parkyn, Wermerlinger, Layton Capital inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Parkyn, Wermerlinger, Layton Gestion Financière Inc. renonce à concourir est de 0 \$.

Merrill Lynch Canada Inc.

Approbation d'un emprunt de 100 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Merrill Lynch Canada Credit Inc. en faveur de Merrill Lynch Canada Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Merrill Lynch Canada Credit Inc. renonce à concourir est de 731 000 000 \$.

Investisseurs QVGD Inc.

Approbation de la prise de position importante de 27 % du capital-actions de Investisseurs QVGD Inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Josip Jugovic.

Approbation de la prise de position importante de 24 % du capital-actions de Investisseurs QVGD Inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Wendy Booker-Urban.

Approbation de la prise de position importante de 36 % du capital-actions de Investisseurs QVGD Inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Leighton Pullen.

3.7.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis 12-310 du personnel des ACVM

Traitement accéléré des demandes déposées sous le régime d'examen concerté des demandes de dispense

Il arrive souvent que les déposants ne déposent pas leur demande de dispense conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (« l'avis ») en temps opportun. Or les retards dans le dépôt des demandes nuisent à l'efficacité de l'examen et de la prise de décisions et peuvent gêner les déposants nécessitant une dispense rapidement.

L'avis prévoit certains délais :

- Les autorités autres que l'autorité principale disposent de sept jours ouvrables pour examiner la demande après que l'autorité principale en a accusé réception (délai au cours duquel cette dernière procède également à l'examen).
- Au terme de la période d'examen de sept jours ouvrables, il faut allouer au personnel de l'autorité principale un certain temps pour discuter avec le déposant de toutes les questions issues de l'examen, les résoudre et présenter à l'autorité principale un projet final de document de décision, accompagné d'une recommandation. Le traitement des questions nouvelles, complexes ou inhabituelles exige plus de temps.
- Chaque autorité autre que l'autorité principale dispose de cinq jours ouvrables pour adhérer à la décision de l'autorité principale après que cette dernière l'a prise. Lorsque toutes les autorités autres que l'autorité principale ont adhéré à la décision, l'autorité principale remet le document de décision au déposant.

Tout abrègement de ces délais ne sera consenti que si le déposant a démontré de façon probante dans sa demande qu'une attention immédiate est absolument nécessaire et raisonnable dans les circonstances.

Raisons probantes

Le traitement accéléré d'une demande peut se justifier notamment dans les cas suivants :

- Le déposant demande une dispense en vue d'une offre publique d'achat contestée et un délai dans l'obtention de la dispense lui serait préjudiciable.
- Le déposant réagit à un événement critique qui ne dépend pas de sa volonté et il n'aurait pas pu demander la dispense plus tôt.

Raisons non probantes

À moins que le déposant ne fournisse une explication probante des raisons pour lesquelles il n'a pas amorcé la procédure de demande plus tôt, le personnel des ACVM considère généralement que le traitement accéléré ne se justifie pas dans les cas suivants :

- Le déposant demande la dispense relativement à la mise à la poste d'une circulaire de sollicitation de procurations en vue d'une assemblée régulière des porteurs qui portera sur une opération.
- Le déposant demande la dispense à propos du dépôt d'un prospectus alors que la dispense ne peut être attestée par le visa du prospectus.
- Le déposant demande la dispense relativement à la conclusion d'une opération.
- Le déposant demande une dispense du dépôt d'un document d'information continue peu de temps avant la date limite du dépôt.
- Le déposant avait connaissance d'une échéance avant le dépôt de la demande et aurait pu déposer la demande plus tôt.

Soucieux de favoriser l'efficacité des marchés financiers, le personnel des ACVM tente dans la mesure du possible de composer avec les dates des opérations. Toutefois, les déposants qui comptent effectuer des opérations dont les délais sont critiques devraient prévoir dans leur échéancier le temps nécessaire aux approbations réglementaires.

Le fait qu'une demande est de nature routinière ne saurait constituer une raison probante pour solliciter l'abrègement des délais.

Normes de service

Même dans les cas où le traitement accéléré est justifié, les déposants doivent comprendre qu'il faut un certain temps au personnel de chaque autorité pour examiner chaque demande et obtenir l'approbation des décideurs après résolution de toutes les questions issues de l'examen. Dans bon nombre de territoires, certains types de décisions sont de la compétence exclusive d'un comité de l'autorité en valeurs mobilières qui se réunit selon un calendrier. Nous pourrions donc être dans l'impossibilité d'accueillir une demande de traitement accélérée, même si elle nous paraît justifiée.

Les déposants doivent avoir conscience qu'en sollicitant un abrègement, ils demandent au personnel de toutes les autorités auprès desquelles ils déposent leur demande de la traiter avant d'autres qui ont été déposées plus tôt en temps opportun. Ils doivent donc invoquer de bonnes raisons pour que l'on accorde la priorité à leur demande.

Les déposants devraient fournir dans leur demande suffisamment d'information pour permettre au personnel de déterminer la vitesse à laquelle il convient de traiter la demande. Par exemple, si le déposant doit honorer certains engagements avant une date donnée et obtenir l'opinion du personnel ou la décision des décideurs avant cette échéance, il devrait expliquer les raisons pour lesquelles il lui faut l'opinion ou la décision avant cette date et indiquer ces contraintes de temps dans sa demande.

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Sylvie Lalonde
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 514-395-0558, poste 4398
 Courriel : sylvie.lalonde@lautorite.qc.ca

Josée Deslauriers
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 514-395-0558, poste 4371

Courriel : josee.deslauriers@lautorite.qc.ca

Noreen Bent
British Columbia Securities Commission
Téléphone : 604-899-6741 ou 800-373-6393 (en Colombie-Britannique)
Courriel : nbent@bcsc.bc.ca

Ian Kerr
Alberta Securities Commission
Téléphone : 403-297-4225
Courriel : ian.kerr@seccom.ab.ca

Dean Murrison
Saskatchewan Financial Services Commission
Téléphone : 306-787-5879
Courriel : dmurrison@sfsc.gov.sk.ca

Chris Besko
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Téléphone : 204-945-2561
Courriel : cbesko@gov.mb.ca

Michael Bennett
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : 416-593-8079
Courriel : mbennett@osc.gov.on.ca

Rhonda Goldberg
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : 416-593-3682
Courriel : rgoldberg@osc.gov.on.ca

Susan Powell
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
Téléphone : 506-643-7697
Courriel : susan.powell@nbsc-cvmnb.ca

Basia Dzierzanowska
Nova Scotia Securities Commission
Téléphone : 902-424-5441
Courriel : dzierzb@gov.ns.ca

Le 23 mars 2007

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions de la section II du chapitre II, ou du chapitre III du titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition de la section II du chapitre II, ou du chapitre III du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, l'est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé	Montant révisé*
ALLEN-VANGUARD CORPORATION	20070003634-1	2007-02-15	600,00 \$	
COOLBRANDS INTERNATIONAL INC.	20070003633-1	2007-02-15	5 000,00 \$	
CORPORATION HAEMACURE	20070003627-1	2007-02-15	100,00 \$	
CORPORATION MINIERE ROCMEC INC.	20070003632-1	2007-02-15	200,00 \$	
EASTMAIN RESOURCES INC.	20070003626-1	2007-02-15	200,00 \$	

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé	Montant révisé*
NADOLI CAPITAL INC.	20070003636-1	2007-02-15	100,00 \$	
POLYAIR INTER PACK INC.	20070003628-1	2007-02-15	100,00 \$	
R SPLIT II CORP.	20070003635-1	2007-02-15	100,00 \$	
RESSOURCES ANTORO INC.	20070003629-1	2007-02-15	100,00 \$	
SAINT-SULPICE (PROJET IMMOBILIER) (LE)	20070003631-1	2007-02-15	400,00 \$	
SOUTH AMERICAN GOLD AND COPPER COMPANY LIMITED	20070003630-1	2007-02-15	1 200,00 \$	
VIDEON CABLESYSTEMS INC.	20070003624-1	2007-02-15	400,00 \$	

* Les sanctions administratives pécuniaires ayant fait l'objet d'une correction ou d'un réajustement sont indiquées dans la colonne portant le titre « Montant révisé ».

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés ou dirigeants réputés initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, l'est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné (ou du dirigeant réputé initié), le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié ou dirigeant réputé initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé	Montant révisé*
--	----------	--------------	------------------	----------------	-----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Toreador Resources Corporation

Révoque la décision 2006-MC-3233, prononcée le 8 décembre 2006, adressée à Toreador Resources Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à

toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 21 mars 2007.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

**Catégorie Mackenzie Cundill Valeur marchés émergents
Catégorie Mackenzie Cundill International
de Corporation Financière Capital Mackenzie
(actions des séries A, F, I, O et R)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 14 mars 2007 concernant le placement d'actions des séries A, F, I, O et R.

Le visa prend effet le 16 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 1064892

Enbridge Inc.

Visa de prospectus simplifié provisoire du 12 mars 2007 concernant le placement de titres d'emprunt, d'actions ordinaires et d'actions privilégiées.

Le visa prend effet le 13 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 1063199

Fiducie hypothécaire Xceed

Visa du prospectus simplifié provisoire du 16 mars 2007 concernant le placement de billets de premier rang de catégorie A-1, A-2, et A3, tous de série 2007-T2 et de billets subordonnés de catégorie B, C et D, tous de série 2007-T2.

Le visa prend effet le 16 mars 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
Deutsch Bank Valeurs Mobilières Limitée
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.

Numéro de projet Sédar: 1065203

Pathway Mining 2007-II Flow-Through Limited Partnership

Visa du prospectus provisoire du 15 mars 2007 concernant le placement d'un maximum de 7 500 000 parts de société en commandite au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 16 mars 2007.

Courtier(s):
Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1065035

ProEx Energy Ltd.

Visa de prospectus simplifié provisoire de 9 mars 2007 concernant le placement de 8 050 000 reçus de souscription, chacun représentant le droit de recevoir une action ordinaire, au prix de 12,45 \$ le reçu.

Le visa prend effet le 9 mars 2007.

Courtier(s):
BMO Nesbitt Burns Inc.
Corporation FirstEnergy Capital
Corporation Canaccord Capital
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
Raymond James Ltée
Valeurs Mobilières Sprott Inc.

Numéro de projet Sédar: 1062546

Progress Energy Trust

Visa de prospectus simplifié provisoire du 9 mars 2007 concernant le placement de 21 000 000 de reçus de souscription, chacun représentant le droit de recevoir une part, au prix de 12,00 \$ le reçu.

Le visa prend effet le 9 mars 2007.

Courtier(s):
BMO Nesbitt Burns Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Scotia Capitaux Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Corporation Canaccord Capital
Corporation FirstEnergy Capital
Financière Banque Nationale Inc.
Raymond James Ltée

Numéro de projet Sédar: 1062650

Société de financement GE Capital Canada

Visa du prospectus simplifié provisoire du 9 mars 2007 concernant le placement de billets à moyen terme (non garantis).

Le visa prend effet le 9 mars 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Scotia Capitaux Inc.

Numéro de projet Sédar: 1062267

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Amadeus International Inc.

Visa pour le prospectus simplifié du 16 mars 2007 d'Amadeus International Inc. concernant le placement de 16 000 000 de droits d'achat d'actions visant l'acquisition de 16 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,25 \$ par action et de 11 800 000 actions devant être émises lors de la conversion des débetures.

Le visa prend effet le 19 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 1054307

Diamedica Inc.

Visa pour le prospectus du 12 mars 2007 de Diamedica Inc. concernant le placement de 5 500 000 actions ordinaires au prix de 1,00 \$ et de bons de souscription au courtier permettant d'acquérir jusqu'à 220 000 actions ordinaires.

Le visa prend effet le 19 mars 2007.

Courtier(s):

Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Corporation Recherche Capital

Numéro de projet Sédar: 1034476

Financière Sun Life Inc.

Visa pour le prospectus préalable du 12 mars 2007 de Financière Sun Life Inc. concernant le placement d'un montant de 3 000 000 000 \$ de titres d'emprunt, d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 13 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 1059519

Fonds de placements SEI

Visa pour le prospectus simplifié du 19 mars 2007 concernant le placement de parts des catégories O, I, P, F et R de :

Fonds d'obligations à court terme

Le visa prend effet le 20 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 1048253

Fonds Fidelity

Visa pour le prospectus simplifié du 13 mars 2007 concernant le placement d'actions de série A, de série B et de série F de :

Catégorie Fidelity Discipline Actions Canada^{MD}
 Catégorie Fidelity Expansion Canada
 Catégorie Fidelity Potentiel Canada
 Catégorie Fidelity Dividendes
 Catégorie Fidelity Frontière Nord^{MD}
 Catégorie Fidelity Discipline Actions Amérique^{MD}
 Catégorie Fidelity Potentiel Amérique
 Catégorie Fidelity Croissance Amérique
 Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique
 Catégorie Fidelity Étoile d'Asie^{MC}
 Catégorie Fidelity Chine
 Catégorie Fidelity Europe
 Catégorie Fidelity Extrême-Orient
 Catégorie Fidelity Discipline Actions mondiales^{MD}
 Catégorie Fidelity Mondiale
 Catégorie Fidelity Dividendes mondiale
 Catégorie Fidelity Immobilière mondiale
 Catégorie Fidelity Discipline Actions internationales^{MC}
 Catégorie Fidelity Japon
 Catégorie Fidelity Étoile du Nord^{MD}
 Catégorie Fidelity Spécialité Produits de consommation
 Catégorie Fidelity Spécialité Services financiers
 Catégorie Fidelity Spécialité Soins de la santé
 Catégorie Fidelity Spécialité Ressources naturelles
 Catégorie Fidelity Spécialité Technologie
 Catégorie Fidelity Spécialité Télécommunications
 Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens
 Catégorie Fidelity Équilibre Canada
 Catégorie Portfeuille Fidelity Revenu (*auparavant Catégorie Portfeuille Fidelity, Modèle 1*)
 Catégorie Portfeuille Fidelity Revenu mondiale (*auparavant Catégorie Portfeuille Fidelity, Modèle 2*)
 Catégorie Portfeuille Fidelity Équilibre (*auparavant Catégorie Portfeuille Fidelity, Modèle 3*)
 Catégorie Portfeuille Fidelity Équilibre mondiale (*auparavant Catégorie Portfeuille Fidelity, Modèle 4*)
 Catégorie Portfeuille Fidelity Croissance (*auparavant Catégorie Portfeuille Fidelity, Modèle 5*)
 Catégorie Portfeuille Fidelity Croissance mondiale (*auparavant Catégorie Portfeuille Fidelity, Modèle 6*)
 Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada

Le visa prend effet le 16 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 1050026

Fonds Fidelity

Visa pour le prospectus simplifié du 13 mars 2007 concernant le placement de parts de série A, de série B, de série F, de série O, de série T5, de série T8, de série S5 et de série S8 (à moins d'indication contraire) de :

Portefeuille Fidelity Revenu (*auparavant Fonds Portefeuille Fidelity, Modèle 1*) (parts de série F5 et de série F8 également offertes)
 Portefeuille Fidelity Revenu mondial (*auparavant Fonds Portefeuille Fidelity, Modèle 2*) (parts de série F5 et de série F8 également offertes)
 Portefeuille Fidelity Équilibre (*auparavant Fonds Portefeuille Fidelity, Modèle 3*) (parts de série F5 et de série F8 également offertes)
 Portefeuille Fidelity Équilibre mondial (*auparavant Fonds Portefeuille Fidelity, Modèle 4*) (parts de série F5 et de série F8 également offertes)
 Portefeuille Fidelity Croissance (*auparavant Fonds Portefeuille Fidelity, Modèle 5*) (parts de série F5 et de série F8 également offertes)
 Portefeuille Fidelity Croissance mondial (*auparavant Fonds Portefeuille Fidelity, Modèle 6*) (parts de série F5 et de série F8 également offertes)
 Fonds Fidelity Dividendes mondial
 Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial
 Fonds Fidelity Obligations mondiales (parts des séries A, B, F et O seulement)
 Fonds Fidelity Obligations mondiales - Devises neutres (parts des séries A, B, F et O seulement)

Le visa prend effet le 16 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 1042365, 1050112

Fonds Fidelity

Visa pour le prospectus simplifié du 13 mars 2007 concernant le placement de parts de série A, de série B, de série F et de série O de :

Fonds Fidelity Situations spéciales (*auparavant Fonds Fidelity Actions canadiennes*)

Le visa prend effet le 16 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 1050298

Fonds NexGen

Visa pour le prospectus simplifié du 6 mars 2007 concernant le placement de comptes ordinaires, comptes grande valeur, comptes très grande valeur, comptes services intégrés et comptes institutionnels avec frais à l'acquisition et avec frais reportés (collectivement, les « séries ») de parts de :

Fonds enregistré de valeur mondial NexGen

et catégorie gains en capital, catégorie remboursement du capital, catégorie crédit d'impôt pour dividendes et catégorie croissance composée d'actions des séries de :

Fonds à gestion fiscale de valeur mondial NexGen de NexGen Investment Corporation

Le visa prend effet le 9 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 1031892

Fonds Placements Franklin Templeton

Visa pour le prospectus simplifié du 12 mars 2007 concernant le placement de parts des séries A, F et O de :

Fonds d'obligations essentielles plus canadiennes Bissett
Fonds d'obligations totales mondiales Franklin Templeton

Le visa prend effet le 16 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 1044056

Gabriel Resources Ltd.

Visa pour le prospectus simplifié du 14 mars 2007 de Gabriel Resources Ltd. concernant le placement de 35 937 500 actions ordinaires au prix de 4,35 \$ l'action.

Le visa prend effet le 14 mars 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières Sprott Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Corporation Canaccord Capital
Merrill Lynch Canada Inc.
Valeurs Mobilières Orion Inc.
Paradigm Capital Inc.
Raymond James Ltée

Numéro de projet Sédar: 1060845

GC-Global Capital Corp.

Visa pour le prospectus simplifié du 9 mars 2007 de GC-Global Capital Corp. concernant le placement :

- a) d'au plus 4 782 609 unités au prix de 1,15 \$ l'unité, chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un demi-bon de souscription;
- b) de bons de souscription de rémunération permettant aux placeurs pour compte de souscrire des actions à droit de vote subalternes supplémentaires dont le nombre est égal à 8 % du nombre total d'unités émises et vendues aux termes du présent placement.

Le visa prend effet le 12 mars 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.
Research Capital Corporation

Numéro de projet Sédar: 1052737

Millennium BullionFund (The)

Visa pour le prospectus simplifié du 9 mars 2007 concernant le placement de parts de catégorie A, de catégorie F et de catégorie I de :

The Millennium BullionFund

Le visa prend effet le 13 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 1044533

Polaris Minerals Corporation

Visa pour le prospectus simplifié du 9 mars 2007 de Polaris Minerals Corporation concernant le placement 6 900 000 actions ordinaires au prix de 9,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 12 mars 2007.

Courtier(s):

Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
Corporation Canaccord Capital
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Valeurs Mobilières Orion Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Wellington West Capital Markets Inc.

Numéro de projet Sédar: 1056524

Portefeuilles Axiom^{MC}

Visa pour le prospectus simplifié du 9 mars 2007 concernant le placement de parts de catégorie A, de catégorie Sélecte, de catégorie Élite et de catégorie F de :

Portefeuille équilibré de revenu Axiom
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Axiom
Portefeuille équilibré de croissance Axiom
Portefeuille de croissance à long terme Axiom
Portefeuille canadien de croissance Axiom
Portefeuille mondial de croissance Axiom
Portefeuille de titres étrangers de croissance Axiom
Portefeuille 100 % actions Axiom

Le visa prend effet le 14 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 1044251

ProEx Energy Ltd.

Visa pour le prospectus simplifié du 16 mars 2007 de ProEx Energy Ltd. concernant le placement de 8 050 000 reçus de souscription, chacun donnant le droit de recevoir une action ordinaire, au prix de 12,45 \$ le reçu de souscription.

Le visa prend effet le 16 mars 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
 Firstenergy Capital Corp.
 Corporation Canaccord Capital
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Raymond James Ltée
 Valeurs Mobilières Sprott Inc.

Numéro de projet Sédar: 1062546

Progress Energy Trust

Visa pour le prospectus simplifié du 16 mars 2007 de Progress Energy Trust concernant le placement de 24 150 000 reçus de souscription, chacun donnant le droit de recevoir une part au prix de 12,00 \$ le reçu de souscription.

Le visa prend effet le 16 mars 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Firstenergy Capital Corp.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Raymond James Ltée

Numéro de projet Sédar: 1062650

Société Canadian Tire Limitée (La)

Visa pour le prospectus préalable du 9 mars 2007 de La Société Canadian Tire Limitée concernant le placement d'un montant de 750 000 000 \$ de billets à moyen terme (non garantis).

Le visa prend effet le 14 mars 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Merrill Lynch Canada Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar: 1052280

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Fonds communs de placement Integra

Visa pour la modification n° 1 du 13 mars 2007 du prospectus simplifié du 25 août 2006 concernant le placement de parts de :

- Fonds équilibré Integra
- Fonds d'obligations Integra
- Fonds canadien valeur et croissance Integra
- Fonds d'actions Integra
- Fonds d'actions internationales Integra
- Fonds de placement à court terme Integra
- Fonds américain valeur et croissance Integra
- Fonds d'actions américaines de base Analytic
- Fonds d'actions internationales de base Acadian
- Fonds de valeur d'actions américaines grande capitalisation NWQ

Cette modification est faite à la suite du retrait d'Integra Capital Corporation à titre de placeur principal de ces Fonds et de membre du même groupe du gérant.

Le visa prend effet le 16 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 965876

Fonds communs de placement Mackenzie

Visa pour la modification n° 3 du 14 mars 2007 du prospectus simplifié du 7 décembre 2006 concernant le placement de parts des séries A, F, I et O (à moins d'indication contraire) de :

- Fonds canadien sécurité Mackenzie Cundill (parts des séries C, F, I, G, P, T et O seulement)
- Fonds canadien Mackenzie Ivy (parts des séries G, P et T et parts des séries A, F, I et O de la catégorie couverte également)
- Fonds de dividendes Mackenzie Maxxum (parts des séries G, P et T également)
- Fonds de valeur Mackenzie Cundill (parts des séries C, F, I, G, P, T et O seulement)
- Fonds fondateurs Mackenzie (parts des séries P et T également)
- Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy (parts des séries G, P et T également)
- Fonds de ressources canadiennes Mackenzie Universal (parts de série G également)
- Fonds de métaux précieux Mackenzie Universal
- Fonds équilibré Mackenzie (parts des séries P et T également)
- Fonds équilibré canadien Mackenzie Maxxum (parts des séries P et T également)
- Fonds de revenu mensuel Mackenzie Maxxum (parts des séries P et T également)
- Fonds canadien équilibré Mackenzie Universal (parts des séries G, P et T également)
- Fonds mondial équilibré Mackenzie Cundill (parts des séries C, F, I, G, P, T et O seulement)
- Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy (parts des séries P et T également)

Cette modification est faite à la suite de la tenue d'une assemblée des épargnants le 28 février 2007 approuvant des modifications aux objectifs de placement et à la création de parts de série T et de série P pour certains de ces Fonds.

Le visa prend effet le 20 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 1007691

Fonds Spott

Visa pour la modification n° 3 du 31 janvier 2007 du prospectus simplifié du 26 avril 2006 concernant le placement de parts de séries A, F, et I de :

Fonds aurifère et de minéraux précieux Sprott

Cette modification est faite à la suite du changement de l'indice de référence servant à établir la prime d'encouragement versée par le Fonds à son conseiller en valeurs, à compter du 18 décembre 2006.

Le visa prend effet le 14 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 908103

Fonds Newport (Les)

Visa pour le prospectus simplifié modifié et mis à jour du 12 mars 2007 modifiant et mettant à jour le prospectus simplifié du 22 juin 2006 concernant le placement de parts de :

Fonds de revenu fixe Newport
Fonds d'actions canadiennes Newport
Fonds d'actions mondiales Newport
Fonds de rendement Newport

Cette modification est faite à la suite d'un changement de conseillers en placement pour le Fonds d'actions mondiales Newport.

Le visa prend effet le 20 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 946382

Fonds Unie

Visa pour la modification n° 2 du 5 mars 2007 du prospectus simplifié du 27 décembre 2006 concernant le placement de parts de :

Fonds de valeur d'actions américaines

Cette modification est faite à la suite du changement de conseiller en valeurs de ce Fonds depuis le 5 mars 2007.

Le visa prend effet le 13 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 958483

Groupe de Fonds communs de placement Mackenzie

Visa pour la modification n° 5 du 8 mars 2007 du prospectus simplifié du 26 juin 2006 concernant le placement de titres des séries Quadrus et H de :

Fonds de ressources canadiennes Mackenzie Universal
Fonds de métaux précieux Mackenzie Universal

Cette modification est faite à la suite de l'approbation des porteurs de titres, lors d'une assemblée tenue le 28 février 2007, de la modification apportée aux objectifs de placement des Fonds.

Le visa prend effet le 15 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 943907

Jaguar Mining Inc.

Visa pour la modification n° 1 du 12 mars 2007 du prospectus simplifié daté du 27 février 2007 concernant le placement d'un maximum de 340 090 actions ordinaires à l'exercice anticipé ou à l'échéance automatique de bons de souscription d'actions.

Cette modification est faite à la suite d'une entente officielle visant l'acquisition d'une participation en vertu de laquelle Jaguar et Xstrata formeront une ou plusieurs coentreprises.

Le visa prend effet le 15 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 1047590

Portefeuille de gestion institutionnelle

Visa pour la modification n° 1 du 5 mars 2007 du prospectus simplifié du 28 juillet 2006 concernant le placement de parts de catégorie W, A, F et I de :

Fonds d'actions américaines gestion institutionnelle

Cette modification est faite à la suite du changement de conseiller en valeurs de ce Fonds depuis le 5 mars 2007.

Le visa prend effet le 15 mars 2007.

Numéro de projet Sédar: 960864

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Bayou Bend Petroleum Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 205 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 166 666 667 reçus de souscription d'actions ordinaires, au prix de 1,20 \$ le reçu.

Date du placement :

Le 19 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^{er} mars 2007

Biophage Pharma Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 16 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 971 921 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire au prix de 0,13 \$ l'unité, ainsi que 44 705 bons de souscription d'actions ordinaires émis à titre de rémunération.

Dates du placement :

Le 21 et 28 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^{er} mars 2007

Charter Realty Holdings Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 9 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 15 000 000 d'actions ordinaires, au prix de 0,20 \$ l'action.

Date du placement :

Le 23 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 5 mars 2007

Citigroup Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 24 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets à 4,625 %, échéant en 2017, pour une valeur globale de 397 880 000 \$.

Date du placement :

Le 17 janvier 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 6 mars 2007

Cooperatieve Centrale Raiffeisen-Boerenleenbank B.A. (Rabobank Nederland)

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 15 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement d'obligations « Euro Canadian Dollar » pour une valeur globale de 300 000 000 \$.

Date du placement :

Le 20 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 5 mars 2007

CY Oriental Holdings Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 146 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 4 778 157 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, pour une valeur globale de 17 500 000,09 \$. De plus, 334 470 options d'unités émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 21 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 5 mars 2007

Eastmain Resources Inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,77 \$ l'action et 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires de série I.

Date du placement :

Le 26 février 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 6 mars 2007

Enablence Technologies Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 35 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 25 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,60 \$ l'action, ainsi que 1 750 000 options d'achat d'actions ordinaires émises à titre de rémunération.
 Date du placement :
 Le 1^{er} mars 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 7 mars 2007

Exploration Amseco Itée

Souscripteur :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 150 000 actions ordinaires à un prix réputé de 0,48 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.
 Date du placement :
 Le 21 février 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.13 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 5 mars 2007

Exploration Typhon Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 3 333 333 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription d'actions ordinaires, au prix de 0,30 \$ l'unité. De plus, 166 667 actions ordinaires et 300 000 bons de souscription d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, ont été émis à titre de rémunération.
 Date du placement :
 Le 9 mars 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 16 mars 2007

General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 19 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets, pour une valeur globale de 6 341 611,31 \$.

Date des placements :

Du 12 février au 16 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 février 2007

Gold-Ore Resources Ltd.**Souscripteurs :**

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 172 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 12 100 032 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire ainsi que de 336 350 unités à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 19 janvier 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 19 février 2007

Jig-A-Loo Monde Inc.**Souscripteurs :**

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 638 077 actions ordinaires, au prix de 0,90 \$ l'action.

Date du placement :

Le 15 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 février 2007

Liberty Mines Inc.**Souscripteurs :**

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 59 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 259 500 actions accréditatives, au prix de 2,70 \$ l'action et de 2 399 740 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire,

au prix de 2,50 \$ l'unité. De plus, placement de 292 152 bons de souscription à titre de rémunération.

Date des placements :

Les 8 et 14 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 20 février 2007

Mellanox Technologies, Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 67 500 actions ordinaires, au prix de 20,14 \$ l'action.

Date du placement :

Le 7 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 20 février 2007

National Cinemedia LLC

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 345 000 actions ordinaires, au prix de 24,88 \$ l'action.

Date du placement :

Le 7 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 16 février 2007

Opnext, Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 375 000 actions ordinaires, au prix de 15,00 \$ US l'action.

Date du placement :

Le 20 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 février 2007

Premier Tech Ltée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 11 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 365 796 actions ordinaires catégorie B émises en remplacement d'actions catégorie A dans le cadre d'une restructuration corporative et de 3 082 000 options d'actions ordinaires catégorie B.

Dates du placement :

Le 28 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 9 mars 2007

Ressources Abitex Inc.**Souscripteurs :**

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 14 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 143 333 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,30 \$ l'action.

Date du placement :

Le 16 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 26 février 2007

Ressources Explor inc.**Souscripteur :**

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 250 000 actions ordinaires à un prix réputé de 0,19 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 7 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 19 février 2007

Ressources Freewest Canada Inc.**Souscripteur :**

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 75 000 actions ordinaires, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 20 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 21 février 2007

Rocmec Mining Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 35 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :
Placement de 7 279 050 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription, au prix de 0,22 \$ l'unité. De plus, 727 905 options d'unités, émises à titre de rémunération.

Date du placement :
Le 23 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 12 mars 2007

Rolland Énergie Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :
Placement de 4 888 889 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 0,09 \$ le bon.

Date du placement :
Le 2 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 12 mars 2007

Société d'exploration minière Vior inc.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :
Placement de 100 000 actions ordinaires, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :
Le 15 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 19 février 2007

Société d'exploration minière Vior inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :
Placement de 125 000 actions ordinaires, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :
Le 9 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.13 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 19 février 2007

Société d'exploration minière Vior inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 5 000 000 d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,20 \$ l'unité et de 500 000 actions ordinaires et 500 000 bons de souscription à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 13 février 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 23 février 2007

Sonomax Santé Auditive Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 7 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Le placement de 1 555 567 actions ordinaires et de 1 555 567 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 0,225 l'action.
Date du placement :
Du 28 février 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 9 mars 2007

Sonomax Santé Auditive Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 16 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 9 411 766 actions ordinaires, de 9 411 766 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 0,255 l'action et de 752 941 bons de souscription d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires, émises à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 28 février 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 9 mars 2007

VastNed Offices/Industrial N.V.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 31 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 683 502 actions ordinaires, au prix de 45,39 \$ Cdn l'action et de 419 502 actions ordinaires, émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 5 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 février 2007

Western Wind Energy Corp.**Souscripteur :**

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 26 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 732 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,90 \$ l'unité et de 42 000 bons de souscription, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 23 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 mars 2007

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT**BGICL Active Canadian Equity Fund****Souscripteur :**

Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description des placements :

Placement de 2 867 178,728 parts d'une valeur globale de 69 342 805,46 \$

Date des placements :

1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 31 janvier 2007

**BGICL Canadian Core Active Bond Fund
(auparavant, BGICL Canadian Alpha Bond Fund)****Souscripteur :**

Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description des placements :

Placement de 71 448,220 parts d'une valeur globale de 1 000 000 \$

Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL Daily Active Canadian Equity Fund

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de quatre souscripteurs au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 492 249,629 parts d'une valeur globale de 8 986 979,44 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL Global Market Selection Fund - TMP

Souscripteur :
 Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 346 359,887 parts d'une valeur globale de 12 502 347,43 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL Global Market Selection Fund

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 54 161,248 parts d'une valeur globale de 1 755 000 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL Hedged MSCI EAFE Equity Index Fund

Souscripteur :
 Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 1 098 210,214 parts d'une valeur globale de 13 676 901,35 \$

Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL Hedged Pension U.S. Alpha Tilts Fund

Souscripteur :
 Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 297 644,626 parts d'une valeur globale de 3 200 000 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL Hedged Pension U.S. Equity Index Fund

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de six souscripteurs au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 16 041 575,530 parts d'une valeur globale de 170 036 665,59 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL Long Bond Index Fund

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de quatre souscripteurs au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 2 880 694,966 parts d'une valeur globale de 50 932 147,93 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL MSCI EAFE Equity Index Fund (auparavant, BGICL Daily EAFE Equity Index Fund)

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de huit souscripteurs au Québec.
 Description des placements :

Placement de 1 009 647,922 parts d'une valeur globale de 11 724 025,86 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL Non Pension U.S. Equity Index Fund

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de quatre souscripteurs au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 1 169 965,623 parts d'une valeur globale de 9 982 800 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL Pension U.S. Alpha Tilts Fund

Souscripteur :
 Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 4 397,894 parts d'une valeur globale de 41 000 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL Pension U.S. Equity Index Fund

Souscripteur :
 Les placements ont eu lieu auprès de sept souscripteurs au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 19 668 389,175 parts d'une valeur globale de 177 635 915,42 \$.
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL Real Return Bond Index Fund

Souscripteur :
 Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description des placements :

Placement de 553,064 parts d'une valeur globale de 12 000 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL S&P/TSX Composite Index Fund

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de cinq souscripteurs au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 846 989,396 parts d'une valeur globale de 16 431 318,26 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL S&P/TSX Equity Index Fund

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 14 257,724 parts d'une valeur globale de 618 358,09 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL Short Term Investment Fund

Souscripteur :
 Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 65 193,657 parts d'une valeur globale de 900 000 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL Unhedged Synthetic U.S. Equity Index Fund

Souscripteur :
 Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description des placements :

Placement de 11 205,045 parts d'une valeur globale de 173 000 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGICL Universe Bond Index Fund

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de onze souscripteurs au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 4 103 568,553 parts d'une valeur globale de 71 984 904,60 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGINA EAFE Equity Index Fund B

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de trois souscripteurs au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 169,04 parts d'une valeur globale de 9 750,52 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGINA GSCI Energy Sector Funds B

Souscripteur :
 Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 4 175 217,91 parts d'une valeur globale de 52 685 358,10 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGINA GSCI Non-Energy Sector Funds B

Souscripteur :
 Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description des placements :

Placement de 3 203 599,58 parts d'une valeur globale de 44 017 014,52 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGINA International Alpha Tilts Fund B

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de six souscripteurs au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 125 997,190 parts d'une valeur globale de 3 027 907,73 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGINA International Alpha Tilts Hedged CAD Fund B

Souscripteur :
 Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 279 944,33 parts d'une valeur globale de 3 187 869,36 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

BGINA MSCI Europe Index Fund B

Souscripteur :
 Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description des placements :
 Placement de 773,440 parts d'une valeur globale de 11 593 211,23 \$
 Date des placements :
 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

Bissett Canadian Growth Trust

Souscripteur :
 Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.
 Description des placements :

Placements de 4 754,94 parts, pour une valeur globale de 130 000,00 \$.
 Date des placements :
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.19 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

Caldwell Growth Opportunities Trust

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.
 Les placements ont eu lieu également auprès de 355 souscripteurs hors Québec.
 Description des placements :
 Placements de parts de catégorie A, pour une valeur globale de 29 941 151,85 \$.
 Date des placements :
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 et 2.10 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 31 janvier 2007

Claymore Macroshs Oil UP ETF

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de 11 souscripteurs au Québec.
 Description des placements :
 Placements de 169 000 actions, pour une valeur globale de 12 425 846,86 \$.
 Date des placements :
 Du 11 décembre au 27 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 15 janvier 2007

Diamonds Trust Series I

Souscripteur :
 Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 3 333 actions, au prix de 113,90 US \$ l'action.
 Date du placement :
 Le 12 mai 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 15 janvier 2007

Diamonds Trust Series I

Souscripteur :
 Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :
 Placement de 100 000 actions, au prix de 138,16 \$ l'action.
 Date du placement :
 Le 16 novembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 15 janvier 2007

Energy Select Sector SPDR

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.
 Description des placements :
 Placements de 337 800 actions, pour une valeur globale de 21 391 792,99 \$.
 Date des placements :
 Du 19 mai au 25 septembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 15 janvier 2007

Energy Select Sector SPDR

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de 57 souscripteurs au Québec.
 Description des placements :
 Placements de 497134 actions, pour une valeur globale de 27 474 236,67 \$.
 Date des placements :
 Du 14 février au 17 novembre 2005
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 15 janvier 2007

Financial Select Sector SPDR

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
 Description des placements :
 Placements de 229 065 actions, pour une valeur globale de 8 360 320,06 \$.
 Date des placements :
 Le 24 janvier et 1^{er} septembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 15 janvier 2007

Financial Select Sector SPDR

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de 24 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 547 794 actions, pour une valeur globale de 18 852 183,78 \$.

Date des placements :

Du 2 février 2005 au 24 octobre 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

Fonds d'actions Letko Brosseau inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 27 724,22 actions CI C, série 1 et de 14 253,02 actions CI B, série 1, au prix de 12,75 \$ l'action.

Date du placement :

Le 29 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^{er} février 2007

Fonds d'obligations CTI Palos S.E.C.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 835 parts, au prix de 9,98 \$ la part.

Date du placement :

Le 26 janvier 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 31 janvier 2007

Gauthier Palos Global Macro Fund L.P.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 7 591,75 parts, au prix de 9,88 \$ la part.

Date du placement :

Le 28 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 mars 2007

Goldman Sachs USD Liquid Reserves Fund #399

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de cinq souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu auprès de onze souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placement de 34 858 580,82 parts d'une valeur globale de 40 317 434 \$.

Date des placements :

1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 31 janvier 2007

Goldman Sachs USD Liquid Reserves Fund #499

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de cinq souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu auprès de 29 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placement de 389 590 122,60 parts d'une valeur globale de 450 588 936 \$

Date des placements :

1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 31 janvier 2007

Goldman Sachs USD Liquid Reserves Fund #599

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Les placements ont eu lieu auprès de deux souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placement de 1 259 617,15 parts d'une valeur globale de 1 456 873 \$.

Date des placements :

1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 31 janvier 2007

HRS Absolute Return Trust

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 214 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placements de 80 107,05 parts de catégorie A et de 7 423,07 parts de catégorie F, pour une valeur globale de 945 150,00 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3, 2.5 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 31 janvier 2007

iShares CDN S&P/TSX 60 Index

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 200 actions, au prix de 65,29 US \$ l'action.

Date du placement :

Le 18 juillet 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares CDN S&P/TSX 60 Index

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 200 actions, pour une valeur globale de 16 408,09 \$.

Date des placements :

Le 16 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares CDN S&P/TSX CN Gold IDX

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 200 actions, pour une valeur globale de 19 862,54 \$.

Date des placements :

Le 4 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares DJ NON CYC

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 2,000 actions, pour une valeur globale de 123 273,67 \$.

Date des placements :

Du 17 mars au 26 septembre 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares DJ US Real Estate Fund

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 63 400 actions, au prix de 70,55 US \$ l'action.

Date du placement :

Le 17 mai 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares DJ US Real Estate Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 12 400 actions, pour une valeur globale de 1 684 099,07 \$.

Date des placements :

Le 4 et 7 février 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares INC MSCI Brazil Free Index Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 43 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 1 600 800 actions, pour une valeur globale de 7 403 433,27 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} août au 25 octobre 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares INC MSCI Emerging MKTS Index Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 13 500 actions, pour une valeur globale de 1 034 714,97 \$.

Date des placements :

Du 19 juillet au 1^{er} décembre 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares INC MSCI Japan Index Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 17 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 718 766 actions, pour une valeur globale de 11 161 074,13 \$.

Date des placements :

Du 17 janvier au 20 octobre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares INC MSCI Mexico Index Fund

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 32 000 actions, au prix de 36,52 US \$ l'action.

Date du placement :

Le 31 mai 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares INC MSCI Mexico Index Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 242 000 actions, pour une valeur globale de 2 111 052,08 \$.

Date des placements :

Le 1^{er} août 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares INC MSCI South Africa Index Fund

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 2 775 actions, au prix de 123,75 US \$ l'action.

Date du placement :

Le 5 mai 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares INC MSCI Switzerland Index Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 35,300 actions, pour une valeur globale de 813 985,04 \$.

Date des placements :

Le 17 janvier 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares INC MSCI United Kingdom Index Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 9 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 217 228 actions, pour une valeur globale de 4 902 245,13 \$.

Date des placements :

Du 17 janvier au 17 mai 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares INC MSCI United Kingdom Index Fund

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 29 000 actions, au prix de 19,47 US \$ l'action.

Date du placement :

Le 6 septembre 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares MSCI EAFE Index Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 527 590 actions, pour une valeur globale de 37 113 338,95 \$.

Date des placements :

Du 13 janvier au 19 juin 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares MSCI Emerging Markets Index Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 14,800 actions, pour une valeur globale de 1 611 001,72 \$.

Date des placements :

Le 13 et 24 janvier 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares MSCI Emerging Markets Index Fund

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 800 actions, au prix de 119,98 \$ l'action.

Date du placement :

Le 8 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares MSCI EMU Index Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 10 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 85 346 actions, pour une valeur globale de 8 037 250,69 \$.

Date des placements :

Du 17 janvier au 28 septembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares MSCI EMU Index Fund

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 10 325 actions, pour une valeur globale de 932 570,71 \$.

Date du placement :

Le 6 septembre 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares Russell 2000 Index Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 382 800 actions, pour une valeur globale de 31 514 843,16 \$.

Date des placements :

Du 9 juin au 27 septembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares Russell 2000 Index Fund

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 75 000 actions, au prix de 89.76 \$ l'action.

Date du placement :

Le 15 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares Russell 2000 Index Small Cap Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 39 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 952 000 actions, pour une valeur globale de 66 534 864,95 \$.

Date des placements :

Du 10 janvier au 3 novembre 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares S&P SmalCap 600 Index Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 10 000 actions, pour une valeur globale de 746 343,67 \$.

Date des placements :

Le 26 avril et 9 mai 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares TR MSCI EAFE IDX

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 18 300 actions, au prix de 81,19 \$ l'action.

Date du placement :

Le 8 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares TR MSCI EAFE Index Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 7 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 269 496 actions, pour une valeur globale de 27 723 064,45 \$.

Date des placements :

Du 10 janvier au 1^{er} décembre 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

iShares 20+ Year TRES Index Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 22 000 actions, pour une valeur globale de 2 370 185,07 \$.

Date des placements :

Le 4 février 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

Letko Brosseau Fonds d'actions

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 172 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 25 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placements de 3 210 674,67 parts, pour une valeur globale de 39 675 691,12 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^{er} février 2007

Letko Brosseau Fonds d'actions internationales

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 76 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 30 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placements de 2 649 185,10 parts, pour une valeur globale de 30 951 578,81 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^{er} février 2007

Letko Brosseau Fonds d'obligations

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 18 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 7 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placements de 284 692,91 parts, pour une valeur globale de 2 844 947,04 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^{er} février 2007

Letko Brosseau Fonds équilibré

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 191 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 53 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placements de 7 164 953,36 parts, pour une valeur globale de 79 188 147,18 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^{er} février 2007

Letko Brosseau Fonds RER d'actions

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 80 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 11 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placements de 428 624,90 parts, pour une valeur globale de 4 812 605,55 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 1^{er} février 2007

Letko Brosseau Fonds RER d'actions internationales

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de 59 souscripteurs au Québec.
 Les placements ont eu lieu également auprès de 28 souscripteurs hors Québec.
 Description des placements :
 Placements de 6 866 036,31 parts, pour une valeur globale de 79 105 053,41 \$.
 Date des placements :
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 1^{er} février 2007

Letko Brosseau Fonds RER d'obligations

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de 11 souscripteurs au Québec.
 Les placements ont eu lieu également auprès de 9 souscripteurs hors Québec.
 Description des placements :
 Placements de 397 408,18 parts, pour une valeur globale de 3 929 616,53 \$.
 Date des placements :
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 1^{er} février 2007

Letko Brosseau Fonds RER équilibré

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de 154 souscripteurs au Québec.
 Les placements ont eu lieu également auprès de 46 souscripteurs hors Québec.
 Description des placements :
 Placements de 6 243 487,40 parts, pour une valeur globale de 69 163 602,57 \$.
 Date des placements :
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 1^{er} février 2007

Materials Select Sector SPDR

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 92 300 actions, pour une valeur globale de 3 292 682,97 \$.

Date des placements :

Du 27 janvier au 7 février 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

MidCap SPDR Trust Series 1

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 20 000 actions, pour une valeur globale de 3 105 154,58 \$.

Date des placements :

Du 26 avril au 18 septembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

MidCap SPDR Trust SER 1 Quarterly

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 58 000 actions, pour une valeur globale de 8 675 745,60 \$.

Date des placements :

Le 15 mars et 18 juillet 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

MSCI EMU IDX FD

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 1 540 actions, pour une valeur globale de 172 506,32 \$.

Date des placements :

Le 6 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

MSCI EMU IDX FD

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 14 455 actions, pour une valeur globale de 1 752 324,13 \$.

Date des placements :

Le 13 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

Nasdaq-100 Shares Com

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 35 900 actions, au prix de 43,21 US \$ l'action.

Date du placement :

Le 12 janvier 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

S&P Depository Receipts TR Units

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 114 398 actions, pour une valeur globale de 15 991 617,54 \$.

Date des placements :

Du 14 juin au 18 octobre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

S&P Depository Receipts TR Units

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 122 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 1 448 054 actions, pour une valeur globale de 202 462 228,73 \$.

Date des placements :

Du 4 janvier au 11 novembre 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

SPDR Trust Series 1

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 10 100 actions, pour une valeur globale de 332 306,91 \$.

Date des placements :

Le 2 mai 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

Streettracks Gold Trust

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 89 000 actions, pour une valeur globale de 4 391 760,50 \$.

Date du placement :

Le 21 juillet 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

Technology Select Sector SPDR

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 56 900 actions, au prix de 20,16 US \$ l'action.

Date du placement :

Le 9 juin 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

Triumph Aggressive Opportunities Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 10 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placements de 5 111,74 parts, au prix de 1 000 \$ la part.

Date des placements :

Le 1^{er} juin, 1^{er} juillet, 1^{er} novembre et 1^{er} décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 31 janvier 2007

Triumph Capital Appreciation Fund

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 28 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placements de 17 630 parts, au prix de 1 000 \$ la part.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 31 janvier 2007

United States Oil Fund LP

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 70 400 actions, pour une valeur globale de 5 792 002,72 \$.

Date des placements :

Le 18 juillet 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

Utilities Select Sector SPDR

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 10 200 actions, pour une valeur globale de 346 198,08 \$.

Date des placements :

Le 9 février 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2007

Cet avis aurait dû paraître au Bulletin comme suit :

PCJ Canadian Equity Fund

Souscripteur:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description des placements :

Placement de 12 964,823 parts d'une valeur globale de 150 701 \$.

Date des placements :

1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 26 janvier 2007

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Banque HSBC Canada

Vu la demande présentée le 13 mars 2007;

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers :

dispense Banque HSBC Canada de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer le ou vers le 15 mars 2007, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

Corporation minière Rocmec inc.

Vu la demande présentée le 13 mars 2007;

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 4 du *Règlement Q-3 sur les options* (« Règlement Q-3 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité »):

dispense Corporation minière Rocmec inc. de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement d'options de rémunération auprès des placeurs pour compte, leur permettant d'acquérir un maximum de 727 905 unités au prix de 0,22 \$ l'unité pour un période de 12 mois suivant la clôture du placement, le tout conformément aux documents déposés auprès de l'Autorité.

Fonds communs de placement TD Fonds privé de dividendes canadiens TD

Vu la demande présentée par le Fonds privé de dividendes canadiens TD (le « Fonds ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») le 5 février 2007 (la « Demande »);

Vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 *relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « Régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« Autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« GPTD » : Gestion de Placements TD Inc.;

« GPTDW » : Gestion privée TD Waterhouse Inc.;

et considérant les faits suivants :

- les parts du Fonds ne peuvent être souscrites que par GPTDW ou GPTD pour le compte des épargnants qui ont conclu une convention de placement conférant à GPTDW ou GPTD l'autorisation et le pouvoir discrétionnaire d'acheter des parts du Fonds;

vu la demande du Fonds visant à être dispensé des obligations prévues au paragraphe c) de l'article 5.1 du Règlement 81-102, afin de lui permettre de modifier son objectif de placement fondamental sans d'abord avoir obtenu l'approbation des porteurs (la « Dispense demandée »);

vu les représentations faites par le Fonds.

En conséquence, l'Autorité accorde la Dispense demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du Régime d'examen concerté émis par l'Autorité principale.

Numéro de projet Sédar: 1048295

Fonds de croissance canadien GBC

Vu la demande présentée par Gestion de portefeuilles GBC Inc. (le « gestionnaire ») au nom du Fonds de croissance canadien GBC (le « fonds ») et par Gestion Pembroke Ltée (le « conseiller en valeurs ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 31 janvier 2007;

vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 *relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est l'Autorité des marchés financiers (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1;

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la Norme canadienne 14-101, *Définitions*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande qui vise à dispenser le fonds, à certaines conditions, des dispositions prévues aux articles suivants du règlement 81-102 afin de permettre au fonds d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans le Fonds de croissance américain Pembroke (le « fonds sous-jacent ») :

- a) le sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de l'article 2.2 qui interdit à un organisme de placement collectif (un « OPC ») d'acquérir quelque titre d'un émetteur dans le cas où, par suite de l'acquisition, l'OPC détiendrait plus de 10 % (i) des titres de participation en circulation de cet émetteur ou (ii) des droits de vote se rattachant aux titres comportant droit de vote en circulation de cet émetteur;
- b) le sous-paragraphe a) du paragraphe 2) de l'article 2.5 qui interdit à un OPC d'acquérir et de détenir les titres d'un autre OPC qui n'est pas assujéti au Règlement 81-102 et au *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*;
- c) le sous-paragraphe c) du paragraphe 2) de l'article 2.5 qui interdit à un OPC d'acquérir et de détenir les titres d'un autre OPC qui n'est pas admissible comme placement dans les territoires;

vu la demande qui vise à dispenser le conseiller en valeurs, à certaines conditions, des dispositions prévues à l'article 236 du *Règlement sur les valeurs mobilières* afin de permettre au fonds d'investir dans le fonds sous-jacent dont le conseiller en valeurs gère, en vertu d'un mandat, le portefeuille de valeurs;

(collectivement, la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par la gestionnaire et le conseiller en valeurs.

En conséquence :

l'Autorité accorde les dispenses demandées aux conditions suivantes :

1. le fonds sous-jacent doit se conformer en tout temps aux dispositions applicables du règlement 81-102 et du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*;
2. les porteurs de titres du fonds peuvent obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire de la notice d'offre du fonds sous-jacent, s'il en est, ainsi que les états financiers annuels vérifiés et les états financiers semestriels du fonds sous-jacent. Le fonds communiquera cette information dans ses rapports de la direction sur le rendement du fonds;
3. le fonds communique dans ses stratégies de placement énoncé dans son prospectus simplifié qu'il investit dans les titres d'autres OPC ou fonds en gestion commune;
4. les dates d'évaluations pour le fonds et le fonds sous-jacent sont compatibles à des fins d'émission et de rachat de titres;
5. le fonds sous-jacent ne facture aucun frais d'acquisition relativement à l'acquisition de ses titres par le fonds;
6. le fonds sous-jacent ne facture aucun frais de rachat ou tout autre frais relativement aux rachats de ses titres par le fonds;
7. le fonds n'a à payer aucun frais de gestion ni aucune prime incitative qui doubleraient les frais payables par le fonds sous-jacent pour le même service;
8. le fonds n'exerce pas les droits de vote afférents aux titres détenus du fonds sous-jacent à moins que le fonds, si le déposant y consent, fasse en sorte que tous les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent détenus par le fonds soient exercés par les porteurs véritables des titres du fonds.

Numéro de projet Sédar: 1033706

Fonds Fidelity (Les)

Vu la demande présentée par Fidelity Investments Canada Limited (« Fidelity ») au nom des fonds actuels nommés à l'annexe A et les fonds futurs gérés par Fidelity (collectivement, les « Fonds Fidelity ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 février 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et le terme défini suivant :

« Fonds de devises neutres » : réfèrent au fonds Fidelity titres américains à rendement élevé - devises neutres, au fonds Fidelity obligations mondiales - devises neutres et tous autres fonds futurs de devises neutres gérés par Fidelity qui sont émetteurs assujettis et gérés par Fidelity;

vu l'objectif d'investissement d'un Fonds de devises neutres visant notamment à éliminer considérablement les risques liés à l'exposition aux devises;

vu les stratégies d'investissements d'un Fonds de devises neutres qui prévoient que son objectif d'investissement sera atteint principalement en acquérant des parts d'un fonds sous-jacent correspondant (les « Fonds sous-jacents ») et en utilisant des contrats sur instruments dérivés, d'une manière continue, afin de réduire considérablement le risque lié au taux de change;

vu la demande visant à dispenser les Fonds Fidelity, de l'application des dispositions prévues au sous-paragraphe b) du paragraphe 2) de l'article 2.5 du Règlement afin de permettre aux Fonds Fidelity de détenir des titres de Fonds de devises neutres, au delà de la limite permise de 10 % de son actif net (la « dispense demandée »);

vu la similarité entre l'objectif d'investissement d'un Fonds de devises neutres et celui de son Fonds sous-jacents correspondant, à l'exception du fait que l'objectif d'investissement du Fonds de devises neutres prévoit de réduire au minimum son exposition aux fluctuations des devises;

Vu les représentations faites par Fidelity.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les investissements dans les Fonds de devises neutres se fassent en conformité avec les dispositions prévues à l'article 2.5 du Règlement 81-102 à l'exception du sous-paragraphe b) du paragraphe 2 de l'article 2.5 de ce même Règlement.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

ANNEXE A

Fonds Fidelity

Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada
 Fonds Fidelity Expansion Canada
 Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada
 Fonds Fidelity Potentiel Canada
 Fonds Fidelity Dividendes
 Fonds Fidelity Frontière Nord^{MD}
 Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique
 Fonds Fidelity Potentiel Amérique
 Fonds Fidelity Valeur Amérique
 Fonds Fidelity Croissance Amérique
 Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique
 Fonds Fidelity Étoile d'Asie^{MC}
 Fonds Fidelity Chine
 Fonds Fidelity Marchés émergents
 Fonds Fidelity Europe
 Fonds Fidelity Extrême-Orient
 Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales
 Fonds Fidelity mondial
 Fonds Fidelity Potentiel mondial
 Fonds Fidelity Immobilier mondial
 Fonds Fidelity Discipline Actions^{MC} internationales
 Fonds Fidelity Valeur internationale
 Fonds Fidelity Japon
 Fonds Fidelity Amérique latine
 Fonds Fidelity Étoile du Nord^{MD}
 Fonds Fidelity Outremer
 Fonds Fidelity Spécialité Produits de consommation
 Fonds Fidelity Spécialité Services financiers
 Fonds Fidelity Spécialité Soins de la santé
 Fonds Fidelity Spécialité Ressources naturelles
 Fonds Fidelity Spécialité Technologie
 Fonds Fidelity Spécialité Télécommunications
 Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens
 Fonds Fidelity Équilibre Canada
 Fonds Fidelity Revenu mensuel
 Fonds Fidelity Répartition mondiale
 Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2005
 Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2010
 Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2015
 Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2020
 Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2025
 Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2030

Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2035
 Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2040
 Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2045
 Portefeuille Fidelity Passage^{MC} Revenu
 Fonds Fidelity Obligations canadiennes
 Fonds Fidelity Marché monétaire Canada
 Fonds Fidelity Obligations canadiennes à court terme
 Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé
 Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U.
 Fonds Fidelity Fiducies de revenu
 Fonds Fidelity Revenu mensuel élevé

Numéro de projet Sédar: 1052148

Instorage Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée le 13 mars 2007;

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers :

dispense Instorage Real Estate Investment Trust de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer le ou vers le 15 mars 2007, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

R Split III Corp.

Vu la demande présentée par R Split III Corp. (la « société ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 6 février 2007;

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1;

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « règlement 81-102 »);

vu les termes définis suivants :

« actions de Banque Royale » : actions ordinaires de la Banque Royale du Canada dont le portefeuille de la société sera exclusivement composé;

« facilité de crédit renouvelable » : facilité de crédit utilisée pour financer une partie des distributions fixes, sur base temporaire et au besoin seulement;

« facilité de crédit provisoire » : facilité de crédit utilisée pour acheter des actions de Banque Royale avant la date de clôture. Cette facilité sera remboursée immédiatement après la clôture du placement;

« frais de constitution » : les frais relatifs à la constitution et à l'organisation de la société, incluant les frais de préparation et de dépôt du prospectus provisoire ainsi que du prospectus définitif;

« prospectus provisoire » : le prospectus provisoire en date du 2 février 2007, déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande qui vise à dispenser la société, à certaines conditions, des dispositions prévues aux articles suivants du règlement 81-102 :

- a) le paragraphe 1) de l'article 2.1 afin de permettre à la société d'investir le total de ses actifs dans les actions de Banque Royale;
- b) le paragraphe a) de l'article 2.6 afin de permettre à la société d'emprunter des fonds et de donner une sûreté sur l'actif du portefeuille dans le cadre de la facilité de crédit renouvelable et de la facilité de crédit provisoire;
- c) l'article 3.3 afin de permettre à la société de prendre à sa charge les frais de constitution;
- d) l'article 10.3 afin de permettre à la société d'utiliser un prix de rachat des titres en réponse à un ordre de rachat qui peut ne pas être celui de la prochaine date de calcul de la valeur liquidative qui est établie après la réception de l'ordre de rachat par la société;
- e) le paragraphe 1) de l'article 10.4 afin de permettre à la société de payer le prix de rachat de ses titres faisant l'objet d'un ordre de rachat dans un délai excédant les trois jours ouvrables suivant la date de rachat;
- f) le paragraphe 1) de l'article 12.1 afin de dispenser à la société de déposer les rapports sur le respect de la réglementation;
- g) l'article 14.1 afin de dispenser la société des obligations relatives à la date de référence pour le paiement des dividendes et autres distributions.

(la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par la société.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. en ce qui concerne la dispense du paragraphe 1) de l'article 2.1, la société ne doit pas devenir un initié de la Banque Royale du Canada à la suite de ses investissements;
2. en ce qui concerne la dispense du paragraphe a) de l'article 2.6 :
 - a) pour la facilité de crédit renouvelable, l'encours de tous les emprunts ne doit pas excéder 5 % de l'actif net de la société au moment de l'emprunt;

- b) pour la facilité de crédit provisoire, le montant de l'emprunt doit être remboursé en totalité immédiatement après la clôture du placement;
- 3. en ce qui concerne la dispense de l'article 3.3, le prospectus provisoire doit divulguer que les frais de constitution sont à la charge de la société à même le produit brut de l'émission;
- 4. en ce qui concerne la dispense de l'article 14.1, la société doit se conformer aux exigences applicables aux sociétés dont les titres sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Numéro de projet Sédar: 1048298

Société de financement GE Capital Canada

Vu la demande présentée par la Société de financement GE Capital Canada (la « société ») et General Electric Corporation (le « garant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 mars 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande de l'émetteur visant à obtenir une dispense permanente de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi de traduire en français certains documents et annexes aux formulaires américains 8-K, 10-K et 10-Q du garant, qui ne sont pas exigés en vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, mais qui le sont en vertu de la législation en valeurs mobilières américaine, et qui seront intégrés par renvoi au prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus ») ainsi que dans tous les suppléments afférents au prospectus que la société entend déposer le ou vers le 7 mars 2007 (la « dispense permanente »);

vu la demande de l'émetteur visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi de traduire en français le formulaire 10-K du garant pour l'année 2006 (le « 10-K de 2006 ») qui sera intégré par renvoi au prospectus que la société entend déposer le ou vers le 7 mars 2007 (la « dispense temporaire »);

vu les considérations suivantes :

1. la société est un émetteur assujetti dans toutes les provinces du Canada;
2. la société est une filiale indirecte à part entière du garant;
3. le garant est constitué en vertu des lois de l'état du Delaware et est soumis à la réglementation de la *Securities and Exchange Act of 1934* des États-Unis;
4. les billets émis par la société sont garantis entièrement et sans condition par le garant et ont une note approuvée au sens du Règlement 51-102;
5. certains documents du garant sont intégrés par renvoi au prospectus ainsi qu'à chaque supplément de fixation du prix. Le garant signe également le prospectus;

6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. le dépôt par la société des documents intégrés par renvoi selon la forme et les exigences prévues par la législation américaine a pour conséquence d'intégrer plusieurs documents qui ne sont pas, par ailleurs, exigés par la législation québécoise;
8. le volume important et la complexité du 10-K de 2006 font en sorte que la société ne peut déposer la version française de façon simultanée à la version anglaise du document ;

vu les représentations faites par l'émetteur et le garant.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense permanente;

l'Autorité accorde la dispense temporaire à la condition que tout supplément de fixation du prix déposé avant le dépôt de la version française du 10-K de 2006 contienne une mention à l'effet que la version française du 10-K de 2006 intégré par renvoi sera déposée sur SEDAR au plus tard 20 jours ouvrables après le dépôt de la version anglaise du document.

Fait à Montréal, le 7 mars 2007.

Louis Morisset
Surintendant aux marchés des valeurs
Décision N° 2007-SMV-0016

Uranium Focused Energy Fund

Vu la demande présentée par Uranium Focused Energy Fund (l' « émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») le 13 février 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l' « autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur, à certaines conditions, de l'obligation prévue au sous-paragraphe b) du paragraphe 3) à l'article 14.2 du Règlement 81-106 de calculer au moins une fois par jour ouvrable la valeur liquidative de l'émetteur (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. que la valeur liquidative soit disponible au public sur demande;

2. que la valeur liquidative soit disponible sur un site Internet accessible au public ou par l'entremise d'un numéro de téléphone sans frais;

cette dispense est valide tant que :

1. les parts seront cotées à la Bourse de Toronto;
2. l'émetteur calculera la valeur liquidative au moins une fois par semaine.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

6.7.1 Visas de prospectus

6.7.1.1 Prospectus provisoires

Aucune information.

6.7.1.2 Prospectus définitifs

Aucune information.

6.7.1.3 Modifications du prospectus

Aucune information.

6.7.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.7.2 Dispenses

Domtar Inc.

**DANS L'AFFAIRE DE
LA LÉGISLATION EN VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO
(LES « TERRITOIRES »)**

**ET
DU RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ DES DEMANDES DE DISPENSE**

**ET
DE DOMTAR INC. (« Domtar »)**

Contexte

L'Autorité des marchés financiers a reçu de Domtar une demande pour obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») accordant à Domtar une dispense des exigences suivantes, tel que prévu à l'article 14.2 de l'Annexe 51-102A5 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* et au *Règlement Q-28 sur les exigences relatives au prospectus*, relativement à sa circulaire d'information de la direction (la « circulaire de Domtar ») en voie d'être préparée dans le cadre d'une assemblée extraordinaire des porteurs de titres de Domtar en vue d'examiner le regroupement proposé de Domtar et du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser (tel qu'il est défini ci dessous) :

- a) l'obligation d'inclure dans la circulaire de Domtar l'information relative à Papier Domtar (Canada) Inc. (« Nouco Canada Échangecco ») devant être comprise dans un prospectus;
- b) l'obligation que les états financiers de Domtar Corporation (« Scisco ») et du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser compris dans la circulaire de Domtar soient établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») canadiens et vérifiés conformément aux normes de vérification généralement reconnues (« NVGR ») canadiennes;
- c) l'obligation que les états financiers historiques et pro forma de Scisco et du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser (compris dans la circulaire de Domtar) établis conformément aux PCGR américains soient accompagnés d'une note i) expliquant les différences importantes entre les PCGR canadiens et les PCGR américains en matière de mesure et chiffrant l'incidence de ces différences et ii) fournissant l'information conformément aux règles de présentation des PCGR canadiens, dans la mesure où elle n'est pas déjà fournie dans les états financiers;
- d) l'obligation que les rapports des vérificateurs portant sur les états financiers pertinents de Scisco et du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser (compris dans la circulaire de Domtar) indiquent les différences importantes de la forme et de contenu en regard de rapports des vérificateurs canadiens et confirment que les NVGR appliquées sont essentiellement équivalentes aux NVGR canadiennes;
- e) l'obligation que tous les rapports de gestion (les « rapports de gestion ») relatifs aux états financiers du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser susmentionnés (et compris dans la circulaire de Domtar) fournissent un retraitement des parties de ces rapports de gestion qui seraient différentes si elles étaient fondées sur des états financiers établis conformément aux PCGR canadiens et l'obligation que le rapport de gestion fasse renvoi aux notes des états financiers établissant un rapprochement des différences entre les PCGR américains et les PCGR canadiens;
- f) l'obligation que tous les calculs faits pour déterminer si l'acquisition de Domtar et du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser par Scisco constitue une « acquisition importante » en vertu de la législation soient faits au moyen d'états financiers qui sont établis conformément aux PCGR canadiens ou qui ont fait l'objet d'un rapprochement avec les PCGR canadiens;
- g) l'obligation que les états financiers intermédiaires du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser (tel qu'il est défini ci dessous) comprennent les états cumulés des capitaux propres du secteur non vérifiés pour la période comparable;

(collectivement, la « dispense demandée »).

Application du régime de l'autorité principale

En vertu du *Règlement 11 101 sur le régime de l'autorité principale* (le « Règlement 11 101 ») et du régime d'examen concerté des demandes de dispense :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale de Domtar;
- b) Domtar se prévaut de la dispense prévue à la partie 3 du Règlement 11 101 en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-

Écosse, à l'Île du Prince-Édouard, à Terre Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord Ouest, au Nunavut et au Yukon.

Interprétation

Les termes définis dans la *Norme canadienne 14 101, Définitions* ont le même sens dans le présent document, sauf s'ils y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes de Domtar :

L'opération proposée et le fonctionnement de l'Arrangement

1. En vertu d'une convention relative aux transactions datée du 22 août 2006 (telle qu'elle a été modifiée par la suite), Domtar et Weyerhaeuser Company (« Weyerhaeuser ») ont convenu de regrouper Domtar et le secteur des papiers fins de Weyerhaeuser (l'« opération proposée »).
2. L'opération proposée, sous réserve de l'obtention de l'approbation des actionnaires, des autorités de réglementation et des tribunaux pertinents, et sous réserve d'autres conditions, donnerait lieu à un regroupement de Domtar et du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser aux termes d'un plan d'arrangement (l'« Arrangement ») en vertu de l'article 192 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »), fondé sur une structure traditionnelle transfrontière d'« actions échangeables », avec la particularité, à des fins fiscales américaines, de la caractéristique intitulée *Reverse Morris Trust* qui prévoit certains avantages fiscaux aux actionnaires américains de Weyerhaeuser dans le contexte de la scission ou de la scission avec échange d'actions du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser en une entité légale distincte.
3. À la réalisation de l'opération proposée, Scisco, directement ou indirectement, sera propriétaire et exploitante du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser. De plus, Scisco sera indirectement propriétaire de toutes les actions ordinaires de Domtar (les « actions ordinaires de Domtar »). Dans les présentes, Scisco est appelée, après la réalisation de l'opération proposée, la « nouvelle Domtar ». Une description chronologique étape par étape des événements importants relatifs à l'opération proposée suit.

Le transfert des actifs canadiens

4. Weyerhaeuser Company Limited et Weyerhaeuser Saskatchewan Ltd., deux filiales canadiennes de Weyerhaeuser, transféreront certains de leurs actifs reliés aux papiers fins et actifs connexes (les « actifs canadiens reliés aux papiers fins ») à une filiale de Nouco Canada Échangecco et cette filiale de Nouco Canada Échangecco prendra en charge certains passifs reliés aux papiers fins et passifs connexes de Weyerhaeuser Company Limited et de Weyerhaeuser Saskatchewan Ltd.

L'apport à Nouco

5. Weyerhaeuser transfèrera à Domtar Paper Company, LLC (« Nouco »), filiale de Weyerhaeuser, certains des actifs reliés aux papiers fins et actifs connexes américains de Weyerhaeuser (les « actifs américains reliés aux papiers fins », avec les actifs canadiens relatifs aux papiers fins, le « secteur des papiers fins de Weyerhaeuser ») en échange de l'émission d'intérêts dans une société à responsabilité limitée supplémentaires de Nouco à Weyerhaeuser et la prise en charge par Nouco de certains passifs reliés aux papiers fins et passifs connexes de Weyerhaeuser.

Le financement provisoire

6. Scisco, filiale de Weyerhaeuser, tirera 1,35 milliard \$ US aux termes d'une facilité de prêt à terme non garanti de trois mois.

L'apport à Cisco

7. Weyerhaeuser transférera à Cisco la totalité des intérêts dans une société à responsabilité limitée émis et en circulation de Nouco en échange a) de 1,35 milliard \$ US en espèces et b) d'un nombre d'actions ordinaires de Cisco (les « actions ordinaires de la nouvelle Domtar »), déterminé conformément à une formule précisée aux termes de l'opération proposée.

La distribution

8. Weyerhaeuser distribuera la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la nouvelle Domtar aux actionnaires de Weyerhaeuser. Cette distribution pourra se faire, au choix de Weyerhaeuser, sous forme de dividende proportionnel, d'offre d'échange ou d'une combinaison des deux. Cisco déposera auprès de la Securities and Exchange Commission des États Unis (la « SEC ») une déclaration d'inscription (la « déclaration d'inscription ») a) sur formulaire 10 si cette distribution est effectuée au moyen d'un dividende proportionnel ou b) sur formulaire S 4 si cette distribution est effectuée au moyen d'une offre d'échange.

L'Arrangement

9. L'Arrangement sera réalisé à la date de prise d'effet (la « date de prise d'effet ») en vertu de l'article 192 de la LCSA qui comprendra les étapes suivantes à la clôture :
- a) toutes les actions ordinaires en circulation de Domtar (autres que les actions ordinaires de Domtar détenues par les porteurs qui ont exercé leur droit à la dissidence aux termes de l'Arrangement) seront échangées, à raison d'une action contre une, contre des actions ordinaires de catégorie B (les « actions ordinaires de catégorie B ») d'une filiale en propriété exclusive directe canadienne de Nouco Canada Échangecco constituée en vertu de la LCSA (« Offreco »);
 - b) après l'échange envisagé ci dessus, les actions ordinaires de catégorie B d'Offreco détenues par les anciens porteurs d'actions ordinaires de Domtar qui sont des résidents canadiens ou qui sont une société de personnes dont au moins un associé est un résident canadien (autre qu'un tel porteur ou associé qui est exonéré de l'impôt en vertu de la *Loi sur l'impôt du revenu (Canada)*) seront, au choix du porteur, transférées à Nouco Canada Échangecco i) contre des actions ordinaires de la nouvelle Domtar ou ii) contre des actions échangeables de Nouco Canada Échangecco (les « actions échangeables »), dans chaque cas à raison d'une action contre une. Les actions échangeables seront essentiellement équivalentes, du point de vue économique, aux actions ordinaires de la nouvelle Domtar, et elles seront assorties du même droit aux dividendes et des mêmes droits de vote ou de droits essentiellement équivalents du point de vue économique. Les actions échangeables seront échangeables à tout moment au choix du porteur contre des actions ordinaires de la nouvelle Domtar à raison d'une action contre une;
 - c) les actions ordinaires de catégorie B d'Offreco détenues par les anciens porteurs d'actions ordinaires de Domtar possédant une adresse au Canada qui n'ont pas fait de choix ou dont le choix n'est pas effectif seront transférées à Nouco Canada Échangecco en échange d'actions échangeables à raison d'une action contre une;
 - d) les anciens porteurs d'actions ordinaires de Domtar qui ne sont pas mentionnés au paragraphe b) ou c) ci dessus transféreront leurs actions ordinaires de catégorie B d'Offreco à Nouco Canada Échangecco en échange d'actions ordinaires de la nouvelle Domtar à raison d'une action contre une. Une fois cette étape franchie, Cisco détiendra indirectement toutes les actions ordinaires en circulation de Nouco Canada Échangecco laquelle détiendra toutes les actions ordinaires de Domtar;
 - e) aux termes d'une convention fiduciaire de vote (la « convention de vote fiduciaire »), Cisco émettra et déposera auprès du fiduciaire une action à droit de vote spécial de la nouvelle Domtar

devant être détenue par le fiduciaire pour et au nom des porteurs des actions échangeables, et au profit de ceux-ci, conformément aux dispositions de la convention fiduciaire de vote;

- f) les actions privilégiées de série A de Domtar (les « actions privilégiées de série A ») et les actions privilégiées de série B de Domtar (les « actions privilégiées de série B », avec les actions privilégiées de série A, les « actions privilégiées de Domtar ») qui ne sont pas détenues par un porteur qui a exercé son droit à la dissidence aux termes de l'Arrangement demeureront en circulation après la date de prise d'effet;
 - g) les actions ordinaires de catégorie B d'Offreco reçues par Nouco Canada Échangeco aux termes de l'Arrangement (tel qu'il est mentionné au paragraphe b) ci-dessus) seront converties en actions ordinaires de catégorie A d'Offreco aux termes de l'Arrangement;
 - h) les options de Domtar (définies ci-dessous) ainsi que les autres titres de participation de Domtar octroyés seront échangés contre des options visant l'achat d'actions ordinaires de la nouvelle Domtar ou d'autres titres comparables de la nouvelle Domtar ou de Nouco Canada Échangeco en vertu des modalités énoncées dans l'Arrangement.
10. Après la réalisation de l'opération proposée (y compris la mise en œuvre de l'Arrangement), la nouvelle Domtar (c'est à dire Scisco) appartiendra à raison d'environ 55 % aux actionnaires de Weyerhaeuser ou aux anciens actionnaires de Weyerhaeuser (y compris les détenteurs d'actions échangeables contre des actions de Weyerhaeuser) et à raison d'environ 45 % aux anciens détenteurs d'actions ordinaires de Domtar (y compris par l'entremise des actions échangeables dont ils sont propriétaires), dans chaque cas, après dilution.

Approbation du tribunal

11. Domtar présentera devant la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») une demande d'ordonnance provisoire (l'« ordonnance provisoire ») qui exigera que l'Arrangement soit approuvé par les porteurs de titres de Domtar. L'ordonnance provisoire devrait prévoir la convocation et la tenue d'une assemblée extraordinaire (l'« assemblée de Domtar ») des porteurs d'actions ordinaires de Domtar et d'actions privilégiées de Domtar et des titulaires d'options de Domtar afin de voter sur l'Arrangement. L'octroi d'une ordonnance définitive par la Cour approuvant l'Arrangement est également une condition à la clôture de l'opération proposée.

Approbation des porteurs de titres

12. Il est prévu que l'Arrangement requerra le vote affirmatif d'au moins :
- a) 66 ⅔ % des voix exprimées à l'égard de la résolution spéciale par les porteurs des actions ordinaires de Domtar et des actions privilégiées de Domtar (les « actions de Domtar ») et des titulaires d'options visant l'achat d'actions ordinaires de Domtar (les « options de Domtar ») aux termes des régimes d'options d'achat d'actions de Domtar, présents ou représentés par fondé de pouvoir à l'assemblée de Domtar;
 - b) 66 ⅔ % des voix exprimées à l'égard de la résolution spéciale par les porteurs d'actions de Domtar présents ou représentés par fondé de pouvoir à l'exclusion i) des titulaires d'options de Domtar; ii) des porteurs d'actions ordinaires de Domtar qui ont été données en gage pour garantir des prêts consentis en vertu d'un régime d'options et d'achat d'actions de Domtar et iii) des porteurs d'actions ordinaires de Domtar qui détiennent également des options de Domtar.

Domtar Inc.

13. Domtar a été prorogée en vertu de la LCSA en 1977 et elle est un émetteur assujéti ou l'équivalent dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada et ne figure pas sur la liste des émetteurs

assujettis en défaut tenue conformément à la législation en valeurs mobilières de ces territoires. Le siège social de Domtar est situé au 395, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 1L6.

14. Selon la capacité de production, Domtar est le troisième plus important fabricant intégré de papier non couché en Amérique du Nord et le quatrième au monde, possédant quatre usines de pâtes et papiers au Canada (dont une n'est pas en exploitation actuellement) et cinq aux États Unis.
15. À la réalisation de l'opération proposée, Domtar demeurera un émetteur assujetti dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada où ce concept existe puisque les actions privilégiées de Domtar demeureront inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »).

Scisco/nouvelle Domtar

16. Scisco est actuellement une filiale en propriété exclusive de Weyerhaeuser et a été constituée sous sa forme actuelle en tant que société du Delaware en août 2006 dans le but de détenir indirectement le secteur des papiers fins de Weyerhaeuser et de réaliser l'Arrangement avec Domtar.
17. Le secteur des papiers fins de Weyerhaeuser est actuellement exploité par Weyerhaeuser mais sera transféré à des filiales de Scisco aux termes de l'opération proposée. Si le transfert du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser avait eu lieu, mais avant la réalisation de l'Arrangement, Scisco fabriquerait et vendrait surtout des papiers fins, y compris du papier non couché et couché de pâte mécanique. Selon la capacité de production, Scisco serait le deuxième plus important fabricant intégré de papiers non couchés en Amérique du Nord et le troisième plus important au monde, possédant six usines de papiers non couchés aux États Unis et deux au Canada (dont une n'est pas en exploitation actuellement) et une usine de papiers non couchés de pâte mécanique aux États Unis.
18. Scisco a reçu l'approbation de la Bourse de New York (la « Bourse de New York ») pour inscrire à la cote de la Bourse de New York les actions ordinaires de la nouvelle Domtar émises aux termes de l'opération proposée.
19. Une demande a été déposée auprès de la TSX pour inscrire à la cote de la TSX les actions ordinaires de la nouvelle Domtar émises aux termes de l'opération proposée.
20. Après la réalisation de l'opération proposée, la nouvelle Domtar (c'est à dire Scisco) deviendra un émetteur assujetti en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires applicables où un tel concept existe. La nouvelle Domtar deviendra également un « émetteur inscrit auprès de la SEC » au sens du *Règlement 52 107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables* (le « Règlement 52 107 ») puisqu'elle :
 - a) aura une catégorie de titres inscrite en vertu de l'article 12 de la *Securities Exchange Act of 1934* des États Unis, et ses modifications (la « Loi de 1934 »), ou sera tenue de déposer des rapports en vertu du paragraphe d de l'article 15 de cette loi;
 - b) ne sera pas inscrite ni tenue de s'inscrire comme investment company en vertu de l'*Investment Company Act of 1940* des États-Unis, et ses modifications.

Offreco

21. Offreco, actuellement une filiale de Weyerhaeuser, est une société constituée en vertu de la LCSA aux fins de la mise en œuvre de l'opération proposée.
22. Les actions ordinaires de catégorie B seront inscrites à la cote de la TSX durant la période où elles seront émises et en circulation, immédiatement après quoi elle seront échangées contre des actions ordinaires de la nouvelle Domtar, des actions échangeables ou une combinaison de celles ci aux termes de l'Arrangement.

23. Offreco deviendra, par suite de l'opération proposée, un émetteur assujéti en vertu de la législation sur les valeurs mobilières des territoires applicables où ce concept existe. Toutefois, une demande sera faite aux territoires applicables afin que soit prononcée une ordonnance aux termes de laquelle Offreco cessera d'être un émetteur assujéti immédiatement à la réalisation de l'opération proposée.

Nouco Canada Échangeeco

24. Nouco Canada Échangeeco, actuellement une filiale de Weyerhaeuser, est une société prorogée en vertu de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique) aux fins de la mise en œuvre de l'opération proposée. Nouco Canada Échangeeco procédera à plusieurs émissions et échanges de titres dans le cadre de l'Arrangement.
25. Une demande a été déposée auprès de la TSX afin d'inscrire à la cote de la TSX les actions échangeables.
26. À la réalisation de l'opération proposée, Nouco Canada Échangeeco deviendra un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires applicables où ce concept existe.

La circulaire de Domtar

27. Dans le cadre de l'assemblée de Domtar, Domtar transmettra la circulaire de Domtar à ses porteurs de titres. La circulaire de Domtar renfermera toute l'information exigée pour un prospectus concernant les affaires commerciales et internes de Scisco (y compris une description des affaires commerciales et internes de la nouvelle Domtar après l'opération proposée), une description des affaires commerciales et internes de Domtar ainsi que les modalités de l'opération proposée, y compris l'Arrangement.
28. Les états financiers historiques et pro forma suivants de Scisco et du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser seront compris dans la circulaire de Domtar, lesquels sont établis conformément aux PCGR américains (et qui seront inclus dans la déclaration d'inscription de Scisco) :
- a) un *bilan* vérifié de Scisco en date du 29 octobre 2006;
 - b) les états cumulés des résultats, des capitaux propres du secteur et des flux de *trésorerie* vérifiés du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser pour chacun des exercices terminés le 25 décembre 2005, le 26 décembre 2004 et le 28 décembre 2003;
 - c) les *bilans* cumulés vérifiés du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser en date du 25 décembre 2005 et du 26 décembre 2004;
 - d) les *états* cumulés des résultats, des capitaux propres du secteur et des flux de trésorerie non vérifiés du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser pour chacune des périodes de trente neuf semaines terminées le 24 septembre 2006 et le 25 septembre 2005 (sauf en ce qui a trait aux capitaux propres du secteur qui ne se rapportent qu'à la période du 24 septembre 2006) (les « états financiers intermédiaires du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser »);
 - e) un bilan cumulé non vérifié en date du 24 septembre 2006 du secteur des *papiers* fins de Weyerhaeuser;
 - f) les états cumulés condensés pro forma des résultats non vérifiés pour la *période* de trente neuf semaines terminée le 24 septembre 2006 et pour l'exercice terminé le 25 décembre 2005 qui donnent effet à l'opération proposée comme si elle avait eu lieu le 27 décembre 2004, le premier jour de l'exercice de Scisco terminé le 25 décembre 2005;

- g) le bilan cumulé condensé pro forma non vérifié en date du 24 septembre 2006 de Scisco qui donne effet à l'opération proposée comme si elle avait eu lieu le 24 septembre 2006.

Information exigée pour un prospectus relative à Nouco Canada Échangecco

29. Aux termes de l'Arrangement, chaque action ordinaire de Domtar dont son porteur n'a pas exercé de droit à la dissidence sera échangée contre une action ordinaire de catégorie B d'Offreco. Les actions ordinaires de catégorie B d'Offreco seront inscrites et affichées aux fins de négociation durant la période où elles seront émises et en circulation, immédiatement après quoi elles seront échangées contre des actions ordinaires de la nouvelle Domtar, des actions échangeables ou une combinaison de celles-ci aux termes de l'Arrangement.
30. À la réalisation de l'opération proposée, Nouco Canada Échangecco demeurera une filiale indirecte contrôlée par la nouvelle Domtar. Les anciens détenteurs d'actions ordinaires de Domtar qui sont des résidents canadiens imposables ou qui sont une société de personnes dont au moins un associé est résident canadien (autre qu'un tel porteur ou associé qui est exonéré de l'impôt de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada)) peuvent, en choisissant de recevoir des actions échangeables aux termes de l'Arrangement, reporter l'impôt sur le revenu canadien sur tout gain en capital découlant par ailleurs de l'échange de leur actions ordinaires de catégorie B d'Offreco jusqu'à ce que ces actions échangeables soient échangées contre des actions ordinaires de la nouvelle Domtar.
31. Les actions échangeables procureront au porteur un titre d'un émetteur canadien (c'est à dire Nouco Canada Échangecco) assorti de droits du point de vue économique et de droits de vote qui sont essentiellement équivalents à ceux rattachés aux actions ordinaires de la nouvelle Domtar. Plus particulièrement, chaque action échangeable a) confèrera le droit aux dividendes de Nouco Canada Échangecco d'un montant (ou sous forme de biens dans le cas de dividendes autres qu'en espèces) qui sera le même que le montant des dividendes déclarés sur une action ordinaire de la nouvelle Domtar, ou essentiellement l'équivalent économique de ce montant, et payable au même moment; b) pourra être rachetée à tout moment, au choix du porteur, en contrepartie d'une action ordinaire de la nouvelle Domtar; c) pourra, en cas de liquidation ou de dissolution de Nouco Canada Échangecco, être échangée contre une action ordinaire de la nouvelle Domtar; d) sera automatiquement échangée, en cas de liquidation ou de dissolution de la nouvelle Domtar, contre une action ordinaire de la nouvelle Domtar de sorte que son porteur pourra participer à la dissolution de la nouvelle Domtar au même titre qu'un porteur d'une action ordinaire de la nouvelle Domtar; et e) confèrera un droit de vote, sur une base équivalente au moyen de la convention de vote fiduciaire, à toutes les assemblées des porteurs de titres auxquelles un porteur d'actions ordinaires de la nouvelle Domtar a droit de vote et à l'égard de tous les consentements écrits demandés par la nouvelle Domtar auprès des porteurs d'actions ordinaires de la nouvelle Domtar.
32. En raison de cette importante équivalence du point de vue économique et du point de vue des droits de vote entre les actions échangeables et les actions ordinaires de la nouvelle Domtar, les porteurs d'actions échangeables auront une participation déterminée en fonction de la nouvelle Domtar plutôt qu'en fonction de Nouco Canada Échangecco, et les droits aux dividendes et les droits en cas de dissolution seront déterminés en fonction du rendement financier et de la situation financière de la nouvelle Domtar, plutôt que de Nouco Canada Échangecco. Puisque la valeur des actions échangeables, déterminée par les droits aux dividendes et les droits en cas de dissolution ainsi que par la plus value de capital, est déterminée en fonction du rendement financier et de la situation financière consolidés de la nouvelle Domtar plutôt que de Nouco Canada Échangecco, l'information concernant Nouco Canada Échangecco n'est pas pertinente pour les porteurs d'actions ordinaires de Domtar.
33. Les porteurs d'actions échangeables auront de fait une participation dans la nouvelle Domtar et n'auront pas de participation dans Nouco Canada Échangecco; par conséquent, c'est l'information financière relative à la nouvelle Domtar qui est directement pertinente pour les porteurs d'actions ordinaires de Domtar qui doivent prendre une décision dans le cadre de l'Arrangement, en qualité de

porteurs ultimes d'actions ordinaires de la nouvelle Domtar et/ou d'actions échangeables après l'Arrangement.

Les exigences relatives aux PCGR du Canada et au rapprochement

34. En vertu du Règlement 52 107, la nouvelle Domtar sera autorisée à établir ses états financiers conformément aux PCGR américains sans devoir établir un rapprochement de ses données financières avec les PCGR canadiens. De plus, en vertu du Règlement 52 107, il serait autorisé pour la nouvelle Domtar que ses états financiers soient vérifiés conformément aux NVGR américaines.

Les états financiers intermédiaires du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser

35. La plus récente période intermédiaire terminée et la période comparable de l'exercice précédent pour les états cumulés des résultats et des flux de trésorerie sont compris dans les états financiers intermédiaires du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser. Les états financiers cumulés des capitaux propres du secteur compris dans les états financiers intermédiaires du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser ne comprennent que la plus récente période intermédiaire terminée. Les états financiers de Scisco et du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser (tel qu'il est décrit ci dessus) doivent être compris dans la déclaration d'inscription de Scisco. Les PCGR américains, qui s'appliquent aux états financiers devant être compris dans la déclaration d'inscription, exigent uniquement que le changement dans les capitaux propres du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser soit rapproché avec le bilan intermédiaire qui doit être présenté (établi en date du 24 septembre 2006). Le règlement S X de la SEC n'exige que ni un bilan intermédiaire en date du 25 septembre 2005 ni un rapprochement à l'égard du changement dans les capitaux propres du secteur pour la période intermédiaire alors terminée ne soit présenté. Les états financiers vérifiés du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser pour l'exercice terminé le 25 décembre 2005 comprennent les états cumulés des capitaux propres du secteur (pouvant être utilisés à des fins de comparaison de tout changement dans les capitaux propres du secteur des papiers fins de Weyerhaeuser pour la période du 24 septembre 2006).

Décision

L'Autorité des marchés financiers accorde la dispense demandée.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

U.S. Gold Corporation et US Gold Canadian Acquisition Corporation

(Nevada Pacific Gold Ltd. ("Nevada Pacific"))

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 12 février 2007 concernant l'offre publique d'échange de U.S. Gold Corporation et US Gold Canadian Acquisition Corporation sur la totalité des actions ordinaires en circulation de Nevada Pacific Gold Ltd. ("Nevada Pacific") en contrepartie de 0,23 action échangeable de US Gold Canadian Acquisition Corporation contre chaque action ordinaire de Nevada Pacific.

L'offre expire le 23 mars 2007, 17h00 (heure de Vancouver) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1049916

6.8.2 Dispenses

Bell Aliant Regional Communications Holdings, Limited Partnership

Vu la demande présentée par Bell Aliant Regional Communications Holdings, Limited Partnership (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 6 février 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 *relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1;

vu les articles 4.2 et 9.1 du *Règlement Q-27, Les mesures de protection des porteurs minoritaires à l'occasion de certaines opérations* (le « Règlement Q-27 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« approbation des porteurs minoritaires » : signifie l'approbation des porteurs minoritaires, au sens qui est donné à cette expression dans le Règlement Q-27, calculée conformément à la partie 8 du Règlement Q-27;

« résolution écrite » : signifie une résolution par écrit signée par les porteurs de parts détenant collectivement plus de 66 ^{2/3} % des parts en circulation de Amtelecom Income Fund, conformément à la clause 11.8 de la déclaration de fiducie de Amtelecom Income Fund;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de (a) l'obligation de convoquer une assemblée de porteurs de parts de Amtelecom Income Fund aux fins d'approuver une opération de fermeture éventuelle (l'« opération de fermeture ») suite à l'offre publique d'achat non sollicitée potentielle à être initiée par l'émetteur pour la totalité des parts en circulation de Amtelecom Income Fund et (b) de l'obligation d'envoyer une circulaire de sollicitation de procurations aux porteurs de parts de Amtelecom Income Fund portant sur l'opération de fermeture (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que soit obtenue l'approbation des porteurs minoritaires pour l'opération de fermeture, non pas à une assemblée des porteurs de parts, mais par résolution écrite.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Pala Investments Holdings Limited, 2127505 Ontario Inc. et Norcast Income Fund

Vu la demande présentée par 2127505 Ontario Inc. (« 2127505 »), une filiale en propriété exclusive indirecte de Pala Investments Holdings Limited (« Pala », et collectivement avec 2127505, les « demandeurs ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 février 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1;

vu les articles 4.2 et 9.1 du *Règlement Q-27, Les mesures de protection des porteurs minoritaires à l'occasion de certaines opérations* (le « Règlement Q-27 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« approbation des porteurs minoritaires » : signifie l'approbation des porteurs minoritaires, au sens qui est donné à cette expression dans le Règlement Q-27, calculée conformément à la partie 8 du Règlement Q-27;

« résolution écrite » : signifie une résolution par écrit signée par les porteurs de parts détenant collectivement plus de 66^{2/3} % des parts en circulation de Norcast Income Fund, conformément à la clause 12.10 de la déclaration de fiducie de Norcast Income Fund;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser les demandeurs de (a) l'obligation de convoquer une assemblée de porteurs de parts de Norcast Income Fund aux fins d'approuver une opération de fermeture éventuelle (l'« opération de fermeture ») suite à l'offre publique d'achat initiée par 2127505 pour la totalité des parts en circulation de Norcast Income Fund et (b) de l'obligation d'envoyer une circulaire de sollicitation de procurations aux porteurs de parts de Norcast Income Fund portant sur l'opération de fermeture (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que soit obtenue l'approbation des porteurs minoritaires pour l'opération de fermeture, non pas à une assemblée des porteurs de parts, mais par résolution écrite.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Bonavista Petroleum Ltd.

Vu la demande présentée par Bonavista Petroleum Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 février 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est l'Alberta Securities Commission (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* (le « Règlement 51 101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur, à certaines conditions, des obligations prévues au Règlement 51-101 (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. l'émetteur est un « émetteur de titres échangeables » tel que défini au paragraphe 1 de l'article 13.3 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 ») et il respecte toutes les conditions énoncées au paragraphe 2 de l'article 13.3 du Règlement 51-102;
2. pour les fins du paragraphe 1 ci-dessus, la référence aux « documents d'information continue » de l'alinéa d) ii) A) du paragraphe 2 de l'article 13.3 du Règlement 51-102 inclut les documents déposés conformément au Règlement 51-101.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

4388216 Canada Inc.

Révoque l'état d'émetteur assujetti de 4388216 Canada Inc.

Calpine Power Income Fund

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Calpine Power Income Fund.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2007-PDG-0061

Dispense pour les émetteurs qui transigent sur la London Stock Exchange plc

Vu la décision n° 2007-PDG-0060 du 20 mars 2007 (la « décision n° 2007-PDG-0060 »), par laquelle l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a notamment autorisé la société London Stock Exchange plc (la « LSE ») à exercer des activités de bourse au Québec, conformément à l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50 (la « Loi »);

Considérant qu'en vertu de la décision n° 2007-PDG-0060, les valeurs cotées à la LSE seront considérées cotées en bourse au Québec;

Considérant qu'au Québec l'émetteur assujetti est celui qui a fait appel publiquement à l'épargne;

Considérant que l'émetteur dont une valeur a été cotée en bourse, au Québec, à un moment quelconque depuis le 6 avril 1983 est réputé avoir fait appel publiquement à l'épargne;

Considérant que l'émetteur assujetti est tenu aux obligations d'information continue définies au chapitre II du Titre III de la Loi;

Considérant que l'Autorité estime que le régime d'encadrement réglementaire du Royaume-Uni au niveau de la reconnaissance des bourses, de la réglementation et du processus de supervision est équivalent à cet égard, à celui du Québec;

Considérant que l'Autorité estime que l'octroi de la présente dispense ne serait pas contraire à l'intérêt public et ne porterait pas atteinte à la protection des épargnants;

En conséquence :

L'Autorité, en vertu de l'article 263 de la Loi, accorde une dispense des dispositions de la Loi et des règlements pris pour son exécution applicables aux émetteurs assujettis dont les valeurs sont cotées à la LSE, sauf s'il existe tout autre motif qui fait en sorte que cet émetteur doit être un émetteur assujetti au Québec en vertu de la Loi et des règlements pris pour son application.

L'Autorité se réserve le droit de revoir, en tout temps, la présente décision si elle estime que la protection des épargnants serait mieux assurée autrement, notamment et sans limiter la généralité de ce qui précède, si les motifs d'assujettissement à la Loi des émetteurs ou de certains émetteurs ou groupes d'émetteurs étaient modifiés par règlement ou par décision de dispense, le cas échéant.

Fait le 20 mars 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Voir également les sections 3.7.1 et 7.5 du présent bulletin.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
BANQUE DE MONTREAL	2007-01-31
BMONT SPLIT CORP.	2007-02-05
BNS SPLIT CORP.	2007-02-02
CANGENE CORPORATION	2007-01-31
CERTICOM CORP.	2007-01-31
COASTAL CONTACTS INC.	2007-01-31
COM DEV INTERNATIONAL LTD.	2007-01-31
CORPORATION KREE TECH INTERNATIONALE	2007-01-31
CYMAT TECHNOLOGIES LTD.	2007-01-31
EASTMAIN RESOURCES INC.	2007-01-31
EMPIRE COMPANY LIMITED	2007-02-03
FONDS CENTRAL DU CANADA LIMITEE	2007-01-31
GROUPE MACYRO INC. (LE)	2007-01-31
GUYANA GOLDFIELDS INC.	2007-01-31
HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS LTD.	2007-01-31
MIGENIX INC.	2007-01-31
MOMENTUM ADVANCED SOLUTIONS INC.	2007-01-31
MOSAID TECHNOLOGIES INCORPORATED	2007-01-31
RESVERLOGIX CORP.	2007-01-31
SOBEYS INC.	2007-02-03
STORNOWAY DIAMOND CORPORATION	2007-01-31
TECHNOLOGIES IBEX INC.	2007-01-31
TECHNOLOGIES 20-20 INC.	2007-01-31
TECSYS INC.	2007-01-31
TRANSCONTINENTAL INC.	2007-01-31
TRIANGLE CAPITAL CROISSANCE 1 INC.	2006-12-31
WI-LAN INC.	2007-01-31
01 COMMUNIQUE LABORATORY INC.	2007-01-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
A&W REVENUE ROYALTIES INCOME FUND	2006-12-31
ABITIBI-CONSOLIDATED INC.	2006-12-31
ACQUISITION SHIRE INC.	2006-12-31
ADDAX PETROLEUM CORPORATION	2006-12-31
ALLIANCE SPLIT INCOME TRUST	2006-12-31
AMISK INC.	2006-12-31
ARBRE BLEU DONNEES SANS FIL INC.	2006-12-31
ARCTIC GLACIER INCOME FUND	2006-12-31
AZURE DYNAMICS CORPORATION	2006-12-31
BEAR RIDGE RESOURCES LTD.	2006-12-31
BIOSCRYPT INC.	2006-12-31
BIOVAIL CORPORATION	2006-12-31
BIRCHCLIFF ENERGY LTD.	2006-12-31
BRICK GROUP INCOME FUND (THE)	2006-12-31
C.A. BANCORP INC.	2006-12-31
CAISSE CENTRALE DESJARDINS	2006-12-31
CALFRAC WELL SERVICES LTD.	2006-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CANADA CARTAGE DIVERSIFIED INCOME FUND	2006-12-31
CANADIAN ENERGY SERVICES L.P.	2006-12-31
CANADIAN RESOURCES INCOME TRUST	2006-12-31
CANWEL BUILDING MATERIALS INCOME FUND	2006-12-31
CAPITAL INTERNATIONAL - ACTIONS AMERICAINES (#18518)	2006-12-31
CAPITAL INTERNATIONAL - ACTIONS INTERNATIONALES (#18518)	2006-12-31
CAPITAL INTERNATIONAL - ACTIONS MONDIALES (#18518)	2006-12-31
CAPITAL INTERNATIONAL - CROISSANCE ET REVENU (#18518)	2006-12-31
CAPITAL INTERNATIONAL - DECOUVERTE MONDIALE (#18518)	2006-12-31
CAPITAL INTERNATIONAL - PETITES SOCIETES MONDIALES (#18518)	2006-12-31
CAPITAL REGIONAL ET COOPERATIF DESJARDINS	2006-12-31
CATEGORIE DE CROISSANCE ENERGETIQUE CANADIENNE SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
CATEGORIE DE RESSOURCES CANADIENNES SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
CATEGORIE DE REVENU CANADIEN SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
CATEGORIE DU DOMAINE MINIER SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
CATEGORIE DU MARCHE MONETAIRE SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
CATEGORIE EQUILIBREE SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
CCS INCOME TRUST	2006-12-31
CELESTICA INC.	2006-12-31
CENTERPLATE, INC.	2007-01-02
CENTERRA GOLD INC.	2006-12-31
CML HEALTHCARE INCOME FUND	2006-12-31
COMMERCIAL AND INDUSTRIAL SECURITIES INCOME TRUST	2006-12-31
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE	2006-12-31
CONNORS BROS. INCOME FUND	2006-12-31
CONSTELLATION COPPER CORPORATION	2006-12-31
CORPORATION CAMECO	2006-12-31
CORPORATION HYDROGENIQUE	2006-12-31
CORPORATION NORTEL NETWORKS	2006-12-31
CORPORATION NORTEL NETWORKS LIMITEE	2006-12-31
CORPORATION PHARMACEUTIQUE NYMOX	2006-12-31
CRESTSTREET MANAGED EQUITY INDEX CLASS (#17851)	2006-12-31
CRESTSTREET MANAGED INCOME CLASS (#17851)	2006-12-31
CRESTSTREET POWER & INCOME FUND LP	2006-12-31
CRESTSTREET RESOURCE CLASS (#17851)	2006-12-31
CRESTSTREET 2006 (II) LIMITED PARTNERSHIP	2006-12-31
DENBURY RESOURCES INC.	2006-12-31
DIVERSIFIED INCOME TRUST II	2006-12-31
DIVERSIFIED PREFERRED SHARE TRUST	2006-12-31
DUALEX ENERGY INTERNATIONAL INC.	2006-12-31
EGI FINANCIAL HOLDINGS INC.	2006-12-31
ENERCHEM INTERNATIONAL INC.	2006-12-31
ENERFLEX SYSTEMS INCOME FUND	2006-12-31
ENERVEST DIVERSIFIED INCOME TRUST	2006-12-31
ENERVEST ENERGY AND OIL SANDS TOTAL RETURN TRUST	2006-12-31
EQUINOX MINERALS LIMITED	2006-12-31
EXALTA ENERGY INC.	2006-12-31
EXPLORER II RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2006-12-31
EXTENDICARE REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2006-12-31
FAIRQUEST ENERGY LIMITED	2006-12-31
FIDUCIE DE REVENU DES MATIERES PREMIERES SENTRY SELECT (#24441)	2006-12-31
FIDUCIE DE SABLES BITUMINEUX ET DE MEGAPROJETS ENERGETIQUES	2006-12-31
FIDUCIE DES METAUX PRECIEUX ET DES MINES	2006-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FIDUCIE HYPOTHECAIRE XCEED	2006-12-31
FLINT ENERGY SERVICES LTD.	2006-12-31
FONDS A REVENU ELEVE MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS AMERICAIN DE CROISSANCE DES DIVIDENDES HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS AMERICAIN INDICIEL NEUTRE EN DEVISES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE DES DIVIDENDES HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS CANADIEN DE REVENU A COURT TERME RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS CHEFS DE FILE MONDIAUX HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS ASIATIQUES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES DE CROISSANCE MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES DE VALEUR MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS EUROPEENNES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS MONDIALES MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS D' EDUCATION OBJECTIF 2010 RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' EDUCATION OBJECTIF 2015 RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' EDUCATION OBJECTIF 2020 RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS A COURT TERME (#14488)	2006-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS ETRANGERES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIETES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE BONS DU TRESOR CANADIEN RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE CROISSANCE DE METAUX PRECIEUX SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DE CROISSANCE DU CAPITAL HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS DE CROISSANCE ENERGETIQUE CANADIEN SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DE CROISSANCE EQUILIBRE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE DIVIDENDES SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DE MARCHE MONETAIRE MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CONSTITUE D'HOTELS CANADIENS	2006-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DE REVENU A GESTION FISCALE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE REVENU A PETITE CAPITALISATION SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DE REVENU AG GROWTH	2006-12-31
FONDS DE REVENU AMERICAIN RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE REVENU CANADIEN SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DE REVENU DAVIS + HENDERSON	2006-12-31
FONDS DE REVENU DE TITRES DE PARTICIPATION CAN. HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS DE REVENU HELICOPTERES CANADIENS	2006-12-31
FONDS DE REVENU MACQUARIE ENERGIE ET INFRASTRUCTURE	2006-12-31
FONDS DE REVENU MENSUEL RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE REVENU NORANDA	2006-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS DE REVENU SPECIALITE 50 SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DE SCIENCES BIOLOGIQUES ET DE TECHNOLOGIE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE SOCIETES AMERICAINES A MOYENNE CAPITALISATION RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE STRATEGIE GLOBALE SENTRY SELECT	2006-12-31
FONDS DE TITRES A REVENU FIXE MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS DE VALEUR AMERICAIN O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE VALEUR CANADIEN HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS DIVERSIFIE DE FIDUCIES CANADIENNES DE REVENU RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DIVERSIFIE DE RENDEMENT GLOBAL SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE AMERICAIN RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE CANADIEN RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE PLUS RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS EQUILIBRE DE CROISSANCE MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS EQUILIBRE DE VALEUR MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS EQUILIBRE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS EQUILIBRE SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS INDICIEL CANADIEN RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS INDICIEL OBLIGATAIRE CANADIEN RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS INTERNATIONAL INDICIEL NEUTRE EN DEVISES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS MARCHE MONETAIRE CANADIEN HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS MONDIAL A RENDMENT ELEVE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS MONDIAL D'ENERGIE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS MONDIAL DE CONSOMMATION ET FINANCE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS MONDIAL DE METAUX PRECIEUX RBC (3713)	2006-12-31
FONDS MONDIAL DE RESSOURCES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS MONDIAL DE TECHNOLOGIE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS MONDIAL DES SCIENCES DE LA SANTE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS MONDIAL TITANS RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS NEUTRE EN DEVISES D' ACTIONS AMERICAINES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS NEUTRE EN DEVISES DE SOCIETES AMERICAINES A MOYENNE CAP. (#3713)	2006-12-31
FONDS NORD-AMERICAIN DE CROISSANCE RBC (3713)	2006-12-31
FONDS NORD-AMERICAIN DE DIVIDENDES RBC (3713)	2006-12-31
FONDS NORD-AMERICAIN DE VALEUR RBC (3713)	2006-12-31
FONDS SFK PATE	2006-12-31
FONDS SPECIFIQUE CANADIEN RBC DVM (#3713)	2006-12-31
FONDS SPECIFIQUE INTERNATIONAL RBC DVM (#3713)	2006-12-31
FONDS SPECIFIQUE NORD-AMERICAIN RBC DVM (#3713)	2006-12-31
FONDS VMD - MCLEAN BUDDEN STRATEGIE DE VIE RETRAITE (#26184)	2006-12-31
FONDS VMD - MCLEAN BUDDEN STRATEGIE DE VIE 2010 (#26184)	2006-12-31
FONDS VMD - MCLEAN BUDDEN STRATEGIE DE VIE 2020 (#26184)	2006-12-31
GATEWAY CASINOS INCOME FUND	2006-12-31
GEORGE WESTON LIMITEE	2006-12-31
GLOBAL DISCS TRUST 2004-1	2006-12-31
GLOBAL RAILWAY INDUSTRIES LTD.	2006-12-31
GREAT CANADIAN GAMING CORPORATION	2006-12-31
GREY WOLF EXPLORATION INC.	2006-12-31
GROUPE OPTIMAL INC.	2006-12-31
GROUPE SNC-LAVALIN INC.	2006-12-31
GROUPE TVA INC	2006-12-31
GSI GROUP INC	2006-12-31
HIGHPINE OIL & GAS LIMITED	2006-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
HOMBURG INVEST INC.	2006-12-31
IBI INCOME FUND	2006-12-31
INDUSTRIES DOREL INC. (LES)	2006-12-30
INEX PHARMACEUTICALS CORPORATION	2006-12-31
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION	2006-12-31
INVESTISSEMENTS ST-PIERRE INC.	2006-12-31
ISEE3D INC.	2006-12-31
ISOTECHNIKA INC.	2006-12-31
IVANHOE ENERGY INC.	2006-12-31
KILLAM PROPERTIES INC.	2006-12-31
LAB RECHERCHE INC.	2006-12-31
LABORATOIRES PALADIN INC.	2006-12-31
LABRADOR IRON ORE ROYALTY INCOME FUND	2006-12-31
LAKE SHORE GOLD CORP.	2006-12-31
LIPONEX INC.	2006-12-31
LIQUOR BARN INCOME FUND	2006-12-31
MASTERS ENERGY INC.	2006-12-31
MDC PARTNERS INC.	2006-12-31
MORNEAU SOBECO INCOME FUND	2006-12-31
MRF 2005 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2006-12-31
MRF 2006 II RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2006-12-31
MRF 2006 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2006-12-31
MULTI SELECT INCOME TRUST	2006-12-31
NORTHERN PROPERTY REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2006-12-31
OCCULOGIX, INC.	2006-12-31
OCEANEX INCOME FUND	2006-12-31
OIL SANDS SPLIT TRUST	2006-12-31
OPEN RANGE ENERGY CORP.	2006-12-31
OUTDOORPARTNER MEDIA CORPORATION	2006-12-31
PENGROWTH ENERGY TRUST	2006-12-31
PFB CORPORATION	2006-12-31
PHOENIX TECHNOLOGY INCOME FUND	2006-12-31
PINETREE CAPITAL LTD.	2006-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE CHOIX SELECT RBC (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DYNAMIQUE CHOIX SELECT RBC (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE SELECT RBC (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE DE TRESORERIE EVOLUE RBC (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE DE TRESORERIE RBC (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE CHOIX SELECT RBC (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SELECT RBC (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE GLOBAL D'ACTIONS RBC DVM (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE MONDIAL DE CROISSANCE RBC DVM (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE MONDIAL EQUILIBRE RBC DVM (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE MONDIAL PRIVE D'ACTIONS TITANS RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS INTERNATIONALES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES DE CROISSANCE RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES DE VALEUR RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS ASIATIQUES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES CROISSANCE ET REVENU RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES DE BASE RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES DE VALEUR RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES O'SHAUGHNESSY RBC (#9528)	2006-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EAEO RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EUROPEENNES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'OBLIGATIONS CANADIENNES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'OBLIGATIONS ETRANGERES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'OBLIGATIONS DE SOCIETES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE CR. AMERICAIN EN ACTIONS O'SHAUGHNESSY RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE DIVIDENDES CANADIENS RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE REVENU A COURT TERME RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE REVENU RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE SOCIETES AMERICAINES A MOYENNE CAP. RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE SOCIETES AMERICAINES A PETITE CAP. RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE SOCIETES CANADIENNES A MOYENNE CAP. RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE VALEURS AMERICAIN EN ACTIONS O'SHAUGHNESSY RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRUDENCE CHOIX SELECT RBC (3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRUDENCE SELECT RBC (#3713)	2006-12-31
PREMIER VALUE INCOME TRUST	2006-12-31
PRIME RESTAURANTS ROYALTY INCOME FUND	2006-12-31
PRO-VEST GROWTH & INCOME FUND	2006-12-31
PULSE DATA INC.	2006-12-31
QUEBECOR WORLD INC.	2006-12-31
QUEST CAPITAL CORP.	2006-12-31
RAVENSOURCE FUND	2006-12-31
RBC FONDS CONSEILLERS - OBLIGATIONS CANADIENNES (#3713)	2006-12-31
RESOLVE BUSINESS OUTSOURCING INCOME FUND	2006-12-31
ROCK ENERGY INC.	2006-12-31
RONA INC.	2006-12-31
SAMUEL MANU-TECH INC.	2006-12-31
SAVARIA CORPORATION	2006-12-31
SECOND CUP ROYALTY INCOME FUND	2006-12-31
SELECT 50 S-1 INCOME TRUST	2006-12-31
SELECT 50 S-1 INCOME TRUST II	2006-12-31
SENTRY SELECT BLUE - CHIP INCOME TRUST	2006-12-31
SENTRY SELECT DIVERSIFIED INCOME TRUST	2006-12-31
SENTRY SELECT FOCUSED GROWTH & INCOME TRUST	2006-12-31
SENTRY SELECT GLOBAL INDEX INCOME TRUST	2006-12-31
SET RESOURCES INC.	2006-12-31
SINO-FOREST CORPORATION	2006-12-31
SKYE RESOURCES INC.	2006-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE ACCREDITIVE DIVERSIFIEE NCE (06)	2006-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE ACCREDITIVE DIVERSIFIEE NCE (06-2)	2006-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE CENTRE DES RECOLLETS-FOUCHER	2006-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE CRESTSTREET 2006	2006-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE EPCOR POWER	2006-12-31
SOUND ENERGY TRUST	2006-12-31
SPECTRA ENERGY INCOME FUND	2006-12-31
STRONGCO INCOME FUND	2006-12-31
SUPERIOR DIAMONDS INC.	2006-12-31
TECHNICOIL CORPORATION	2006-12-31
TECK COMINCO LIMITED	2006-12-31
TERRAVEST INCOME FUND	2006-12-31
THUNDER ENERGY TRUST	2006-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
TLC VISION CORPORATION	2006-12-31
TOROMONT INDUSTRIES LTD.	2006-12-31
TRANSALTA CORPORATION	2006-12-31
TRANSALTA UTILITIES CORPORATION	2006-12-31
TREE ISLAND WIRE INCOME FUND	2006-12-31
TREMONT CAPITAL OPPORTUNITY TRUST (#21593)	2006-12-31
TREMONT HEDGE FUND LIMITED (#21486)	2006-12-31
TRINIDAD ENERGY SERVICES INCOME TRUST	2006-12-31
TRISTAR OIL & GAS LTD.	2006-12-31
VERSACOLD INCOME FUND	2006-12-31
VISTA GOLD CORP.	2006-12-31
WARNEX INC.	2006-12-31
WESTERN FINANCIAL GROUP INC.	2006-12-31
WESTJET AIRLINES LTD.	2006-12-31
WORLD ENERGY SOLUTIONS, INC.	2006-12-31
XEROX CANADA INC.	2006-12-31
XS CARGO INCOME FUND	2006-12-31
180 CONNECT INC.	2006-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
A&W REVENUE ROYALTIES INCOME FUND	2006-12-31
ABITIBI-CONSOLIDATED INC.	2006-12-31
ADDAX PETROLEUM CORPORATION	2006-12-31
ALLIANCE SPLIT INCOME TRUST	2006-12-31
AMISK INC.	2006-12-31
ARCTIC GLACIER INCOME FUND	2006-12-31
AZURE DYNAMICS CORPORATION	2006-12-31
BEAR RIDGE RESOURCES LTD.	2006-12-31
BIOCRYPT INC.	2006-12-31
BIOVAIL CORPORATION	2006-12-31
BIRCHCLIFF ENERGY LTD.	2006-12-31
BRICK GROUP INCOME FUND (THE)	2006-12-31
C.A. BANCORP INC.	2006-12-31
CAISSE CENTRALE DESJARDINS	2006-12-31
CALFRAC WELL SERVICES LTD.	2006-12-31
CANADA CARTAGE DIVERSIFIED INCOME FUND	2006-12-31
CANADIAN ENERGY SERVICES L.P.	2006-12-31
CANADIAN RESOURCES INCOME TRUST	2006-12-31
CANWEL BUILDING MATERIALS INCOME FUND	2006-12-31
CAPITAL INTERNATIONAL - ACTIONS AMERICAINES (#18518)	2006-12-31
CAPITAL INTERNATIONAL - ACTIONS INTERNATIONALES (#18518)	2006-12-31
CAPITAL INTERNATIONAL - ACTIONS MONDIALES (#18518)	2006-12-31
CAPITAL INTERNATIONAL - CROISSANCE ET REVENU (#18518)	2006-12-31
CAPITAL INTERNATIONAL - DECOUVERTE MONDIALE (#18518)	2006-12-31
CAPITAL INTERNATIONAL - PETITES SOCIETES MONDIALES (#18518)	2006-12-31
CAPITAL REGIONAL ET COOPERATIF DESJARDINS	2006-12-31
CATEGORIE DE CROISSANCE ENERGETIQUE CANADIENNE SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
CATEGORIE DE RESSOURCES CANADIENNES SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
CATEGORIE DE REVENU CANADIEN SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
CATEGORIE DU DOMAINE MINIER SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
CATEGORIE DU MARCHE MONETAIRE SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE EQUILIBREE SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
CCS INCOME TRUST	2006-12-31
CELESTICA INC.	2006-12-31
CENTERPLATE, INC.	2007-01-02
CENTERRA GOLD INC.	2006-12-31
CML HEALTHCARE INCOME FUND	2006-12-31
COMMERCIAL AND INDUSTRIAL SECURITIES INCOME TRUST	2006-12-31
CONNORS BROS. INCOME FUND	2006-12-31
CONSTELLATION COPPER CORPORATION	2006-12-31
CORPORATION CAMECO	2006-12-31
CORPORATION HYDROGENIQUE	2006-12-31
CORPORATION NORTEL NETWORKS	2006-12-31
CORPORATION NORTEL NETWORKS LIMITEE	2006-12-31
CORPORATION PHARMACEUTIQUE NYMOX	2006-12-31
CRESTSTREET MANAGED EQUITY INDEX CLASS (#17851)	2006-12-31
CRESTSTREET MANAGED INCOME CLASS (#17851)	2006-12-31
CRESTSTREET POWER & INCOME FUND LP	2006-12-31
CRESTSTREET RESOURCE CLASS (#17851)	2006-12-31
CRESTSTREET 2006 (II) LIMITED PARTNERSHIP	2006-12-31
DENBURY RESOURCES INC.	2006-12-31
DIVERSIFIED INCOME TRUST II	2006-12-31
DIVERSIFIED PREFERRED SHARE TRUST	2006-12-31
DUALEX ENERGY INTERNATIONAL INC.	2006-12-31
EGI FINANCIAL HOLDINGS INC.	2006-12-31
ENERCHEM INTERNATIONAL INC.	2006-12-31
ENERFLEX SYSTEMS INCOME FUND	2006-12-31
ENERVEST DIVERSIFIED INCOME TRUST	2006-12-31
ENERVEST ENERGY AND OIL SANDS TOTAL RETURN TRUST	2006-12-31
EQUINOX MINERALS LIMITED	2006-12-31
EXALTA ENERGY INC.	2006-12-31
EXTENDICARE REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2006-12-31
FAIRQUEST ENERGY LIMITED	2006-12-31
FIDUCIE D'INVESTISSEMENT DANS LES MATIERES PREMIERES (#24416)	2006-12-31
FIDUCIE DE REVENU DES MATIERES PREMIERES SENTRY SELECT (#24441)	2006-12-31
FIDUCIE DE SABLES BITUMINEUX ET DE MEGAPROJETS ENERGETIQUES	2006-12-31
FIDUCIE DES METAUX PRECIEUX ET DES MINES	2006-12-31
FIDUCIE HYPOTHECAIRE XCEED	2006-12-31
FLINT ENERGY SERVICES LTD.	2006-12-31
FONDS A REVENU ELEVE MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS AMERICAIN DE CROISSANCE DES DIVIDENDES HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS AMERICAIN INDICIEL NEUTRE EN DEVISES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE DES DIVIDENDES HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS CANADIEN DE REVENU A COURT TERME RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS CHEFS DE FILE MONDIAUX HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D'ACTIONS ASIATIQUES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES DE CROISSANCE MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES DE VALEUR MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES HARTFORD (#19023)	2006-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS EUROPEENNES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' ACTIONS MONDIALES MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS D' EDUCATION OBJECTIF 2010 RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' EDUCATION OBJECTIF 2015 RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' EDUCATION OBJECTIF 2020 RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS A COURT TERME (#14488)	2006-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS ETRANGERES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIETES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE BONS DU TRESOR CANADIEN RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE CROISSANCE DE METAUX PRECIEUX SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DE CROISSANCE DU CAPITAL HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS DE CROISSANCE ENERGETIQUE CANADIEN SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DE CROISSANCE EQUILIBRE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE DIVIDENDES SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DE MARCHE MONETAIRE MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CONSTITUE D'HOTELS CANADIENS	2006-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DE REVENU A GESTION FISCALE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE REVENU A PETITE CAPITALISATION SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DE REVENU AG GROWTH	2006-12-31
FONDS DE REVENU AMERICAIN RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE REVENU CANADIEN SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DE REVENU DAVIS + HENDERSON	2006-12-31
FONDS DE REVENU DE TITRES DE PARTICIPATION CAN. HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS DE REVENU HELICOPTERES CANADIENS	2006-12-31
FONDS DE REVENU MACQUARIE ENERGIE ET INFRASTRUCTURE	2006-12-31
FONDS DE REVENU MENSUEL RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE REVENU NORANDA	2006-12-31
FONDS DE REVENU SPECIALITE 50 SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DE SCIENCES BIOLOGIQUES ET DE TECHNOLOGIE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE SOCIETES AMERICAINES A MOYENNE CAPITALISATION RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE STRATEGIE GLOBALE SENTRY SELECT	2006-12-31
FONDS DE TITRES A REVENU FIXE MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS DE VALEUR AMERICAIN O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DE VALEUR CANADIEN HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS DIVERSIFIE DE FIDUCIES CANADIENNES DE REVENU RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DIVERSIFIE DE RENDEMENT GLOBAL SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE AMERICAIN RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE CANADIEN RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE PLUS RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS EQUILIBRE DE CROISSANCE MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS EQUILIBRE DE VALEUR MCLEAN BUDDEN (#6039)	2006-12-31
FONDS EQUILIBRE RBC (#3713)	2006-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS EQUILIBRE SENTRY SELECT (#15141)	2006-12-31
FONDS INDICIEL AMERICAIN RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS INDICIEL CANADIEN RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS INDICIEL OBLIGATAIRE CANADIEN RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS INTERNATIONAL INDICIEL NEUTRE EN DEVISES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS MARCHE MONETAIRE CANADIEN HARTFORD (#19023)	2006-12-31
FONDS MONDIAL A RENDMENT ELEVE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS MONDIAL D'ENERGIE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS MONDIAL DE CONSOMMATION ET FINANCE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS MONDIAL DE METAUX PRECIEUX RBC (3713)	2006-12-31
FONDS MONDIAL DE RESSOURCES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS MONDIAL DE TECHNOLOGIE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS MONDIAL DES SCIENCES DE LA SANTE RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS MONDIAL TITANS RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS NEUTRE EN DEVISES D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#3713)	2006-12-31
FONDS NEUTRE EN DEVISES DE SOCIETES AMERICAINES A MOYENNE CAP. (#3713)	2006-12-31
FONDS NORD-AMERICAIN DE CROISSANCE RBC (3713)	2006-12-31
FONDS NORD-AMERICAIN DE DIVIDENDES RBC (3713)	2006-12-31
FONDS NORD-AMERICAIN DE VALEUR RBC (3713)	2006-12-31
FONDS SFK PATE	2006-12-31
FONDS SPECIFIQUE CANADIEN RBC DVM (#3713)	2006-12-31
FONDS SPECIFIQUE INTERNATIONAL RBC DVM (#3713)	2006-12-31
FONDS SPECIFIQUE NORD-AMERICAIN RBC DVM (#3713)	2006-12-31
FONDS VMD - MCLEAN BUDDEN STRATEGIE DE VIE RETRAITE (#26184)	2006-12-31
FONDS VMD - MCLEAN BUDDEN STRATEGIE DE VIE 2010 (#26184)	2006-12-31
FONDS VMD - MCLEAN BUDDEN STRATEGIE DE VIE 2020 (#26184)	2006-12-31
GATEWAY CASINOS INCOME FUND	2006-12-31
GEORGE WESTON LIMITEE	2006-12-31
GLOBAL DISCS TRUST 2004-1	2006-12-31
GLOBAL RAILWAY INDUSTRIES LTD.	2006-12-31
GREAT CANADIAN GAMING CORPORATION	2006-12-31
GREY WOLF EXPLORATION INC.	2006-12-31
GROUPE OPTIMAL INC.	2006-12-31
GROUPE SNC-LAVALIN INC.	2006-12-31
GROUPE TVA INC	2006-12-31
GSI GROUP INC	2006-12-31
HIGHPINE OIL & GAS LIMITED	2006-12-31
HOMBURG INVEST INC.	2006-12-31
IBI INCOME FUND	2006-12-31
INDUSTRIES DOREL INC. (LES)	2006-12-30
INEX PHARMACEUTICALS CORPORATION	2006-12-31
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION	2006-12-31
INVESTISSEMENTS ST-PIERRE INC.	2006-12-31
ISEE3D INC.	2006-12-31
ISOTECHNIKA INC.	2006-12-31
IVANHOE ENERGY INC.	2006-12-31
KILLAM PROPERTIES INC.	2006-12-31
LAB RECHERCHE INC.	2006-12-31
LABORATOIRES PALADIN INC.	2006-12-31
LABRADOR IRON ORE ROYALTY INCOME FUND	2006-12-31
LAKE SHORE GOLD CORP.	2006-12-31
LIPONEX INC.	2006-12-31
LIQUOR BARN INCOME FUND	2006-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
MASTERS ENERGY INC.	2006-12-31
MDC PARTNERS INC.	2006-12-31
MORNEAU SOBECO INCOME FUND	2006-12-31
MRF 2005 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2006-12-31
MRF 2006 II RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2006-12-31
MRF 2006 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2006-12-31
MULTI SELECT INCOME TRUST	2006-12-31
NORTHERN PROPERTY REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2006-12-31
OCCULOGIX, INC.	2006-12-31
OCEANEX INCOME FUND	2006-12-31
OIL SANDS SPLIT TRUST	2006-12-31
OPEN RANGE ENERGY CORP.	2006-12-31
OUTDOORPARTNER MEDIA CORPORATION	2006-12-31
PENGROWTH ENERGY TRUST	2006-12-31
PFB CORPORATION	2006-12-31
PHOENIX TECHNOLOGY INCOME FUND	2006-12-31
PINETREE CAPITAL LTD.	2006-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE CHOIX SELECT RBC (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DYNAMIQUE CHOIX SELECT RBC (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE SELECT RBC (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE DE TRESORERIE EVOLUE RBC (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE DE TRESORERIE RBC (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE CHOIX SELECT RBC (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SELECT RBC (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE GLOBAL D'ACTIONS RBC DVM (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE MONDIAL DE CROISSANCE RBC DVM (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE MONDIAL EQUILIBRE RBC DVM (#3713)	2006-12-31
PORTEFEUILLE MONDIAL PRIVE D'ACTIONS TITANS RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS INTERNATIONALES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES DE CROISSANCE RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES DE VALEUR RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS ASIATIQUES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES CROISSANCE ET REVENU RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES DE BASE RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES DE VALEUR RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES O'SHAUGHNESSY RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EAEO RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EUROPEENNES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'OBLIGATIONS CANADIENNES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'OBLIGATIONS ETRANGERES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'OBLIGATIONS DE SOCIETES RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE CR. AMERICAIN EN ACTIONS O'SHAUGHNESSY RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE DIVIDENDES CANADIENS RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE REVENU A COURT TERME RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE REVENU RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE SOCIETES AMERICAINES A MOYENNE CAP. RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE SOCIETES AMERICAINES A PETITE CAP. RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE SOCIETES CANADIENNES A MOYENNE CAP. RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE VALEURS AMERICAIN EN ACTIONS O'SHAUGHNESSY RBC (#9528)	2006-12-31
PORTEFEUILLE PRUDENCE CHOIX SELECT RBC (3713)	2006-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE PRUDENCE SELECT RBC (#3713)	2006-12-31
PREMIER VALUE INCOME TRUST	2006-12-31
PRIME RESTAURANTS ROYALTY INCOME FUND	2006-12-31
PRO-VEST GROWTH & INCOME FUND	2006-12-31
PULSE DATA INC.	2006-12-31
QUEBECOR WORLD INC.	2006-12-31
QUEST CAPITAL CORP.	2006-12-31
RAVENSOURCE FUND	2006-12-31
RBC FONDS CONSEILLERS - OBLIGATIONS CANADIENNES (#3713)	2006-12-31
RESOLVE BUSINESS OUTSOURCING INCOME FUND	2006-12-31
ROCK ENERGY INC.	2006-12-31
RONA INC.	2006-12-31
SAMUEL MANU-TECH INC.	2006-12-31
SAVARIA CORPORATION	2006-12-31
SECOND CUP ROYALTY INCOME FUND	2006-12-31
SELECT 50 S-1 INCOME TRUST	2006-12-31
SELECT 50 S-1 INCOME TRUST II	2006-12-31
SENTRY SELECT BLUE - CHIP INCOME TRUST	2006-12-31
SENTRY SELECT DIVERSIFIED INCOME TRUST	2006-12-31
SENTRY SELECT FOCUSED GROWTH & INCOME TRUST	2006-12-31
SENTRY SELECT GLOBAL INDEX INCOME TRUST	2006-12-31
SET RESOURCES INC.	2006-12-31
SINO-FOREST CORPORATION	2006-12-31
SKYE RESOURCES INC.	2006-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE ACCREDITIVE DIVERSIFIEE NCE (06)	2006-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE ACCREDITIVE DIVERSIFIEE NCE (06-2)	2006-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE CRESTSTREET 2006	2006-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE EPCOR POWER	2006-12-31
SOUND ENERGY TRUST	2006-12-31
SPECTRA ENERGY INCOME FUND	2006-12-31
STRONGCO INCOME FUND	2006-12-31
SUPERIOR DIAMONDS INC.	2006-12-31
TECHNICOIL CORPORATION	2006-12-31
TECK COMINCO LIMITED	2006-12-31
TERRAVEST INCOME FUND	2006-12-31
THUNDER ENERGY TRUST	2006-12-31
TLC VISION CORPORATION	2006-12-31
TOROMONT INDUSTRIES LTD.	2006-12-31
TRANSALTA CORPORATION	2006-12-31
TRANSALTA UTILITIES CORPORATION	2006-12-31
TREE ISLAND WIRE INCOME FUND	2006-12-31
TREMONT CAPITAL OPPORTUNITY TRUST (#21593)	2006-12-31
TREMONT HEDGE FUND LIMITED (#21486)	2006-12-31
TRINIDAD ENERGY SERVICES INCOME TRUST	2006-12-31
TRISTAR OIL & GAS LTD.	2006-12-31
VERSACOLD INCOME FUND	2006-12-31
VISTA GOLD CORP.	2006-12-31
WARNEX INC.	2006-12-31
WESTERN FINANCIAL GROUP INC.	2006-12-31
WESTJET AIRLINES LTD.	2006-12-31
WORLD ENERGY SOLUTIONS, INC.	2006-12-31
XEROX CANADA INC.	2006-12-31
XS CARGO INCOME FUND	2006-12-31

RAPPORTS ANNUELS

180 CONNECT INC.

Date du document

2006-12-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

A&W REVENUE ROYALTIES INCOME FUND

ALTAGAS UTILITY GROUP INC.

AMISK INC.

ARCTIC GLACIER INCOME FUND

BIOSCRYPT INC.

CELESTICA INC.

CENTRAL GOLD-TRUST

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE

CORPORATION NORTEL NETWORKS

EASTMAIN RESOURCES INC.

ENERFLEX SYSTEMS INCOME FUND

FIRAN TECHNOLOGY GROUP CORPORATION

FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CONSTITUE D'HOTELS CANADIENS

FONDS DE REVENU DAVIS + HENDERSON

FONDS DE REVENU MACQUARIE ENERGIE ET INFRASTRUCTURE

FONDS DE REVENU NORANDA

FONDS ENERPLUS RESOURCES

GROUPE BMTIC INC.

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

GUYANA GOLDFIELDS INC.

INTERNATIONAL FOREST PRODUCTS LIMITED

INTERRENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

INVESTISSEMENTS ST-PIERRE INC.

IPSCO INC.

ISEE3D INC.

MASTERS ENERGY INC.

MERRILL LYNCH & CO. INC.

MERRILL LYNCH & CO., CANADA LTD.

MERRILL LYNCH CANADA FINANCE COMPANY

MICROBIX BIOSYSTEMS INC.

NEWFOUNDLAND POWER INC.

OCEANEX INCOME FUND

PERLITE CANADA INC.

PRISZM INCOME FUND

RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED

ROCKYVIEW ENERGY INC.

RONA INC.

SAMUEL MANU-TECH INC.

SOCIETE DE SERVICES FINANCIERS WELLS FARGO CANADA

SUNCOR ENERGIE INC.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

TECK COMINCO LIMITED

TOROMONT INDUSTRIES LTD.

TRANSALTA CORPORATION

WARNEX INC.

WESTAIM CORPORATION (THE)

NOTICE ANNUELLE

Date du document

A&W REVENUE ROYALTIES INCOME FUND

2006-12-31

ABITIBI-CONSOLIDATED INC.

2006-12-31

ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

2006-12-31

ARCTIC GLACIER INCOME FUND

2006-12-31

ARMTEC INFRASTRUCTURE INCOME FUND

2006-12-31

AZURE DYNAMICS CORPORATION

2006-12-31

BIOMS MEDICAL CORP.

2006-12-31

BIOVAIL CORPORATION

2006-12-31

CALFRAC WELL SERVICES LTD.

2006-12-31

CALLOWAY REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

2006-12-31

CANADIAN HYDRO DEVELOPERS, INC.

2006-12-31

CANADIAN RESOURCES INCOME TRUST

2006-12-31

CANFOR PULP INCOME FUND

2006-12-31

CCS INCOME TRUST

2006-12-31

CELESTICA INC.

2006-12-31

CENTERPLATE, INC.

2007-01-02

CENTERRA GOLD INC.

2006-12-31

CHIP MORTGAGE TRUST (#20471)

2006-12-31

CONNORS BROS. INCOME FUND

2006-12-31

CORPORATION FINANCIERE CANADA-VIE

2006-12-31

CORPORATION HYDROGENIQUE

2006-12-31

CORPORATION NORTEL NETWORKS

2006-12-31

CORPORATION NORTEL NETWORKS LIMITEE

2006-12-31

CORPORATION PHARMACEUTIQUE NYMOX

2006-12-31

DUALEX ENERGY INTERNATIONAL INC.

2006-12-31

EGI FINANCIAL HOLDINGS INC.

2006-12-31

ENERFLEX SYSTEMS INCOME FUND

2006-12-31

ENERVEST DIVERSIFIED INCOME TRUST

2006-12-31

ENERVEST ENERGY AND OIL SANDS TOTAL RETURN TRUST

2006-12-31

FIDUCIE DE CAPITAL CANADA-VIE

2006-12-31

FIDUCIE DE CAPITAL GREAT-WEST

2006-12-31

FIDUCIE HYPOTHECAIRE XCEED

2006-12-31

FLINT ENERGY SERVICES LTD.

2006-12-31

FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CONSTITUE D'HOTELS CANADIENS

2006-12-31

FONDS DE REVENU BFI CANADA

2006-12-31

FONDS DE REVENU DAVIS + HENDERSON

2006-12-31

FONDS DE REVENU NORANDA

2006-12-31

GEORGE WESTON LIMITEE

2006-12-31

GLOBAL RAILWAY INDUSTRIES LTD.

2006-12-31

GREAT CANADIAN GAMING CORPORATION

2006-12-31

GREAT-WEST LIFECO INC.

2006-12-31

GREAT-WEST, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (LA)

2006-12-31

GROUPE BMTIC INC.

2006-12-31

GROUPE CIMENT ST-LAURENT INC.

2006-12-31

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
GROUPE OPTIMAL INC.	2006-12-31
GROUPE SNC-LAVALIN INC.	2006-12-31
GSI GROUP INC	2006-12-31
HOME EQUITY INCOME TRUST (#20296)	2006-12-31
INEX PHARMACEUTICALS CORPORATION	2006-12-31
IVANHOE ENERGY INC.	2006-12-31
KEG ROYALTIES INCOME FUND (THE)	2006-12-31
LABORATOIRES PALADIN INC.	2006-12-31
LABRADOR IRON ORE ROYALTY INCOME FUND	2006-12-31
LIQUOR BARN INCOME FUND	2006-12-31
MAGNA ENTERTAINMENT CORP.	2006-12-31
MASTERS ENERGY INC.	2006-12-31
MDC PARTNERS INC.	2006-12-31
MORNEAU SOBECO INCOME FUND	2006-12-31
NEWFOUNDLAND POWER INC.	2006-12-31
NURUN INC.	2006-12-31
OCCULOGIX, INC.	2006-12-31
OCEANEX INCOME FUND	2006-12-31
OPTI CANADA INC.	2006-12-31
PACIFIC NORTHERN GAS LTD	2006-12-31
PETROBANK ENERGY AND RESOURCES LTD.	2006-12-31
PRIME RESTAURANTS ROYALTY INCOME FUND	2006-12-31
PRISZM INCOME FUND	2006-12-31
PULSE DATA INC.	2006-12-31
QUEST CAPITAL CORP.	2006-12-31
ROCK ENERGY INC.	2006-12-31
RONA INC.	2006-12-31
SAMUEL MANU-TECH INC.	2006-12-31
SECOND CUP ROYALTY INCOME FUND	2006-12-31
SHININGBANK ENERGY INCOME FUND	2006-12-31
SILVER STANDARD RESOURCES INC.	2006-12-31
SKYE RESOURCES INC.	2006-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE EPCOR POWER	2006-12-31
SPECTRA ENERGY INCOME FUND	2006-12-31
TECHNICOIL CORPORATION	2006-12-31
TELUS CORPORATION	2006-12-31
TERRAVEST INCOME FUND	2006-12-31
THUNDER ENERGY TRUST	2006-12-31
TLC VISION CORPORATION	2006-12-31
TOROMONT INDUSTRIES LTD.	2006-12-31
TRANSALTA CORPORATION	2006-12-31
TRANSALTA UTILITIES CORPORATION	2006-12-31
TREE ISLAND WIRE INCOME FUND	2006-12-31
TRISTAR OIL & GAS LTD.	2006-12-31
VISTA GOLD CORP.	2006-12-31
WARNEX INC.	2006-12-31
WESTAIM CORPORATION (THE)	2006-12-31
WESTJET AIRLINES LTD.	2006-12-31
WORLD ENERGY SOLUTIONS, INC.	2006-12-31
XS CARGO INCOME FUND	2006-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI		45 : Contrepartie d'un bien
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION		54 : Exercice de bons de souscription
Généralités		55 : Expiration de bons de souscription
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 :	Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 :	Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 :	Division ou regroupement d'actions	Divers
38 :	Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 :	Vente à découvert	97 : Autres
		99 : Correction d'information
		NATURE DE L'EMPRISE
		D : Propriété directe
		I : Propriété indirecte
		C : Contrôle
		AUTRES MENTIONS
		O : Opération originale
		M : Première modification
		M' : Deuxième modification
		M" : Troisième modification, etc.
		R : Opération déclarée hors délai (en retard).

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié était en désaccord avec le solde calculé par le système lorsque l'opération a été déclarée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Porteur inscrit									
01 Communique Laboratory Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Charlton, Peter Seymore	4								
Madison Grant Limi	PI		O	2007-03-15	I	97 - Autre	(20 000)		339 102
			O	2007-03-15	I	97 - Autre	(80 000)		259 102
Abitibi-Consolidated Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Camiré, Viateur	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 102	3.6000	8 886
Cole, Gordon Thomas	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 084	3.5900	5 331
Dea, Allen	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 113	3.6000	4 128
Demers, Gilbert	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 084	3.5900	6 565
Dorion, Francine	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	4.0500	1 265
Girard, Michel	5		O	2007-03-15	D	99 - Correction d'information	(3 767)		7 020
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 043	3.5700	10 787
Grandmont, Alain	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 091	3.5900	6 582
Kursman, Seth Martin	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 082	3.5900	3 098
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	3.4700USD	3 101
Laflamme, Yves	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	3.5700	3 107
Maclsaac, Steven Bernard	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 252	3.1400USD	4 198
Maillé, Michel	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 084	3.5900	2 964
Oldford, Gordon Chesley	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 086	3.5900	17 831
Pépin, Jocelyn	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 122	3.6100	12 487
Simon, Hugues	4		O	2006-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 083	3.5900	1 083
Thorsteinson, Thor	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 088	3.5900	3 340
Tremblay, Bruno	5		O	2007-03-15	D	99 - Correction d'information	(28)		2 647
Vachon, Jacques P.	5		O	2007-03-15	D	99 - Correction d'information	(331)		5 140
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 084	3.5900	5 471
Weaver, John	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 098	3.6000	111 222
Wharton, Darryl M.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 244	3.1400USD	3 723

Deferred Share Units (DSUs)

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Blaine, Breen H.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		73		5 710
Camiré, Viateur	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		278		21 673
Cole, Gordon Thomas	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		2 876		7 128
Dea, Allen	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		3 025		11 964
Girard, Michel	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		3 826		11 871
Grandmont, Alain	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		542		42 108
Keeler, Colin	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		431		33 543
Laflamme, Yves	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		70		5 513
Maclsaac, Steven Bernard	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1 025		3 608
Maillé, Michel	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		115		8 992
Melkerson, Jon Eric	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		179		13 906
Oldford, Gordon Chesley	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		2 857		9 264
Pépin, Jocelyn	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		15 388		40 493
Planet, Paul	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		6 720		
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		6 720		26 787
Ranger, Luc A.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		4 199		11 438
Rougeau, Pierre	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		12 445		60 254
Thorsteinson, Thor	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		14 991		55 173
Tremblay, Bruno	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		465		36 194
Vachon, Jacques P.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		287		22 307
Weaver, John	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1 957		152 075
Wharton, Darryl M.	5		O	2007-03-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		986		2 232
<i>Options</i>										
Blaine, Breen H.	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options		35 000	3.2800	129 160
Camiré, Viateur	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options		30 000	3.2800	173 500
Cole, Gordon Thomas	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options		18 500	3.2800	91 145
Dea, Allen	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options		18 500	3.2800	101 960
Demers, Gilbert	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options		15 000	3.2800	66 630

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Dorion, Francine	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	7 000	3.2800	38 608
Girard, Michel	5		O	2007-03-05	D	50 - Attribution d'options	18 500	3.2800	96 420
Grandmont, Alain	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.2800	585 490
Keeler, Colin	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.2800	407 540
Kursman, Seth Martin	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	7 000	3.2800	57 945
Laflamme, Yves	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	85 000	3.2800	140 980
Maclsaac, Steven Bernard	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	15 000	3.2800	50 173
Maillé, Michel	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	18 500	3.2800	98 420
Melkerson, Jon Eric	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.2800	109 800
Oldford, Gordon Chesley	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	6 500	3.2800	78 920
Pépin, Jocelyn	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.2800	143 230
Planet, Paul	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	75 000	3.2800	510 040
Ranger, Luc A.	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	9 500	3.2800	98 160
Rougeau, Pierre	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	120 000	3.2800	730 000
Simon, Hugues	4		O	2006-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	7 600	3.2800	7 600
Thorsteinson, Thor	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.2800	553 990
Tremblay, Bruno	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.2800	363 600
Vachon, Jacques P.	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	75 000	3.2800	491 300
Weaver, John	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	500 000	3.2800	3 957 500
Wharton, Darryl M.	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	15 000	3.2800	82 960
<i>Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Alessi, Francesco	4		O	2006-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
Blaine, Breen H.	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 640		33 186
Camiré, Viateur	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 478		38 458
Cole, Gordon Thomas	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		23 246
Dea, Allen	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 500		23 397
Demers, Gilbert	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 734		19 291
Dorion, Francine	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 500		11 864
Girard, Michel	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		23 016
Grandmont, Alain	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	64 932		140 869
Keeler, Colin	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 295		84 273
Kursman, Seth Martin	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		14 340
Laflamme, Yves	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 222		63 974
Maclsaac, Steven Bernard	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 734		18 631
Maillé, Michel	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		23 837
Melkerson, Jon Eric	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 443		30 474
Oldford, Gordon Chesley	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 254		14 679
Pépin, Jocelyn	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 478		37 475
Planet, Paul	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 878		100 866
Ranger, Luc A.	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 135		14 497
Rougeau, Pierre	5		O	2004-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	78 084		
			M	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	78 084		153 986
Simon, Hugues	4		O	2006-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 905		4 905
Thorsteinson, Thor	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	64 932		133 011

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
Tremblay, Bruno	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription		32 544		80 457
Vachon, Jacques P.	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription		48 586		100 576
Wharton, Darryl M.	5		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription		9 734		20 670
Absolute Software Corporation										
<i>Actions ordinaires</i>										
Cohen, Richard	5		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(10 000)	14.5500USD	313 649
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(10 000)	14.6685USD	303 649
Libin, Terry	4		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(10 000)	16.6200	465 720
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(14 400)	17.0600	451 320
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(5 600)	17.1600	445 720
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 800)	18.4700	442 920
Livingston, John Richard	4		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(100)	15.6100	1 289 535
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(500)	15.6200	1 289 035
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(200)	15.5100	1 288 835
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(299 200)	15.5000	989 635
ACTIVEnergy Income Fund										
<i>Parts de fiducie</i>										
Activenergy Income Fund	1		O	2007-03-08	D	38 - Rachat ou annulation		9 100	9.3300	8 772 149
			O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation		5 200	9.3000	8 777 349
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation		2 900	9.1800	8 780 249
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation		3 600	9.2000	8 783 849
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation		1 200	9.1100	8 785 049
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation		4 400	9.0900	8 789 449
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	9.0900	8 792 449
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation		4 100	9.1600	8 796 549
Faiella, Richard	5									
RRSP	PI		O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		153		4 101
Adeptron Technologies Corporation										
<i>Actions ordinaires</i>										
Perry, David Bruce	5		O	2007-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				52 000
<i>Options</i>										
Perry, David Bruce	5		O	2007-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				45 000
AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS										
<i>Options</i>										
Drapeau, Marcel	4		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options		350 000	0.2500	850 000
Léveillé, Pierre	4, 5		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options		1 200 000	0.2500	1 200 000
Tourillon, Bernard	4, 5		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options		1 200 000	0.2500	1 200 000
Agrium Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Helash, Kevin R.	5									
Sun Life Financial	PI		O	2005-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2005-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		430		430
O'Donoghue, Leslie	5		O	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options		7 500	15.6000	15 000
			O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(7 500)	44.8400	7 500

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
O'Donoghue, Leslie	5		O	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	15.6000	56 700
Ainsworth Lumber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fairweather, Robert Alfre	4								
Scotia McLeod Inc.	PI		O	2007-03-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.0500	3 000
Air Canada									
<i>Class B Voting Shares</i>									
Porter, Arthur T., MD	4		O	2006-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	17.0300	2 000
Alberta Focused Income & Growth Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Alberta Focused Income &	1		O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.2100	783 712
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	7.1000	787 812
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.1500	789 312
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	7.0000	791 112
Brasseur, Murray	4, 5								
MFL Management Lim	PI		O	2007-03-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	7.1500	8 736
			O	2007-03-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	7.0000	7 736
			O	2007-03-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 736)	7.0000	0
Middlefield Realty	PI		O	2007-03-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.1300	379 700
Faiella, Richard	5								
RRSP	PI		O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18		618
Alexis Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wonnacott, Anthony John	5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	250 000	0.4510	290 000
<i>Options</i>									
Wonnacott, Anthony John	5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	(250 000)		175 000
Allied Properties Real Estate Investment									
<i>Parts</i>									
Cumberland Private Wealth	3								
Cumberland Managed	PI		O	2007-03-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	21.0700	543 957
			O	2007-03-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	22.0400	544 257
			O	2007-03-20	C	97 - Autre	(549)		543 408
AltaGas Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Anderson, Nancy	5		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	143	24.9900	22 642
Bracken, James B	5								
RSP Account	PI		O	2007-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13	24.9900	2 047
Cornhill, David Wallace	4, 5								
Premium DRIP	PI		O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 294	24.9900	6 294
			O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(6 294)	25.4800	0
RSP	PI		O	2007-03-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	25.2000	67 770

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Dawson, Dennis Alan	5								
Premium DRIP	PI		O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	588	24.9900	588
			O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(588)	25.4800	0
Kanik, Myron	4		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	149	24.9900	27 294
RSP DRIP	PI		O	2007-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39	24.9900	802
Newson, Patricia Marie									
Premium DRIP	PI		O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 894	24.9900	1 894
			O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 894)	25.4800	0
Pfaefflin, Marilyn Albert									
	5		O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	548	24.9900	548
			O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(548)	25.4800	0
Swan, William C.									
RRSP	PI		O	2007-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39	24.9900	5 832
Wright, David Robert									
Joint Account with	PI		O	2007-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	24.9900	3 020
RSP	PI		O	2007-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	24.9900	306
Spouse RSP	PI		O	2007-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	24.9900	649
Altus Group Income Fund									
<i>Parts</i>									
Derbyshire, Jim	5		O	2005-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	10.1200	
			M	2005-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	10.1200	24 650
			R	2006-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	14.8000	28 450
			R	2006-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	14.7900	28 550
			R	2006-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	14.9900	30 150
Amalgamated Income Limited Partnership									
<i>Droits</i>									
Warkentin, Bruce Patrick	5		O	2007-03-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(7 900)	0.0850	3 044*
Fair Value Financi	PI		O	2007-03-16	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 900	0.0850	11 458*
<i>Parts de société en commandite</i>									
Warkentin, Bruce Patrick	5		O	2007-03-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(7 900)	7.3100	3 043*
Fair Value Financi	PI		O	2007-03-16	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 900	7.3100	11 457*
AMI Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elford, Dustin Arthur	4, 5								
DAE Consulting Ltd	PI		O	2007-03-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	0.4000	236 155*
<i>Options</i>									
Elford, Dustin Arthur	4, 5		O	2007-03-20	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4000	950 000*

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
McGrath, Sean	4		O	2007-03-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	300 000*
Pettigrew, William Curtis	4		O	2007-03-20	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4000	875 000*
Anvil Mining Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKenzie, Stuart Andrew	5	R	O	2007-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30		430
Turner, William Stuart	4, 5, 8								
Wintercoast Pty Lt	PI		O	2007-03-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	15.2000	824 661
<i>Options</i>									
Franey, Nick	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	3 317	14.0600	43 317
Hillbeck, Malcolm James	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	14 139	14.0600	72 473
Munro, Craig Rennie	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	10 037	14.0600	278 037
O'Sullivan, Michael T.	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	11 783	14.0600	621 783
ARC Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dielwart, John Patrick	4, 5								
Brokerage Account	PI		O	2007-03-19	I	36 - Conversion ou échange	30 733		30 733
			O	2007-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 733)	20.3246	0
ARC Resources Ltd.									
<i>Actions échangeables</i>									
Dielwart, John Patrick	4, 5		O	2007-03-19	D	36 - Conversion ou échange	(15 000)		151 441
Art In Motion Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Clarke Inc.	3		O	2007-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	2.3000	1 587 905*
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 100	2.2900	1 606 005*
ART Recherches et Technologies Avancées									
<i>Actions ordinaires</i>									
Courville, Jacques	4		O	2007-03-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	16 666	0.4200	22 666*
Cyr, J.V. Raymond	4		O	2007-03-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	83 333	0.4200	195 833
Kozikowski, Joseph	5		O	2007-03-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	980 833	0.4200	994 833
<i>Bons de souscription</i>									
Courville, Jacques	4		O	2006-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 333		3 333
Cyr, J.V. Raymond	4		O	2006-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	16 666		16 666
Kozikowski, Joseph	5		O	2006-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	196 166		196 166
Ascalade Communications Inc.									
<i>Options</i>									
Barry, Brian	4		O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options	2 162	2.9700	29 012
Bernard, Bruce V.	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	5 719	2.9700	102 844
Ho, Edmund	4, 5		O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options	19 062	2.9700	196 062
Ho, Eric	5		O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options	4 766	2.9700	59 041

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
Jenny Ho	PI		O	2007-03-07	C	50 - Attribution d'options		972	2.9700	9 972
Kim, John	4		O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options		2 162	2.9700	29 012
Li, Frankie	4		O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options		2 162	2.9700	19 512
Li, Fred	5		O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options		6 679	2.9700	109 504
McFarlane, Robert Gordon	4		O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options		2 162	2.9700	29 012
Quan, Henry	4		O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options		2 162	2.9700	29 012
Restricted Share Units										
Barry, Brian	4		O	2005-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				637
			O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		402		1 039
Bernard, Bruce V.	5		O	2005-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				3 476
			O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		2 128		5 604
Bullock, Gordon Troy	5		O	2005-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				3 863
			O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		9 458		13 321
Ho, Edmund	4, 5		O	2005-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				5 793
			O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		3 547		9 340
Ho, Eric	5		O	2005-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				2 896
			O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		1 773		4 669
Jenny Ho	PI		O	2005-06-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				702
			O	2007-03-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		445		1 147
Kim, John	4		O	2005-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				637
			O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		402		1 039
Li, Frankie	4		O	2005-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				637
			O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		402		1 039
Li, Fred	5		O	2005-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				3 356
			O	2007-02-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		2 040		5 396
McFarlane, Robert Gordon	4		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		402		1 039
Quan, Henry	4		O	2005-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				637
			O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		402		1 039
Aspreva Pharmaceuticals Corporation										
<i>Actions ordinaires</i>										
Goulburn, Charles F	5		O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		3 566	5.6000	3 566
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(3 566)	22.0000USD	0
<i>Options</i>										
Goulburn, Charles F	5		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options		(3 566)	5.6000	124 170
ATCO LTD.										
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>										
Bale, Brian R	7		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime		55	43.1700	55

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Beckett, William James	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	40.7100	1 768
Blaha, Paul F.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	40.0400	44
Boven, Ray	7		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	39.2300	34
Britton, William L.	4, 7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	498	40.3200	30 726
Brouwer, Richard J.	7		O	2003-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	39.0500	30
Carroll, John J.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	43.1700	16
Cawsey, Dale R.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	39.2300	85
Cerkiewicz, Robert A.	7		O	2006-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	39.3100	3
Collomb, Bertrand	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	509	39.4600	4 509
Cumming, Kevin J.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	39.2300	85
Davis, David T.	7, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	321	39.0000	821
DeChamplain, Dennis A	7		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	43.1700	6
Dever, Michael R.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	40.1600	26
Dolan, Brendan G	7		O	2006-01-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	43.1700	4
Drummond, Brian P.	4, 7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	498	40.3200	11 398
Edmondson, Owen G.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	39.2300	502
Evison, R. John	7		O	1999-12-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	189	39.6300	189
French, Basil K.	4, 7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	498	40.3200	13 498
Fuchshuber, Carl	7		O	2006-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	42.3900	6
Goguen, Paul G.	7		O	2004-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	39.2300	17
Hughes, Randy D.	7		O	2004-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	113	39.2300	113
Jones, David R.	7		O	1999-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	39.2300	17
Kiefer, Erhard M.	5		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	233	39.3300	233
Kiefer, Siegfried W.	7, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	582	39.3500	2 582
Klukas, Harry H.	7		O	2001-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68	39.2300	68
Lake, Grant M.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46	43.1700	46
Lambright, Roberta L.	7		O	2003-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	78	39.0900	78
Mazankowski, Donald F.	4, 7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 245	40.3200	3 245
McPhee, Gordon KJ	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68	39.2300	68
Milne, Brian G.	7		O	2004-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	170	39.2300	170
Moellmann, Pamela G.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	85	39.2300	1 483
Mohan, Harish K.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	142	39.2300	142
Myles, Robert J.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	86	39.2100	284
Neldner, Helmut M.	4, 7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	498	40.3200	14 498
O'Brien, Marnie J.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	43.1700	4
Payne, R.L. Vaughan	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	39.2300	220
Policicchio, Sett F.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	293	39.3600	793
Rassin, Boris	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37	43.1700	37
Renborg, Anders	7		O	2006-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	38.5900	2
Salters, Tony J.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	43.1700	18
Schnitzer, Joseph J.	7		O	2003-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	39.8400	84
Shaw, Michael M.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	673	39.1100	11 273

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 863	39.2300	60 363
Southern, Ronald D. Sentgraf Enterpris	4, 7, 5, 3 PI		O	2007-03-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	47.7600	12 007 610
			O	2007-03-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	47.7700	12 007 910
			O	2007-02-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	47.7900	
			M	2007-03-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	47.7900	12 008 110
			O	2007-03-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	47.9700	12 008 510
			O	2007-03-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	47.9800	12 008 810
			O	2007-03-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	48.1400	12 008 910
			O	2007-03-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	828	48.3700	12 009 738
			O	2007-03-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	47.7000	12 009 838
			O	2007-03-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 128	47.7400	12 011 966
			O	2007-03-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	46.5000	12 013 266
			O	2007-03-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28	46.4900	12 013 294
			O	2007-03-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	46.2400	12 013 394
			O	2007-03-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	46.0000	12 013 994
			O	2007-03-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	46.1300	12 014 194
Spruin, Pat	5		O	2002-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	39.8400	30
Stephens, William C.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	39.2300	170
Symington, Wayne L	7		O	2003-09-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	39.2300	85
Tenney, Doug F HSBCDirectInvest	7 PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			68
van den Camp, Paul J.	7		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	40.0800	21
van Wachem, Lodewijk C.	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 404	39.3600	51 404
Walthall, Richard H.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	39.0500	101
Watson, Karen M.	7, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	39.2300	170
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	39.2300	85
Wilmot, Harry G.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187	39.2300	187
WILSON, Charles W.	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	497	40.3200	8 497
Wright, Paul	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	193	39.7000	193
Axcan Pharma Inc.									
<i>Options</i>									

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Pelchat, Jocelyn	5		O	2006-12-25	D	51 - Exercice d'options	(4 176)	14.0700USD	
			M	2006-12-26	D	51 - Exercice d'options	(4 176)	14.0700USD	113 510
Axia NetMedia Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hesperian Capital Managem	3								
Norrep Fund	PI		O	2007-03-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	5.7000	1 657 200
Norrep II Class of	PI		O	2007-03-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	5.7000	2 863 100
			O	2007-03-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	5.8000	2 663 100
Norrep Q Class of	PI		O	2007-03-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	5.9000	1 475 000
Lindberg, James	5								
James Lindberg	PI		O	2006-09-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-09-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			48 069
			O	2007-03-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 719	3.2900	52 788
McKeown, Peter L.	5								
Peter McKeown	PI		O	2007-03-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 686	3.2900	499 557
			O	2007-03-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 000)	6.1600	493 871
McNaughton, Andrew	5								
Andrew McNaughton	PI		O	2007-03-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 644	3.2900	180 925
Thompson, Geoff	5								
Geoff Thompson	PI		O	2007-03-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 584	3.2900	12 584
Tinling, Dawn	5								
Dawn Tinling	PI		O	2007-03-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 885	3.2900	14 924
Ballard Power Systems Inc.									
<i>Options</i>									
Sheridan, John W.	4		O	2007-02-23	D	50 - Attribution d'options	56 745	7.8000	
			M	2007-02-23	D	50 - Attribution d'options	76 713	7.8000	263 713
<i>Restricted Share Units</i>									
Sheridan, John W.	4		O	2007-02-23	D	46 - Contrepartie de services	33 974	7.8000	
			M	2007-02-23	D	46 - Contrepartie de services	45 929	7.8000	156 061
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, P. James	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options	3 100	101.5700	38 663
Loewen, John	5		O	2006-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 072		1 760
			O	2006-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(499)	87.6000	1 261
Mirarchi, Saverio	5		O	2006-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	645		786
			O	2006-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(245)	87.6000	541
Richardson, Robert John	5		O	2006-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 255		1 857
			O	2006-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(584)	87.6000	1 273

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Initié										
Porteur inscrit										
<i>Actions ordinaires ESPP</i>										
Carswell, James Fredrick	5									
M.R.S. Trust Compa	PI		O	2006-12-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	98.2900		1 177*
Westcott, Grant Charles	5		O	2007-03-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(282)	99.3300		
			M	2007-03-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(289)	99.3300		98
<i>Droits RSA Shares</i>										
Bowman, Stephanie	5		O	2006-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	465	89.5400		700
Carswell, James Fredrick	5		O	2006-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	598			1 168*
Loewen, John	5		O	2006-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 072)			1 041
			O	2006-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 002	89.5400		2 043
Mirarchi, Saverio	5		O	2006-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(645)			1 055
			O	2006-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 680	89.5400		2 735
Richardson, Robert John	5		O	2006-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 255)			1 464
			O	2006-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 607	89.5400		3 071
<i>Options</i>										
Campbell, P. James	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options	(3 100)	101.5700		11 531
Lai, Claudia	5		O	2007-03-14	D	59 - Exercice au comptant	(1 000)	102.0613		15 935
Banque de Montréal										
<i>Actions ordinaires</i>										
Bank of Montreal	1		O	2007-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	70.0200		75 000
			O	2007-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	35 300	69.3200		85 300
			O	2007-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	95 000	69.4000		180 300
			O	2007-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	21 100	69.6000		201 400
			O	2007-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	23 600	69.7500		225 000
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	69.2000		25 000
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	69.3000		50 000
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	69.4000		75 000
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	68.6500		100 000
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	69.0100		125 000
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	69.1500		150 000
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	68.4000		155 200
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	68.5500		180 200
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	68.6200		201 200
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	68.6900		226 200
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	68.6900		251 200
			O	2007-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)			175 000
			O	2007-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(35 300)			139 700
			O	2007-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(95 000)			44 700
			O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	(21 100)			23 600

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Initié										
Porteur inscrit										
			O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation		(23 600)		0
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation		(25 000)		226 200
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation		(25 000)		201 200
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation		(25 000)		176 200
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation		(25 000)		151 200
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation		(25 000)		126 200
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation		(25 000)		101 200
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation		(5 200)		96 000
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation		(25 000)		71 000
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation		(21 000)		50 000
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation		(25 000)		25 000
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation		(25 000)		0
Chevrier, Robert	4									
Computershare Trus	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		114	68.1517	435
Dea, Joan	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		340	66.2108	1 052
Frow, Michael	5									
Computer Trust Co.	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		532	57.5300USD	3 270
Metrakos, Karen	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		611	66.3904	
Computershare Trus	PI		M	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		611	66.3904	7 424*
mohammed, joan	5		O	2001-09-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options		2 500	35.6800	2 500
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 500)	59.1700USD	0
Piper, Martha Cook	4		O	2006-07-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		499	71.9000	499
Reagan, Paul Vincent	5		O	2003-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options		15 200	39.2000	15 200
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(13 700)	58.9700USD	1 500
Trembacki, Mark D.	5		O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		600	25.6000	4 000
			O	2003-01-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		213	57.6230USD	213
<i>Options</i>										
mohammed, joan	5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options		(2 500)	35.6800	29 500
Reagan, Paul Vincent	5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options		(15 200)	39.2000	132 100
Sutherland, Murray Andrew	5		O	2007-03-22	D	51 - Exercice d'options		(5 800)	32.9000	55 700*
Trembacki, Mark D.	5		O	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options		(600)	25.6000	93 300
Banque Nationale du Canada										
<i>Actions ordinaires</i>										
Blais, Pierre	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		259	61.7607	2 872
Blouin, Jean	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		68	61.7607	415

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Porteur inscrit									
Caty, Linda	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	189	61.7607	1 722
RRD	PI		O	2006-12-31	I	35 - Dividende en actions	42	61.0955	83
Chagnon, Sylvie	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	197	61.7607	706
Collette, René Joseph	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	62.9600	729
Doris Collette	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	60.8900	1 021
Côté, Suzanne	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	155	61.7607	378
Croteau, France	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187	61.7607	913
Cyr, Bernard	4		O	2005-12-31	D	35 - Dividende en actions	139	54.2460	
			M	2005-12-31	D	35 - Dividende en actions	140	54.2460	5 112
			O	2004-12-31	D	35 - Dividende en actions	30	44.9300	
			M	2004-12-31	D	35 - Dividende en actions	97	44.8950	3 954
			O	2002-12-31	D	35 - Dividende en actions	17	30.6860	1 882
			O	2003-12-31	D	35 - Dividende en actions	53	52.6593	
			M	2003-12-31	D	35 - Dividende en actions	53	35.8195	2 623
Dagenais, Jean	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	188	61.6514	3 335
David, France	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	107	61.7607	211
Déry, Diane	5		O	2007-03-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	61.7607	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	61.7607	76
Desrosiers, Yvan	5		O	2006-12-31	D	35 - Dividende en actions	91	61.0955	4 481
Dubreuil, Pierre	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	61.7607	2 238
Fitzgibbon, Pierre	5		O	2006-12-31	D	35 - Dividende en actions	263	61.0955	8 394
RAA	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	153	61.7607	1 017
GUAY, CHARLES	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	156	61.7607	318
Leduc, Michelle	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	146	61.8500	1 339
			O	2006-12-31	D	35 - Dividende en actions	2	61.0500	1 341
Legris, Alain	7		O	2001-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 200
Maisonneuve, Stéphane	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109	61.7607	575
OUELLETTE, GUY	5	R	O	2006-12-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(625)	65.6200	1 492
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	61.7607	1 597
Poissant, Daniel	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	61.4960	802
Roy Maffei, France	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	61.7607	1 794
Roy, Sylvie	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	242	61.7607	1 389

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
						d'actionariat				
<i>Options</i>										
Blais, Pierre	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		4 180		4 555
Blouin, Jean	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		4 700		24 700
Caty, Linda	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		3 700		31 800
Collette, René Joseph	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		3 700		
			M	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		3 700		18 250
Côté, Suzanne	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		3 700		23 700
Dagenais, Jean	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		3 700		30 200
David, France	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		4 000		24 500
Davis, Brian	7		O	2006-12-12	D	50 - Attribution d'options		17 300		
			M	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		17 300		33 300
Déry, Diane	5		O	2007-03-20	D	50 - Attribution d'options		2 600		
			M	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		2 600		5 200
di PRATA, Camillo	7		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		8 348		8 348
Dubreuil, Pierre	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		12 500		45 800
GUAY, CHARLES	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		12 700		32 800
Laflamme, Éric	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		4 500		12 525
Leduc, Michelle	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		3 900		18 300
Maisonneuve, Stéphane	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		3 200		6 150
Poissant, Daniel	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		3 700		5 300
Roy Maffeï, France	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		2 400		10 050
Roy, Sylvie	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		3 700		27 800
Banque Royale du Canada										
<i>Actions ordinaires</i>										
Allain, Patricia	5		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options		8 800	16.6580	18 016
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(400)	57.5100	17 616
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(100)	57.5000	
			M	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(400)	57.5000	17 216
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(100)	57.4600	
			M	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(1 000)	57.4600	16 216
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(7 000)	57.4500	9 216
Bitove, Stephen	5		O	2006-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(1 690)	45.0000	
			M	2006-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(1 690)	49.0000	
			M'	2006-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(1 722)	49.0000	0
			O	2006-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		32		1 722
			O	2007-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		26	55.5045	3 718*
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(3 718)	57.4669	0
Bossert, Wayne Edward	5		O	2007-03-07	D	51 - Exercice d'options		5 000	29.0000	19 150
			O	2007-03-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(5 000)	55.5000	14 150
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		218		14 150
Broderick, Jane	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions		6 541		
			M	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions		6 041		
			M'	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions		6 483		12 966
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime		690		17 154

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
							d'actionnariat			
			O	2006-12-31	D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161		17 315
			O	2005-12-31	D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	442		5 861
Bruder, Shauneen Elizabet	5		O	2007-03-07	D		51 - Exercice d'options	10 000	19.5050	28 486
			O	2007-03-07	D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	56.0303	18 486
Burbidge, John Warwick	5		O	2006-04-06	D		35 - Dividende en actions	7 504		15 008
Clarke, Byron David	5		O	2007-03-19	D		51 - Exercice d'options	7 600	19.8200	16 092
			O	2007-03-19	D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	57.5000	8 492
Crosby, Christopher DeLaB	7		O	2007-03-09	D		51 - Exercice d'options	5 000	24.5550	10 540
			O	2007-03-09	D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	57.4200	5 540
Dalinda, Tomas G.	5		O	2006-12-31	D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31		4 354*
FINDLAY, CHRISTIAN	5		O	2006-12-31	D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	232		13 654*
Furtado, Oscar	5		O	2007-03-07	D		00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-03-12	D		00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 692
Grice, Gregory Clarke	5		O	2007-03-20	D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(130)	57.2700	4 900
			O	2007-03-20	D		51 - Exercice d'options	800	19.5050	5 700
			O	2007-03-20	D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	57.3000	4 900
Gunton, Douglas	5		O	2006-12-31	D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	263		13 069
Hughes, Mark Richard	5		O	2006-12-31	D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 397		
			M	2006-12-31	D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 794		112 264
			O	2006-12-31	D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85		112 349
			O	2006-12-31	D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176		112 525
MacLachlan, Graham Ross	5		O	2006-12-31	D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59		8 305
			O	2006-12-31	D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101		8 406
MACLAREN, Bruce William	5		O	2007-03-07	D		51 - Exercice d'options	1 000	19.8200	1 000
			O	2007-03-07	D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	55.9100	0
			O	2007-03-09	D		51 - Exercice d'options	1 000	19.8200	1 000
			O	2007-03-09	D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	57.4100	0
			O	2007-03-21	D		51 - Exercice d'options	1 000	19.8200	1 000
			O	2007-03-21	D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	57.8200	0
Osmar, Bryan Kenneth	5		O	2006-01-16	D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	91.2500	
			M	2006-01-16	D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	91.2500	10 137
			O	2006-03-06	D		35 - Dividende en actions	235		10 372
			O	2006-12-31	D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	115		10 487
Schaaf, Rodney	5		O	2006-08-22	D		90 - Changements relatifs à la propriété	3 765		9 249

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65		12 103
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	56.8200	8 103
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90)	56.8000	8 013
Sobolewski, Irene	5		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options	3 530	29.0000	5 654
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 130)	57.4000	3 524
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	57.4100	2 124
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(324)	57.5000	1 800
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	57.5100	0
Stathopoulos, Paul	5		O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	57.4000	309*
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(309)	57.3800	0
Tomkowiak, Theodore John	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	709		13 108
<i>Actions ordinaires - Share Purchase Plans (RESSOP, DSSP, DSPP et</i>									
Anderson, Robert James	5		O	2003-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			231
			M	2003-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	705		1 410*
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	347		1 757*
Bell, Adrian John	5								
Smith & Williamson	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	113		901*
Bitove, Stephen	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	2 161		4 322*
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	474		4 796*
Bossert, Wayne Edward	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	1 590		2 430
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	479		2 909
Burbidge, John Warwick	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	376		656
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	149		805
Dalinda, Tomas G.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	272		1 666*
FINDLAY, CHRISTIAN	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	3 690		7 380*
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	458		7 838*
Furtado, Oscar	5		O	2007-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-03-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			687
Gunton, Douglas	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	1 193		2 386*
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	354		2 740*
guzman, douglas antony	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	39		78*
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	307		385*
Moriarty, William Wallace	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	73		146*
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106		252*
Pilosof, Richard Victor	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	149		901*

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
						d'actionnariat				
Scace, Andrew G.	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	452			896
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	331			1 227
Schaaf, Rodney	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	166			805*
Stathopoulos, Paul	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	134			268*
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	214			482*
			O	2007-03-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(277)	57.3100		205
Tinney, Allan	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	4 260			8 827
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	693			9 520
<i>Droits - RBC 401K</i>										
Custer, Scott Meredith	5		O	2006-03-06	D	35 - Dividende en actions	3 035			7 016
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86			7 102
Earley, Terry Scott	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	1 895			1 941
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58			1 999
Fulghum, Wanda {Carol}	7		O	2006-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2006-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				2 303
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7			2 310*
kucharski, edward	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	8			16*
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13			29*
<i>Droits - RBC Dain WAP</i>										
Earley, Terry Scott	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	3 767			3 879
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	222			4 101
<i>Options</i>										
Allain, Patricia	5		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	(8 800)	16.6580		41 936
Bossert, Wayne Edward	5		O	2007-03-07	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	29.0000		47 632
Bruder, Shauneen Elizabet	5		O	2007-03-07	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	19.5050		233 260
Clarke, Byron David	5		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options	(7 600)	19.8200		135 592*
Crosby, Christopher DeLaB	7		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	24.5550		0
Furtado, Oscar	5		O	2007-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2007-03-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				1 416
Grice, Gregory Clarke	5		O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options	(800)	19.5050		51 360
Lewis, Melville George	5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	41 124			128 422
MACLAREN, Bruce William	5		O	2007-03-07	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	19.8200		119 092
			O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	19.8200		118 092
			O	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	19.8200		117 092
Sobolewski, Irene	5		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options	(3 530)	29.0000		45 336
Bayshore Floating Rate Senior Loan Fund										
<i>Parts de fiducie</i>										
Wolfond, Henry Jay	4									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Titre										
Initié										
Porteur inscrit										
RRSP	PI		O	2007-03-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		350	8.9500	32 800
BCE Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Bell, Mary-Ann	7									
ESP	PI		O	2006-07-10	I	37 - Division ou regroupement d'actions		(64)		
			M	2006-07-10	I	37 - Division ou regroupement d'actions		(98)		
			M'	2006-07-10	I	37 - Division ou regroupement d'actions		(33)		
			M''	2006-07-10	I	37 - Division ou regroupement d'actions		(30)		357
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		35	26.4635	392
			O	2007-02-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		8	31.3590	400
Bibic, Mirko	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1 846	28.4300	1 846
Boisvert, Laurier J. (Lar	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		2 203	28.4300	8 015
Cope, George	7		O	2006-01-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		2 544	28.4300	2 544
Dilworth, Peter	7		O	2006-07-10	I	37 - Division ou regroupement d'actions		(338)		
			M	2006-07-10	I	37 - Division ou regroupement d'actions		(376)		3 599
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1 037	27.6610	4 636
			O	2007-01-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		50	30.2810	4 686
Hanlon, Mark S.	7		O	2006-07-10	I	37 - Division ou regroupement d'actions		(244)		
			M	2006-07-10	I	37 - Division ou regroupement d'actions		(315)		2 550
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		636	27.6300	3 186
			O	2007-01-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		38	30.2810	3 224
Ignacy, Ted H.	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1 045	28.4300	3 755
Jaques, James	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1 195	28.3400	
			M	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1 193	28.3400	1 394
Jetté, Philippe	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		137	28.4300	426
Le Duc, Bernard	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		847	28.4300	848
Lecour, Jennifer E.	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		774	28.4300	774
Marner, Karen	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		165	28.4300	517
Smith, D. Andrew C.	7		O	2007-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				824
Velaidum, Tony	7		O	2007-01-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				1 762
			O	2007-01-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		29	29.7660	1 791
			O	2007-01-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime		28	30.5670	1 819

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
			O	2007-02-14	I	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		59	31.0860	1 878
<i>Options</i>										
Anderson, Frank	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	134 046
Anderson, J. Trevor	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		70 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		70 000	30.7200	212 267
Baker, Joseph Michael	7		O	2007-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	20 000
Bangert, William J.	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	60 000
Bazerghi, Adel	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	39 400
Bearzatto, Alex	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	26 646
Bibic, Mirko	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		45 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		45 000	30.7200	105 000
Bich, Geneviève	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	88 346
Bickley, Steven P.	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		45 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		45 000	30.7200	70 000
Bilodeau, Alain	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	120 083
Boisvert, Stéphane	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		130 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		130 000	30.7200	180 000
Boychuk, Michael T.	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	233 014
Brooks, Karyn Anne	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	55 000
Brown, Charles	7		O	2006-09-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		40 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		40 000	30.7200	40 000
Burke, Charlotte	6		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	130 040
Cameron, Gary	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		25 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		25 000	30.7200	82 062
Chapman, Barry	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	90 574
Ciccotelli, Josie	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	95 359
Cole, Michael	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		45 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		45 000	30.7200	135 989
Cooke, Laurence	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		80 000	30.7200	
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		80 000	30.7200	96 700
Cope, George	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		250 000	30.7200	

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Titre										
Initié										
Porteur inscrit										
			M	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		250 000	30.7200	693 000
Crull, Kevin W.	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		130 000	30.7200	330 000
Daniels, Jonathan	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	20 000
Discenza, Renato J.	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		45 000	30.7200	274 068
Elder, David	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	39 425
Elliott, Mary Anne	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		45 000	30.7200	61 000
Foo, Jacqueline	7		O	2006-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	20 000
Fox, William John	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		110 000	30.7200	170 000
Gaudreau, Nicolas	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	28 950
Giffard, Philip	7		O	2006-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	20 000
Ginther, Christopher	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		25 000	30.7200	65 969
Gould, Karen	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	45 000
Healey, Larry	7		O	2006-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	20 000
Heffron, Patrick	7		O	2006-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	20 000
Hillebrecht, Scott A.	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	33 287
Houghton, Timothy D.	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		80 000	30.7200	105 000
Houle, Leo W.	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		100 000	30.7200	404 510
Hunter, Lawson A.W.	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		130 000	30.7200	307 000
Hurley, Matthew T.	7		O	2006-10-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	20 000
Iacono, Salvatore	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	134 850
Ignacy, Ted H.	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		33 300	30.7200	99 985
Jaques, James	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	57 500
Jetté, Philippe	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	24 717
Kirby, Blaik	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	55 000
Kowal, Greg	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		35 000	30.7200	89 433
Lalande, Michel	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		45 000	30.7200	123 468
Lamb, Thomas J.	7		O	2006-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	20 000
Langton, Mark	7		O	2006-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	20 000
Le Duc, Bernard	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		45 000	30.7200	177 500
Lecour, Jennifer E.	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		21 700	30.7200	75 123
Ledas, Almis	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	75 706
Legault, Jean-François	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	63 342
Lindsay, Gini	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	24 358
Lithwick, Devorah	7		O	2006-09-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	20 000
Loberto, Tomasso	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	26 700
Loewen, Lynn	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	50 000
MacKinnon, Donald	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	101 273
Magis, Paul J.	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options		20 000	30.7200	23 146

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Makin, Blair	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	40 217
Malcolmson, Ellen	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	35 000	30.7200	185 816
Mannion, Richard J.	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	83 897
Markey, Stephen	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	35 000	30.7200	95 000
McCuaig, Cameron	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	66 872
Miscio, Frank J.	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	34 037
Myers, Darren	7		O	2006-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	20 000
Olah, Patricia	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	65 788
Oosterman, Wade	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	130 000	30.7200	310 000
Paul, Maarika	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	35 000	30.7200	96 604
Pichette, Patrick	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	190 000	30.7200	711 400
Rawlings, Kent	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	40 000
Raymond, Guy	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	35 546
Redding, Michael S.	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	25 000	30.7200	36 763
Robichon, Jacques	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	84 491
Roman, Eugene	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	130 000	30.7200	436 477
Romanchych, Paul	7		O	2007-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 750
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	23 750
Root, Greg	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	46 000
Rousseau, Claude	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	45 000	30.7200	130 111
Rowe, Paul	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	74 815
Sabia, Michael J.	4, 5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	450 000	30.7200	1 913 343
Sciannamblo, Franco	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	58 706
Scioli, Josie	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	35 000	30.7200	113 930
Sheriff, Karen	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	130 000	30.7200	571 200
Singh, Melanie	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	56 988
Smith, D. Andrew C.	7		O	2007-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	20 000
Smith, Gary J.	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	35 000	30.7200	56 700
Staffieri, Anthony	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	45 000	30.7200	65 000
Stinis, Paul	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	45 000	30.7200	74 646
Sweeney, Joanne P.	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	37 446
Sweeney, John	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	35 000	30.7200	39 500
Taillon, Jean	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	125 114
Tanglao, Michael	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	34 000
Thomson, Scott	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	110 000	30.7200	145 600
Tropea, Elizabeth	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.7200	77 443
Tunney, Wayne L.	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	35 000	30.7200	40 000
Vanaselja, Siim A.	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	110 000	30.7200	518 288
Zelenczuk, Nicholas	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	35 000	30.7200	45 000
<i>Performance-based Restricted Share Units</i>									
Henry, Denis E.	7		O	2006-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	93	26.3500	7 531
			O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	76	32.7500	7 607
			O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 846)		3 845
Magis, Paul J.	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 719	30.7200	3 719
Myers, Darren	7		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	910	30.7200	4 939
Paul, Maarika	5		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 700	30.7200	15 110
Romanchych, Paul	7		O	2007-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 100	30.7200	3 100
Smith, D. Andrew C.	7		O	2007-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 100	30.7200	5 100
Share Units									
Dubé, Roch	7		O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	32.7500	833
			O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	29.7200	842
Sabia, Michael J.	4, 5		O	2007-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91 146	30.7200	305 299
BCX Split Corp.									
<i>Actions ordinaires Class A Capital</i>									
Warman, Michael Kenneth	4, 5		O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	15.2000	0
Bear Ridge Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gardiner Group Capital Li	3		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 063 284
Kukiel, Edward A	6		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			48 600
Simpson, Muriel Anne	6		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000
<i>Bons de souscription</i>									
Gardiner Group Capital Li	3		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 024 000
Bioniche Life Sciences Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Phillips, Nigel Charles	5		O	1997-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2002-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	945	2.0500	12 242
			O	2003-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 213	2.0300	22 038
			O	2004-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 728	1.7400	17 266
			O	2005-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 958	1.2500	21 224
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 887	0.7300	27 111
			O	2002-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 297	1.5800	11 297
			O	2003-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 583	2.4100	19 825
		R	O	2004-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	2.0100	21 238

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Birch Mountain Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McDonald, Lanny King	4		O	2007-03-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2600	180 000
			O	2007-03-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.3400	330 000
Rowe, Douglas James	4, 5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	90 000	0.3400	827 972
Sully, Kerry	4		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options	75 000	0.3400	319 000*
<i>Options</i>									
McDonald, Lanny King	4		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.2600	475 000
			O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.3400	325 000
Rowe, Douglas James	4, 5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(90 000)	0.3400	795 000
Sully, Kerry	4		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options	(75 000)		235 000*
Boliden AB (publ)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Holmberg, Marie	5		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10	24.7454	
			M	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16	24.7454	50
Olvebo, Hans-Goran	4		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10	24.7454	50
Sundberg, Matti	4	R	O	2006-05-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	24.1300	3 000
Bombardier Inc.									
<i>Options</i>									
Carle, Roger	5		O	2007-03-18	D	52 - Expiration d'options	(40 000)		120 000
Boralex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DUGAS, MARIO	5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	1 205	4.4500	1 300
			O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	888	6.4000	2 188
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.0100	2 088
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	13.0000	88
<i>Options Options d'achat d'actions ordinaires</i>									
DUGAS, MARIO	5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	(1 205)	4.4500	8 425
			O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	(888)	6.4000	7 537
Brompton VIP Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Nedham, P. Michael	4								
RRSP	PI		O	2007-03-14	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	104	12.4500	

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2005-03-14	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104	12.4500	16 833
			O	2005-04-14	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	12.8100	16 943
			O	2005-05-13	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109	13.3300	17 052
			O	2005-06-14	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	13.4100	17 158
			O	2005-07-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	13.9000	17 261
			O	2005-08-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	14.1070	17 362
			O	2005-09-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	13.4500	17 461
			O	2005-10-17	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	114	12.2000	17 575
			O	2005-11-16	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	112	13.3600	17 687
			O	2005-12-14	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	13.8000	17 793
			O	2006-01-16	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	13.8500	17 896
			O	2006-02-14	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	107	14.1000	18 003
			O	2006-03-14	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	13.9500	18 108
			O	2006-04-12	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104	14.0500	18 212
			O	2006-05-12	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	13.4400	18 318
			O	2006-06-14	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	114	13.3700	18 432
			O	2006-07-17	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109	13.8500	18 541
			O	2006-08-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	14.2800	18 649
			O	2006-09-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	107	14.4300	18 756
			O	2006-10-16	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	14.7850	18 861
			O	2006-11-14	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	12.6900	18 994
			O	2006-12-14	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	134	12.6500	19 128
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Arnell, Gordon Edwin	7								
Partners Ltd.	PI		O	2006-04-27	I	35 - Dividende en actions	20 208		60 624
		R	O	2007-03-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 814		64 438
Gordon, James Peter	7								

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Partners Limited/B	PI		O	2003-03-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			162 102
			O	2007-03-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	315		162 417
McCain, George Wallace Fe Margaret & Wallace	4 PI	R	O	2007-03-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	63.8500	38 000
Novakovic, Aleksandar	5		O	2005-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	59.7400	100
Deferred Share Units									
Gordon, James Peter	7		O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 452		31 927
Options									
Arnell, Gordon Edwin	7		O	2006-04-27	D	35 - Dividende en actions	25 000		75 000
		R	O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	25 000		100 000
Stinebaugh, John	7		O	2006-04-27	D	35 - Dividende en actions	20 000		60 000
		R	O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	42 500		102 500
C1 Energy Ltd.									
Options									
VanderVeen, Henry William	5	R	O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	85 000	0.5000	234 500
			O	2007-03-08	D	52 - Expiration d'options	85 000	1.5000	319 500
CAE Inc.									
Actions ordinaires									
Auclair, Antoine	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	12.1000	400
Blanchette, Guy	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	6 600	5.4500	7 246
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	3 650	5.8300	10 896
Dolny, William	7		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	12 000	4.1300	12 077
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	12.3300	10 577
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	12.3200	4 477
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	12.3000	77
D'Ulisse, Pietro	5		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	6 800	5.4800	10 520
			O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	6 000	12.2250	16 520
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 800)	12.4000	3 720
Frederick, Glenn R.	5		O	2007-03-13	D	50 - Attribution d'options	60 000	12.2200	
		M	O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	60 000	12.2200	102 433
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	12.2874	42 433
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	20 000	4.1300	62 433
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.3100	62 233
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 800)	12.3000	42 433
KLASSEN, ADOLFO	5		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	6 000	12.2250	15 539
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	12.4000	9 539
RRSP	PI		O	2003-06-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-22	I	99 - Correction d'information	2 352		2 352
Standard Life (RRS)	PI		O	2007-03-22	I	99 - Correction d'information	(2 352)		0
Miles, Bruce	5		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	21 000	12.2200	27 558
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	12.3300	26 958
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	12.3200	26 258
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.3100	26 158
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	12.3000	22 758
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	12.2700	19 258

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	12.2600	17 158
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	12.2500	12 758
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	12.2200	12 258
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	12.2100	10 358
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	12.2000	6 558
Sarin, Ashok	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options	3 775	4.1300	9 519
		R	O	2007-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 775)	12.0400	5 744
Stelter, Thomas	5		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	12 600	4.1300	14 011
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	12.3600	11 811
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	12.3500	1 411
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
Blanchette, Guy	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(6 600)	5.4500	30 700
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(3 650)	5.8300	27 050
Dolny, William	7		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	4.1300	27 200
D'Ulisse, Pietro	5		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	(6 800)	5.4800	30 050
			O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	12.2250	24 050
Frederick, Glenn R.	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	12.2200	282 500
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	4.1300	262 500
KLASSEN, ADOLFO	5		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	12.2250	45 400
Miles, Bruce	5		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	(21 000)	12.2200	44 100
Sarin, Ashok	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options	(3 775)	4.1300	29 975
Stelter, Thomas	5		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	(12 600)	7.1300	44 700
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Battenfelder, Donald	5		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 487	18.5700	3 758
Bobier, Dwight Merton	5		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 487	18.5700	81 742
Dadge, Stephen Terry	5		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 215	18.5700	19 058
Dibb, Gordon Allan	5		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 647	18.5700	1 005 022
Grisdale, John Lindsay	5		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 487	18.5700	20 758
Medvedic, Tom	5		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 255	18.5700	3 103
Mignault, Matthew	5		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	954	18.5700	11 446
Ramsay, Douglas Robert	4, 5		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 128	18.5700	34 727
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Dutchak, David Scott	4		O	2006-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 914
Canaccord Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
adams, john	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2006-01-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	669	19.0900	669

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
d'actionnariat									
Anderson, J. Eric Computershare Trus	7 PI		O	2007-03-12	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 295		8 134
HIGGINS, LYNN MARIE HSBC InvestDirect	7 PI		O	2006-12-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	17.4180	643*
moore, richard kenneth	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	472		44 691
muskat, isaac	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	24.4000	25 635*
Van Winkle, Robert Scott	7		O	2006-01-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	206	18.7600	206
Viles, Andrew Foster	7		O	2006-01-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	454	18.8600	454
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Case, Mary-Jo Canada Life	5 PI		O	2006-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 182	63.2700	18 448
			O	2006-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	63.1700	18 547
			O	2006-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121	58.5100	18 110
			O	2006-09-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(558)	57.2800	17 989
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	113	54.8300	17 674
Clapperton, William R.	5		O	2006-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96	63.2700	
			M	2006-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	813	63.2700	6 423
			O	2006-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	63.1700	6 514
			O	2006-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109	58.5100	6 623
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	98	54.8300	6 721
Cusson, Réal, Michel	5		O	2007-03-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 303	60.3600	280 226
Duncan, Barry CNR International	7 PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	115	68.9800	5 316
Frankiw, Allan E GRS	5 PI		O	2007-03-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 162
Haywood, David Martin CNR International	7 PI		O	2007-01-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 508	54.6860	
			M	2007-01-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	2 113	54.6860	8 293

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Titre										
Initié										
Porteur inscrit										
						d'actionariat				
Kean, Christopher Malcolm	5									
GRS Securities	PI		O	2007-03-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété		(3 317)		3 775
RBC Dominion Secur	PI		O	2007-03-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété		3 317		4 269
			O	2007-03-19	I	59 - Exercice au comptant		(951)	60.7000	3 318
knight, allen matthew	5									
Canada Life	PI		O	2006-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		229	63.2700	
			M	2006-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		1 090	63.2700	120 138
			O	2006-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		239	63.1700	120 377
			O	2006-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		275	58.5100	120 652
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		303	54.8300	120 955
Proll, Douglas A	5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options		90 000	11.2875	200 508
Stauth, Scott Gerald	5									
GRS	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		58	60.9200	3 562
<i>Options</i>										
Frankiw, Allan E	5		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				36 700
knight, allen matthew	5		O	2007-03-20	D	59 - Exercice au comptant		(20 000)		285 000
Proll, Douglas A	5		O	2007-03-12	D	59 - Exercice au comptant		(30 000)	11.2875	395 000
			O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options		(60 000)	11.2875	
			M	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options		(90 000)	11.2875	305 000
Puckering, John Charles	5									
CNRL	PI		O	2007-03-12	C	59 - Exercice au comptant		(18 000)	61.0000	84 000
Canadian Royalties Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Durham, Robert Bruce	4		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(10 000)	3.1700	822 336
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(7 000)	3.2000	815 336
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(3 000)	3.1800	812 336
Holowack, David	4		O	2007-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
<i>Options Stock Options</i>										
Holowack, David	4		O	2007-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-13	D	50 - Attribution d'options		50 000	3.2500	50 000
Canadian Utilities Limited										
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>										
Bale, Brian R	7		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		56	42.3800	56
Beckett, William James	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		67	41.3100	2 567
Blaha, Paul F.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		42	41.0300	42
Boven, Ray	7		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		33	40.6400	33

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Britton, William L.	4, 7, 6		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	999	40.5400	15 999
Brouwer, Richard J.	7		O	2003-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	32	40.7600	32
Carroll, John J.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	42.3800	16
Cawsey, Dale R.	7, 6, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	40.6400	83
Cerkiewicz, Robert A.	7		O	2006-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	40.5200	4
Charlton, Loraine M.	4		O	2002-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	415	42.5100	415
Cheng, Vivian W.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	366	40.6900	366
Cumming, Kevin J.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	40.6400	83
Davis, David T.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	250	40.6400	250
DeChamplain, Dennis A	7		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	42.3800	7
Dever, Michael R.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14	40.9400	26
Dolan, Brendan G	7		O	2006-01-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	42.3800	4
Drummond, Brian P.	4, 7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	500	40.5500	6 500
Edmondson, Owen G.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	100	40.6400	1 100
Evison, R. John	7		O	2006-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	186	40.8300	186
French, Basil K.	4, 7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	500	40.5500	3 500
Fuchshuber, Carl	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	41.9100	47
Goguen, Paul G.	7		O	2004-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	40.6400	16
Heathcott, Linda A.	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	500	40.5500	500
Hughes, Randy D.	7		O	2004-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	111	40.6400	111
Jones, David R.	7		O	1999-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	16	40.6400	16

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Kiefer, Erhard M.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	228	40.6900	1 028
Kiefer, Siegfried W.	7, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	582	40.7200	4 082
Klukas, Harry H.	7		O	2001-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	40.6400	66
Lake, Grant M.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	42.3800	47
Lambright, Roberta L.	7		O	2003-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	40.7400	82
McPhee, Gordon KJ	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	40.6600	69
Milne, Brian G.	7		O	2004-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	40.6400	167
Moellmann, Pamela G.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	40.6400	1 683
Mohan, Harish K.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	40.6400	339
Neldner, Helmut M.	4, 7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	40.5500	4 500
O'Brien, Marnie J.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	42.3800	4
Payne, R.L. Vaughan	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	40.6400	7
Policicchio, Sett F.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	288	40.7000	788
Rassin, Boris	7		O	2002-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	42.3800	37
Rayfield, Michael	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 126	40.5500	1 126
Renborg, Anders	7		O	2006-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	40.2100	2
Salters, Tony J.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	42.3800	18
Schnitzer, Joseph J.	7		O	2006-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	40.9500	81
Shaw, Michael M.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	113	41.1500	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	698	40.7200	6 698
SIMPSON, JAMES W.	4		O	2004-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 188	40.5500	1 188

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Spruin, Pat	5		O	2002-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	40.9200	29
Stephens, William C.	7		O	2002-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	167	40.6400	167
Symington, Wayne L	7		O	2003-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	40.6400	83
Tenney, Doug F	7								
HSBCDirectInvest	PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			67
van den Camp, Paul J.	7		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21	41.0300	21
Walthall, Richard H.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	108	40.7600	288
Watson, Karen M.	7, 6, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	167	40.6400	167
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	40.6400	83
Wilmot, Harry G.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	183	40.6400	393
WILSON, Charles W.	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	500	40.5500	10 500
Wright, Paul	5		O	2003-03-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	190	40.8600	190
Wright, Wayne	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	501	40.6400	501
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burke, James Orville	5								
Nesbitt Burns C\$	PI		O	2007-03-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.0300	7 598
			O	2007-03-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	24.0200	7 098
			O	2007-03-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	24.0000	5 698
Halliwell, Michael Norman	5		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	25.0000	10 826
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	25.5000	9 826
Young, Brian	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	741	21.2700	7 047
			O	2007-01-11	D	35 - Dividende en actions	741		14 094
Canfor Pulp Income Fund									
<i>Fund Units</i>									
Pattison, James A.	6								
Great Pacific Indu	PI		O	2007-03-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	14.8430	1 001 036
			O	2007-03-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	14.8015	992 436
			O	2007-03-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 400)	14.8019	969 036
		R	O	2007-03-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	14.7600	967 536
			O	2007-03-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	14.6787	964 536

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
			O	2007-03-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 400)	14.6700	936 136
Canwel Building Materials Income Fund									
<i>Parts</i>									
Donaldson, Thomas Gerard	4		O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.8800	85 266
Capital Bitumen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groome, Richard	4, 5		O	2006-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1000	
			M	2007-03-14	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 000	0.1000	20 001
			O	2006-03-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1	1.0000	1
Groome Family Trus	PI		O	2006-03-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-14	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 000	0.1000	20 000
Grovest Investment	PI		O	2006-03-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-06-05	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.0500	1 000 000
Penelope Heselton-	PI		O	2006-03-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-14	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 000	0.1000	20 000
Roxy and Bear Inve	PI		O	2006-03-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-14	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 000	0.1000	20 000
Caribbean Utilities Company, Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A Ordinary Shares</i>									
Caribbean Utilities Compa	1		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 100	11.8600USD	7 100
			O	2007-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(7 100)	11.8600USD	0
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.8100USD	5 000
			O	2007-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 000)	11.8100USD	0
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.7700USD	5 000
			O	2007-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 000)	11.7700USD	0
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.7000USD	1 000
			O	2007-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 000)	11.7000USD	0
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	11.7500USD	1 900
			O	2007-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 900)	11.7500USD	0
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.7500USD	2 000
			O	2007-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 000)	11.7500USD	0
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	11.8600USD	3 200
			O	2007-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 200)	11.8600USD	0
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 050	11.8500USD	3 050
			O	2007-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 050)	11.8500USD	0
Cascades inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blanchet, Suzanne	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 126	12.5000	

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1 703	11.8100	55 128
Boisvert, Norman	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		2 870	11.6200	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1 472	11.8800	10 038
Cossette, Claude	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		4 189	12.1300	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1 155	11.8100	4 421
Dépin, Marc-André	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M'	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				16 494
Dubé, Christian	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		4 563	11.8800	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		2 861	12.0500	20 881
Ducharme, Alain	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		2 126	14.4200	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		29	11.9500	12 126
Guimond, Pierre-Louis	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		2 468	12.1500	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1 979	12.1900	2 767
Hall, Robert F.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		6 947	7.2600	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		2 540	11.9100	24 590
Hogg, Allan	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		2 795	6.5100	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1 088	11.9100	6 830
Laflamme, Eric	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		6 520	11.7900	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		2 956	11.8700	7 122
Lemaire, Alain	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		6 057	11.8500	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		2 536	11.8800	162 700
Malo, Charles	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				6 985
Ménard, Yves	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		3 061	11.4100	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1 011	11.5300	3 292
Plourde, Mario	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		4 782	12.0100	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1 567	11.9200	20 328

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
Roy, Mark	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		7 497	12.4900	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		2 447	11.2700	7 895
Smith, Charles	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				3 061
Théberge, Nathalie	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		903	11.4400	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		229	11.1700	957
Thiollier, Stéphane	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		1 827	10.4100	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		1 071	12.4100	2 351
CCL Industries Inc.										
<i>Class B Non Voting</i>										
Lancaster, Steven W.	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options		10 000	12.5500	35 000
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(10 000)	36.0000	25 000
			O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options		900	12.5500	25 900
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(900)	36.0800	25 000
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		9 100	12.5500	34 100
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(9 100)	36.0000	25 000
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		10 000	12.5500	35 000
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(10 000)	36.2230	25 000
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		2 500	12.5500	27 500
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 500)	36.2000	25 000
<i>Options</i>										
Lancaster, Steven W.	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options		(10 000)	12.5500	147 500
			O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options		(900)	12.5500	146 600
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		(9 100)	12.5500	137 500
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		(10 000)	12.5500	127 500
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		(2 500)	12.5500	125 000
Cineplex Galaxy Income Fund										
<i>Parts</i>										
Jacob, Ellis	5		O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(50 000)	15.3800	68 628
Marshall, Patricia Dawn	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(1 600)	15.5000	5 363
Nonis, Paul	5		O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(321)	15.6600	0
Cipher Pharmaceuticals Inc.										
<i>Options</i>										
Andrews, Larry	5	R	O	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options		40 000		265 000
Evans, Norman Charles	5		O	2007-03-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		R	O	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options		175 000		175 000
Citadel Diversified Investment Trust										
<i>Parts de fiducie</i>										
Bruvall, James Thomas	4, 5									
Citadel Diversifie	PI		O	2007-03-15	I	46 - Contrepartie de services		(12 294)	10.9500	937
Duncan, Darren Kelly	5		O	2007-03-15	I	46 - Contrepartie de services		(6 365)	10.9500	1 363
MacIntyre, Kent	4		O	2007-03-15	I	46 - Contrepartie de services		(70 634)	10.9500	13 568

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Citadel HYTES Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bruvall, James Thomas 899259 Alberta Ltd	4, 5 PI		O	2007-03-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	13.0000	47 140
			O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	1 344	13.1600	48 484
Duncan, Darren Kelly 766421 Alberta Ltd	5 PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	672	13.1600	44 001
MacIntyre, Kent Canadian Income Fu	4 PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	4 703	13.1600	307 941
Citadel Premium Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bruvall, James Thomas	4, 5		O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	10.3000	143 133
			O	2007-03-15	D	90 - Changements relatifs à la propriété	115 000		145 133
			O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	10.3200	140 633
JCSS Capital Corp.	PI		O	2007-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	10.3000	46 705
			O	2007-03-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(115 000)		52 205
			O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	9 984	10.3300	56 689
			O	2007-03-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	10.3000	54 189
Duncan, Darren Kelly 766421 Alberta Ltd	5 PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	206	10.3300	18 841
MacIntyre, Kent Canadian Income Fu	4 PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	23 297	10.3300	923 962
Citadel Stable S-1 Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bruvall, James Thomas	4, 5		O	2005-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-15	D	90 - Changements relatifs à la propriété	50 000		50 000
			O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	8.1000	48 000
JCSS Capital Corp.	PI		O	2007-03-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.1200	84 455
			O	2007-03-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(50 000)		34 455
			O	2007-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.1000	33 455
			O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	11 593	8.1000	45 048
			O	2007-03-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	8.0900	42 548
			O	2007-03-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	8.1000	42 048
Duncan, Darren Kelly 534729 Alberta Ltd	5 PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	1 014	8.1000	27 388
MacIntyre, Kent Canadian Income Fu	4 PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	27 049	8.1000	322 309
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cull, Dean Maxwell	7		O	1998-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Thornhill, Roland	4		O	2007-03-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	15.2500	5 500
			O	2007-03-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	15.2900	6 000
<i>Débetures convertibles 6 Dec 2013 (CKI.DB.A)</i>									
Geosam Investments Limite	3		O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 19 000.00	105.0000	\$ 332 000.00*
<i>Options</i>									
Anthony, Rex	4		O	2004-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant	
Porteur inscrit										
			O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000	
Armoyan, George	4, 5		O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options	100 000		110 000	
Cull, Dean Maxwell	7		O	1998-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000	
Risley, John Carter	4		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options	10 000	15.2000	10 000	
Smith, Hugh Kelly	4		O	2003-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000	
Thornhill, Roland	4		O	1998-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000	
Clearwater Seafoods Income Fund										
<i>Parts</i>										
MacDonald, Colin	7		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	4.9100	41 250	
Spavold, Stanley William	6, 5									
Wigemi Services Li	PI		O	2002-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.9000	10 000*	
CML Healthcare Income Fund										
<i>Parts</i>										
Wiseman, Stephen R.	4	R								
Spousal RRSP	PI		O	2005-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	13.0400	2 800	
			R	O	2005-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	13.0800	3 800
			R	O	2005-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	13.1000	4 600
Coast Wholesale Appliances Income Fund										
<i>Parts de fiducie</i>										
Burrows, Harlow B.	4	R								
0551954 BC Ltd.	PI		O	2006-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.3500	31 200	
			R	O	2006-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.3000	31 300
			R	O	2006-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.2700	31 400
			R	O	2006-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	7.3000	33 600
			R	O	2006-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.2700	33 900
			R	O	2006-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	7.5000	36 400
			R	O	2006-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.4800	37 400
Commercial Solutions Inc.										
<i>Options</i>										
Harrison, Kenneth	4		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	10 000		60 000	
Kent, Stephen	4		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	10 000		50 000	
Kruper, Daryl William	4		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	10 000		40 000	
Smith, Richard Henry	4		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	10 000		50 000	
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux d										
<i>Actions ordinaires</i>										
Boland, Jerry	5		O	2007-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	51.0300	357	
			O	2007-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	53.7700	361	
Bright, James S.	5		O	2007-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	44	51.0300	2 183	
			O	2007-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25	53.7700	2 208	

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Carson, Cliff L.	5		O	2007-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		22	53.7700	20 890
			O	2007-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		100	51.0300	20 990
GEDRASCHI, TULLIO	5		O	2007-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		227	51.8900	6 784
			O	2007-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		20	50.4200	6 804
Creel, Keith E.	5		O	2007-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		35	43.5000USD	8 115
			O	2007-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		48	46.8200USD	8 163
Dakens, Les P.	5		O	2007-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		87	51.4600	14 070
			O	2007-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		65	53.7700	14 135
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)		51.9600	12 935
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)		51.9500	12 235
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)		51.9400	11 735
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)		51.9300	11 535
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)		51.9000	9 635
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)		51.8900	8 835
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)		51.8700	7 635
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40)		51.8500	7 595
Dalzell, John	5		O	2007-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		24	53.7700	11 603
			O	2007-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		55	51.0300	
			M	2007-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		55	51.0300	11 658
Danielwicz, James B.	5		O	2007-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		42	43.5000USD	3 356
			O	2007-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		27	46.8200USD	3 383
Edwards, Peter J.	5		O	2007-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		24	53.7700	4 237
			O	2007-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		49	51.0300	4 286
Emesaks, Anita	5		O	2007-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		46	51.0300	9 442
			O	2007-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		16	53.6700	9 458
Nashman, Alex S.	5		O	2007-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		51	51.0300	5 204
			O	2007-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		23	53.7700	5 227
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée										
<i>Actions ordinaires</i>										
Exxon Mobil Corporation	3									
Roytor & Co.	PI		O	2007-03-12	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, (233 526)			41.5300	657 205 387

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-03-13	I	22 - Acquisition ou alié- nation suivant une offre publique d'achat,	(233 526)	40.9400	656 971 861
			O	2007-03-14	I	22 - Acquisition ou alié- nation suivant une offre publique d'achat,	(233 526)	40.6500	656 738 335
			O	2007-03-15	I	22 - Acquisition ou alié- nation suivant une offre publique d'achat,	(233 526)	40.0600	656 504 809
			O	2007-03-16	I	22 - Acquisition ou alié- nation suivant une offre publique d'achat,	(233 526)	39.7300	656 271 283
Imperial Oil Limited	1		O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	102 000	41.6958	102 000
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(102 000)	41.6958	0
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	102 000	41.4475	102 000
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	(102 000)	41.4475	0
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	102 000	40.6476	102 000
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	(102 000)	40.6476	0
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	102 000	40.4318	102 000
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(102 000)	40.4318	0
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	102 000	40.2626	102 000
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	(102 000)	40.2626	0
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2007-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	13.6900	11 466 139
			O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	13.6900	11 468 539
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	13.6000	11 471 339
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	13.5300	11 473 939
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	13.3800	11 477 339
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	13.2800	11 480 039
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.3000	11 480 639
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	13.3100	11 481 739
Jestley, W. Garth	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionariat	132		2 186
CONSTELLATION COPPER CORPORATION									
<i>Options</i>									
Mueller, David Lynn	5		O	2006-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-08-16	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.2500	150 000
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dukes, Robert Alan	2		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(5 000)	24.5000	22 607
McKee, Jeffrey Ross	7								
CIBC Investor Edge	PI		O	2007-03-14	I	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(3 079)	24.5000	9 000
Continental Minerals Corporation									
<i>Options</i>									
Carrier, Rene G.	4		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.0100	200 000
Copeland, David James	4		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	100 000		300 000
Cousens, Scott Dibblee	4		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	100 000		300 000
DICKINSON, ROBERT ALLAN	4		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.0100	300 000
Fretwell, Gordon	4		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.0100	145 000
Thiessen, Ronald William	4		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	100 000		600 000

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Contrans Income Fund										
<i>Subordinate Voting Trust Units</i>										
Clark, James	5									
Meagan Shannon Emi	PI		O	2007-02-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		60	10.6900	6 236*
National Bank Fina	PI		O	2007-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		155	10.6900	16 154*
Talbot, Scott	4									
Etta Talbot	PI		O	2007-03-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 500	10.4480	1 500
Scott Talbot	PI		O	2007-03-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		2 000	10.4790	2 000
			O	2007-03-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 500	10.3000	3 500
Cordero Energy Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Wilson, Neil Thomas	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				86 760
Zavesiczky, Thomas	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				4 000
Kevin Zavesiczky	PI		O	2007-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				334
Michael Zavesiczky	PI		O	2007-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				333
Stephen Zavesiczky	PI		O	2007-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				333
Susanna Zavesiczky	PI		O	2007-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				2 600
<i>Actions privilégiées convertibles Performance Shares</i>										
Wilson, Neil Thomas	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				30 000
<i>Bons de souscription</i>										
Wilson, Neil Thomas	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				43 554
<i>Options</i>										
Gleasure, Richard William	5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		70 000		160 000*
Manner, Douglas Glenn	4		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		20 000	5.0400	79 000
ROONEY, ROBERT ROSS	4		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		20 000		79 000
Swift, Philip Christopher	4		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		20 000		136 400
Wilson, Neil Thomas	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				70 000
			O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		60 000		130 000*
Zavesiczky, Thomas	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		400 000		400 000*
Core IncomePlus Fund										
<i>Parts de fiducie</i>										
Core IncomePlus Fund	1		O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	8.5900	4 360 211
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation		800	8.5500	4 363 111
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation		4 800	8.4900	4 368 911
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation		1 300	8.4100	4 372 711
			O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation		2 100	8.6000	4 362 311
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation		1 000	8.6400	4 364 111
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation		2 500	8.5500	4 371 411
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation		500	8.4800	4 373 211
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation		2 900	8.4500	4 376 111
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation		1 700	8.4900	4 377 811
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation		4 300	8.4900	4 383 511
			O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation		1 400	8.5400	4 384 911
			O	2007-03-21	D	38 - Rachat ou annulation		1 200	8.5900	4 386 111

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Coretec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jestley, W. Garth	4, 5	R	O	2007-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	8.5000	4 379 211
			O	2007-03-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 300)	8.6500	350
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	150		2 650
Coretec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bristow, Barry 534434 Ontario Inc	5, 3 PI	R	O	2007-03-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	1.4500	2 035 800
			O	2007-03-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	1.4500	2 035 600
Corporation Immobilière Cagim									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Lépine, Denis	5		O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5000	121 500
Mandataire	PI		O	2007-03-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.5000	96 000
Corporation Minière Inmet									
<i>Deferred Share Units</i>									
Arguden, Yilmaz	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 188	42.3200	3 002
Beatty, David	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 191	42.3200	3 678
Eby, John Clifford	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	594	42.3200	1 501
Gagne, Paul	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	703	42.3200	28 475
HOLMES, WARREN	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 191	42.3200	3 678
Hushovd, Oyvind	4		O	2005-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 502	20.2000	
			M	2005-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 895	20.2000	5 895
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 205	42.3200	7 100
Mara, Thomas S.	4, 6		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	592	42.3200	911
Tory, James Marshall	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	698	42.3200	27 123
Corporation Shoppers Drug Mart									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alderson, Richard Ian	5		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	1 000	5.5000	20 690
Paananen, Loreen Ann	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	9 638	5.5000	17 699
<i>Options</i>									
Alderson, Richard Ian	5		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	5.5000	0
Paananen, Loreen Ann	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(9 638)	5.5000	0
Corporation Vector Aérospatiale									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cummings, Gordon Eric Myl Gordon Cummings	4 PI		O	2003-11-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 300
			O	2007-03-14	C	51 - Exercice d'options	50 000	2.3100	75 300
			O	2007-03-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	6.3815	72 000*
			O	2007-03-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 700)	6.1880	55 300*

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
<i>Options</i>										
Cummings, Gordon Eric Myl Gordon Cummings	4									
	PI		O	2003-11-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				50 000
			O	2007-03-14	C	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.3100		0
Hewett, F. Robert	4		O	2006-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-08-11	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.5600		50 000
TIERNEY, Peter	7	R	O	2006-10-18	D	50 - Attribution d'options	40 000	4.2500		180 000
CROWLIGHT MINERALS INC.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Wonnacott, Anthony John	5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.3000		225 000
<i>Options</i>										
Wonnacott, Anthony John	5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	(200 000)			200 000
CSI Wireless Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Gabriel, Philip W	5		O	2003-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				3 500
<i>Options</i>										
Burdick, William	5		O	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options	15 000	2.2000		45 000
Gabriel, Philip W	5		O	2003-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options	35 000	2.2000		35 000
Koles, Steven	5		O	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.2000		200 000
Ryerson, Stanley Dean	5		O	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options	35 000	2.2000		135 000
Cymat Technologies Ltd.										
<i>Options</i>										
Sandler, Trevor	5		O	2007-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-20	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.2550		600 000
Skillen, Christopher	4		O	2007-03-20	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.2550		5 000 000
Cyries Energy Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Cumming, Geoffrey A.	4		O	2007-03-14	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	116 019	11.4500		299 166
DALSA Corporation										
<i>Actions ordinaires</i>										
BROOKS, RALF M	5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	3 250	6.7800		11 575
roberts, jim	5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	5 250	6.7800		14 756*
Simons, John Herbert	4		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	5 000	6.7800		28 700
<i>Options</i>										
BROOKS, RALF M	5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(3 250)	6.7800		15 875*
roberts, jim	5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(5 250)	6.7800		13 000*
Simons, John Herbert	4		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	6.7800		13 000
Dejour Enterprises Ltd.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Sturrock, Craig Currie	4		O	2007-03-12	D	54 - Exercice de bons de souscription	50 000	0.8000		150 000
<i>Bons de souscription</i>										
Sturrock, Craig Currie	4		O	2007-03-12	D	54 - Exercice de bons de souscription	(50 000)	0.8000		0
DELPHI ENERGY CORP.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Kohlhammer, Brian	5		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.4500		54 633

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Destiny Resource Services Corp.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Rathwell, Jim	4		O	2005-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2005-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				2 500
Diagem Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Crevier, David	4, 6		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	0.1050		6 754 170
Diagnos Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Fontaine, Michel	5		O	2006-03-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2006-03-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				93 500
			O	2006-11-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(77 000)			23 000
REER	PI		O	2006-03-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				28 000
			O	2006-11-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	77 000			105 000
DiaMedica Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Hidinger, Gert Carl-Gunna	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
Lautt, Wilfred Wayne	5, 3		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				2 177 307
<i>Options</i>										
Hidinger, Gert Carl-Gunna	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
Lautt, Wilfred Wayne	5, 3		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				82 000
Ditem Explorations Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Davies, Raymond	4		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.2500		18 056*
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	2.2400		15 056*
Divestco Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Barnhart, Terry John	5									
RRSP - Olympia Tru	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 791	4.3400		12 906
Brillon, Wade	4		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 768	4.3400		12 610
Chiarastella, Daniele	5									
Gemma Chiarastella	PI		O	2006-08-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	534	4.3400		534
RRSP - Olympia Tru	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	534	4.3400		3 700
Chisholm, Brent Roderick	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 245	4.3400		9 959
Ludbrook, Kevin	5									
Olympia Trust	PI		O	2005-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 050	4.3400		2 050
RRSP - Olympia Tru	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	331	4.3400		739
Popadynetz, Stephen	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	3 459	4.3400		20 131

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
d'actionnariat									
Sabraw, Cary Dale	5								
Mary-Joan MacDonal	PI		O	2006-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 078	4.3400	7 738
Sinclair-Smith, Steven Ja	5								
Catherine Sinclair	PI		O	2006-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 801	4.3400	12 916
Zyla, Peter	5								
RRSP - Olympia Tru	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	816	4.3400	3 014
Dominion Citrus Income Fund									
<i>Options</i>									
Atkinson, Edward Arthur	5		O	2007-03-10	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		0
Domtar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Domtar Corporation	3								
4388216 Canada Inc	PI		O	2007-03-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			230 951 335
Gignac, Louis P.	4								
Montréal Trust	PI		O	2007-03-07	I	36 - Conversion ou échange	(2 800)		0
Doublestar Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Gray, Paul Dunstan	4		O	2007-03-13	D	52 - Expiration d'options	(31 000)	0.3500	150 000
Savage, Alan Clyde Hayes	4, 5, 3		O	2007-03-12	D	52 - Expiration d'options	(260 000)		0
Duke Energy Canada Exchangeco Inc.									
<i>Actions échangeables</i>									
Gracel, Timothy Bruce	5		O	2005-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Dundee Corporation (formerly Dundee Banc									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Dundee Corporation	1								
Employee Share Pur	PI		O	2007-03-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	53.5000	101
Dundee Wealth Management Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dundee Wealth Management	1								
Employee Share Pur	PI		O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 175	15.9900	45 012
easyhome Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ingram, David	4, 5		O	2007-03-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 900)		254 509
E-Claim Solution inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Savard, Claude	5		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			66 667
Turcot, Stéphane	5		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36 250
Ecopia BioSciences Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dionne, Gervais	4		O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange	(209 151)		0
Falardeau, Pierre	4, 5		O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange	(58 824)		0

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Guertin, Anne-Marie	5		O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange	(2 223)		0
Legault, François	4		O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange	(44 000)		0
Les investissement	PI		O	2007-03-14	I	36 - Conversion ou échange	(247 927)		0
McAlpine, James Bruce	5		O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange	(55 555)		0
White, Gregory	5		O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange	(108 890)		0
Bons de souscription									
Dionne, Gervais	4		O	2007-03-08	D	55 - Expiration de bons de souscription	(52 724)		0
			O	2007-03-08	D	99 - Correction d'information	49 020		49 020
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange	(49 020)		0
Falardeau, Pierre	4, 5		O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange	(29 412)		0
Guertin, Anne-Marie	5		O	2007-03-08	D	55 - Expiration de bons de souscription	(741)		0
Legault, François	4								
Les investissement	PI		O	2007-03-08	I	58 - Expiration de droits de souscription	(9 259)		49 020
			O	2007-03-14	I	36 - Conversion ou échange	(49 020)		0
McAlpine, James Bruce	5		O	2007-03-08	D	55 - Expiration de bons de souscription	(18 518)		0
White, Gregory	5		O	2007-03-08	D	55 - Expiration de bons de souscription	(36 297)		0
Options									
Dionne, Gervais	4		O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange	(33 750)		0
Falardeau, Pierre	4, 5		O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange	(800 000)		0
Guertin, Anne-Marie	5		O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange	(150 000)		0
Legault, François	4		O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange	(212 500)		0
McAlpine, James Bruce	5		O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange	(235 000)		0
White, Gregory	5		O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange	(250 000)		0
E-L Financial Corporation Limited									
Actions ordinaires									
VENNAT, MANON	7								
Manon Vennat & Ass	PI		O	2001-12-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200
			O	2004-05-25	I	35 - Dividende en actions	9		209
			O	2007-03-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11	675.0000	220
Enbridge Inc.									
Actions ordinaires									
Holder, Janet Arlene	7		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	3 700	12.4125	8 396
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	38.0000	4 696
Sandahl, Richard Charles	7		O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	32.4850USD	27 790
Options \$12.4125 (\$24.825) - July 10, 2007 Expiry									
Holder, Janet Arlene	7		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	(3 700)		0
Enbridge Income Fund									
Trust Units									
Evans, Elizabeth Susan	6		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	131	11.5814	19 162
EnCana Corporation									
Actions ordinaires									
Eresman, Randall Kerry	4, 7, 5		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options	20 000	24.1750	152 413
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	56.3500	151 713
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	56.3400	151 213
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	56.3300	149 913
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	56.3200	148 713
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.3100	148 513

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 100)	56.3000	132 413
Oliver, Robert William (B)	7, 5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	5 000	24.1750	89 420
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	56.0900	84 420
Schopp, John	7, 5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	5 000	24.1750	14 336
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	55.2800	9 336
Walls, Hayward	5		O	2007-03-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	55.9900	24 130
			O	2007-03-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68	56.0000	24 198
			O	2007-03-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2)	56.0600	24 196
Options									
Eresman, Randall Kerry	4, 7, 5		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	24.1750	770 000
Oliver, Robert William (B)	7, 5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	24.1750	220 000
Schopp, John	7, 5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	24.1750	135 000
Endeavour Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
lockwood, stewart lero y	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	27 226		27 226
<i>Options</i>									
lockwood, stewart lero y	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(40 000)		95 000
Endev Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Johnson, Terry Dean	5		O	2006-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	892	1.8200	35 770
			O	2006-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 048	1.8600	36 818
			O	2006-04-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 034	1.7300	37 852
			O	2006-05-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	961	1.8600	38 813
			O	2006-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	975	1.8300	39 788
			O	2006-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 216	1.4700	41 004
			O	2006-08-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 095	1.6300	42 099
			O	2006-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 184	1.5100	43 283
			O	2006-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 354	1.3200	44 637
			O	2006-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 324	1.3500	45 961
			O	2006-12-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 461	1.2200	47 422
			O	2006-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 390	1.2900	34 878
Enerflex Systems Income Fund									
<i>Parts de fiducie Trust Units</i>									
Moore, Rachel	5	R							

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
RRSP Action Direct	PI		O	2007-03-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.2000	1 902
Energy Metals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lim, George	1		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	12.8000	1 000
Sheriff, William Morris	4, 7		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	10.7000USD	2 246 947
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.7400USD	2 236 947
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	10.7600USD	2 228 447
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	10.7900USD	2 226 947
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 250)	10.8000USD	2 221 697
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 566)	10.9000USD	2 213 131
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	10.9100USD	2 212 331
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	10.9200USD	2 211 831
Energy Plus Income Trust									
<i>Droits EPF.RT</i>									
Bruvall, James Thomas	4, 5								
JCSS Capital Corp.	PI		O	2007-02-26	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 776	7.0000	
			M	2007-02-26	I	56 - Attribution de droits de souscription	43 961	7.0000	43 961
<i>Droits Expiring March 22, 2007</i>									
Bruvall, James Thomas	4, 5		O	2007-03-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 160)	7.0000	0
JCSS Capital Corp.	PI		O	2007-03-15	I	57 - Exercice de droits de souscription	(43 961)	7.0000	0
<i>Parts de fiducie</i>									
Bruvall, James Thomas	4, 5		O	2007-03-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 053	7.0000	16 213
JCSS Capital Corp.	PI		O	2007-03-15	I	57 - Exercice de droits de souscription	14 653	7.0000	58 614
			O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	2 833	7.2400	61 447
Duncan, Darren Kelly	5								
534729 Alberta Ltd	PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	248	7.2400	8 276
MacIntyre, Kent	4								
Canadian Income Fu	PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	6 609	7.2400	40 104
Energy Savings Income Fund									
<i>Options</i>									
Wong, Jason	5		O	2007-03-14	D	52 - Expiration d'options	(6 668)	6.0900	7 500
<i>Parts de fiducie</i>									
Wong, Jason	5		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options	6 668	6.0900	14 831
Enghouse Systems Limited									
<i>Options Employee Stock Option</i>									
Demirian, Eric	4		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	10 000		40 000
Gibson, John George	4		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	10 000	7.9600	40 000*
			O	2004-09-28	D	35 - Dividende en actions	15 000	10.0000	30 000*
Entreprises Minières Globex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
STOCH, JACK	4, 5, 3								
Jack Stoch Geocons	PI		O	2007-03-16	I	97 - Autre	73 500	5.5000	1 867 262*
Equal Weight Plus Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bruvall, James Thomas	4, 5								
JCSS Capital Corp.	PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	499	7.2400	5 021
Duncan, Darren Kelly	5								

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
766421 Alberta Ltd MacIntyre, Kent	PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	44	7.2400	441
Canadian Income Fu	PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	1 163	7.2400	5 394
Equitable Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kirzner, Eric Franklin	4		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	3 000	17.5000	5 100*
<i>Options granted</i>									
Kirzner, Eric Franklin	4		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	17.5000	15 000*
EXPLOR RESOURCES INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dupont, Chris	5		O	2007-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.2000	
			M	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.2000	
			M'	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.2000	989 059
			O	2007-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.2050	
			M	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.2050	969 059
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.2100	949 059
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2000	969 059
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2050	989 059
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2100	999 059
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2140	1 019 059
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 6, 5		O	2007-03-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(8 000)	0.2500	611 649
<i>Options</i>									
Britt, Claude	4		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.7500	360 000
Girard, Marie-José	4, 6, 5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	345 000	0.7500	935 000
Exploration Malartic-Sud Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bellerive, Alain	4		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2150	716 350
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2080	766 350
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2150	769 350
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.2150	776 350
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2100	776 850
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.2200	788 850
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.2170	818 850
Exploration Midland Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carrière, Germain	4	R	O	2007-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 000	0.6000	61 000
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.7500	80 000
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Proulx, André	5								
Géominex	PI		O	2007-03-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4800	921 000
			O	2007-03-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4900	931 000
			O	2007-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4200	933 000
<i>Bons de souscription</i>									
Slivitzky, Anne	4		O	2006-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(2 000)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Exploration Tom inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pauzé, Daniel	4		O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	0.0950	1 740 000
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0900	1 750 000
Fairborne Energy Ltd.									
<i>Actions échangeables</i>									
Walls, Richard Alan	4, 5								
RAW Energy Ltd.	PI		O	2007-03-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	604 619		1 433 114
Richard A. Walls F	PI		O	2007-03-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(604 619)		0
Fairborne Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Alspach, Shaun	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	993		8 053
Cymbalsty, David Stephen	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 490		58 495
Grandberg, Aaron Gordon	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 859		11 772
Hodgins, Robert Bruce	4		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	534		6 946
Nieuwenburg, Johannes Jos	4		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	534		55 946
Park, Francis Tom	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	993		8 053
Phelps, Michael E.J.	4		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	534		54 485
Poirier, Gary Monroe	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 490		120 174
Pyke, David Edward Timoth	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 490		131 976
Summers, David Leslie	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 898		606 634
VanSickle, Steven Robert	4, 5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 151		618 976
Walls, Richard Alan	4, 5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	534		278 886
RAW Energy Ltd.	PI		O	2007-03-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	50 380		359 206
Richard A. Walls F	PI		O	2007-03-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(50 380)		0
Wimer, Rodney Douglas	4		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	534		120 534
Young, James Edward	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	993		124 381
<i>Restricted Trust Units</i>									
Alspach, Shaun	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(866)		14 534
Cymbalsty, David Stephen	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 300)		15 400
Grandberg, Aaron Gordon	5		O	2007-03-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 366)		19 267
Hodgins, Robert Bruce	4		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(466)		8 934

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
Nieuwenburg, Johannes Jos	4		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(466)		8 934
Park, Francis Tom	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(866)		14 534
Phelps, Michael E.J.	4		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(466)		8 934
Poirier, Gary Monroe	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(1 300)		15 400
Pyke, David Edward Timoth	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(1 300)		15 400
Summers, David Leslie	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(3 400)		25 733
VanSickle, Steven Robert	4, 5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(5 366)		38 867
Walls, Richard Alan	4, 5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(466)		10 934
Wimer, Rodney Douglas	4		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(466)		8 934
Young, James Edward	5		O	2007-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(866)		14 534
Faircourt Income & Growth Split Trust										
<i>Parts</i>										
Panagopoulos, Christopher	5		O	2007-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		6	13.9000	892
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 000	13.5100	1 892
Faircourt Split Trust										
<i>Actions privilégiées</i>										
Waterson, Douglas John	4									
RESP	PI		O	2007-03-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 000	9.9500	
RRSP	PI		M	2007-03-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 000	9.9500	1 000
			O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
Fairfax Financial Holdings Limited										
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>										
Berntsen, Carl	7		O	2006-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		151	134.4694USD	790
			O	2007-03-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		37	183.6080USD	827
			O	2007-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(797)	200.0000USD	30
Fiducie de Placement Hypothécaire Firm C										
<i>Parts de fiducie</i>										
Dadouch, Eli	4, 5									
RRSP	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		484	10.4500	6 046
Financial Preferred Securities Corporati										
<i>Actions privilégiées</i>										
Bruvall, James Thomas	4, 5									
JCSS Capital Corp.	PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services		142	25.2500	944
MacIntyre, Kent	4									
Canadian Income Fu	PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services		330	25.2500	1 354

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Denys, Chris	5		O	2006-09-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Wageman, Patrick	5		O	2007-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Denys, Chris	5		O	2006-09-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	4 760	52.5600	4 760
Mysore, Venkatesh	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	2 664	52.5600	2 664
Wageman, Patrick	5		O	2007-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	3 104	52.5600	3 104
First Asset Energy & Resource Fund (form									
<i>Parts de société en commandite</i>									
First Asset Energy & Reso	7		O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	20.7700	23 200
First Asset Energy & Resource Income & G									
<i>Parts de société en commandite</i>									
First Asset Energy & Reso	7		O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	300	30.2500	12 100
First Asset Equal Weight REIT Income Fun									
<i>Parts</i>									
First Asset Equal Weight	1		O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	13.6453	390 100
First Asset Pipes & Power Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
First Asset Pipes & Power	1		O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.5500	346 200
First Asset PowerGen Fund									
<i>Trust Units</i>									
First Asset PowerGen Fund	7		O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.8000	140 000
First Asset/BlackRock North American Div									
<i>Parts</i>									
First Asset/BlackRock Nor	7		O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	9.6500	183 900
First Capital Realty Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Segal, Dori	4, 7, 6, 5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	8 000	12.4200	193 000
<i>Options</i>									
Segal, Dori	4, 7, 6, 5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	12.4200	204 141
First National Financial Income Fund									
<i>Parts</i>									
McKenzie, Scott C.	5								
Margaret McKenzie	PI		O	2007-03-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	16.7000	10 500
First Trust/Highland Capital Floating Ra									
<i>Parts de fiducie</i>									
First Trust/Highland Capi	1		O	2006-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 518 708
			O	2006-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 518 708)	9.4837	0
		R	O	2007-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 965 112	10.0671	1 965 112
			O	2007-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 965 112)	10.0671	0
Flint Energy Services Ltd.									
<i>Options</i>									
Chalkley, Adam Edward	5		O	2007-03-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Henderson, Robert Bruce	5		O	2007-03-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Shaw, Wayne Sheldon	5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(23 334)	25.3900	156 666*
			O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options	(13 334)	26.1000	143 332
FNX Mining Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cudney, Robert Douglas	4		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	23.0900	88 300
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	23.1800	84 200
Northfield Capital	PI		O	2007-03-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	22.0800	800 046
			O	2007-03-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 800)	22.9700	783 246
			O	2007-03-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	22.7500	778 246
			O	2007-03-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	23.1900	773 246
			O	2007-03-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	23.2100	743 246
ROSS, DONALD	4		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.9900	193 400
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	22.9900	189 400
Focus Energy Trust									
<i>Focus LP B Units</i>									
Lebbert, Jeffrey S.	4								
Spouse	PI		O	2006-06-27	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	16 687		16 687
<i>Parts de fiducie</i>									
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2007-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 500	9.2200	9 598
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	17.1500	7 098
<i>Unit Appreciation Rights</i>									
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2007-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)	9.2200	2 500
Fonds de placement immobilier Cominar									
<i>Parts de fiducie</i>									
Berthelot, Michel	5		O	2006-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55	19.5400	5 768
			O	2006-06-30	D	35 - Dividende en actions	30	19.3600	5 798
			O	2006-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	19.4500	5 879
			O	2006-07-31	D	35 - Dividende en actions	30	19.4700	5 909
			O	2006-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	19.2700	5 963
			O	2006-08-31	D	35 - Dividende en actions	31	19.9000	5 994
			O	2006-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50	20.9500	6 044
			O	2006-09-30	D	35 - Dividende en actions	29	20.7600	6 073
			O	2006-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50	20.7200	6 123
			O	2006-10-31	D	35 - Dividende en actions	30	20.9000	6 153
			O	2006-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	22.1400	6 200
			O	2006-11-30	D	35 - Dividende en actions	28	22.3900	6 228
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	22.4800	6 298

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
			O	2006-12-31	D	35 - Dividende en actions		28	22.4200	6 326
			O	2007-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		45	23.2800	6 371
			O	2007-01-31	D	35 - Dividende en actions		30	24.1300	6 401
			O	2007-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		64	24.6100	6 465
			O	2007-02-28	D	35 - Dividende en actions		27	25.1800	6 492
Coulombe, Gérard	4		O	2007-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				1 140
Fonds de revenu Bell Aliant Communicatio										
<i>Parts</i>										
Bell Aliant Regional Comm	1		O	2006-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		R	O	2007-02-28	D	38 - Rachat ou annulation		130 000	29.0300	130 000
Bell, Mary-Ann	7		O	2006-07-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r		54		
			M	2006-07-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r		54		
			M'	2006-07-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r		82		
			M''	2006-07-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r		80		80
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		317	31.5570	397
			O	2007-02-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		86	29.0690	483
Costello, Michael	7									
RRSP	PI		O	2006-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		37	34.8200	3 317
			O	2006-10-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		22	34.2400	3 339
			O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		27	28.0100	3 366
			O	2006-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		28	27.0800	3 394
			O	2007-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		28	28.1700	3 422
			O	2007-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		27	28.7800	3 449
Dilworth, Peter	7		O	2006-07-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r		623		
			M	2006-07-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r		623		
			M'	2006-07-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r		623		
			M''	2006-07-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r		655		655
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		340	31.3360	995
			O	2007-02-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		100	29.0690	1 095
Duplisea, Kelly	7		O	2006-01-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime		1	30.5500	1

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
			O	2006-03-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	35.1200	2
			O	2006-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	33.8800	3
			O	2006-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	34.8200	125
			O	2006-10-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	34.2400	126
			O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	28.0100	127
			O	2006-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	27.0800	128
			O	2007-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	28.1700	129
Fenerty, S. Alan	5		O	2006-10-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	34.2400	347
			O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	28.0100	350
			O	2006-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	27.0800	353
			O	2007-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	28.1700	356
			O	2007-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	28.7800	359
Hanlon, Mark S.	7		O	2006-07-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	505		
			M	2006-07-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	505		
			M'	2006-07-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	566		566
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	348	31.5570	914
			O	2007-02-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	29.0690	996
Henry, Denis E.	7		O	2007-02-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	29.0660	385
Penney, Joan	7		O	2006-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	34.8200	3 446
			O	2006-10-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	34.2400	3 469
			O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	28.0100	3 497
			O	2006-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	27.0800	3 527
			O	2007-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	28.1700	3 556
			O	2007-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	28.7800	3 584
Sawler, Catherine	7								
RSP	PI		O	2006-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	11	34.8200	961

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2006-10-13	I	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	34.2400	967
			O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	28.0100	975
			O	2006-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	27.0800	983
			O	2007-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	28.1700	991
			O	2007-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	28.7800	999
Smith, D. Andrew C.	7		O	2007-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			38
Toledano, Jason	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	31.9920	117
			O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	29.0800	118
Tulk, Heather	7								
RRSP	PI		O	2006-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	34.8200	202
			O	2006-10-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	34.2400	203
			O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	28.0100	205
			O	2006-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	27.0800	207
			O	2007-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	28.1700	208
			O	2007-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	28.7800	210
Wetmore, Stephen Gerald	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 537	31.3480	26 802
			O	2007-02-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	964	28.8880	27 766
Wickramasinghe, Mahes S.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	290	27.5800	1 077
			O	2007-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	584	29.0700	1 661
Fonds de Revenu Divertissement Madacy									
<i>Parts</i>									
Alter, Amos	7		O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 600	2.0000	111 600
A&F Sound Investme	PI		O	2007-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 200	2.0700	689 900
			O	2007-03-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	2.0300	693 400
			O	2007-03-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.0000	743 400
Brasseur, Ronald	5		O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.0000	24 000
Fonds de revenu et de croissance Montrus									
<i>Parts</i>									
Montrusco Bolton Income &	1		O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	8.1326	162 900
Fonds de revenu Hartco									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lemieux, Michael	5		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	3.0000	1 160

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Fonds de Revenu Pages Jaunes										
<i>Parts</i>										
Blundell, Jamie	7		O	2006-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	998	15.0100	998	
Clarke, Douglas	7		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 498	14.8700	1 498	
Donald F., Mazankowski	4									
Maz Inc.	PI		O	2003-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	13.4200	1 000	
Dykun, Josée	5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 312	15.0700	42 812	
Kripp, Leanne	5		O	2005-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 057	15.1400	1 057	
Lalonde, Paul	5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 147	15.0700	5 147	
Lebrun, Geneviève	7		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 246	15.0700	48 246	
Lion, Jean-Pascal	5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 401	15.0100	57 921	
Oberleitner, Barbara	7		O	2006-12-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	786	15.0600	786	
Port, Stephen	7		O	2007-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	852	15.0600	852	
Proteau, Yvan	5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 017	14.6700	78 237	
Ramsay, François	5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 443	15.0700	51 443	
Raswork, Ezana	5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 179	15.0700	25 309	
Richmond, D. Lorne	5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 377	15.0700	53 377	
Tellier, Marc	4, 5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 742	15.0700	214 742	
Wambolt, Scott	5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 868	15.0700	57 368	
<i>Parts de fiducie Restricted Unit - Restricted Unit Plan</i>										
Batchelor, Paul	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 246	13.4971	13 345	
Blundell, Jamie	7		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 978	13.4971	21 573	
Clarke, Douglas	7		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 708	13.4971	48 405	
Dykun, Josée	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 708	13.4971	43 964	
Gallucci, Paul	7		O	2006-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 470	13.4971	24 470	
Joyal, Martin	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 970	13.4971	8 048	
Kripp, Leanne	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 727	13.4971	22 701	
Lalonde, Paul	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 974	13.4971	28 868	
Lavoie, Nicolas	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 228	13.4971	36 766	
Lebrun, Geneviève	7		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 221	13.4971	30 657	
Lion, Jean-Pascal	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 468	13.4971	35 724	
Maillé, Ginette	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 708	13.4971	43 964	
Oberleitner, Barbara	7		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 236	13.4971	12 407	
Paupé, Christian	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74 906	13.4971	116 664	
Port, Stephen	7		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 228	13.4971	20 133	
Proteau, Yvan	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 719	13.4971	34 975	
Ramsay, François	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 457	13.4971	43 761	
Raswork, Ezana	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 974	13.4971	27 897	
Richmond, D. Lorne	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 719	13.4971	32 668	
Romero, Kirk	7		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 453	13.4971	43 989	
Tellier, Marc	4, 5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	232 210	13.4971	351 258	

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Fonds de revenu TransForce									
<i>Parts de fiducie</i>									
Toms, David	7		O	2007-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 472	13.4971	22 472
Wambolt, Scott	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 944	13.4971	58 497
Fonds Enerplus Resources									
<i>Droits</i>									
KAWA, Lyonel George	5		O	2007-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 876	48.8600	20 876
Fonds SFK Pâte									
<i>Parts de fiducie</i>									
Fairfax Financial Holding	3								
Odyssey America Re	PI		O	2007-03-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	538 200	4.7500	4 213 900
Lacroix, Hubert T.	7		O	2007-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 790	4.9500	27 395
Lapointe, Adam	7		O	2007-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 900	4.9300	25 471
			O	2007-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	66	4.9200	25 537
Orr-Gaucher, Nancy	7		O	2007-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	600	4.8500	3 997
			O	2007-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 117	4.9000	5 114
Foremost Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Binsfeld, Bruce	5		O	2007-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 900)		0
Fortis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Delaney, Phonse	7		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 850	26.9600	10 391
McCabe, Ronald William	5		O	2007-03-22	D	51 - Exercice d'options	10 394	12.0350	65 955
Mulcahy, Michael A.	7		O	2007-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	26.8470	1 095
Cindy Moore-Mulcah	PI		O	2007-03-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	26.8470	5 281
Sam, Doyle	7		O	2007-03-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	26.8470	2 503
Walker, John C.	7		O	2007-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	180	26.8470	31 171
Lise Noseworthy	PI		O	2007-03-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25	26.8470	23 706
<i>Droits de souscription</i>									
Perry, Jocelyn	7		O	2004-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	800	26.0000	800

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
McCabe, Ronald William	5		O	2007-03-22	D	51 - Exercice d'options	(10 394)		88 581
Fortsum solutions d'affaires inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ratté, Denis	4, 6, 5								
3573397 Canada inc	PI		O	2007-03-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	0.4800	5 750
			O	2007-03-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5200	7 750
			O	2007-03-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	0.5500	8 000
Tachereau, François	4, 5		O	2007-03-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	0.4800	5 750
			O	2007-03-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5200	7 750
			O	2007-03-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	0.5500	8 000
Fralex Therapeutics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Haimovitch, Lawrence Gera	4		O	2007-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
The Larry Haimovit	PI		O	2007-02-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
<i>Options</i>									
Haimovitch, Lawrence Gera	4		O	2007-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 500
General Donlee Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bregman, Michael David	4								
Tailwind Fund Limi	PI		O	2007-03-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	9.8000	313 400
			O	2007-03-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 100)	9.9000	302 300
			O	2007-03-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 600)	9.9000	285 600
			O	2007-03-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	9.9000	301 200
			O	2007-03-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(129 600)	9.8000	156 000
			O	2007-03-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	9.9000	150 000
GeoGlobal Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Price, Patricia Jean	5		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	5.6500USD	10 000*
Gerdau Ameristeel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Casey, Phillip E.	4, 5		O	2007-03-21	D	99 - Correction d'information	170 000		481 600
Betty Z. Casey 200	PI		O	2007-03-21	C	99 - Correction d'information	(1 583 089)		0
Carioca Limited Pa	PI		O	2007-03-21	C	99 - Correction d'information	1 034 300		1 494 695
Phillip E. Casey a	PI		O	2003-04-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 198 517
Gestion ACE Aviation Inc.									
<i>voting shares</i>									
COTE, Greg	5		O	2007-03-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	35.6500	5 000
			O	2007-03-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	35.7500	6 000
Gestion C Level Bio International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pelland, Jean-Francois	4		O	2006-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
<i>Options</i>									
Pelland, Jean-Francois	4		O	2006-10-03	D	50 - Attribution d'options	330 000		
			M	2006-10-03	D	50 - Attribution d'options	165 000		165 000
Gestion de fonds Mavrix inc.									

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balsdon, David Keith	5		O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	6 332		31 364
			O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	5 000		36 364
Mavrix Fund Management In	1		O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	2.0500	6 800
			O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	(6 800)		0
Shaw, William	4, 5		O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	6 332		177 497
			O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	5 000		182 497
Spooner, Malvin	4, 5		O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	18 997		45 794
			O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	15 000		60 794
Steele, Raymond	4, 5		O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	12 665		175 329
			O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	10 000		185 329
<i>Restricted Stock Units</i>									
Balsdon, David Keith	5		O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	(6 332)		36 333
			O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)		31 333
Shaw, William	4, 5		O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	(6 332)		36 333
			O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)		31 333
Spooner, Malvin	4, 5		O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	(18 997)		108 997
			O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	(15 000)		93 997
Steele, Raymond	4, 5		O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	(12 665)		72 665
			O	2007-03-15	D	36 - Conversion ou échange	(10 000)		62 665
Global Railway Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mensingher, John	7		O	2006-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-16	D	97 - Autre	3 000		3 000
Peterson, Greg	5		O	2007-03-20	D	97 - Autre	2 667		4 667
Globestar Mining Corporation									
<i>Options</i>									
Faucher, Richard Regis	4		O	2007-03-19	D	50 - Attribution d'options	325 000	1.5800	675 000
Gold Reserve Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>									
Mikkelsen, Chris	4		O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	4.5000USD	215 600*
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	4.5500USD	213 000*
Golden Star Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mair, Thomas George	5		O	2007-02-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.9500USD	50 000
Goldrush Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Phillips, Kim Martin	4, 5		O	2007-03-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(35 000)		245 000
Strive Management	PI		O	2007-03-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	35 000		52 000
Grandcru Resources Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fretwell, Gordon	4		O	2007-03-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	175 000	0.2000	388 000
<i>Bons de souscription</i>									
Fretwell, Gordon	4		O	2007-03-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	175 000	0.2500	405 000
Great Plains Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Charter, Donald Kinloch	4, 6		O	2007-03-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	20 000	1.5000	139 775
Great-West Lifeco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wooden, Douglas L.	7	R	O	2007-03-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	30.0100USD	267 400
		R	O	2007-03-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	30.0100USD	265 600
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	30.0000USD	
		R	M	2007-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	30.0000USD	255 600
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	30.2200USD	243 700
		R	O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	30.0400USD	245 600
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	29.5200USD	239 700
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	29.6400USD	223 700
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	29.5500USD	213 700
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	30.1800USD	183 700
<i>Actions privilégiées convertibles Series E</i>									
Occleshaw, John Eric	7		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42
<i>Actions privilégiées Series F</i>									
Occleshaw, John Eric	7		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13
<i>Options Common Share - Stock Options</i>									
Occleshaw, John Eric	7		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	60 000	37.2220	60 000
Group Forage Major Drilling Group Intern									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balsler, David	5		O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	28.7000	(1 000)
			O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options	1 000	12.9700	0
Gibson, James Alexander	5		O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	29.3000	(2 500)
			O	2007-03-22	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.9700	2 500
Larocque, Denis Joseph	5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	2 000	18.6500	7 000
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	4 050	8.2300	11 050
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	9 000	9.3200	20 050
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 050)	28.9000	5 000
<i>Options</i>									
Balsler, David	5		O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	12.9700	3 000
Gibson, James Alexander	5		O	2007-03-22	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	12.9700	14 000
Larocque, Denis Joseph	5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	18.6500	73 050
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(4 050)	8.2300	69 000
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	9.3200	60 000
Groupe Aecon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Finnerty, Michael David	5								
Sun Life Financial	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 121	5.9200	2 813
Steels, Douglas Evan	5		O	2004-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	917	5.9600	917
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ANCTIL, Pierre	5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	3 000	20.9167	52 800

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	34.8900	49 800
BYERS, Grant	5								
Management Share O	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	311	36.2100	694
CAMPBELL, Marylynne	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 743	36.2100	19 028
CHYNOWETH, Donald	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	605	36.2100	2 219
DAGENAIS, Louis	5								
Régime d'actionnar	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	734	36.2100	1 823
DAIGNEAULT, Jean	5								
Programme d'action	PI		O	2003-05-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 027	36.2100	1 027
DAY, Michael	5								
Management Share O	PI		O	2003-05-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 176	36.2100	1 176
DENOM, Ronald	5								
CIBC World Markets	PI		O	2007-03-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 500
			O	2007-03-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 500
Management Share O	PI		O	2007-03-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			466
DUFRESNE, Paul	5		O	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options	8 900	16.6633	9 200
			O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	34.5000	300
Programme d'action	PI		O	2003-05-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 102	36.2100	1 102
DUHAIME, Pierre	5								
Régime d'actionnar	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 226	36.2100	19 016
GARCIA, Fernando	5								
Management Share O	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	511	36.2100	593
GOULET, Réjean	5								
Programme d'action	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 161	36.2100	1 851
GRIER, Robert	5								
Management Share O	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 043	36.2100	3 395
GRIGOROPOULOS, Gerry	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 130	36.2100	5 453
HÉBERT, Gilles	5								
Programme d'action	PI		O	2005-02-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	742	36.2100	742
IOFFREDI, Michael	5								
Management Share O	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 133	36.2100	7 085

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
LACHAPELLE, Daniel	5								
Programme d'action	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	882	36.2100	2 616
LAINEY, Luc	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 255	36.2100	7 333
LAMARRE, Jacques	4		O	2007-03-16	D	90 - Changements relatifs à la propriété	907 956		1 045 511
Programme d'achat	PI		O	2007-03-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(907 956)		0
Programme d'action	PI		O	2003-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12 727	36.2100	12 727
Lamarre, Patrick	5								
Management Share O	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 244	36.2100	2 444
LARAMÉE, Gilles	5								
Programme d'action	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 391	36.2100	24 815
MALKHASSIAN, Adam	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	484	36.2100	886
MERCILLE, Patric	5		O	2007-03-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 663
Régime d'actionnar	PI		O	2007-03-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 716
MUTLER, Walter	5								
Management Share O	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	160	36.2100	1 540
NEHMÉ, Jean	5								
Programme d'action	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	661	36.2100	1 051
NOVAK, Michael C.	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 209	36.2100	23 850
NYISZTOR, Diane	5								
Management Share O	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 111	36.2100	3 766
<i>Options</i>									
ANCTIL, Pierre	5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		44 000
DENOM, Ronald	5		O	2007-03-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 000
DUFRESNE, Paul	5		O	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options	(8 900)		15 000
GOULET, Réjean	5		O	2005-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 450
			O	2006-03-08	D	35 - Dividende en actions	14 500		
			M	2006-03-08	D	35 - Dividende en actions	12 900		19 350
MERCILLE, Patric	5		O	2007-03-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			27 000
GSI Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Swain, Thomas	5		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 500	8.9300USD	86 010
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 500)	9.3800USD	40 510
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	8.9300USD	90 510
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	9.2800USD	40 510
<i>Options</i>									
Swain, Thomas	5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	(95 500)	8.9300USD	228 858
Guyana Goldfields Inc.									

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Harris Steel Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Estate of Milton E. H	3		O	2007-03-14	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(992)	46.2500	0
Harvest Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Chernoff, M. Bruce	4, 3								
RESP	PI		O	2006-10-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	28.0629	2 747*
			O	2006-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	27.7517	2 784*
			O	2006-12-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	25.2074	2 825*
			O	2007-03-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47	27.5700	2 872*
Highpine Oil & Gas Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buckley, Charles Laurence	5		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	12.8000	196 742
Krusen, W. Andrew	4								
Northern Dominion	PI		O	2005-06-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	12.1000	5 000
Stollery, Arthur Gordon	4, 6, 5		O	2005-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	11.9000	5 100
Pino Grande Holdin	PI		O	2007-03-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	12.0000	6 372 198
Homburg Invest Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Loonhold Ltd.	3		O	2007-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 368 164
Uni-Invest Holdings N. V.	4	R	O	2007-02-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 368 164)	7.5000	0
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ahlvik, Christer	5		O	2007-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	622	36.1500	1 309
			O	2007-03-01	D	35 - Dividende en actions	2	34.8000	687
Home Capital Group Inc.	1		O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	35.2500	1 000
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	35.2500	0
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	35.3000	1 000
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	35.3000	0
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	35.2000	600
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	35.2000	0
Kyprianou, Nicolaos K.	5		O	2007-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	36.1500	41 066
			O	2007-03-01	D	35 - Dividende en actions	37	34.8000	41 003
Mosko, Brian Robert	5		O	2007-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	36.1500	13 007
			O	2007-03-01	D	35 - Dividende en actions	15	34.8000	12 963

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
RRSP Brian Mosko	PI		O	2007-03-01	I	35 - Dividende en actions	20	34.8000	7 563
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2007-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	60	36.1500	779 541
			O	2007-03-01	D	35 - Dividende en actions	45	34.8000	779 481
Sutherland, Cathy A.	5		O	2007-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	36.1500	49 162
			O	2007-03-01	D	35 - Dividende en actions	22	34.8000	49 134
Options									
Ahlvik, Christer	5	R	O	2006-10-25	D	50 - Attribution d'options	10 000	27.8900	20 000
HTR Total Return Fund (formerly HORIZON)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
MFL Management Lim	PI		O	2007-03-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.1780	179 600
			O	2007-03-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.1500	180 100
			O	2007-03-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.1900	180 600
			O	2007-03-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.1500	181 100
			O	2007-03-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	9.1780	182 000
			O	2007-03-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.1470	183 000
			O	2007-03-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.1900	183 300
			O	2007-03-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	9.2900	185 000
			O	2007-03-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.2900	186 000
			O	2007-03-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.2000	187 000
HTR Total Return Fund	1		O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	8.8000	248 800
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	8.8300	251 600
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	8.8300	256 300
			O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	400	8.9000	249 200
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.9000	252 400
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.0800	257 500
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	9.0800	259 200
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.2000	261 000
			O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	9.2500	262 900
			O	2007-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.2000	263 300
HudBay Minerals Inc.									
<i>Options</i>									
Palmiere, Allen J.	4		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	33 330	20.8000	307 331
HUSKY ENERGY INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lau, John Chin Sung	4, 5		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	71.9900	36 356
IAMGOLD Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Conway, Joseph Francis	4, 5	R	O	2007-03-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 326	9.0500	309 751
Edey, Grant Arnold	5		O	2007-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 033	9.0500	18 530
Olmsted, Paul Burton	5		O	2007-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	832	9.0500	35 243
Phillips, Larry	5		O	2007-03-09	D	97 - Autre	1 201	9.0500	18 835
<i>Restricted Share Awards</i>									
Conway, Joseph Francis	4, 5		O	2007-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 326)	9.0200	25 667*
Edey, Grant Arnold	5		O	2007-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 033)	9.0500	10 667

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Olmsted, Paul Burton	5		O	2007-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(832)		20 667
IMA Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carlson, Gerald George	4, 5		R O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.8100	61 500
			R O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.8000	51 500
Income & Equity Index Participation Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bruvall, James Thomas	4, 5		O	2007-03-15	D	90 - Changements relatifs à la propriété	21 284		72 947
JCSS Capital Corp.	PI		O	2007-03-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(21 284)		0
INDEXPLUS INCOME FUND									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2007-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	12.6000	17 313 752
			O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	12.5300	17 317 352
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	12.5300	17 319 052
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	12.4900	17 323 652
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	12.3500	17 328 152
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	12.3400	17 332 052
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	12.3600	17 335 252
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	12.4700	17 339 652
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.6000	17 320 052
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	12.3500	17 329 252
Jestley, W. Garth	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36		504
Industrielle Alliance, Assurance et ser									
<i>Actions ordinaires</i>									
Diblee, Jennifer	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	23.6500	608*
Ricard, Denis	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	570	31.2200	1 382*
ING Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iles, Derek Andrew	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61	55.4200	4 561
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lowe, Donald Cameron	4		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.6000	55 000
Intermap Technologies Corporation									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Bullock, Brian Lee	4		O	2007-03-09	D	36 - Conversion ou échange	120 000	3.4000	269 459
Bullock, Michael Evan	7		O	2004-07-29	D	51 - Exercice d'options	12 000	1.5000	45 402
			O	2005-03-01	D	51 - Exercice d'options	16 000	1.7500	55 797
			O	2006-05-05	D	51 - Exercice d'options	30 000	4.0000	78 297
<i>Options</i>									
Brown, Anthony John	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.7500	155 000
Bullock, Brian Lee	4		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	40 000	5.7500	300 000
Bullock, Michael Evan	7		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.7500	155 000
DesRoche, Daniel Eric	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	40 000	5.7500	190 000
Frank, Mark	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.7500	145 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
International X-Chequer Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jackson, Nigel Derek	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	14 000	5.7500	101 000
Krischke, Manfred	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.7500	140 000
Lawrence, Garth Ronald	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.7500	165 000
Mohr, Richard	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.7500	235 000
Musfeldt, Brian	1		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	6 000	5.7500	41 000
Sedlacek, Walter	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	5.7500	130 000
Smolenski, Rickard	1		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	12 000	5.7500	72 000
Thomas, Kevin	5		O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	12 000	5.7500	72 000
InterRent Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Newman, G. Michael	4, 5, 3		O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.2000	32 950
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.1000	37 950
ISEE3D Inc.									
<i>Billets à ordre</i>									
Lazarus, Morden	4, 5								
Interactive Classi	PI		O	2001-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-05-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 50 000.00		\$ 50 000.00*
		R	O	2007-02-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 100 000.00		\$ 150 000.00*
Lirojen Enterprise	PI		O	2001-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-02-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 50 000.00		\$ 50 000.00*
Ivanhoe Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Daniel, Leon	4, 5		O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	(42 783)	1.9400USD	637 233
Lancaster, W. Gordon	5		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 351)	1.9400USD	23 100
			M	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	(28 351)	1.9400USD	934 409
Martin, David	4, 5		O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	(38 660)	1.9400USD	
Ivernia Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armstrong, David	4		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options	35 465	0.5000	50 465
De'ath, Alan Michael	4		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	107 865	0.5000	406 365
Murray, Walter	4		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	35 955	0.5000	111 955
<i>Options</i>									
Armstrong, David	4		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.5000	
			M	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.5000	285 000
De'ath, Alan Michael	4		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	0.5000	
			M	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.5000	1 520 000
Murray, Walter	4		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.5000	310 000
Jeux Dynasty Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wolk, David Harmon	4		O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)		10 000
Junex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lavoie, Mathieu	5		O	2007-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 840

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
Reer	PI		O	2007-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				4 500
<i>Options</i>										
Lavoie, Mathieu	5		O	2007-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				70 000
Jura Energy Corporation										
<i>Actions ordinaires</i>										
Cudney, Robert Douglas	4									
Northfield Capital	PI		O	2007-03-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.9900		972 048
Garner, Graham S.	4, 5		O	2007-03-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.9200		
			M	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.9200		186 500*
			O	2007-03-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9600		
			M	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9600		196 500*
			O	2007-03-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.9500		182 500*
Keyera Facilities Income Fund										
<i>Parts de fiducie</i>										
Sentes, David A.	5		O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	16.6600		8 238
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	16.6900		8 738
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	16.7700		9 438
Coralynn J. Sentes	PI		O	2003-05-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	16.6500		500
Kingsway Financial Services Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Amodeo, Frank Anthony	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	570			5 731
Fielding, Dennis H.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	504			3 946
Susan B. Fielding	PI		O	2006-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	63			1 489
Foster, Laura Elizabeth	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	477			1 478
Jackson, William Shaun	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	390			49 722
Mallozzi, Tommaso	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4			331
Italia Loffredi	PI		O	2006-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5			463
Smith, Claude Bertram	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	607			3 387
Star, William Gabriel	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	281			398 025
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 104	21.1400		401 129
Sullivan, John Francis	4	R	O	2005-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	20.1300USD		1 287
		R	O	2006-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	21.1400USD		2 287
		R	O	2006-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	21.9000USD		2 787
		R	O	2006-12-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	570	22.4400USD		3 357
		R	O	2006-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	24.3000		3 757
Wright, Andrew Ronald	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	390			890
KLONDIKE GOLD CORP.										
<i>Options</i>										

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
Montgomery, Joseph Hilton	4	R	O	2007-02-15	D	50 - Attribution d'options		200 000	0.1000	250 000
La Banque de Nouvelle - Ecosse										
<i>Actions ordinaires</i>										
Barclay, Robert Preston	5		O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options		3 900	21.0250	41 300
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(3 900)	53.4800	37 400
Filteau, Jacques Henri	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options		1 000	17.5500	44 556
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 000	52.7300	45 556
Hodgson, Christopher	7, 5		O	2003-07-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		6 189	52.2500	6 189
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 300	52.2500	7 489
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		65	52.5000	7 554
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		87	52.4400	7 641
Lomas, Michael John	5		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options		2 000	17.5500	2 000
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 000)	52.5700	0
Lucken, Steven	5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		5 000	14.1750	74 983
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		5 000	15.8250	79 983
Wong, Puiwing	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options		100	24.4000	100
			O	2007-03-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don		(100)	53.5900	0
<i>Actions ordinaires ESOP</i>										
Ashbourne, Thomas Carl Wa	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		175		3 182
<i>Options</i>										
Barclay, Robert Preston	5		O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options		(3 900)	21.0250	82 928
Filteau, Jacques Henri	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options		(1 000)		46 904
Heffernan, Peter Francis	5		O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options		(10 000)	53.9100	132 776
Lomas, Michael John	5		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options		(2 000)		
			M	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options		(2 000)		36 224
Lucken, Steven	5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		(5 000)		92 975
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		(5 000)		87 975
Morgan, Russell Anthony	5		O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation		(2 872)		24 756
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation		(3 770)		20 986
Wong, Puiwing	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options		(100)		7 896
Woodward, John Anthony	5		O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)		27 908
La Banque Toronto-Dominion										
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>										
Bennett, Lisa	5									
Investor Company	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		12	61.3900	449
The Canada Trust C	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		95	62.7700	697
Dal Bello, David	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		79	63.1000	2 294
Deuel, Dorothy Suzanne	5									
Investor Company	PI		O	2003-01-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		26	61.3900	26
Dyrda, Christopher Daniel	5	R								
The Canada Trust C	PI		O	2006-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		104	62.5900	

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	104	62.5900	1 201*
Ghali, Philip Alexander	5		O	2007-01-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			973
Hughes, Tara-Lynn Cathari	5		O	2007-03-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10	69.6100	86
			O	2007-03-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(86)	69.7700	0
MACLELLAN, ROBERT FRANCIS	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	23 270	17.4500	163 311
McAdam, Peter	5								
Matt, Jamie and Me	PI		O	2007-03-16	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14	69.7700	214*
McInnis, Ronald Joseph	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	141	61.3800	13 647
The Canada Trust C	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	80	63.0000	361
Ross, Heather Diana	5		O	2005-11-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6
Serpe, Joseph	7								
Investor Company	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	320	61.3900	11 288*
The Canada Trust C	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	129	62.3600	2 087*
Singh, Manjit	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	69.4200	20 660
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36	64.9700	16 660
Thodt, Sherry Kathleen	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	63.0600	203
White, Susan Sylvia	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90	62.7800	231
Whyte, Kevin	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	62.8900	482
<i>Options</i>									
MACLELLAN, ROBERT FRANCIS	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(23 270)	17.4500	501 732
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Canadian Tire Corporation	1		O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	70.8014	25 000
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	70.8014	0
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	70.5459	25 000
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	70.5459	0
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	70.7448	2 900
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	70.7448	0
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	12 100	71.3836	
			M	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	12 100	71.3836	12 100
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	(12 100)	71.3836	0
Gauld, Thomas Kenneth	4, 7, 5								
Canada Life Securi	PI		O	2007-03-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	69.7800	1 695
			O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 695)	70.5000	0
<i>Options</i>									

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
LAB International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Williams III, Robert O.	5		O	2007-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 431 215
Laboratoires Paladin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nawacki, Mark Henry	5		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	120	10.0400	3 024*
			O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35		3 059*
les aliments High Liner incorporee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dexter, Robert P.	4		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	1 000	4.4000	74 683*
Snow, Paul	5		O	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options	3 500	4.4000	3 500*
<i>Options</i>									
Dexter, Robert P.	4		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	4.4000	13 000*
Snow, Paul	5		O	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	4.4000	32 500*
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chantler, Maryanne Dale	5		O	2005-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 325
Detlefsen, Michael Erik	5		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	10 000	10.3000	10 300
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	14.1100	8 200
Furlong, Brock James	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	4 187	12.2000	14 565
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 187)	11.9100USD	10 378
Lan, Richard Allan	5		O	2002-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			92 735
			O	2006-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	13.7600	
			M	2006-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	13.7600	19 660
			O	2007-03-08	D	51 - Exercice d'options	10 000	9.1200	
			M	2007-03-06	D	51 - Exercice d'options	10 000	9.1200	15 660
			O	2007-03-06	D	51 - Exercice d'options	21 100	9.1200	36 760
			O	2007-03-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 500)	12.1293USD	26 260
			O	2007-03-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.9842USD	16 260
			O	2007-03-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	12.1361USD	15 660
			O	2007-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	12.1093USD	5 660
		R	O	2005-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	16.2000	54 660
		R	O	2004-12-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(75)	11.6573	80 660
<i>Options Employee</i>									

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
Detlefsen, Michael Erik	5		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options		(10 000)	10.3000	301 148
Furlong, Brock James	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		(4 187)	12.2000	391 500
Lan, Richard Allan	5		O	2007-03-08	D	51 - Exercice d'options		(10 000)	9.1200	
			M	2007-03-06	D	51 - Exercice d'options		(10 000)	9.1200	615 000
			O	2007-03-06	D	51 - Exercice d'options		(21 100)	9.1200	593 900
			O	2002-03-15	D	52 - Expiration d'options		(125 000)		573 633
			O	2005-01-16	D	52 - Expiration d'options		(1 456)		697 177
			O	2007-01-07	D	52 - Expiration d'options		(30 177)		625 000
			O	2002-07-08	D	52 - Expiration d'options		(30 000)		543 633
			O	2005-06-24	D	52 - Expiration d'options		(15 000)		682 177
Les Compagnies Loblaw Limitee										
<i>Actions ordinaires</i>										
Foote, A. Mark	5		O	2006-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		10 700	47.6300	10 700
Les Distilleries Corby Limitee										
<i>Actions ordinaires</i>										
Alexander, Andrew	5		O	2007-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		116	25.8000	1 492
			O	2007-01-22	D	35 - Dividende en actions		70	26.0000	1 376
			O	2007-03-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		116	25.9100	1 608
Hoeg, Krystyna	4		O	2007-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		183	25.8000	11 876
Kirke, Howard	5		O	2007-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		80	25.8000	5 624
			O	2007-01-22	D	35 - Dividende en actions		75	25.9900	5 544
			O	2007-03-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		79	25.9100	5 703
Llewellyn, Robert	4		O	2007-01-22	D	35 - Dividende en actions		42	25.9900	2 491
			O	2007-01-22	D	35 - Dividende en actions		76	25.9900	2 567
McCarthy, George	4		O	2007-01-22	D	35 - Dividende en actions		141	25.9900	7 085
			O	2007-01-22	D	35 - Dividende en actions		199	25.9900	7 284
Mirza, Ismat	5		O	2007-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		85	25.8000	1 012
			O	2007-01-22	D	35 - Dividende en actions		46	25.9900	927
			O	2007-03-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		85	25.9100	1 097
Nicodemo, John	4		O	2007-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		109	25.8000	1 404
			O	2007-01-22	D	35 - Dividende en actions		65	25.9900	1 295
			O	2007-03-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		109	25.9100	1 513
Nielsen, Patricia	4		O	2007-01-22	D	35 - Dividende en actions		44	25.9900	10 387
			O	2007-01-22	D	35 - Dividende en actions		344	25.9900	10 731
Valencia, Marc Andrew	5		O	2007-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		85	25.8000	219
			O	2007-01-22	D	35 - Dividende en actions		51	25.9900	134
			O	2007-03-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		85	25.9100	304

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Les Industries Dorel Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
Rana, Franco	5		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options	25 000	31.7700	29 466
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	35.9500	4 466
Schwartz, Alan	4, 5, 3		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	100 000	31.7700	485 923
Schwartz, Jeffrey	4, 5, 3		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	100 000	31.7700	500 850
Schwartz, Martin	4, 5, 3		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	100 000	31.7700	500 850
Segel, Jeffrey	4, 5, 3		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	100 000	31.7700	470 850
Tousson, Maurice	4		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options	12 000	31.7700	27 400
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	35.5300	17 400
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	35.9100	15 400
Wyse, Edward	5		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options	15 000	31.7700	16 615
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	35.7600	1 615
<i>Options</i>									
Rana, Franco	5		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	31.7700	20 000
Schwartz, Alan	4, 5, 3		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		75 000
Schwartz, Jeffrey	4, 5, 3		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		75 000
Schwartz, Martin	4, 5, 3		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		75 000
Segel, Jeffrey	4, 5, 3		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		75 000
Tousson, Maurice	4		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	31.7700	18 000
Wyse, Edward	5		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	31.7700	2 000
Les Mines J.A.G. Ltée									
<i>Options</i>									
boudreault, richard	4		O	2006-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	500 000		500 000*
Les Ressources Aur Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Deruchie, Douglas M.	4	R	O	2007-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 000)	20.4900	30 000
Les Ressources Campbell Inc.									
<i>Options</i>									
Fortier, André Y.	5		O	2006-08-15	D	52 - Expiration d'options	(132 500)		
			M	2006-08-15	D	52 - Expiration d'options	(180 000)		270 000
Les Ressources Yorbeau Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Renaud, Richard J.	4	R	O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3050	7 261 882
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3100	7 271 882
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3100	7 281 882
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3050	7 291 882
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.3000	7 292 382
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.3000	7 301 382
			O	2007-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3000	7 311 382
			O	2007-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	0.2950	7 328 882
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Options</i>									
Echeverria, Javier	5	R	O	2007-02-05	D	50 - Attribution d'options	375	61.3300	1 126
Gentile, Camillo	5		O	2006-12-11	D	50 - Attribution d'options	2 861	58.2700	
			M	2006-12-11	D	50 - Attribution d'options	2 861	58.4600	2 861

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
LionOre Mining International Ltd.									
<i>Droits</i>									
Filato, Pietro	5		O	2006-12-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 000		3 400
Tainta Villanueva, José M	7		O	2006-12-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 000		3 274
<i>Options</i>									
Johnson, Gary	7		O	2007-03-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			56 165
Johnson, Gary	7		O	2007-03-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			120 000
Liquor Stores Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
de Grace, Patrick John	5		O	2007-03-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(604)	21.0000	0
Lousie de Grace	PI		O	2006-01-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Jacobson, Raymond	7		O	2007-03-14	C	90 - Changements relatifs à la propriété	604	21.0000	604
Held in RRSP	PI		O	2007-03-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	20.7500	3 000
Smith, Grant William Arth	7		O	2004-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
			O	2007-03-16	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(900)	21.6000	100
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
Blanchet, Mario	7		O	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options	13 000	8.4300	19 200
DOIRON, PAUL	7		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options	8 000	8.4300	14 900
DUGAS, JEAN-CLAUDE	7, 5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	15 000	8.4300	16 660
LEFEBVRE, PIERRE	7, 5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	6 000	8.4300	15 110
PAQUIN, NICOLE	4, 7, 6		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	10 000	8.4300	10 600
STEFANCIC, INGRID	7, 5		O	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options	10 000	8.4300	11 800
VASATURO, MICHAEL STEPHEN	7		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	5 000	8.4300	8 000
<i>Options</i>									
Blanchet, Mario	7		O	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options	(13 000)	8.4300	0
DOIRON, PAUL	7		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	8.4300	0
DUGAS, JEAN-CLAUDE	7, 5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	8.4300	0
LEFEBVRE, PIERRE	7, 5		O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	8.4300	0
PAQUIN, NICOLE	4, 7, 6		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	8.4300	0
STEFANCIC, INGRID	7, 5		O	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	8.4300	0
VASATURO, MICHAEL STEPHEN	7		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	8.4300	0
Loring Ward International Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reinhard, Eli	3		O	2007-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 686 995		1 686 995
Lundin Mining Corporation									
<i>Options</i>									
Benner, Colin Keith	4, 5		O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(142 800)		0
Ewing, Ronald Allen	5		O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(23 800)	6.8300	0
Luxell Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
DANN, Simon	5		O	2006-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			57 500
			O	2007-03-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.1650	67 000
			O	2007-03-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1700	68 000
Lyrtech inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bélanger, Louis N.	4, 6								
Bel-Gest inc.	PI		O	2007-03-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000	0.0800	5 521 730
Lortie, Pierre	4		O	2007-03-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	125 000	0.0800	175 000
<i>Bons de souscription</i>									
Bélanger, Louis N.	4, 6	R							
Bel-Gest inc.	PI		M	2007-03-06	I	53 - Attribution de bons de souscription	25 000	0.1050	25 000
Lortie, Pierre	4		O	2004-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	125 000	0.1050	125 000
<i>Options</i>									
Bélanger, Louis N.	4, 6								
Bel-Gest inc.	PI		O	2007-03-06	I	53 - Attribution de bons de souscription	25 000	0.1050	
GOULET, JEAN-GUY	4		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	300 000
PLEAU, JULES	4		O	2007-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-22	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1200	
			M	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	300 000
Santoro, Vitale A.	5		O	2006-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	300 000
Magasins Hart Inc.									
<i>Options</i>									
Michaels, Howard	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	5.1000	3 000
Manitoba Telecom Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Everett, N. Ashleigh	4		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-03-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-03-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	14.6300	8 500
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	47.0500	5 500
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	46.9500	1 000
Hayley Murray	PI		O	2007-03-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300
Sarah Murray	PI		O	2007-03-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300
Stuart Murray	PI		O	2007-03-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Manitoba Telecom Services	1		O	2007-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	375 000	45.5003	375 000
			O	2007-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	(375 000)		0
			O	2007-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	25 600	46.0288	25 600
			O	2007-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	(25 600)		0
			O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	46.5000	1 300
			O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	46.7500	6 300
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)		0
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	154 800	46.9277	154 800
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	(154 800)		0

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Everett, N. Ashleigh	4		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 650
			M	2007-03-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 650
			O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	14.6300	9 150
Masters Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Merritt, Geoffrey Craig	4, 5		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	2.5600	404 200
MATRIX Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Jestley, W. Garth	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	132		2 632
RRSP	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	283		1 783
Matrix Income Fund	1		O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.9700	10 082 697
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	7.9800	10 084 097
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	8.0000	10 089 897
			O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	8.0100	10 094 497
			O	2007-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.0600	10 095 197
MAXIN Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Jestley, W. Garth	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	286		3 310
MAXIN Income Fund	1		O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	13.4900	4 232 006
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	13.4400	4 236 906
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.3900	4 242 806
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	13.2800	4 244 606
			O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	13.5800	4 232 806
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	13.4500	4 242 206
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.3100	4 245 606
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	13.2000	4 247 606
MDC Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares</i>									
Berns, Steven	5		O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 900)	7.7300	89 100
Gendel, Mitchell	5		O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 506)	7.7300	23 494
<i>Financial Performance-Based Restricted Stock Class A Shares</i>									
Berns, Steven	5		O	2004-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 770		50 770
<i>Parts Performance-Based Restricted Stock Units (Class A)</i>									
Gendel, Mitchell	5		O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 014		60 014
MDS Inc.									
<i>Options</i>									
Prince, Douglas Scott	5		O	2007-03-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-12	D	50 - Attribution d'options	70 000	21.9000	70 000
MedcomSoft Inc.									

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Medical Facilities Corporation									
<i>Income Participating Securities</i>									
aldor, peter	4		O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3700	1 925 848
			O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3500	1 926 848
Medical Facilities Corporation									
<i>Income Participating Securities</i>									
Temkin, Seymour 2129038 Ontario In	4 PI		O	2004-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-13	C	90 - Changements relatifs à la propriété	3 200		3 200
Irvann Holdings In	PI		O	2007-03-13	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 200)	10.0000	0
Tlustos, Patrick Alan	7	R	O	2006-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5600	
			M	2006-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5600	50 000
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hognestad, Jone	7		O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	27.0600	1 911
MG Dividend & Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
MFL Management Lim	PI		O	2007-03-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	7.5200	110 000
MG Dividend & Income Fund	1		O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.5400	1 118 900
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	7.6000	1 121 000
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	7.4900	1 123 800
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.4900	1 124 400
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	7.4000	1 127 600
MGM Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doyle, Lloyd M.	6		O	2007-03-15	D	46 - Contrepartie de services	77		5 133
Folden, Calvin G.	6		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54		648
Lee, Bernard K.	6, 5		O	2007-03-15	D	46 - Contrepartie de services	131		41 069
McMillan, Geoffrey W. P.	6		O	2007-03-15	D	46 - Contrepartie de services	103		1 613
Morin, Charles E.	6, 5		O	2007-03-15	D	46 - Contrepartie de services	132		24 930
<i>Options</i>									
Dilts, Nancy Faye	5		O	2007-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	4.6000	100 000
Middlefield Equal Sector Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Jestley, W. Garth	4, 5	R	O	2006-02-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 500)	10.0500	0
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	137		2 637
Middlefield Equal Sector	1		O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.4400	1 657 943
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.3900	1 659 743
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	9.2800	1 662 543
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.2000	1 663 743
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.1500	1 665 543
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.1300	1 666 943
			O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	9.2100	1 670 743
			O	2007-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.2700	1 672 243
			O	2007-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.3000	1 672 543

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Minéraux Maudore Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anglo Pacific Group Plc	3		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.9100	1 972 000
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.8800	1 979 000
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.8913	1 994 000
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8800	1 999 000
MINES ABCOURT INC.									
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>									
Hinse, Renaud	4, 5, 3		O	2007-03-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(31 800)	0.3300	3 376 759
Mines Agnico-Eagle Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Legault, Marc	5		O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.4100	4 134
			O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	44.4000	3 884
			O	2007-03-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(730)	44.5000	3 154
Johanne Labrecque	PI		O	2007-03-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	730	44.5000	1 696
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Jestley, W. Garth	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	116		2 127
MINT Income Fund	1		O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.0500	3 318 928
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.9300	3 320 228
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	11.0300	3 321 828
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	10.8500	3 323 728
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	11.0500	3 322 728
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.8400	3 324 728
Miramar Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Walsh, Anthony P.	5		O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options	50 000	1.2500	110 092
<i>Options</i>									
Walsh, Anthony P.	5		O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.2500	533 000
Mitec Telecom Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jeffrey, Mandel	4								
Jeff-Jan Investmen	PI		O	2006-05-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	75 840		75 840
MKS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, David	7		O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	1.7000	217 300
Ozols, Arnold	7		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.3866USD	29 500
MSP Maxxum Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
MSP Maxxm Trust	1		O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	8.6000	2 200
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	8.6000	0
NAL Oil & Gas Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bury, Ben Leopold	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 734	17.4748	54 738

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
Wiswell, Andrew B. Nancy Wiswell	4 PI		O M	2006-03-16 2007-03-16	C C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	11.2000	7 900
			O M	2006-03-16 2007-03-16	C C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	11.2100	10 300
Neo Material Technologies Inc.									
<i>Options</i>									
Bedford, Geoffrey Ralph	5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	41 275	3.3500	232 175
Doolan, Michael Frederick	5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	41 275	3.3500	162 175*
Karayannopoulos, Constant	4, 5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	69 275	3.3500	373 275
Song, Shannon Yun	5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	44 500	3.3500	434 915
Neurochem Inc.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Choppe, Laurent Felix	5		O	2004-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 187	17.4000	1 187
Nevada Exploration Inc.									
<i>Options</i>									
Carbonaro, David	4		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-02-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.6000	
		R	M	2007-02-27	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.6000	200 000
Hodges, Wade	4		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-02-27	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.6000	200 000
Pelland, Jean-Francois	4	R	O	2007-02-27	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.6000	365 000
Pharand, Daniel	7	R	O	2007-02-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000		
			M	2007-02-27	D	50 - Attribution d'options	200 000		365 000
Tullar, Kenneth	4		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-02-27	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.6000	200 000
New Millennium Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Almdal, William Wilfred	4, 5	R							
RRSP	PI		O	2007-03-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4800	39 000*
Newalta Income Fund									
<i>Droits Exchange Rights and Trust Unit rights</i>									
Cadotte, Alan Paul	4, 5		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options	(52 500)	9.3000	
			M	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(52 500)	9.3000	277 500
			O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	75 000	25.5000	352 500
Donaleshen, Terry Peter	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(4 500)	9.3000	63 300
			O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	20 000	25.5000	83 300
Dugandzic, Peter Anthony	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(18 000)	9.3000	99 000
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	9.0800	92 000
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	17.9500	84 000
			O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	20 000	25.5000	104 000
MacDonald, Bob	4		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	2 500	25.5000	17 000
McClimans, James Lynn	5		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	9.3000	18 000
			O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	15 000	25.5000	33 000
Milligan, R. Vance	4, 5		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	2 500	25.5000	13 500

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
Pardo, Felix	4		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		(2 000)	9.3000	12 500
			O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options		2 500	25.5000	15 000
Pinder, Richard Hughes	4		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options		2 500	25.5000	13 500
Pridham, Gordon E.	4		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options		2 500	25.5000	14 500
Riddell, Clayton H.	4		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options		2 500	25.5000	13 500
Sifton, Ronald Les	4, 5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		(25 500)	9.3000	120 500
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		(18 000)	9.0800	102 500
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		(8 000)	17.9500	94 500
			O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options		20 000	25.5000	
			M	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options		25 000	25.5000	119 500
Stewart, Barry D.	4		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options		2 500	25.5000	13 500
Whiteley, Took	5		O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options		20 000	25.5000	95 000
Wilkie, James Craig	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		(23 300)	9.3000	85 300
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		(5 000)	9.0800	80 300
			O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options		20 000	25.5000	100 300
<i>Parts de fiducie</i>										
Cadotte, Alan Paul	4, 5		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options		52 500	9.3000	
			M	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		52 500	9.3000	126 503
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(52 500)	24.8500	74 003
Canada Life	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		6 381	28.8800	60 041
Donaleshen, Terry Peter	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		448	26.0900	6 294
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		4 500	9.3000	10 794
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(4 500)	24.8500	6 294
EPS Canada Life	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		1 116	29.1300	8 735
RBC LIRA	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		70	26.3300	1 050
RBC RRSP	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		184	26.1500	2 641
Spousal RRSP Canad	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		1 132	29.1200	8 950
Dugandzic, Peter Anthony	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		18 000	9.3000	22 951
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		7 000	9.0800	29 951
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		8 000	17.9500	37 951
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(33 000)	24.8500	4 951
ESP Canada Life	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		835	29.5700	4 084
McClimans, James Lynn	5		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options		3 000	9.3000	11 500
Pardo, Felix	4									
Pardo Family LLC	PI		O	2007-03-13	I	51 - Exercice d'options		2 000	9.3000	35 323
Pinder, Richard Hughes	4		O	2005-05-12	D	51 - Exercice d'options		86	0.0100	
Jennings RESP itf	PI		M	2005-05-12	I	51 - Exercice d'options		86	0.0100	86
RBCDS RSP	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		32	27.5200	5 437
Pridham, Gordon E.	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		1 167	26.1200	16 266

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
Sifton, Ronald Les	4, 5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		25 500	9.3000	101 938
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		18 000	9.0800	119 938
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		8 000	17.9500	127 938
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(51 500)	24.8500	76 438
ESP Canada Life	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		3 569	28.9700	31 725
Whiteley, Took	5									
EPS - GRS Securit	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		1 181	30.0000	2 183
Wilkie, James Craig	5		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		23 300	9.3000	28 842
			O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options		5 000	9.0800	33 842
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(23 300)	24.8500	10 542
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(5 000)	24.8500	5 542
EPS Canada Life	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		706	29.7800	2 408
Newco Bancorp Inc.										
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>										
Rotstein, Nancy-Gay	4, 5, 3									
Municipal Bankers	PI		O	2007-03-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(5 000)	1.0500	1 457 879
NESBITT BURNS-RRSP	PI		O	2007-03-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 000	1.0500	407 180
Nexen Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Axford, David C	7									
CIBC non-reg	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		10		149
ScotiaMcLeod non-r	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		280	62.6100	1 172
Barr, Verne McGregor	7									
ScotiaMcLeod Inc.	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		366	61.5900	3 218
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		2	56.5200	412
Black, Robert J	7									
ScotiaMcLeod Cash	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		408	61.6700	2 181
Doble, Paul Anthony Cyril	7		O	2005-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		457	23.5400GBP	
Savings Plan	PI		M	2005-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		457	23.5400GBP	457
			O	2004-12-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		251	30.0000	708
Fischer, Charles Wayne	4, 5									
ScotiaMcLeod Inc.	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		2 477	61.4800	44 956
Foster, Nancy Fay	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		600	61.2800	3 895
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		12	57.2600	3 451

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Harris, Michael John	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		4		1 004
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		460	61.5400	2 797
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		10	56.5200	2 845
Hentschel, David Allen	4		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		28	57.9900	9 372
Hutchins, Geraldine Berna Employee Savings P	7 PI		O	2006-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		141	29.3006GBP	141
Jenkins, Kevin John	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		12		6 166
MacLeod, Ian William ScotiaMcLeod RRSP	6 PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		1	54.0900	167
ScotiaMcLeod Savin	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		93	60.6000	318
McWilliams, John Bannon ScotiaMcLeod Inc.	7, 5 PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		733	61.1300	16 867
Murphy, Laurence	7, 5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		927	61.4000	14 311
Nieuwenburg, Gary Hendric	7, 5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		671	61.1374	10 265
Power, Una Marie	7, 5		O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(600)	66.2100	1 524
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		4		2 124
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		499	61.3400	4 399
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		10	57.2600	2 924
Reinhart, Kevin Jerome	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		7		7 913
			O	2007-03-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 000)	65.1050	5 587
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		632	61.4900	7 587
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		7	56.5200	2 055
Romanow, Marvin F.	7, 5		O	2005-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		777	57.5100	
			O	2005-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		848	44.8800	
			M	2005-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		777	57.5100	11 263
			M	2005-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		848	44.8800	12 111
Schulli, Susan L ScotiaMcLeod Savin	7 PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime		231	62.2200	329

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
d'actionnariat									
Thomas, Roger Dale	7, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4		2 031
ScotiaMcLeod Inc.	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	865	61.6000	2 259
Zaleschuk, Victor Jack	4		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	56.7300	24 039
Zumwalt, Deanna	7		O	2006-08-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(300)		235
RRSP	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	57.5500	678
ScotiaMcLeod Savin	PI		O	2006-08-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	300		632
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	62.1600	734
<i>Options Stock</i>									
Foster, Nancy Fay	5		O	2007-03-19	D	59 - Exercice au comptant	(12 000)	20.1750	139 680
			O	2007-03-19	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	21.7500	129 680
Jensen, Richard George	7		O	2003-12-09	D	50 - Attribution d'options	5 000		
			M	2003-12-09	D	50 - Attribution d'options	18 000	43.5000	69 000
			O	2005-05-10	D	37 - Division ou regroupement d'actions	21 560		
			M	2005-05-10	D	37 - Division ou regroupement d'actions	34 560		69 120
<i>Parts 401K - 95 Stock and 5 Cash</i>									
Harvey, George Edward	7								
The 401(K) Company	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	98.2218	176
Otten, Douglas Benjamin	7, 5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	98.2345USD	2 224
Northbridge Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Courtney, Timothy Earl	7								
Brant Investments	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	630	31.6800	973
HILLYER, NORA	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	708	31.7100	
			M	2006-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	390	32.2600	
			M'	2006-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	36.0000	685
			O	2006-02-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(650)	32.0200	35
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	668	31.4500	703
KNOBLAUCH, DOUGLAS EDWARD	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	287	31.6800	788
McDougall, Lori Ann	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	395		
			M	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	395	31.8300	686
Oxenham, Rose	7		O	2006-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			583
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	365	31.6800	948

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Northern Star Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Paisley, John Morley	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 478	30.3300	10 202
Ryan, Robert, George	7		O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	30.8500	795
Northstar Aerospace Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jackson, Donald Kenneth	4, 5		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	205 900	4.6000	545 348
NOVA Chemicals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bruce, Martin John	7		O	2006-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	18		18
Held by Edward Jon	PI		O	2003-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-11-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 116		2 116
Held by the Truste	PI		O	2006-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 116)	33.7500	
			M	2006-11-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 116)		18
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(18)	31.7500	
			M	2006-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(18)		0
NovaGold Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagnier, Carl	7		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	25 000	8.8300	25 000
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	19.4000	0
<i>Options</i>									
Gagnier, Carl	7		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	8.8300	180 000
Novawest Resources Inc.									
<i>Options</i>									
Adams, Brian Frank	4		O	2007-03-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2100	820 000
Noveko International inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Leroux, André	4, 5, 3								
Gestion André Lero	PI		O	2007-03-13	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(787 500)	0.5000	12 120 686
NUVISTA ENERGY LTD.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(114 160)	12.9800	2 525 524
Nuvo Research Inc. (formerly Dimethaid R)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lindeiner, Klaus	4		O	2007-03-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000		50 000
Oceanex Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Arseneau, Michel	7		O	2007-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	12.7200	1 078
Bélisle, Daniel	5		O	2007-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	12.7200	2 188
Etchegary, Glenn	5		O	2007-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55	12.7500	682

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
OFI Income Fund									
<i>Parts</i>									
Fortin, Pascal	4		O	2007-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	12.7600	203
Henrico, Peter	4, 5		O	2007-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	166	12.7500	8 231
Rideout, Roy P.	4		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	14.4000	4 000
Sarrazin, Jean	7		O	2007-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	12.7500	1 219
Snow, Steve	5		O	2007-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	12.7300	5 246
Turcotte, Daniel	5		O	2007-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	12.7500	3 102
OFI Income Fund									
<i>Parts</i>									
Goldberg, Uri	4		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.3000	24 300*
Urigold Holdings L	PI		O	2007-03-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.3000	8 100*
Olympus Pacific Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dragon Capital Group Limi	3								
Vietnam Dragon Fun	PI		O	2007-03-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 285 714	0.5600	12 285 714
Vietnam Growth Fun	PI		O	2007-03-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 285 714	0.5600	39 369 227
Willock, Thomas Douglas	4		O	2006-02-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-02-20	D	51 - Exercice d'options	91 000		91 000
<i>Options</i>									
Willock, Thomas Douglas	4		O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options	(91 000)		159 000
Opsens inc. (antérieurement Capital DCB)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Belleville, Claude	4, 5, 3		O	2007-03-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(375 000)	0.5000	5 079 956
			O	2006-02-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(42 000)	0.5000	
			M	2007-02-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(42 000)	0.5000	5 454 956
REER	PI		O	2006-10-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-02-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	42 000	0.5000	42 000
Carrier, Pierre	4, 5, 3		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 500)	0.5500	3 601 910
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.5100	3 591 910
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(214 000)	0.5000	3 377 910
OPTI Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Duda, Peter Michael	5								
50/50 Joint Spousa	PI		O	2005-10-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.6700	1 000
			O	2007-03-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	18.1400	1 600
OSI Geospatial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Young, Donald Walter	4		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.6900	52 000
Pacific Northern Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires (Voting)</i>									
Dyce, Roy George	4, 5		O	2006-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109	18.5725	64 407
			O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	33	18.4273	64 440

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
			O	2007-01-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	18.4225	64 550
			O	2007-02-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	18.1925	64 660
Pacifica Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Finlayson, G. Barry	5		O	2007-03-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000	0.7500	75 000
Mars, Patrick James	4		O	2007-03-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000	0.7500	90 000
Pan American Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wafforn, Martin	5		O	2007-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 227
Papier Domtar (Canada) Inc.									
<i>Actions échangeables</i>									
Couture, Marie-France	5		O	2007-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			625
			O	2007-03-07	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	517		1 142
Gignac, Louis P.	4								
Montréal Trust	PI		O	2007-03-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-07	I	36 - Conversion ou échange	2 800		2 800
Levitt, Brian	4		O	2007-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 800
Parent, Yves	5		O	2007-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			445
Pharand, Gilles	5		O	2007-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			58 125
Royer, Raymond	4, 5		O	2007-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 250
Theodoru, Razvan L.	5		O	2007-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			425
			O	2007-03-07	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	1 250		1 675
Willis, Nicholas D.C.	5		O	2007-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			425
<i>Actions ordinaires</i>									
Domtar Corporation	3								
Domtar Pacific Pap	PI		O	2007-03-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1
<i>Actions privilégiées Class A</i>									
Domtar Corporation	3								
Domtar Pacific Pap	PI		O	2007-03-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			156 143 238
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Doyle, Lloyd M.	5		O	2007-03-15	D	46 - Contrepartie de services	273		21 343
Folden, Calvin G.	5		O	2007-03-15	D	46 - Contrepartie de services	360		15 207
Lee, Bernard K.	5		O	2007-03-15	D	46 - Contrepartie de services	561		171 134
McMillan, Geoffrey W. P.	5		O	2007-03-15	D	46 - Contrepartie de services	442		6 745
Morin, Charles E.	5		O	2007-03-15	D	46 - Contrepartie de services	567		103 869
Patheon Inc.									
<i>Options</i>									
DiPietro, Nick	4, 5		O	2007-03-13	D	50 - Attribution d'options	100 000	4.8300	1 140 000
PATHFINDER Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Payout Performers Income Fund									
<i>Parts</i>									
Jestley, W. Garth	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35		395
PATHFINDER Income Fund	1		O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	13.8300	8 121 959
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.7000	8 122 559
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	13.6300	8 125 459
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	13.5000	8 130 759
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	13.3800	8 133 959
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	900	13.3500	8 136 159
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	13.7700	8 123 059
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.6800	8 126 459
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.4400	8 131 359
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	13.3900	8 135 259
PEAK ENERGY SERVICES TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Grafton, Richard Alfred	4								
Grafton Capital Co	PI		O	2007-03-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.8572	50 000
Huber, Matthew	5		O	2004-05-01	D	36 - Conversion ou échange	3 767		
			M'	2004-05-01	D	36 - Conversion ou échange	3 767		
			O	2004-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	230	8.8700	
			M	2004-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	232	8.8700	39 831
			O	2005-04-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 050	8.6000	
			O	2006-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	11.0000	
			O	2006-06-15	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(39 599)		1 426
Huber Family Trust	PI		O	2004-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-06-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	39 599		39 599
RSP Matt Huber	PI		M	2004-05-01	I	36 - Conversion ou échange	3 767		
			M"	2004-05-01	I	36 - Conversion ou échange	3 767		3 767
			M	2005-04-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 050	8.6000	4 817
			M	2006-08-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	11.0000	5 141
			O	2004-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2005-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	174	11.6626	4 991
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	580	9.5549	5 721
			O	2007-03-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	206	4.1692	5 927
Pembina Pipeline Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kanik, Myron	4		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	15.3400	14 765
Pengrowth Energy Trust									
<i>Droits</i>									
Selby, Charles Vincent	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.3600	105 715

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Causgrove, James Edward A	5		O	2007-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 864	22.8500	14 108
Noonan, Wendy May	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 273	22.6800	32 935
Selby, Charles Vincent	5								
RBC Dominion Secur	PI		O	2007-03-15	I	51 - Exercice d'options	10 000	6.3600	132 678
			O	2007-03-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	19.0100	129 878
			O	2007-03-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	19.0000	123 478
			O	2007-03-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	18.9700	122 678
<i>Parts de fiducie Deferred Entitlement Trust Units Class B</i>									
Cumming, Thomas Alexander	4		O	2007-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	285	22.5800	4 285*
Penn West Energy Trust									
<i>Droits</i>									
Jensen, Thane	7		O	2007-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	34.4100	
			M	2007-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)	34.4100	
			M'	2007-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)	21.9600	280 000
<i>Parts de fiducie</i>									
ANDREW, WILLIAM E.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 602	41.2300	104 363
			O	2006-12-31	D	35 - Dividende en actions	309	37.7200	104 672
Gegunde, Gregg	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 150	41.2300	9 791
			O	2006-12-31	D	35 - Dividende en actions	137	37.7300	9 928
Jensen, Thane	7		O	2007-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000	34.4100	
		R	M	2007-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000	21.9600	39 051
		R	O	2007-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	21.9600	9 051
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 630	41.2300	8 972
			O	2006-12-31	D	35 - Dividende en actions	79	37.1600	9 051
Law, Lucas Kwang Tai	5		O	2006-10-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 110	41.0700	1 110
			O	2006-12-31	D	35 - Dividende en actions	116	37.7100	1 226
Luft, Keith	5		O	2006-10-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	278	37.5300	278
			O	2006-12-31	D	35 - Dividende en actions	2	32.5800	280
Takeyasu, Todd	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 280	41.8700	23 126
			O	2006-12-31	D	35 - Dividende en actions	150	38.7200	23 276
Tang Kong, William	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 377	41.2200	16 030
			O	2006-12-31	D	35 - Dividende en actions	146	37.6300	16 176
Tange, Kristian	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	967	41.4200	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 142	41.2200	21 102

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Thomson, Anne										
	7		O	2006-12-31	D	35 - Dividende en actions		153	42.8300	
			M	2006-12-31	D	35 - Dividende en actions		66	37.2400	21 168
			O	2007-02-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété		(494)	36.9300	22 846
			O	2007-02-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété		(445)	40.3500	22 401
A. Thomson RRSP										
	PI		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		975	41.2400	23 277
			O	2006-12-31	D	35 - Dividende en actions		63	37.4600	23 340
	PI		O	2007-02-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété		494	36.9300	494
David G Thomson										
	PI		O	2006-02-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété		445	40.3500	
			M	2006-02-09	C	90 - Changements relatifs à la propriété		445	40.3500	1 984
Perlite Canada Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
	1		O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation		4 000	0.2900	4 000
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation		(4 000)	0.2900	0
Petro-Canada										
<i>Options Executive Stock Option Plan</i>										
	5		O	2006-02-23	D	50 - Attribution d'options		15 000	43.9600	
			M	2007-02-23	D	50 - Attribution d'options		15 000	43.9600	15 000
Petrolia Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
	6		O	2007-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
PEYTO Energy Trust										
<i>Parts de fiducie</i>										
	5		O	2007-03-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		11 080	16.0700	34 360
	5		O	2007-03-16	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		3 460	16.0700	507 040
	5		O	2007-03-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		17 700	16.0700	1 343 768
	5		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		46 900	15.6443	4 936 962
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		30 000	16.4500	4 887 062
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		3 000	15.7200	4 890 062
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		11 000	15.9900	4 947 962
	PI		O	2003-07-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		12 000	16.4900	12 000
			O	2007-03-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		23 900	16.4500	35 900
			O	2007-03-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		18 600	16.1000	54 500
			O	2007-03-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		19 000	16.1500	73 500
			O	2007-03-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		19 000	15.7900	92 500
	5		O	2007-03-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		22 130	16.0700	349 037
	5		O	2007-03-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		7 800	16.0700	48 950
	5		O	2007-03-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		12 090	16.0700	51 570
PFB Corporation										
<i>Actions ordinaires</i>										
	1		O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation		500	8.9500	1 600
			O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation		500	8.9000	2 100
			O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation		100	8.8000	2 200
Platinum Group Metals Ltd.										
<i>Actions ordinaires</i>										

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Delaney, George David Dividend Reinvestment Plan	7		O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	204	160.8600USD	13 117*
Arnason, Daphne	5		O	2006-02-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	109.7570	31*
			O	2006-05-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	114.9410	32*
			O	2006-08-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	105.6310	33*
			O	2006-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	155.0910	34*
Prescient Neuropharma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bate, Leanne Elizabeth	4, 5		O	2007-03-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 945 028)	0.0283	
			M	2007-03-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 945 028)	0.0283	4 617*
Prime Meridian Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boreta, John	4, 6		O	2007-02-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.5000	
			M	2007-02-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	220 000	0.5000	220 000
<i>Bons de souscription</i>									
Boreta, John	4, 6		O	2007-02-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000		
			M	2007-02-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	110 000		110 000
Pulse Data Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dumont, Arthur Edgar	4		O	2006-12-21	D	35 - Dividende en actions	10	2.6500	57 640*
Ranaz Corporation									
<i>Options</i>									
Beaudoin, Jean	5		O	2007-03-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Rand A Technology Corporation									
<i>Options</i>									
Baldesarra, Gianfranco (F	4, 5		O	2005-02-02	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		410 000
			O	2006-03-02	D	52 - Expiration d'options	(85 000)		325 000
RavenSource Fund (formerly The First As									
<i>Parts de fiducie</i>									
Hodgson, Patrick William	3		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.1200	303 550*
Redcliffe Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Connolly, Daryl	4, 5		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			720 000
Cowie, Donald	4								
Cowie Capital Corp	PI		O	2007-02-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			260 000

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Dube, Brent Stephen	5		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			443 000
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.0000	446 000
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	1.0000	449 500
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.9900	450 000
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.9500	452 000
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.8300	453 500
Hall, Bruce	5		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			520 000
Hockley, Glenn Douglas	4		O	2007-03-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			652 566
Marawyntor Assets	PI		O	2007-03-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 463
Rawls, James H.	4		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			260 000
SETH, WAZIR, CHAND	4		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			260 000
Upitis, Uldis	4		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
1189862 Alberta In	PI		O	2007-02-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
911248 Alberta Inc	PI		O	2007-02-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
Lotus Resources Lt	PI		O	2007-02-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Actions ordinaires Class B									
Upitis, Uldis	4		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 000
1189862 Alberta In	PI		O	2007-02-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 500
911248 Alberta Inc	PI		O	2007-02-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 000
Lotus Resources Lt	PI		O	2007-02-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 250
Options									
Andersen, John	5		O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	110 000	1.3000	214 000
Connolly, Daryl	4, 5		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			154 000
			O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	160 000	1.3000	314 000
Cowie, Donald	4		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
			O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	45 000	1.3000	85 000
Dube, Brent Stephen	5		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			104 000
			O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	110 000	1.3000	214 000
Hall, Bruce	5		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			104 000
			O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	110 000	1.3000	214 000
Hockley, Glenn Douglas	4		O	2007-03-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	60 000	1.3000	60 000
Rawls, James H.	4		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
			O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	45 000	1.3000	85 000
SETH, WAZIR, CHAND	4		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
			O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	45 000	1.3000	85 000
Upitis, Uldis	4		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
			O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	45 000	1.3000	85 000
Ressources Abitex inc. (anciennement con									
Actions ordinaires									
Bryce, Robert	4, 7, 5, 3		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.3000	1 180 061
RESSOURCES ARMISTICE CORP.									
Actions ordinaires									
Andersen, Erik Ove	4, 5		O	2006-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.6500	2 000
Ressources Beaufield Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Resources Freewest Canada Inc.									
<i>Options</i>									
Carmel, Paul Raymond	4		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4600	530 000
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.4700	520 000
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.4800	510 000
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.5100	500 000
Resources Majescor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Audet, André	4, 5		O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.3200	712 735
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	0.3200	703 735
Resources Melkior Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barker, Alan Lee	4	R	O	2006-10-28	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.1000	142 500*
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.5033	112 500*
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	0.4700	42 500*
<i>Options</i>									
Barker, Alan Lee	4	R	O	2006-10-28	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.1000	100 000*
Resources Métanor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BOURNIVAL, DIANE	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.5000	39 000
Perry, Ronald	4		O	2007-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			210 000
<i>Options</i>									
BOURNIVAL, DIANE	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.5000	65 000
RESSOURCES MINIÈRES AUGYVA INC									
<i>Options</i>									
Smith, Kerry Damon	4		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	125 000		125 000
Resources Minières Pro-Or Inc.									
<i>Action Classe A</i>									
Morrisette, Léo-Guy	4								
Les Entreprises Co	PI		O	2007-03-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(590 000)		1 410 000
Resources Pro-Spect-Or Inc.									
<i>Options</i>									
Boisvert, Michel	4	R	O	2007-02-01	D	50 - Attribution d'options	75 000		
			M	2007-02-02	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.1200	
			M'	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.1800	75 000*
Drapeau, Marcel	4, 5		O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)	0.1200	0
			O	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1800	150 000
Gagné, Patrick	4		O	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	75 000		75 000
Tourillon, Bernard	4, 5		O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)	0.1200	0
			O	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1800	150 000
Resources Robex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robertson, Stewart	4	R	O	2007-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 500	0.2850	356 638*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Options										
Robertson, Stewart	4		O	2006-12-22	D	52 - Expiration d'options		(50 000)	0.5000	580 000*
Ressources Searchgold Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Giroux, Maurice	4, 5		O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(55 000)	0.4200	1 482 619
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(50 000)	0.4100	1 432 619
			O	2007-03-15	D	54 - Exercice de bons de souscription		75 000	0.1500	1 507 619
Goossens, Pierre J.	4		O	2007-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				37 500
Ressources Sirios Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Girard, Marie-José	4, 5		O	2007-03-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		(22 000)	0.2500	393 235
			O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options		100 000	0.1500	493 235
<i>Options</i>										
Boyle, Jennifer L	4		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		95 000	0.3800	195 000
Girard, Marie-José	4, 5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		210 000	0.3800	610 000
			O	2007-03-16	D	52 - Expiration d'options		(100 000)	0.1500	
			M	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options		(100 000)	0.1500	510 000
Ressources Temoris inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Mailloux, DAniel	4		O	2007-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(50 000)	0.1850	60 000
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(25 000)	0.2000	35 000
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(15 000)	0.1950	20 000
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 500)	0.2050	17 500
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated										
<i>Actions ordinaires</i>										
Murdoch, Robert W	4		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		250	55.3299USD	1 240
Rogers Communications Inc.										
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>										
Engelhart, Kenneth G.	5		O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions		106		212
Mohamed, Nadir	4, 5		O	2007-03-07	D	51 - Exercice d'options		39 200	11.4000	79 200
			O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options		38 400	11.4000	78 400
			O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options		78 100	11.4000	118 100
			O	2007-03-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(39 200)	38.0000	40 000
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(38 400)	37.9000	40 000
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(78 100)	37.9520	40 000
<i>Loan secured by pledge (limited recourse), matures 2017</i>										
van der Lee, Charles W.	7		O	2003-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-12	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par		1		1
<i>Options</i>										
Engelhart, Kenneth G.	5		O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions		12 025		24 050
		R	O	2007-03-01	D	50 - Attribution d'options		4 500		28 550
Mohamed, Nadir	4, 5		O	2007-03-07	D	51 - Exercice d'options		(39 200)	11.4000	509 574
			O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options		(38 400)	11.4000	471 174
			O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options		(78 100)	11.4000	393 074
<i>Restricted Share Units</i>										

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
Engelhart, Kenneth G.	5		O	2003-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				13 730
		R	O	2007-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 800			15 530
RONA inc.										
<i>Options</i>										
Biondi, Lucia	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	1 700	23.5800		10 700
Castronuovo, Ken Canio	7		O	2006-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	1 900	23.5800		1 900
Charlebois, France	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	4 000	23.5800		50 200
Chaussé, André	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	2 500	23.5800		12 500
Hicks, Gary	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	2 500	23.5800		7 500
Hindman, Mark	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	4 000	23.5800		9 000
Jarvis, Larry	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	2 600	23.5800		24 300
Kilgour, Jeff	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	2 600	23.5800		27 150
Lacroix, Martin	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	5 800	23.5800		71 000
Lalonde, Marie-Claude	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	4 000	23.5800		20 000
Méthot, Eric	5		O	2007-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	3 400	23.5800		3 400
Nantel, Luc	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	4 000	23.5800		34 200
Ramsden, Jim	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	1 900	23.5800		6 900
Rousseau, Gabriel	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	1 700	23.5800		16 700
Roy, Michèle	5		O	2007-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	4 000	23.5800		4 000
Soucy, Marie-Claude	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	1 700	23.5800		6 700
Tremblay, Marie-Josée	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	2 600	23.5800		15 600
Vézina, Serge	5		O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	1 900	23.5800		6 900
Rothmans Inc										
<i>Actions ordinaires</i>										
Moher, Brenda Joan	5		O	2006-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				1 335
Rusoro Mining Ltd.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Messier, Cheryl	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options	9 353	0.8500		9 353
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.6400		7 353
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.4000		4 353
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.4500		2 353
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.4800		1 353
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.5200		353
<i>Options</i>										
Messier, Cheryl	5		O	2007-03-15	D	51 - Exercice d'options	(9 353)			100 000
Rutter Inc.										
<i>Bons de souscription</i>										
Beutel, David Michael	4									
Oakwest Corporatio	PI		O	2006-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-07	I	53 - Attribution de bons de souscription	120 000	0.6500		120 000
Clarke, Donald	4, 5, 3									
Gunite Investments	PI		O	2007-03-07	I	53 - Attribution de bons de souscription	150 000	0.6500		200 000
Edison, Fraser	4, 5									
Dollard Investment	PI		O	2005-09-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-03-07	I	53 - Attribution de bons de souscription	60 000	0.6500	60 000
Lint, Richard E. Lincon Management	4 PI		O	2005-04-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-07	I	53 - Attribution de bons de souscription	150 000	0.6500	150 000
Santé Draxis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
iezzi, dina	8		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.5000	13 311
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	6.9700	9 511
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	6.9000	4 911
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	6.8500	3 311
Ormiston, Charles Jerry	5		O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	6.9100	84 000
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	6.9000	78 100
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	6.8500	73 900
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 800)	6.6500	64 100
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.7000	59 100
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.7500	54 100
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	6.8000	51 600
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.8500	46 600
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	6.9000	44 100
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	6.9000	43 900
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	6.9100	42 000
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	6.9200	36 600
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	6.9500	34 100
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.8000	29 100
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.9000	24 100
<i>Options</i>									
iezzi, dina	8		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.5000	10 000
Score Media Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Levy, John S.	4, 7, 6, 5, 3								
Norwest Video Inc.	PI		O	2003-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-16	I	51 - Exercice d'options	265 000	1.0000	265 000
<i>Options to acquire Class A Subordinate Voting Shares</i>									
Levy, John S.	4, 7, 6, 5, 3								
Norwest Video Inc.	PI		O	2007-03-16	I	51 - Exercice d'options	(265 000)	1.0000	1 465 000
Scorpio Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bryce, Robert	5		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.9200	30 000
Sears Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bird, Ephraim John	4		O	2006-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	23.6200USD	1 000
Series S-1 Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bruvall, James Thomas	4, 5		O	2007-03-15	D	90 - Changements relatifs à la propriété	242		14 005

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Porteur inscrit									
JCSS Capital Corp.	PI		O	2007-03-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(242)		0
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Avis, Deb	5								
ESPP	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	245	36.9100	1 234
Bashnick, Rhonda	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	499	36.9100	1 568
Bissonnette, Peter	5								
Employee Share Pur	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 793	36.9100	11 268
Brazeau, Jean	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	347	36.9100	381
D'Avella, Michael	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	600	36.9100	602
Ferras, Michael	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	36.9100	20
Fletcher, Donald	5								
ESPP	PI		O	2002-03-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	36.9100	28
Ham, Michael	5								
Employee Share Pur	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	213	36.9100	1 588
Johnson, Peter	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	36.9100	2 862
Kernahan, Cam	5								
ESPP	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	463	36.9100	1 200
Ki, Wai	5								
Employee Share Pur	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	214	36.9100	218
Medd, Terrence	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	580	36.9100	4 963
MEHR, JEFFREY	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	482	36.9100	935
Park, Alex	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	488	36.9100	4 261
Patterson, Colin	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	469	36.9100	3 147
Pizante, Gary	5		O	2006-05-11	D	90 - Changements relatifs à la propriété	998		998
			O	2006-05-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	145	28.3000	
			M	2006-05-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	145	28.3000	1 054
			O	2006-05-11	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(998)		56
			O	2006-05-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2)	31.9600	54
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	268	36.9100	322

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Initié										
Porteur inscrit										
Porter, Mark	5									
ESPP	PI		O	2006-02-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	36.9100	57	
Shaw, Jim	4, 5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 267	36.9100	4 781	
Stacic, Zoran	5									
Employee Share Pur	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	522	36.9100	1 018	
Steiger, Dennis	5									
ESPP	PI		O	2006-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	36.9100	3	
Stein, Ken C.	5									
Employee Share Pur	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 048	36.9100	9 154	
Stuart, Ellamarja Elizabe	5									
ESPP	PI		O	2006-01-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	65	36.9100	65	
Wilson, Stephen	5		O	2004-08-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	442	36.9100	442	
ShawCor Ltee										
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>										
Bronson, James Richard	5		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 440	13.2500	1 440	
			O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 200	15.9400	2 640	
Evans, Philip Lee	7		O	2002-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 000	
Goodridge, Douglas Verne	5		O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.1500	10 400	
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	27.1900	10 100	
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	27.0000	10 000	
Paletta, Yves Francois	5	R	O	2007-03-05	D	50 - Attribution d'options	12 000	25.0200	18 000	
Steele, Robert Edward	5		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 800)	26.8286	2 526	
<i>Options Class A</i>										
Edmondson, Stephen James	5		O	2006-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	8 000		8 000	
Evans, Philip Lee	7		O	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	12 000		38 000	
Goodridge, Douglas Verne	5	R	O	2007-03-05	D	50 - Attribution d'options	8 000	25.0200	10 800	
Tikkanen, John Douglas	5		O	2007-03-13	D	50 - Attribution d'options	18 000		70 800	
Vadeboncoeur, James Denni	2		O	2007-03-05	D	50 - Attribution d'options	1 200		6 000	
<i>Options Units - Class A</i>										
Evans, Philip Lee	7		O	2002-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
Shell Canada Limitee										
<i>Actions ordinaires</i>										
Bancroft, Timothy Joe	5		O	2007-03-16	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(2 344)	45.0000	0	
Kilgour, H. Ian	7, 5		O	2007-03-16	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(15 843)	45.0000	0	

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Williams, Catherine L.	7, 5		O	2007-03-16	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(36 300)	45.0000	0
<i>Options</i>									
Bancroft, Timothy Joe	5		O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(71 687)		272 313
			O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(71 687)		200 626
Kilgour, H. Ian	7, 5		O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(30 825)		897 975
			O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(32 259)		865 716
			O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(43 012)		822 704
			O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(57 349)		765 355
			O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(71 687)		693 668
			O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(143 374)		550 294
			O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(143 374)		406 920
			O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		306 920
Vaandering, Eymbert	7		O	2007-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(13 144)		86 855
Williams, Catherine L.	7, 5		O	2007-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(21 506)		716 494
Shermag Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	3		O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	158 400	1.9000	2 536 900*
Sherwood Copper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mercer, Bradley	5		O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.4000	61 000
			O	2007-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.4700	56 000
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	4.5500	47 000
Shiningbank Energy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Moore, Gregory David	7								
BMO Nesbitt Burns	PI		O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	12.9800	5 136
RBC Action Direct	PI		O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	282	12.6900	24 151
Silver Standard Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mitchell, Ross Andrew	5		O	2007-03-06	D	51 - Exercice d'options	6 800	9.1000	9 800*
<i>Options</i>									
Mitchell, Ross Andrew	5		O	2007-03-06	D	51 - Exercice d'options	(6 800)	9.1000	193 200*
Silver Wheaton Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Telfer, Ian William	7		O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 100)	11.3000	201 900*
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vemmestad, John	7		O	2007-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			741
<i>Options Employee Plan</i>									
Vemmestad, John	7		O	2007-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			34 200
Société financière IGM Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Gordon	7		O	2007-03-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			953
Burgess, Wendy Sian	7								

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Computershare Trus	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	606	47.9317	3 750
Cherney, Patricia	7		O	2007-03-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 448
Cunningham, Philip	7								
Employee Share Pla	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	27	49.0952	890
Dalglish, Andrew	7								
Computershare Tru	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	638	47.9380	4 043
Dawkins, Peter	7								
Computershare Trus	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	744	47.8570	3 301
Edmonds, Scott	7		O	2006-01-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	159	47.5566	159
Feather, David	7								
Computershare Tru	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	802	47.9015	4 388
Fernandez, Darryl	8								
ComputerShare Trus	PI		O	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	52	48.1801	52
Kannan, Venkat	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	288	47.8678	1 330
Kassies, Ronald	8		O	2007-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	31	48.2316	31
Klatt, Michael	7		O	2007-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			828
Remillard, Richard	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	266	47.9888	1 809
Rosenthal, Joseph	7		O	2006-01-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	159	47.5566	159
Shaw, David	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	277	47.9673	1 838
			O	2007-02-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	52	49.7354	1 890
Sims, Charles	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 010	47.7462	1 859
Sinclair, Scott	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	279	47.8636	1 347
Smith, Don	7								
Computershare Tru	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	394	47.9352	2 466
			O	2007-02-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72	49.7320	2 538
Options									
McCullum, David	7		O	2007-03-14	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	48.9049	69 775
Société Financière Manuvie									
Actions ordinaires									
Stuart, Peter A.	5		O	2006-06-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 531		7 062

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Titre										
Initié										
Porteur inscrit										
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		7 000	12.2800USD	14 062
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(7 000)	34.0000USD	7 062
<i>Deferred Share Units</i>										
Fedchyshyn, J. Roman	7		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				45 307
<i>Options</i>										
Brunet, Rick	5		O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options		24 195	40.3800	117 311
Fedchyshyn, J. Roman	7		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				37 537
Lorentz, Paul	7		O	2006-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options		7 771	40.3800	7 771
Stuart, Peter A.	5		O	2006-06-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions		67 941		135 882
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		(7 000)	12.2800USD	128 882
Thomson, Warren A.	5		O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options		44 038	40.3800	178 282
Von dem Hagen, Halina	7		O	2007-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-07	D	50 - Attribution d'options		3 575	40.3800	3 575
Sonomax Hearing Healthcare Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Laperle, Jean Nicolas	4, 7, 6, 5, 3	R	O	2007-02-13	D	47 - Acquisition ou aliénation par don		(60 000)	0.3550	2 221 896
			O	2007-02-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété		(35 000)	0.2100	2 186 896
RRSP	PI		O	2007-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété		35 000	0.2100	240 200
RRSP-SPOUSAL	PI	R	O	2007-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(54 000)	0.3950	78 500
Sound Energy Trust										
<i>Parts de fiducie</i>										
Boyce, Jeff	4		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		400	3.9900	866 387
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		11 600	3.9800	877 987
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		3 000	3.9700	880 987
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		900	3.7900	881 887
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 700	3.9100	887 587
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		3 000	3.9000	890 587
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		11 300	3.8900	901 887
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		3 000	3.8500	904 887
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		3 500	3.9000	908 387
Julia Boyce	PI		O	2007-03-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		7 000	3.9500	633 075
			O	2007-03-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 000	3.9500	638 075
			O	2007-03-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		10 000	3.9100	648 075
			O	2007-03-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		10 000	3.9200	658 075
			O	2007-03-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		10 000	3.9000	668 075
			O	2007-03-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		7 400	3.8700	675 475
			O	2007-03-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		20 000	3.9000	695 475
			O	2007-03-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		10 000	3.8500	705 475
			O	2007-03-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 000	3.9000	710 475
			O	2007-03-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		10 000	3.8400	720 475
			O	2007-03-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		100	3.8200	720 575
			O	2007-03-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 400	3.8900	725 975
			O	2007-03-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 000	3.8800	730 975
			O	2007-03-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		2 600	3.8700	733 575
			O	2007-03-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		6 000	3.8400	739 575

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
			O	2007-03-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	3.8300	754 575
			O	2007-03-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	3.8200	764 475
			O	2007-03-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.8000	769 475
			O	2007-03-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	3.8400	782 475
			O	2007-03-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.8100	787 475
			O	2007-03-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.8000	807 475
			O	2007-03-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.7600	812 475
Specialty Foods Group Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Abramson, Randall	3								
Trapeze Asset Mana	PI		O	2007-03-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 800)	0.0600	2 632 250
Spectra Energy Canada Exchangeco Inc.									
<i>Actions échangeables Duke Energy Exchangeable Shares</i>									
Gracel, Timothy Bruce	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	280	23.9600	378
<i>Actions échangeables Spectra Energy Exchangeable Shares</i>									
Gracel, Timothy Bruce	5		O	2006-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			186
Split REIT Opportunity Trust									
<i>Parts Capital Units</i>									
Split REIT Opportunity Tr	7		O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	18.8500	69 700
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alpern, Paul Jeremy David	7								
Sun Life Financial	PI		O	2006-05-17	C	37 - Division ou regroupement d'actions	2 812		6 291*
			O	2007-03-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	898	21.6584	6 522
Douglas, Ian Malcolm	7								
Sunlife Financial	PI		O	2006-05-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 663
			O	2006-05-17	C	37 - Division ou regroupement d'actions	2 668		5 331
			O	2006-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	386	21.5444	5 717*
			O	2007-03-19	C	97 - Autre	250	32.8380	5 967
Franceschini, Anthony P.	4, 7, 5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	32.0000	330 620
Keith, Aram H.	4		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.6700	279 162
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.6700	
			M	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.9800	277 162
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.5900	275 162
			O	2007-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.2100	273 162
			O	2007-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.2100	271 162
Family Trust	PI		O	2007-03-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	27.6700	132 000
			O	2007-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	27.6700	
			M	2007-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	27.9800	131 000
			O	2007-03-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	27.5900	130 000
			O	2007-03-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	27.2100	129 000
			O	2007-03-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	27.2100	128 000
Lefavre, Daniel Joseph	7		O	2003-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	4 000	7.2500	4 000*
McPhee, Gregory Charles	7								

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
STaRS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sun Life Financial	PI		O	2007-03-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	152	32.8400	11 982*
Stanton, Melissa Marie	5								
Sunlife Financial	PI		O	2007-03-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	121	32.8300	6 159
<i>Options</i>									
Lefavre, Daniel Joseph	7		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	7.2500	15 000*
Neufeld, Victor Rudolf	5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	12.2500	2 000*
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	2 000	12.2500	4 000
STRATA Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
STaRS Income Fund	1		O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	14.1000	3 799 654
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	14.1000	3 806 454
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.9500	3 807 054
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.9800	3 807 654
Sun Gro Horticulture Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Edwards, Jack Patrick	4		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	6.7700	
			M	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	6.7700USD	14 200
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	6.8000USD	19 400
Suncor Energie Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
De Crescentis, Mario	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	135	86.4400	2 185
			O	2007-03-22	D	99 - Correction d'information	(2 185)		0
Suncor Stock Fund	PI		O	2003-01-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-22	I	99 - Correction d'information	2 185		2 185
GALLAGHER, DAVID, JOHN	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	774	87.2900	1 372
McCaig, Margaret Ann	4		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	8 000	7.8500	8 000
<i>Options Granted March 12, 2007 @ strike price \$83.25</i>									
Barauskas, Ronald	5		O	2007-03-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
<i>Options Granted March 19, 2007 @ strike price \$80.58</i>									
Bailey, Johnathan Kirk	5		O	2003-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-19	D	50 - Attribution d'options	6 500	80.5800	6 500
Williams, Steven Walter	5		O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-19	D	50 - Attribution d'options	12 000	80.5800	12 000
<i>Options Granted: April 17, 1997 @ strike price \$7.85</i>									
McCaig, Margaret Ann	4		O	2007-03-13	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	7.8500	0
<i>Performance Units</i>									
Bailey, Johnathan Kirk	5		O	2007-03-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 250		13 220
Barauskas, Ronald	5		O	2007-03-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Williams, Steven Walter	5		O	2007-03-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		44 380
Superior Plus Income Fund									

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bingham, Wayne Mitchell	5		O	2007-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	12.8500	31 500
Sustainable Production Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bruvall, James Thomas	4, 5		O	2005-10-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-15	D	90 - Changements relatifs à la propriété	6 500		6 500
JCSS Capital Corp.	PI		O	2007-03-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 500)		172
			O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	2 108	5.5100	2 280
Duncan, Darren Kelly	5								
534729 Alberta Ltd	PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	185	5.5100	3 120
MacIntyre, Kent	4								
Canadian Income Fu	PI		O	2007-03-20	I	46 - Contrepartie de services	4 919	5.5100	29 488
Synenco Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hendrickson Weeres, Denis	5		O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	11.0000	4 000
			O	2007-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	11.7500	0
Technicoil Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Peters, Brian Bruno	5								
RRSP (Wood Gundy)	PI		O	2007-03-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8500	15 000
Zaleski, Andrew B.	4		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8800	16 549
Technologies D-Box Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Duquenne, Andre	4		O	2003-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.1000	10 000
<i>Options</i>									
Duquenne, Andre	4		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		80 000
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
<i>Options</i>									
Courville, Léon	4		O	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	23 000		83 000
Donaldson, Pierre	4		O	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	15 000		50 000
Gadbois, Denis	4, 5		O	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	14 200		125 200
Rutledge, David	4		O	2007-02-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	7 500		
			M	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	7 500		7 500
Wolf, Tom	4		O	2000-09-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	15 000		15 000
Technologies Miranda Inc.									
<i>Options</i>									
Goodship, Lawrence Strath	4, 5		O	2007-03-13	D	50 - Attribution d'options	40 000		115 000
Mitchell, Patrick	5		O	2007-03-21	D	50 - Attribution d'options	4 000		22 000
Vachon, René	5		O	2007-03-13	D	50 - Attribution d'options	35 000		110 000
Teck Cominco Limited									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Caisse de dépôt et placem	3		O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	76.9900	2 433 755
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	76.9900	2 430 555
TECSYS Inc.									

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
Brereton, David	4		O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	1.4000	3 652 902
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	1.4000	3 654 302
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.4000	3 656 602
TELUS Corporation									
Options									
McFarlane, Robert Gordon	5	R	O	2006-03-07	D	50 - Attribution d'options	21 715	46.2100	
			M	2006-03-07	D	50 - Attribution d'options	21 790	46.0600	
			M'	2006-03-09	D	50 - Attribution d'options	21 790	46.0600	207 399
		R	O	2006-03-07	D	50 - Attribution d'options	21 715	46.2100	
			M	2006-03-07	D	50 - Attribution d'options	21 790	46.0600	
			M'	2006-03-09	D	50 - Attribution d'options	21 790	46.0600	229 189
Restricted Share Units									
McFarlane, Robert Gordon	5		O	2006-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 360	45.2800	
			M	2006-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 250	45.9800	60 897
Tembec Inc.									
Actions ordinaires									
Norris, Stephen J.	5		O	2007-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 080	1.4400	23 265*
Tesco Corporation									
Actions ordinaires									
Dyment, Fred J.	4		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	5 000	19.3500	14 000
Kott, Gary L.	1		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	19.3500	12 000
Lakey, Nigel M.	5		O	2007-03-06	D	51 - Exercice d'options	15 000	19.3500	23 347
Robertson, Norman W.	4		O	2007-03-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	19.3500	13 000
Tessari, Robert M.	4, 5		O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options	50 000	14.4200	46 162
			O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options	40 000	9.8900	86 162
			O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options	20 000	11.5200	106 162
Options									
Beierbach, Barry Eugene	5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	4 100		38 600
Beierbach, Keith Evert	5		O	2005-11-18	D	51 - Exercice d'options	10 200	14.5200	
			M	2005-11-18	D	51 - Exercice d'options	10 200		143 000
			O	2005-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	14.5200	
			M	2005-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)		132 800
Breitigam, Stephen Wayne	5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	5 300		45 300
Castleman, Jerry K. (Kent)	5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	3 600		23 600
Dyment, Fred J.	4		O	2007-03-12	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		50 000
			O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	5 500		55 500
Foster, Jeffrey L.	5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	8 500		46 500
Kayl, Robert	5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	3 900		53 900
Kott, Gary L.	1		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		50 000
			O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	5 500		55 500
Lakey, Nigel M.	5		O	2007-03-06	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		84 000
			O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	8 900		92 900
Lank, James A.	5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	6 300		36 300
Lowley, Keith Munro	5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	11 100		46 100

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Initié										
Porteur inscrit										
Milligan, R. Vance	4		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		5 500		15 500
Quintana, Julio Manuel	4, 5		O	2007-03-13	D	50 - Attribution d'options		28 600		338 600
Robertson, Norman W.	4		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options		(5 000)		50 000
			O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		5 500		55 500
Schneider, Warren	5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		4 800		46 800
Seldin, Peter K.	4		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		5 500		15 500
Sutherland, Michael W.	1		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		5 500		68 130
Tessari, Robert M.	4, 5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		5 500		185 500
			O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options		(50 000)		135 500
			O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options		(40 000)		95 500
			O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options		(20 000)		75 500
Tripodo, Anthony	5		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		20 000		120 000
Weatherford, Clifton Thom	1		O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options		5 500		50 500
Thallion Pharmaceuticals Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Dionne, Gervais	4		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange		209 151		209 151
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions		(188 236)		20 915
Falardeau, Pierre	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange		58 824		58 824
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions		(52 942)		5 882
			O	2007-03-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		12 000		17 882
Guertin, Anne-Marie	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange		2 223		2 223
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions		(2 001)		222
REER	PI		O	2007-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		2 000		2 000
Legault, François	4		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange		44 000		44 000
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions		(39 600)		4 400
Les investissement	PI		O	2007-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	I	36 - Conversion ou échange		247 927		247 927
			O	2007-03-14	I	37 - Division ou regroupement d'actions		(223 134)		24 793
McAlpine, James Bruce	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange		55 555		55 555
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions		(50 000)		5 555
			O	2007-03-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		20 000	0.2500	25 555
White, Gregory	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange		108 890		108 890
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions		(98 001)		10 889
			O	2007-03-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		10 000	0.2500	
			M	2007-03-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		10 000	2.5000	20 889
RRSP	PI		O	2007-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		30 000	0.2500	
			M	2007-03-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		30 000	2.5000	30 000
<i>Bons de souscription</i>										
Dionne, Gervais	4		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Initié										
Porteur inscrit										
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange		49 020		49 020
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions		(44 118)		4 902
Falardeau, Pierre	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange		29 412		29 412
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions		(26 471)		2 941
			O	2007-03-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		6 000		8 941
Guertin, Anne-Marie REER	5 PI		O	2007-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		1 000		1 000
Legault, François Les investissement	4 PI		O	2007-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	I	36 - Conversion ou échange		49 020		49 020
			O	2007-03-14	I	37 - Division ou regroupement d'actions		(44 118)		4 902
McAlpine, James Bruce	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		10 000		10 000
White, Gregory	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		5 000	0.3750	
			M	2007-03-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		5 000	3.7500	5 000
RRSP	PI		O	2007-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		15 000		
			M	2007-03-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		15 000		15 000
Options										
Dionne, Gervais	4		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange		33 750		33 750
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions		(30 375)		3 375
Falardeau, Pierre	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange		800 000		800 000
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions		(720 000)		80 000
Guertin, Anne-Marie	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange		150 000		150 000
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions		(135 000)		15 000
Legault, François	4		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange		212 500		212 500
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions		(191 250)		21 250
McAlpine, James Bruce	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange		235 000		235 000
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions		(211 500)		23 500
White, Gregory	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-14	D	36 - Conversion ou échange		250 000		250 000
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions		(225 000)		25 000
The Descartes Systems Group Inc.										
Deferred Share Unit										
Beatson, David I.	4		O	2007-03-09	D	97 - Autre		895	4.1900USD	1 588
Hewat, Christopher Allen	4		O	2007-03-09	D	97 - Autre		895	4.1900USD	7 490
Sermet, Olivier	4		O	2007-03-09	D	97 - Autre		895	4.1900USD	3 890
Watt, Stephen	4, 5		O	2007-03-09	D	97 - Autre		1 641	4.1900USD	13 733
The Thomson Corporation										

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Friedland, Edward Asher	7, 5		O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	35.2250USD	319
Monaghan, Paula R.	5		O	2006-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	38.2870	651
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	41.0500	667
Thomson, Kenneth Roy	4, 6, 3		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	48.7000	655
THOMFAM NOMINEES	PI		O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	78 048	50.4600	448 064 727
Wilens, Michael E.	7, 5		O	2006-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74	34.2550USD	972
Restricted Share Units									
Raffaelli, John	7, 5		O	2006-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33	39.5900USD	5 933
			O	2006-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33	38.8500USD	5 966
			O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	31	41.6700USD	5 997
Smith, James Clifton	5		O	2006-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	38.8500USD	53 351
			O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	41.6700USD	53 633
Thunder Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Boyer, Gerald L.	5		O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 610	8.2400	6 873
Gell, Steven Robert	5		O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 053	7.8300	68 802
RRSP	PI		O	2006-12-29	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 742	7.8300	9 613
KAZEIL, PAMELA PEARL	5		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 212
Kirkby, Brent Tyson	5		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 940	6.7000	
			M	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 940	7.5700	45 869*
Performance Trust Units									
KAZEIL, PAMELA PEARL	5		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 263
Restricted Trust Units									
KAZEIL, PAMELA PEARL	5		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 183
Timminco Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Walsh, John	5	R	O	2007-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	98 000	0.3500	242 000
TIR Systems Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rooney, Stephen Douglas	4	R	O	2007-01-03	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	6 512		71 585
Titanium Corporation Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
Elliott, George Dickson	4, 5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(14 000)	2.5200	1 007 438
			O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(6 100)	2.5400	1 001 338
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(5 000)	2.4600	996 338
Toromont Industries Ltd.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Martin, Joseph	7		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(400)	26.3500	46 302
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 100)	26.3500	44 202
Transat A.T. inc.										
<i>Action à droit de vote de catégorie B</i>										
Gentiletti, Nelson	7	R	O	2007-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 350)	32.5000	13 047
		R	O	2007-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 574)	32.6000	15 397
Obonsawin, Donald	7		O	2006-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		51	21.1800	
			M	2006-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		51	21.1800	2 004
Piché, Louise	5		O	2006-08-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		27	22.2300	
			M	2005-08-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		27	22.2300	8 698
			O	2006-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		44	20.3700	
			M	2005-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		44	20.3700	8 933
TransCanada Corporation										
<i>Actions ordinaires</i>										
Girling, Russell	5	R	O	2004-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		192	27.7200	192
Hawkins, Kerry Lloyd	4									
Held in TransCanad	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		17	36.0150	940
			O	2007-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		8	39.0960	948
Patry, Dean C.	7									
Trustee of TransCa	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		296	34.8600	41
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		5	35.4300	46
			O	2006-11-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(284)	37.3400	(255)
Pitt, Robert J.	5		O	2004-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		764	24.5400	764
			O	2004-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		355	27.5800	1 119
			O	2005-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		454	32.3800	1 573
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		451	34.8700	2 024
Zimmerman, Mark A.P.	7		O	2006-11-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		103	34.9200	201
			O	2006-11-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(201)	37.1990	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		42	34.9200	42
Transcontinental inc.										
<i>Options d'achat d'actions</i>										
Sierra, Roberto	7		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				14 500
<i>Unités d'actions différées (UAD)/Deferred share unit (DSU)</i>										
Sierra, Roberto	7		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				4 978
TransGlobe Energy Corporation										
<i>Actions ordinaires</i>										
HALPIN, Robert Arthur	4		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		120 000	0.5000	484 000
<i>Options</i>										
HALPIN, Robert Arthur	4		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		(120 000)	0.5000	134 000
Transition Therapeutics Inc.										
<i>Options</i>										
Farah, Elie Kevin	5		O	2007-03-09	D	51 - Exercice d'options		(23 000)	0.7700	677 000*
Trican Well Service Ltd.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Ursulak, John David	5		O	2007-03-07	D	51 - Exercice d'options		5 000	6.3300	5 247*
			O	2007-03-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(600)	23.0100	4 647*
			O	2007-03-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(4 400)	23.0000	247*
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		15 000	6.3300	15 247*
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		4 600	3.1300	19 847*
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(1 900)	23.5000	17 947*
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 500)	23.5200	15 447*
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(200)	23.5300	15 247*
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(5 000)	22.8200	10 247*
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(5 000)	22.9900	5 247*
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(5 000)	23.2300	247*
<i>Options Employee Stock Options</i>										
Ursulak, John David	5		O	2007-03-07	D	51 - Exercice d'options		(5 000)	6.3300	161 600*
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		(15 000)	6.3300	146 600*
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options		(4 600)	3.1300	142 000*
Trilogy Energy Trust										
<i>Parts de fiducie</i>										
Doyle, Lloyd M.	6		O	2007-03-15	D	46 - Contrepartie de services		273		546
Spouse	PI		O	2007-03-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 000	9.0000	2 874
Folden, Calvin G.	6		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		361		1 082
Lee, Bernard K.	6		O	2007-03-15	D	46 - Contrepartie de services		561		58 672
McMillan, Geoffrey W. P.	6		O	2007-03-15	D	46 - Contrepartie de services		442		3 884
Morin, Charles E.	6		O	2007-03-15	D	46 - Contrepartie de services		568		569
Trimac Income Fund										
<i>Exchange Rights re: TTSI Exchangeable Shares, Series 2</i>										
Davy, Barry W.	7									
Trimac Holdings Lt	PI		O	2007-03-15	C	97 - Autre		273		32 005
Kennedy, Robert J.	6, 5		O	2007-03-15	C	97 - Autre		226		26 468
Malysa, Edward V.	6, 5		O	2007-03-15	C	97 - Autre		366		42 887
McCaig, Maurice Wayne	4, 6		O	2007-03-15	C	97 - Autre		476		55 746

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
Owen, Terrance James	4, 6, 5		O	2007-03-15	C	97 - Autre		3 009		352 267
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2007-03-15	D	97 - Autre		4 664		546 045
<i>Exchange Rights re: TTSI Exchangeable Shares, Series 4</i>										
McCAIG HOLDINGS LIMITED	3									
Trimac Holdings Lt	PI		O	2007-03-15	C	97 - Autre		25 976		3 041 338
McCaig, Jeffrey James	4, 6		O	2007-03-15	C	97 - Autre		2 974		348 183
McCaig, Maurice Wayne	4, 6		O	2007-03-15	C	97 - Autre		4 603		538 984
			O	2007-03-15	C	97 - Autre		3 247		380 178
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2007-03-15	D	97 - Autre		47 299		5 537 957
<i>Exchangeable Security Voting Rights</i>										
Davy, Barry W.	7									
Trimac Holdings Lt	PI		O	2007-03-15	C	97 - Autre		273		54 649
Kennedy, Robert J.	6, 5		O	2007-03-15	C	97 - Autre		226		45 193
Malysa, Edward V.	6, 5		O	2007-03-15	C	97 - Autre		366		73 230
McCAIG HOLDINGS LIMITED	3		O	2007-03-15	C	97 - Autre		25 976		5 696 592
McCaig, Maurice Wayne	4, 6		O	2007-03-15	C	97 - Autre		5 079		1 004 300
			O	2007-03-15	C	97 - Autre		3 247		380 178
Owen, Terrance James	4, 6, 5		O	2007-03-15	C	97 - Autre		3 009		477 445
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2007-03-15	D	97 - Autre		51 963		10 658 790
<i>Parts de fiducie</i>										
Malysa, Edward V.	6, 5									
Spousal RRSP	PI		O	2007-03-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1	9.0800	54
Trinidad Energy Services Income Trust										
<i>Droits</i>										
Rathwell, Jim	5		O	2006-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				90 000
			O	2006-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)	8.2500		80 000
			O	2006-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 750)	8.4500		76 250
			O	2006-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	12.6400		91 250
<i>Trust Units</i>										
Rathwell, Jim	5		O	2006-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				1 119
			O	2006-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 000	8.2500		11 119
			O	2006-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 750	8.4500		14 869
			O	2006-06-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	15.2000		6 869
			O	2006-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 750)	15.7500		1 119
			O	2006-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 119)	15.7500		0
Tucows Inc.										
<i>Options</i>										
Chesnais, Alain-Marie	5		O	2007-03-19	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.8500USD		180 000
Cooperman, Michael	5		O	2007-03-19	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.8500USD		1 040 225
Fields, Judith Louise	5		O	2007-03-19	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.8500USD		202 915
Goertz, Carla Anne	5		O	2007-03-19	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.8500USD		120 000
Noss, Elliot Lawrence	4, 5		O	2007-03-19	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.8500USD		2 374 761
Schafer, Kenneth Derrick	5		O	2006-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-19	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.8500USD		80 000
Woroch, David John	5		O	2007-03-19	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.8500USD		232 915
TURNKEY E&P INC.										
<i>Actions ordinaires</i>										

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Jo, John Y.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 692	4.9600USD	23 692
Tyler Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Craven, Alan Lowthian	4								
Dianne & Alan Crav	PI		O	2007-03-15	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	14 000	0.5000	50 000
Jutras, Jean Pierre	4, 5								
RRSP	PI		O	2007-03-15	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	40 000	0.5000	308 500
Smith, Gregory Harold	4								
900914 Alberta Ltd	PI		O	2007-03-15	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	126 000	0.5000	1 119 500*
<i>Bons de souscription</i>									
Craven, Alan Lowthian	4								
Dianne & Alan Crav	PI		O	2005-06-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-15	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 000	0.7500	7 000
Jutras, Jean Pierre	4, 5								
RRSP	PI		O	2007-03-15	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000	0.7500	100 000
Smith, Gregory Harold	4								
900914 Alberta Ltd	PI		O	2007-03-15	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	63 000		178 500
Unigold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Danis, Daniel	5								
REER	PI		O	2007-03-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90 000)	0.4750	60 000
Uni-Sélect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placem	3		O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 100)	30.9700	1 395 100
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 900)	30.9600	1 329 200
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Darville, Jack Steven	4		O	2007-02-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	68.9500	500
Universal Energy Group Ltd.									
<i>Options Share Option Plan</i>									
Cantor, Christine	4, 6		O	2007-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-08	D	50 - Attribution d'options	24 000	14.2800	24 000
Sempra Energy Trading Cor	3								
Christine Cantor	PI		O	2007-02-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-02-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-08	C	50 - Attribution d'options	24 000	14.2800	24 000
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Faiella, Richard	5								

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération				
Porteur inscrit										
RRSP	PI		O	2007-03-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-13	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	500	10.0000	500	
Jestley, W. Garth	4, 5		O	2007-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-13	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	10.0000	5 000	
Lauzon, Robert	5		O	2007-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-13	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	500	10.0000	500	
Stinson, Sylvia	5		O	2007-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-13	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 000	10.0000	1 000	
Utility Split Trust										
<i>Parts Capital</i>										
Utility Split Trust	7		O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	13.6238	46 900	
UTS Energy Corporation										
<i>Actions ordinaires</i>										
Abells Morissette, Jina D	5		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	219	3.8000	28 014	
Bobye, Wayne I	5		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	329	3.8000	37 359	
Lutley, Howard	5		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	329	3.8000	14 867	
Roach, William	4, 5		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	548	3.8000	349 279	
Sandell, Martin	5		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	291	3.8000	86 239	
Wightman, Daryl	5		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	291	3.8000	214 175	
Vasogen Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Elsley, David	4		O	2003-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2007-03-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M'	2003-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				184 958
Gregg, Terrance H.	4, 5		O	2003-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2007-03-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M'	2003-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				47 000
Gregg Family Trust	PI		O	2003-02-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2007-03-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M'	2003-02-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				9 000
<i>Droits</i>										
Cresswell, Ronald Morton	4		O	2007-03-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 083		41 244	
Elsley, David	4		O	2003-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-03-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 125		3 125	
Gregg, Terrance H.	4, 5		O	2003-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2007-03-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M'	2003-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
STILLER, CALVIN R.	4		O	2007-03-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 125		37 452	
Villforth, John C.	4		O	2007-03-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 125		47 842	
<i>Options</i>										
Elsley, David	4		O	2003-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2007-03-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M'	2003-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				526 347
Gregg, Terrance H.	4, 5		O	2003-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2007-03-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M'	2003-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				25 000
Vecima Networks Inc.										

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kumar, Surinder Ghai	4, 5		O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.9600	1 800
			O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.8700	2 000
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.9000	2 400
Vermilion Energy Trust									
<i>Options</i>									
Mac Dougall, G.R. (Bob)	5		O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(6 600)		171 100
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(10 600)		160 500
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		159 000
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	(200)		158 800
			O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options	(31 100)		127 700
<i>Parts de fiducie</i>									
Donovan, John	5		O	2006-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	43 276	30.4100	
			M	2006-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	43 276		45 571
			O	2007-03-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	46 003		94 825
Mac Dougall, G.R. (Bob)	5		O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	32.0500	4 321
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	6 600		10 921
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	32.0000	4 321
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	10 600		14 921
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 600)	32.0000	4 321
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	1 500		5 821
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	32.0300	4 321
			O	2007-03-19	D	51 - Exercice d'options	200		4 521
			O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	32.0900	4 321
			O	2007-03-20	D	51 - Exercice d'options	31 100		35 421
			O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 100)	32.0000	4 321
<i>Trust Unit Incentive Rights</i>									
Donovan, John	5		O	2006-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(43 276)	30.4100	
			M	2006-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)		54 000
			O	2007-03-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)		50 025
Versacold Income Fund									
<i>Débtures convertibles 7.00 Extendible Unsecured Subordinated</i>									
Schwitzer, Eric	4		O	2006-02-09	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 40 000.00)	8.3500	\$ 0.00
<i>Débtures convertibles 8.5 Extendible Unsecured Subordinated</i>									
Schwitzer, Eric	4		M	2003-10-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 16 000.00	8.3500	\$ 16 000.00
			O	2003-10-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-02-09	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 16 000.00)	8.3500	\$ 0.00
<i>Débtures convertibles Unsecured Extendible Subordinated</i>									
Schwitzer, Eric	4	R	O	2003-10-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 16 000.00	8.3500	
<i>Parts de fiducie</i>									
Armstrong, Peter Robert B	7	R							
Elizabeth C. Armst	PI		O	2006-11-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	8.6100	0
Gudewill, Samuel	7								
580783 Alberta Ltd	PI		O	2007-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 900	9.8500	1 275 000
Victhom Bionique Humaine inc.									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						Description de l'opération			
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2007-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 490 826
<i>Bons de souscription</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2007-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 309 524
Wajax Income Fund									
<i>Droits TDUP Rights</i>									
Barrett, Edward Malcolm	4		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	12	32.5900	1 271
Bourne, Ian Alexander	4		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3	32.5900	303
Dexter, Robert P.	4		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	112	32.5900	11 515
Duvar, Ivan E. H.	4		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	32	32.5900	3 290
Eby, John Clifford	4		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3	32.5900	359
Gagne, Paul Ernest	4		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	44	32.5900	4 508
Hole, James Douglas	4		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2	32.5900	243
Taylor, Donald James	4		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	58	32.5900	5 948
<i>Droits UOP Rights</i>									
Blair, David Gerald	5		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	27	32.5900	2 786
Corbett, Linda Joan	5		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	32.5900	3 663
Desjardins, Christopher J	5		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	32.5900	3 427
Dumas, Gilbert	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 577	32.7700	1 577
Duncan, Gordon Alan	5		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	110	32.5900	11 351
Hamilton, John Joseph	5		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	110	32.5900	11 309
Keefe, Terrence William	7		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	32.5900	2 892
Manning, Neil Donald	5		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	294	32.5900	30 195
Whitman, Patrick Mark	5		O	2007-03-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	32.5900	4 937
<i>Parts de fiducie</i>									
Doyon, Jacquelin	5		O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75)	33.1500	1 500
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	33.1500	700
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	33.2700	100
			O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	33.2700	0
Dumas, Gilbert	5		O	2007-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	33.0200	2 400
			O	2007-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	33.0200	2 500
			O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	32.4100	3 500
Western Copper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Corman, Francis Dale	4, 5		O	2007-03-17	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(20 000)		1 974 400
Zeitler, Klaus M	4		O	2006-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
<i>Options</i>									
Dean, Corey Michael	5		O	2006-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2006-05-16	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.0000	50 000
Francois, Julien	5		R	2006-05-16	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.0000	163 500
Zeitler, Klaus M	4		O	2006-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			65 000
			R	2006-05-16	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.0000	165 000
Western Oil Sands Inc.									
<i>Class A Shares</i>									
Reynish, Stephen David Li	5		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	32.6527	17 971

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Beddoe, Clive	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 216	11.6500	2 129 455
Bureau, Duncan	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 879	11.6500	3 022
Payne, Derek	5		O	2007-02-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 514		2 395*
CIBC Mellon Trust	PI		O	2007-02-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 310	14.5500	8 238*
			O	2007-02-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 514)		
			M	2007-02-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 514)		6 724*
Winzinowich, Donald, Leon	5		O	2007-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	14.8200	18 816
Workbrain Corporation									
<i>Options</i>									
Dey, Peter James	4		O	2007-03-11	D	52 - Expiration d'options	(6 602)	11.8630USD	0
Goldman, David	4		O	2007-03-11	D	52 - Expiration d'options	(7 300)	10.7730USD	0
Martin, Roger Lloyd	4, 5		O	2007-03-11	D	52 - Expiration d'options	(14 599)	10.7730USD	0
Throop, Gerry	4		O	2007-03-11	D	52 - Expiration d'options	(9 785)	11.7590USD	0
YIELDPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2007-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.6500	12 196 210
			O	2007-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.6500	12 196 810
			O	2007-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.6000	12 197 410
			O	2007-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	11.4300	12 201 410
			O	2007-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.4200	12 202 610
			O	2007-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.3000	12 202 810
Yukon Zinc Corporation									
<i>Options</i>									
Anderson, Lorne B	4	R	O	2006-03-09	D	50 - Attribution d'options	210 000	0.2500	910 000*
Gordon, BJ	5		O	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options	330 000	0.2500	1 730 000
Ladyman, Pamela Luise	5		O	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2500	1 580 000*
Mah, Raymond	5		O	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.2500	
			M	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.2500	2 450 000
Segsworth, Walter Thomas	4		O	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options	170 000	0.2500	1 050 000
Yeoman, Robert	4		O	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options	170 000	0.2500	1 045 000
ZARGON ENERGY TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
McKenzie, Margaret Anne	4		O	2007-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	24.3000	2 000
Zarlink Semiconductor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Swirhun, Stan	5		O	2007-02-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	2.0300USD	
		R	M	2007-02-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	2.0200USD	99 247
		R	O	2007-02-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	2.0300USD	101 947
ZoomMed inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marmet, André	4, 5		O	2007-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	0.2500	1 931 800

□

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 (LVM) et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Ahlvik, Christer	Home Capital Group Inc.	2006-10-25	2007-03-22	ON
Almdal, William Wilfred	New Millennium Capital Corp.	2007-03-09	2007-03-21	AB
Anderson, Lorne B	Yukon Zinc Corporation	2006-03-09	2007-03-19	BC
Andrews, Larry	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2007-03-09	2007-03-21	ON
Armstrong, Peter Robert B	Versacold Income Fund	2006-11-28	2007-03-16	BC
Arnell, Gordon Edwin	Brookfield Asset Management Inc.	2007-03-06	2007-03-19	ON
	Brookfield Asset Management Inc.	2007-03-06	2007-03-19	ON
Barker, Alan Lee	Ressources Melkior Inc.	2006-10-28	2007-03-20	QC
	Ressources Melkior Inc.	2006-10-28	2007-03-20	QC
Bélanger, Louis N.	Lyrtech inc.	2007-03-06	2007-03-22	QC
Bell Aliant Regional Comm	Fonds de revenu Bell Aliant Communicatio	2007-02-28	2007-03-16	NS
Bristow, Barry	Coretec Inc.	2007-03-09	2007-03-21	ON
Burrows, Harlow B.	Coast Wholesale Appliances Income Fund	2006-12-20	2007-03-19	BC
	Coast Wholesale Appliances Income Fund	2006-12-20	2007-03-19	BC
	Coast Wholesale Appliances Income Fund	2006-12-20	2007-03-19	BC
	Coast Wholesale Appliances Income Fund	2006-12-21	2007-03-19	BC
	Coast Wholesale Appliances Income Fund	2006-12-21	2007-03-19	BC
	Coast Wholesale Appliances Income Fund	2006-12-22	2007-03-19	BC
	Coast Wholesale Appliances Income Fund	2006-12-22	2007-03-19	BC
Carbonaro, David	Nevada Exploration Inc.	2007-02-27	2007-03-21	QC
Carlson, Gerald George	IMA Exploration Inc.	2007-03-09	2007-03-20	BC
	IMA Exploration Inc.	2007-03-09	2007-03-20	BC
Carrière, Germain	Exploration Midland Inc.	2007-03-05	2007-03-21	QC

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Conway, Joseph Francis	IAMGOLD Corporation	2007-03-07	2007-03-19	ON
Darville, Jack Steven	United Corporations Limited	2007-02-23	2007-03-20	ON
Dean, Corey Michael	Western Copper Corporation	2006-05-16	2007-03-21	BC
Derbyshire, Jim	Altus Group Income Fund	2006-09-07	2007-03-21	ON
	Altus Group Income Fund	2006-09-07	2007-03-21	ON
	Altus Group Income Fund	2006-09-12	2007-03-21	ON
Deruchie, Douglas M.	Les Ressources Aur Inc.	2007-01-15	2007-03-21	ON
Echeverria, Javier	Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	2007-02-05	2007-03-22	QC
Engelhart, Kenneth G.	Rogers Communications Inc.	2007-03-01	2007-03-15	ON
	Rogers Communications Inc.	2007-03-01	2007-03-15	ON
Evans, Norman Charles	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2007-03-09	2007-03-21	ON
First Trust/Highland Capi	First Trust/Highland Capital Floating Ra	2007-02-28	2007-03-19	ON
Francois, Julien	Western Copper Corporation	2006-05-16	2007-03-19	BC
Gentiletti, Nelson	Transat A.T. inc.	2007-01-15	2007-03-19	QC
	Transat A.T. inc.	2007-01-16	2007-03-19	QC
Girling, Russell	TransCanada Corporation	2004-12-31	2007-03-21	AB
Goodridge, Douglas Verne	ShawCor Ltee	2007-03-05	2007-03-16	ON
Hodges, Wade	Nevada Exploration Inc.	2007-02-27	2007-03-22	QC
Jensen, Thane	Penn West Energy Trust	2007-02-28	2007-03-15	AB
	Penn West Energy Trust	2007-02-28	2007-03-15	AB
Jestley, W. Garth	Core IncomePlus Fund	2007-02-14	2007-03-20	ON
	Middlefield Equal Sector Income Fund	2006-02-20	2007-03-20	ON
Lan, Richard Allan				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Les Aliments Maple Leaf Inc.	2004-12-08	2007-03-16	ON
	Les Aliments Maple Leaf Inc.	2005-11-01	2007-03-16	ON
Laperle, Jean Nicolas	Sonomax Hearing Healthcare Inc.	2007-02-13	2007-03-15	QC
	Sonomax Hearing Healthcare Inc.	2007-02-19	2007-03-15	QC
Lazarus, Morden	ISEE3D Inc.	2006-05-31	2007-03-22	QC
	ISEE3D Inc.	2007-02-14	2007-03-22	QC
	ISEE3D Inc.	2007-02-14	2007-03-22	QC
McCain, George Wallace Fe	Brookfield Asset Management Inc.	2007-03-01	2007-03-16	ON
McKenzie, Stuart Andrew	Anvil Mining Limited	2007-02-17	2007-03-16	BC
Montgomery, Joseph Hilton	KLONDIKE GOLD CORP.	2007-02-15	2007-03-19	BC
Moore, Rachel	Enerflex Systems Income Fund	2007-03-06	2007-03-19	AB
Mueller, David Lynn	CONSTELLATION COPPER CORPORATION	2006-08-16	2007-03-15	BC
OUELLETTE, GUY	Banque Nationale du Canada	2006-12-06	2007-03-19	QC
Paletta, Yves Francois	ShawCor Ltee	2007-03-05	2007-03-18	ON
Pattison, James A.	Canfor Pulp Income Fund	2007-03-09	2007-03-20	BC
Pelland, Jean-Francois	Nevada Exploration Inc.	2007-02-27	2007-03-21	QC
Phillips, Nigel Charles	Bioniche Life Sciences Inc.	2004-03-15	2007-03-21	ON
	Bioniche Life Sciences Inc.	2004-03-15	2007-03-21	ON
	Bioniche Life Sciences Inc.	2004-09-17	2007-03-21	ON
	Bioniche Life Sciences Inc.	2006-01-12	2007-03-21	ON
Renaud, Richard J.	Les Ressources Yorbeau Inc.	2007-03-09	2007-03-22	QC
Robertson, Stewart	Ressources Robex Inc.	2007-02-12	2007-03-18	QC
	Ressources Robex Inc.	2007-02-15	2007-03-18	QC
Rooney, Stephen Douglas	TIR Systems Ltd.	2007-01-03	2007-03-16	BC

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Sarin, Ashok	CAE Inc.	2007-02-15	2007-03-16	QC
Stinebaugh, John	Brookfield Asset Management Inc.	2007-03-06	2007-03-19	ON
Sullivan, John Francis	Kingsway Financial Services Inc.	2005-12-28	2007-03-20	ON
	Kingsway Financial Services Inc.	2006-05-09	2007-03-20	ON
	Kingsway Financial Services Inc.	2006-09-18	2007-03-20	ON
	Kingsway Financial Services Inc.	2006-12-07	2007-03-20	ON
	Kingsway Financial Services Inc.	2006-12-13	2007-03-20	ON
Sundberg, Matti	Boliden AB (publ)	2006-05-05	2007-03-22	ON
Swirhun, Stan	Zarlink Semiconductor Inc.	2007-02-27	2007-03-20	ON
	Zarlink Semiconductor Inc.	2007-02-27	2007-03-20	ON
TIERNEY, Peter	Corporation Vector Aerospatiale	2006-10-18	2007-03-16	NF
Tullar, Kenneth	Nevada Exploration Inc.	2007-02-27	2007-03-22	QC
Uni-Invest Holdings N. V.	Homburg Invest Inc.	2007-02-26	2007-03-19	ON
VanderVeen, Henry William	C1 Energy Ltd.	2007-03-08	2007-03-22	AB
Walsh, John	Timminco Limitee	2007-03-05	2007-03-16	ON
Willock, Thomas Douglas	Olympus Pacific Minerals Inc.	2007-02-20	2007-03-22	BC
Wiseman, Stephen R.	CML Healthcare Income Fund	2005-06-08	2007-03-20	ON
	CML Healthcare Income Fund	2005-06-08	2007-03-20	ON
	CML Healthcare Income Fund	2005-06-08	2007-03-20	ON
Wooden, Douglas L.	Great-West Lifeco Inc.	2007-03-06	2007-03-22	MB
	Great-West Lifeco Inc.	2007-03-07	2007-03-22	MB
	Great-West Lifeco Inc.	2007-03-08	2007-03-22	MB
	Great-West Lifeco Inc.	2007-03-09	2007-03-22	MB
Zeitler, Klaus M	Western Copper Corporation	2006-05-16	2007-03-20	BC

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME « ACTIONS-CROISSANCE PME »

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
2937077 Canada Inc. (anc. ART Recherches et Technologies Avancées Inc.)	Prospectus	2006-05-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ADF group Inc.	Actions inscrites	2006-08-02	Actions à droit de vote subalterne	100	2009-12-31
Advitech Inc.	Actions inscrites	2005-08-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Amadeus International Inc.	Actions inscrites	2005-05-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ambriilia Biopharma Inc. (anc. Procyon Biopharma inc.)	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Aptilon Corporation	Actions inscrites	2005-12-08	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Biophage Pharma inc.	Actions inscrites	2005-11-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Bioxel Pharma inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Capital DCB	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Conporec inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CO2 Solution inc.	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Technologies BioEnvelop	Actions inscrites	2005-08-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Technologies Wanted	Prospectus	2005-07-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CPL Technologies inc.	Actions inscrites	2005-11-02	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DiagnoCure inc.	Actions inscrites	2005-08-22	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2005-11-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Éclairage Divcom Inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Écopia BioSciences Inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Engenuity Technologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ergorecherche Itée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions	100	2009-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
			ordinaires		
ExelTech Aérospatiale Inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2005-11-23	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe Conseil Omnitech inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe Odésia inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
H2O Innovation (2000) inc.	Actions inscrites	2005-10-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Actions inscrites	2006-11-20	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Industries Malette Inc.	Prospectus	2005-08-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Isacsoft inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2005-07-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
LAB International inc.	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Logibec Groupe Informatique Ltée	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
LYRtech inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	100	2009-12-31
MethylGene Inc.	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Mines Richmond Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Mistral Pharma inc.	Actions inscrites	2005-08-09	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Nstein Technologies inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Priva inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
			ordinaires		
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2005-07-28	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Savaria Corporation	Actions inscrites	2005-09-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Sonomax Hearing Healthcare Inc.	Actions inscrites	2005-12-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Actions inscrites	2006-08-03	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2005-08-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Clémex inc. (Les)	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies D-Box inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Miranda Inc.	Prospectus	2005-11-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Theratechnologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
TSO3 inc.	Actions inscrites	2005-10-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Actions inscrites	2005-07-07	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Warnex Inc.	Prospectus	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ZoomMed inc.	Prospectus	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31

* Ajout :

7.

Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2. RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

7.2.1. Consultation

Aucune information.

7.2.2. Publication

DÉCISION N° 2007-PDG-0046

Règlement modifiant la Norme canadienne 21-101, *Le fonctionnement du marché*

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le Règlement modifiant la Norme canadienne 21-101, *Le fonctionnement du marché*, conformément aux paragraphes 1°, 2°, 3°, 8°, 9.1°, 26°, 32° et 34° de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1. 1, (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 18 juin 2004 [(2004) Vol. 1, n° 20, B.A.M.F., Section Valeurs mobilières] du projet de Règlement modifiant le règlement intitulé Norme canadienne 21-101, *Le fonctionnement du marché*, accompagné de l'avis réglementaire prévu à l'article 331.2 de la Loi (le « projet de 2004 »);

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 14 juillet 2006 [(2006) Vol. 3, n° 28, B.A.M.F., Section Valeurs mobilières] du projet de Règlement modifiant la Norme canadienne 21-101, *Le fonctionnement du marché*, accompagné de l'avis réglementaire prévu à l'article 331.2 de la Loi (le « projet de 2006 »);

Vu la fin des périodes de consultation ci-dessus;

Vu la publication pour information du texte révisé du projet de 2006 au Bulletin du 15 décembre 2006 [(2006) Vol. 3, n° 50, B.A.M.F., Section 7] (le « projet révisé de 2006 »);

Vu l'intention de l'Autorité de prendre un règlement intégrant et consolidant le projet de projet de 2004 et le projet révisé de 2006;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 331.1 de la Loi au ministre des Finances, qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 331.2 de la Loi;

Vu la recommandation de la Direction de la supervision des OAR;

En conséquence :

L'Autorité prend le Règlement modifiant la Norme canadienne 21-101, *Le fonctionnement du marché*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa transmission au ministre des Finances pour approbation.

Fait le 14 février 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION N° 2007-PDG-0057**Instruction générale relative au Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché**

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») d'établir l'Instruction générale relative au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, conformément à l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50 (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité d'établir une instruction générale prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 18 juin 2004 [(2004) Vol. 1, n° 20, B.A.M.F., Section Valeurs mobilières] du projet de modification de l'Instruction complémentaire 21-101, *Le fonctionnement du marché* (le « projet de 2004 »);

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 14 juillet 2006 [(2006) Vol. 3, n° 28, B.A.M.F., Section Valeurs mobilières] d'un projet de modification de l'Instruction complémentaire 21-101, *Le fonctionnement du marché* (le « projet de 2006 »);

Vu la fin des périodes de consultation ci-dessus;

Vu la publication pour information du texte révisé du projet de 2006 au Bulletin du 15 décembre 2006 [(2006) Vol. 3, n° 50, B.A.M.F., Section 7] (le « projet révisé de 2006 »);

Vu les modifications apportées au texte de l'instruction générale actuelle qui font en sorte qu'il est opportun d'établir à nouveau l'instruction générale en intégrant et consolidant les modifications prévues au projet de 2004 et celles prévues au projet révisé de 2006;

Vu la décision n° 2007-PDG-0046 prononcée le 14 février 2007, par laquelle l'Autorité a pris le Règlement modifiant la Norme canadienne 21-101, *Le fonctionnement du marché*, dont l'entrée en vigueur est prévue le 21 mars 2007, conformément à l'article 331.2 de la Loi;

Vu l'article 298 de la Loi prévoyant l'obligation de publier les instructions générales au Bulletin;

Vu la recommandation de la Direction de la supervision des OAR;

En conséquence :

L'Autorité établit l'Instruction générale relative au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et en autorise la publication au Bulletin.

La présente décision prend effet le 21 mars 2007.

Fait le 15 mars 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION N° 2007-PDG-0047**Règlement modifiant la Norme canadienne 23-101, *Les règles de négociation***

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le Règlement modifiant la Norme canadienne 23-101, *Les règles de négociation*, conformément aux paragraphes 2°, 3°, 8°, 9.1°, 11°, 15°, 26°, 32° et 34° de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1. 1, (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 18 juin 2004 [(2004) Vol. 1, n° 20, B.A.M.F., Section Valeurs mobilières] du projet de Règlement modifiant le règlement intitulé Norme canadienne 23-101, *Les règles de négociation*, accompagné de l'avis réglementaire prévu à l'article 331.2 de la Loi (le « projet de 2004 »);

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 14 juillet 2006 [(2006) Vol. 3, n° 28, B.A.M.F., Section Valeurs mobilières] du projet de Règlement modifiant la Norme canadienne 23-101, *Les règles de négociation*, accompagné de l'avis réglementaire prévu à l'article 331.2 de la Loi (le « projet de 2006 »);

Vu la fin des périodes de consultation ci-dessus;

Vu la publication pour information du texte révisé du projet de 2006 au Bulletin du 15 décembre 2006 [(2006) Vol. 3, n° 50, B.A.M.F., Section 7] (le « projet révisé de 2006 »);

Vu l'intention de l'Autorité de prendre un règlement intégrant et consolidant le projet de 2004 et le projet révisé de 2006;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 331.1 de la Loi au ministre des Finances, qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 331.2 de la Loi;

Vu la recommandation de la Direction de la supervision des OAR;

En conséquence :

L'Autorité prend le Règlement modifiant la Norme canadienne 23-101, *Les règles de négociation*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa transmission au ministre des Finances pour approbation.

Fait le 14 février 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION N° 2007-PDG-0058**l'Instruction générale relative au Règlement 23-101 sur les règles de négociation**

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») d'établir l'Instruction générale relative au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, conformément à l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50 (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité d'établir une instruction générale prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 18 juin 2004 [(2004) Vol. 1, n° 20, B.A.M.F., Section Valeurs mobilières] du projet de modification de l'Instruction complémentaire 23-101, *Les règles de négociation* (le « projet de 2004 »);

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 14 juillet 2006 [(2006) Vol. 3, n° 28, B.A.M.F., Section Valeurs mobilières] d'un projet de modification de l'Instruction complémentaire 23-101, *Les règles de négociation* (le « projet de 2006 »);

Vu la fin des périodes de consultation ci-dessus;

Vu la publication pour information du texte révisé du projet de 2006 au Bulletin du 15 décembre 2006 [(2006) Vol. 3, n° 50, B.A.M.F., Section 7] (le « projet révisé de 2006 »);

Vu les modifications apportées au texte de l'instruction générale actuelle qui font en sorte qu'il est opportun d'établir à nouveau l'instruction générale en intégrant et consolidant les modifications prévues au projet de 2004 et celles prévues au projet révisé de 2006;

Vu la décision n° 2007-PDG-0047 prononcée le 14 février 2007, par laquelle l'Autorité a pris le Règlement modifiant la Norme canadienne 23-101, *Les règles de négociation*, dont l'entrée en vigueur est prévue le 21 mars 2007, conformément à l'article 331.2 de la Loi;

Vu l'article 298 de la Loi prévoyant l'obligation de publier les instructions générales au Bulletin;

Vu la recommandation de la Direction de la supervision des OAR;

En conséquence :

L'Autorité établit l'Instruction générale relative au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et en autorise la publication au Bulletin.

La présente décision prend effet le 21 mars 2007.

Fait le 15 mars 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION N° 2007-PDG-0055**Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles**

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*, conformément aux paragraphes 1°, 8°, 9.1°, 11°, 26°, 32° et 34° de l'article 331.1 et à l'article 333 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1, 1, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50 (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement visé à l'article 331.1 de la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 3 mars 2006 [(2006) Vol. 3, n° 9, B.A.M.F., Section Valeurs mobilières] du projet de règlement accompagné de l'avis réglementaire prévu à l'article 331.2 de la Loi;

Vu la publication pour information au Bulletin le 12 janvier 2007 [(2007) Vol. 4, n° 2, B.A.M.F.], du projet de règlement;

Vu la recommandation de la Direction de la supervision des OAR et les travaux des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa transmission au ministre des Finances pour approbation.

Fait le 6 mars 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION N° 2007-PDG-0056**Instruction générale relative au Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles**

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») prévu à l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »), d'établir des instructions générales définissant les exigences découlant de l'application de l'article 276 de la Loi, à l'intérieur de la discrétion qui lui est conférée;

Vu le pouvoir de l'Autorité d'établir une instruction générale prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 3 mars 2006 [(2006) Vol. 3, n° 9, B.A.M.F., Section Valeurs mobilières] du projet d'instruction générale;

Vu la publication pour information au Bulletin le 12 janvier 2007 [(2007) Vol. 4, n° 2, B.A.M.F.], du projet d'instruction générale;

Vu la décision n° 2007-PDG-0054 prononcée le 6 mars 2007, par laquelle l'Autorité a pris le *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*;

Vu l'article 298 de la Loi prévoyant l'obligation de publier les instructions générales au Bulletin;

Vu la recommandation de la Direction de la supervision des OAR et les travaux des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;

En conséquence :

L'Autorité établit l'Instruction générale relative au *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et en autorise la publication au Bulletin.

La présente décision prend effet le 1^{er} avril 2007.

Fait le 6 mars 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Règlement modifiant la Norme canadienne 21-101, le fonctionnement du marché¹

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie le règlement suivant :

- *Règlement modifiant la Norme canadienne 21-101, le fonctionnement du marché*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, l'Instruction générale relative au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*.

Avis de publication

Le *Règlement modifiant la Norme canadienne 21-101, le fonctionnement du marché* a été pris par l'Autorité le 14 février 2007, a reçu l'approbation ministérielle requise et est entré en vigueur le **21 mars 2007**.

L'arrêté ministériel approuvant le règlement a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, en date du 21 mars 2007 et est reproduit ci-dessous.

Le 23 mars 2007

¹ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

Règlement modifiant la Norme canadienne 23-101, *Les règles de négociation*²

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie le règlement suivant :

- Règlement modifiant la Norme canadienne 23-101, *Les règles de négociation*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, l'Instruction générale relative au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*.

Avis de publication

Le Règlement modifiant la Norme canadienne 23-101, *Les règles de négociation* a été pris par l' Autorité le 14 février 2007, a reçu l'approbation ministérielle requise et est entré en vigueur le **21 mars 2007**.

L'arrêté ministériel approuvant le règlement a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, en date du 21 mars 2007 et est reproduit ci-dessous.

Le 23 mars 2007

² Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles³

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie le règlement suivant :

- *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, l'Instruction générale relative au *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*.

Avis de publication

Le *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles* a été pris par l'Autorité le 6 mars 2007, a reçu l'approbation ministérielle requise et entrera en vigueur le **1^{er} avril 2007**.

L'arrêté ministériel approuvant le règlement a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, en date du 21 mars 2007 et est reproduit ci-dessous.

Le 23 mars 2007

³ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

Règlement modifiant la Norme canadienne 21-101, le fonctionnement du marché

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1^o, 2^o, 3^o, 8^o, 9.1^o, 26^o, 32^o et 34^o)

1. Le titre de la Norme canadienne 21-101, Le fonctionnement du marché est remplacé par le suivant :

« Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché ».

2. L'article 1.1 de cette norme canadienne est modifié :

1^o par le remplacement, dans l'alinéa introductif, des mots « la présente norme » par les mots « le présent règlement » ;

2^o par le remplacement, dans la définition de « agence de traitement de l'information », des mots « à la présente norme » par les mots « au présent règlement » et de « l'annexe NI 21-101A5 » par « l'Annexe 21-101A5 » ;

3^o par la suppression des définitions de « intégrateur de marchés » et de « NC 23-101 » ;

4^o par le remplacement, dans la définition de « titre coté », de « de la présente norme et de la NC 23-101 » par « du présent règlement et du Règlement 23-101 sur les règles de négociation adopté par la Commission des valeurs mobilières du Québec en vertu de la décision n^o 2001-C-0411 du 28 août 2001 » ;

5^o par le remplacement de la définition de « titre d'emprunt public » par la suivante :

« titre d'emprunt public » : un titre d'emprunt qui n'est pas inscrit à la cote d'une Bourse reconnue, coté sur un système de cotation et de déclaration d'opérations reconnu, inscrit à la cote d'une Bourse ou coté sur un système de cotation et de déclaration d'opérations reconnu pour l'application du présent règlement et du Règlement 23-101 sur les règles de négociation, et qui remplit l'une des conditions suivantes :

a) il est un titre émis ou garanti par le gouvernement du Canada ou une province ou un territoire du Canada ;

b) il est un titre émis ou garanti par une municipalité au Canada, garanti par les impôts qui sont prélevés en vertu d'une loi d'un territoire du Canada sur les biens-fonds de ce territoire et perçus par la municipalité où se trouvent les biens-fonds ou par l'entremise de cette municipalité, ou dont le remboursement est assuré par ces impôts ;

c) il est un titre émis par une société d'État;

d) en Ontario, il est un titre émis par un conseil scolaire de l'Ontario ou par une personne morale créée en vertu du paragraphe 1 de l'article 248 du Education Act (R.S.O. 1990, c. E.2) de l'Ontario;

e) au Québec, il est un titre émis par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal; »;

6° par le remplacement, dans la définition de «titre d'emprunt privé», de «de la présente norme et de la NC 23-101» par «du présent règlement et du Règlement 23-101 sur les règles de négociation».

3. L'article 6.2 de cette norme canadienne est remplacé par le suivant :

« 6.2 Dispenses non ouvertes

Sauf disposition contraire de la présente norme, les dispenses d'inscription des courtiers prévues par la législation en valeurs mobilières ne sont pas ouvertes au SNP. ».

4. Cette norme canadienne est modifiée par l'insertion, après l'article 6.12, du suivant :

« 6.13 Les règles d'accès

Le SNP doit :

a) établir des normes écrites encadrant l'accès aux négociations;

b) ne pas interdire indûment à une personne ou société l'accès à ses services ni lui imposer indûment des conditions ou d'autres limites à l'accès;

c) tenir des dossiers :

i) sur chaque autorisation d'accès accordée, et notamment, pour chaque adhérent, sur les raisons pour lesquelles l'accès a été accordé;

ii) sur chaque refus ou restriction d'accès imposée à un demandeur, et notamment sur les raisons du refus ou de la restriction. ».

5. L'intitulé de la partie 7 et les articles 7.1 à 7.4 de cette norme canadienne sont remplacés par ce qui suit :

« PARTIE 7 LES RÈGLES DE TRANSPARENCE DE L'INFORMATION POUR LES MARCHÉS SUR LESQUELS SE NÉGOCIENT DES TITRES COTÉS ET DES TITRES COTÉS À L'ÉTRANGER

7.1 La transparence de l'information avant les opérations – Titres cotés

1) Le marché qui affiche à l'intention d'une personne ou société des ordres portant sur des titres cotés fournit à une agence de traitement de l'information des informations exactes et à jour sur les ordres portant sur les titres cotés affichés sur le marché, selon les exigences de l'agence de traitement de l'information ou, en l'absence d'agence de traitement de l'information, à un fournisseur d'information qui respecte les normes établies par le fournisseur de services de réglementation.

2) Le paragraphe 1 ne s'applique pas si le marché n'affiche les ordres qu'à l'intention de ses salariés ou des personnes ou sociétés dont les services ont été retenus par le marché pour aider au fonctionnement de ce marché.

7.2 La transparence de l'information après les opérations – Titres cotés

Le marché fournit à une agence de traitement de l'information, selon les exigences de celle-ci, des informations exactes et à jour au sujet des opérations sur des titres cotés effectuées sur le marché ou, en l'absence d'agence de traitement de l'information, à un fournisseur d'information qui respecte les normes établies par le fournisseur de services de réglementation.

7.3 La transparence de l'information avant les opérations – Titres cotés à l'étranger

1) Le marché qui affiche à l'intention d'une personne ou société des ordres portant sur des titres cotés à l'étranger fournit à un fournisseur d'information des informations exactes et à jour sur les ordres portant sur les titres cotés à l'étranger affichés sur le marché.

2) Le paragraphe 1 ne s'applique pas si le marché n'affiche les ordres qu'à l'intention de ses salariés ou des personnes ou sociétés dont les services ont été retenus par le marché pour aider au fonctionnement de ce marché.

7.4 La transparence de l'information après les opérations – Titres cotés à l'étranger

Le marché fournit à un fournisseur d'information des informations exactes et à jour au sujet des opérations sur des titres cotés à l'étranger effectuées sur le marché. ».

6. L'article 7.5 de cette norme est remplacé par les suivants :

«7.5 La liste consolidée – Titres cotés

L'agence de traitement de l'information produit une liste consolidée exacte et à jour présentant les informations qui lui sont fournies conformément aux articles 7.1 et 7.2.

7.6 La conformité aux exigences de l'agence de traitement de l'information

Le marché se conforme aux exigences raisonnables de l'agence de traitement de l'information à laquelle il est tenu de fournir des informations conformément à la présente partie.».

7. L'article 8.1 de cette norme canadienne est modifié :

1° par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

«8.1 La transparence de l'information avant et après les opérations – Titres d'emprunt publics»

2° par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

«1) Le marché qui affiche à l'intention d'une personne ou société des ordres portant sur des titres d'emprunt publics fournit à une agence de traitement de l'information des informations exactes et à jour sur les ordres portant sur les titres d'emprunt publics désignés affichés sur le marché, selon les exigences de l'agence de traitement de l'information» ;

3° par le remplacement, dans le texte français, du mot « employés » par le mot « salariés » dans le paragraphe 2.

4° par l'addition, après le paragraphe 2, des suivants :

«3) Le marché fournit à une agence de traitement de l'information des informations exactes et à jour sur les opérations sur titres d'emprunt publics exécutées sur le marché, selon les exigences de l'agence de traitement de l'information.

4) L'intermédiaire entre courtiers sur obligations fournit à une agence de traitement de l'information des informations exactes et à jour sur les ordres portant sur des titres d'emprunt publics exécutés par l'entremise de l'intermédiaire, selon les exigences de l'agence de traitement de l'information.

5) L'intermédiaire entre courtiers sur obligations fournit à une agence de traitement de l'information des

informations exactes et à jour sur les opérations sur titres d'emprunt publics désignés effectuées par l'entremise de l'intermédiaire, selon les exigences de l'agence de traitement de l'information.».

8. L'article 8.2 de cette norme canadienne est modifié :

1° par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

«8.2 La transparence de l'information avant et après les opérations – Titres d'emprunt privés»

2° par le remplacement de l'alinéa par le paragraphe suivant :

«1) Le marché qui affiche à l'intention d'une personne ou société des ordres portant sur des titres d'emprunt privés fournit à une agence de traitement de l'information des informations exactes et à jour sur les ordres portant sur les titres d'emprunt privés désignés affichés sur le marché, selon les exigences de l'agence de traitement de l'information, ou, en l'absence d'agence de traitement de l'information, à un fournisseur d'information qui répond aux normes établies par un fournisseur de services de réglementation, selon les exigences de celui-ci.» ;

3° par l'addition des paragraphes suivants :

«2) Le paragraphe 1 ne s'applique pas si le marché n'affiche les ordres qu'à l'intention de ses salariés ou des personnes ou sociétés dont les services ont été retenus pour aider au fonctionnement de ce marché.

3) Le marché fournit à une agence de traitement de l'information des informations exactes et à jour sur les opérations sur les titres d'emprunt privés désignés effectués sur le marché, selon les exigences de l'agence de traitement de l'information, ou, en l'absence d'agence de traitement de l'information, à un fournisseur d'information qui répond aux normes établies par un fournisseur de services de réglementation, selon les exigences de celui-ci.

4) L'intermédiaire entre courtiers sur obligations fournit à une agence de traitement de l'information des informations exactes et à jour sur les opérations sur les titres d'emprunt privés désignés effectués par l'entremise de l'intermédiaire, selon les exigences de l'agence de traitement de l'information, ou, en l'absence d'agence de traitement de l'information, à un fournisseur d'information qui répond aux normes établies par un fournisseur de services de réglementation, selon les exigences de celui-ci.

5) Le courtier exécutant des opérations sur des titres d'emprunt privés hors marché fournit à une agence de traitement de l'information, selon les exigences de celle-ci, des informations exactes et à jour sur les opérations sur les titres d'emprunt privés désignés effectuées par lui ou par son entremise, ou, en l'absence d'agence de traitement de l'information, à un fournisseur d'information qui répond aux normes établies par un fournisseur de services de réglementation, selon les exigences de celui-ci.».

9. Cette norme canadienne est modifiée par le remplacement des articles 8.3 à 8.7 par les suivants :

« 8.3 La liste consolidée – Titres d'emprunt non cotés

L'agence de traitement de l'information produit une liste consolidée en temps réel présentant les informations qui lui sont fournies conformément aux articles 8.1 et 8.2.

8.4 La conformité aux exigences de l'agence de traitement de l'information

Le marché, l'intermédiaire entre courtiers sur obligations ou le courtier assujéti à la présente partie se conforme aux exigences raisonnables de l'agence de traitement de l'information à laquelle il est tenu de fournir des informations selon la présente partie.

8.5 Les obligations d'information de l'agence de traitement de l'information

1) L'agence de traitement de l'information fait état du processus et des critères de sélection ainsi que de la liste des titres d'emprunt publics, s'il y a lieu, et des titres d'emprunt privés désignés au plus tard trente jours après la fin de chaque trimestre civil.

2) L'agence de traitement de l'information fait état, au plus tard trente jours après la fin de chaque année civile, du processus de communication des titres désignés aux marchés, aux intermédiaires entre courtiers sur obligations et aux courtiers qui lui fournissent l'information prévue par la présente norme, notamment l'emplacement de la liste de ces titres.

8.6 Dispense pour les titres d'emprunt publics

L'article 8.1 ne s'applique pas avant le 1^{er} janvier 2012.».

10. L'intitulé de la partie 9 et les articles 9.1 à 9.4 de cette norme canadienne sont abrogés.

11. Les articles 10.1 et 10.2 de cette norme canadienne sont remplacés par le suivant :

« 10.1 L'information sur les frais de transaction à fournir par le marché

Le marché met son barème des frais de transaction à la disposition du public.».

12. Le paragraphe 1 de l'article 11.2 de cette norme est modifié :

1^o dans le sous-paragraphe *c* :

a) par la suppression des dispositions *xii*, *xvi* et *xviii* ;

b) par le remplacement, dans le texte anglais de la disposition *xvii*, de « , » par « ; and » ;

2^o par le remplacement, dans la disposition *viii* du sous-paragraphe *d*, des mots « à l'intégrateur de marchés ou à un autre marché » par les mots « à un fournisseur d'information ou à un marché ».

13. L'article 11.2 de cette norme canadienne est modifié par le remplacement du paragraphe 2 par les suivants :

« 2) Le marché transmet à l'autorité en valeurs mobilières ou, s'il a conclu une entente avec un fournisseur de services de réglementation conformément au Règlement 23-101 sur les règles de négociation, à ce fournisseur les informations que ceux-ci exigent, dans un délai de dix jours ouvrables et sous la forme électronique qu'ils déterminent.

3) La tenue des dossiers conformément à l'article 11.1 et au paragraphe 1 ainsi que la transmission d'informations à l'autorité en valeurs mobilières ou au fournisseur de services de réglementation prévue au paragraphe 2 se font sous la forme électronique prévue par l'autorité ou le fournisseur.».

14. L'article 11.3 de cette norme canadienne est modifié par l'insertion, dans le sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 et après « l'article 5.1 », de « ou 6.13 ».

15. Cette norme canadienne est modifiée par l'addition, après l'article 12.2, du suivant :

« 12.3 Mise à la disposition du public des spécifications techniques et des installations d'essais

1) Le marché met à la disposition du public pendant au moins les deux mois précédant sa mise en activité les prescriptions techniques relatives à l'interfaçage avec ses systèmes ou à l'accès à ceux-ci.

2) Après la diffusion des prescriptions techniques visées au paragraphe 1, le marché met à la disposition du public pendant au moins un mois des installations d'essais concernant l'interfaçage avec ses systèmes et l'accès à ceux-ci.»

16. L'Annexe A de cette norme canadienne est abrogée.

17. L'Annexe 21-101A1 de cette norme canadienne est modifiée :

1° par la suppression, après la rubrique 11, de ce qui suit :

« — LE DÉPOSANT CONSENT À CE QUE LES INFORMATIONS FOURNIES SUR LE PRÉSENT FORMULAIRE ET LES ANNEXES SOIENT RENDUES PUBLIQUES. » ;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa de la partie intitulée « ANNEXES », de « de la Norme canadienne 21-101 » par « du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché » ;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 5 de la sous-section intitulée « Annexe E » de la section 1, de « de la Norme canadienne 21-101, Le fonctionnement du marché » par « du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché » ;

4° par le remplacement, dans la sous-section intitulée « Annexe R » de la section 7, de « de la Norme canadienne 23-101 » par « du Règlement 23-101 sur les règles de négociation ».

18. L'Annexe 21-101A2 de cette norme canadienne est modifiée :

1° par la suppression, après le paragraphe L, de ce qui suit :

« — LE DÉPOSANT CONSENT À CE QUE LES INFORMATIONS FOURNIES SUR LE PRÉSENT FORMULAIRE ET LES ANNEXES SOIENT RENDUES PUBLIQUES. » ;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa de la partie intitulée « ANNEXES », de « de la Norme canadienne 21-101 » par « du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché » ;

3° par l'insertion, à la fin du paragraphe 5 de la sous-section intitulée « Annexe G », de ce qui suit :

« S'il y a lieu, préciser au moins les parties au règlement des opérations, les opérations réglées et les procédures de gestion du risque de contrepartie et de règlement. ».

4° par le remplacement, dans la sous-section intitulée « Annexe N », de « de la Norme canadienne 21-101 » par « du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché ».

19. Les Annexes 21-101A3 et 21-101A4 de cette norme canadienne sont modifiées par la suppression de ce qui suit :

« — LE DÉPOSANT CONSENT À CE QUE LES INFORMATIONS FOURNIES SUR LE PRÉSENT FORMULAIRE ET LES ANNEXES SOIENT RENDUES PUBLIQUES. ».

20. L'Annexe 21-101A5 de cette norme canadienne est modifiée :

1° par la suppression, après la rubrique 12, de ce qui suit :

« — LE DÉPOSANT CONSENT À CE QUE LES INFORMATIONS FOURNIES SUR LE PRÉSENT FORMULAIRE ET LES ANNEXES SOIENT RENDUES PUBLIQUES. » ;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa de la partie intitulée « ANNEXES », de « de la Norme canadienne 21-101 » par « du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché » ;

3° dans la section 1 :

a) par l'insertion, à la fin de la sous-section intitulée « Annexe A », de ce qui suit :

« en indiquant les processus et les procédures qui favorisent l'indépendance à l'égard des marchés, des intermédiaires entre courtiers sur obligations et des courtiers fournissant des données » ;

b) par l'insertion, dans la sous-section intitulée « Annexe C », après les mots « personnes exerçant des fonctions semblables », de ce qui suit :

« en poste actuellement ou au cours de l'année précédente en identifiant ceux qui ont la responsabilité globale de l'intégrité et de l'actualité des données transmises au système de l'agence de traitement de l'information (le « système ») et affichées par celui-ci ainsi que de leur transmission et de leur affichage en temps opportun, et » ;

c) par l'insertion, à la fin de la première phrase de la sous-section intitulée « Annexe E », de ce qui suit :

« en identifiant les employés responsables de l'intégrité des données transmises au système et affichées par celui-ci ainsi que de leur transmission et de leur affichage en temps opportun » ;

4^o dans la section 2 :

a) par la suppression, dans la sous-section intitulée « Annexe G », des mots « de l'agence de traitement de l'information » ;

b) par le remplacement, dans la sous-section intitulée « Annexe G », de « aux Normes canadiennes 21-101 et 23-101 » par « au Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché et au Règlement 23-101 sur les règles de négociation ».

c) par l'insertion, à la fin du paragraphe 2 de la sous-section intitulée « Annexe G », de ce qui suit :

« , notamment les processus de validation des données » ;

d) par le remplacement de la sous-section intitulée « Annexe H » par la suivante :

« Un exposé décrivant chaque service fourni ou fonction exercée par l'agence de traitement de l'information. Donner une description des procédures employées pour la collecte, le traitement, la diffusion, la validation et la publication de l'information sur les ordres et les opérations sur titres. » ;

e) par le remplacement, dans la sous-section intitulée « Annexe J », de la dernière phrase par la suivante :

« Décrire les mesures prises pour vérifier l'exactitude de l'information reçue et diffusée par le système et pour vérifier sa transmission et sa diffusion en temps opportun, notamment les processus de résolution des problèmes d'intégrité des données rencontrés. » ;

5^o par le remplacement, dans le texte français de la sous-section intitulée « Annexe N » de la section 3, des mots « de recettes » par les mots « des produits » ;

6^o dans la section 4 :

a) par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« 4. Droits et partage des produits » ;

b) par l'insertion, à la fin de la sous-section intitulée « Annexe O », de ce qui suit :

« S'il existe une entente de partage des produits de la vente des données diffusées par l'agence de traitement de l'information entre celle-ci et un marché, un intermédiaire entre courtiers sur obligations ou un courtier qui lui fournit des données en vertu du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, décrire l'entente et ses modalités dans leur intégralité. » ;

7^o par l'addition, après la section 5, de la suivante :

« 6. Sélection des titres déclarés à l'agence de traitement de l'information

Annexe T

Lorsqu'il incombe à l'agence de traitement de l'information de décider des données à lui transmettre, y compris des titres pour lesquels l'information doit être déclarée en vertu du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, préciser le mode de sélection et de communication de ces titres, notamment les renseignements suivants :

1. les critères servant à décider des titres à déclarer ;
2. le processus de sélection des titres, notamment la fréquence de la sélection et la description des intervenants consultés ;
3. le processus de communication des titres sélectionnés aux marchés, aux intermédiaires entre courtiers sur obligations et aux courtiers lui fournissant l'information prévue par le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, notamment l'emplacement de ces renseignements. ».

21. L'Annexe 21-101A6 de cette norme canadienne est modifiée par la suppression de ce qui suit :

« — LE DÉPOSANT CONSENT À CE QUE LES INFORMATIONS FOURNIES SUR LE PRÉSENT FORMULAIRE ET LES ANNEXES SOIENT RENDUES PUBLIQUES. ».

22. Cette norme canadienne est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « la présente norme » et « de la présente norme » par respectivement « le présent règlement » et « du présent règlement », compte tenu des adaptations nécessaires.

23. Cette norme canadienne est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « la NC 23-101 », « de la NC 23-101 » et « à la NC 23-101 » par respectivement « le Règlement 23-101 sur les règles

de négociation», «du Règlement 23-101 sur les règles de négociation» et «au Règlement 23-101 sur les règles de négociation», compte tenu des adaptations nécessaires.

24. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

47807

**INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU
RÈGLEMENT 21-101 SUR LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ**

TABLE DES MATIÈRES

<u>PARTIE</u>	<u>TITRE</u>	<u>PAGE</u>
PARTIE 1	INTRODUCTION	1
	1.1 Introduction	1
	1.2 La définition du « titre coté »	1
	1.3 La définition du « titre coté à l'étranger »	1
PARTIE 2	LE MARCHÉ	2
	2.1 Le marché	2
PARTIE 3	LES CARACTÉRISTIQUES DES BOURSES, DES SYSTÈMES DE COTATION ET DE DÉCLARATION D'OPÉRATIONS ET DES SNP	4
	3.1 La Bourse	4
	3.2 Le système de cotation et de déclaration d'opérations	4
	3.3 La définition du SNP	5
	3.4 Les règles applicables au SNP	6
PARTIE 4	LA RECONNAISSANCE À TITRE DE BOURSE OU DE SYSTÈME DE COTATION ET DE DÉCLARATION D'OPÉRATIONS	8
	4.1 La reconnaissance à titre de Bourse ou de système de cotation et de déclaration d'opérations	8
PARTIE 5	LES ORDRES	9
	5.1 Les ordres	9
PARTIE 6	LES FORMULAIRES À DÉPOSER	10
	6.1 Les formulaires à déposer	10
	6.2 Le dépôt des formulaires en format électronique	11
PARTIE 7	LES RÈGLES APPLICABLES SEULEMENT AUX BOURSES ET AUX SYSTÈMES DE COTATION ET DE DÉCLARATION D'OPÉRATIONS	12
	7.1 Les règles d'accès	12
	7.2 Les règles de conformité	12
	7.3 Le dépôt des règles	12

PARTIE 8	LES RÈGLES NE S'APPLIQUANT QU'AUX SNP	13
	8.1 Le traitement confidentiel par le SNP des informations sur les opérations	13
	8.2 Règles d'accès	13
PARTIE 9	LES RÈGLES DE TRANSPARENCE DE L'INFORMATION POUR LES MARCHÉS SUR LESQUELS SE NÉGOCIENT DES TITRES COTÉS	14
	9.1 Les règles de transparence de l'information pour les marchés sur lesquels se négocient des titres cotés	14
PARTIE 10	LES RÈGLES DE TRANSPARENCE DE L'INFORMATION POUR LES TITRES D'EMPRUNT NON COTÉS	15
	10.1 Les règles de transparence de l'information pour les marchés négociant des titres d'emprunt non cotés	15
	10.2 La liste consolidée	17
PARTIE 11	L'INTÉGRATION DES MARCHÉS	18
	11.5 L'intégration des marchés	18
PARTIE 12	L'INFORMATION À FOURNIR SUR LES FRAIS DE TRANSACTION POUR LE MARCHÉ	19
	12.1 L'information sur les frais de transactions à fournir par le marché	19
PARTIE 13	LES RÈGLES DE TENUE DE DOSSIERS	20
	13.1 Les règles de tenue de dossiers	20
	13.2 La synchronisation des horloges	20
PARTIE 14	LA CAPACITÉ, L'INTÉGRITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES DU MARCHÉ	21
	14.1 La capacité, l'intégrité et la sécurité des systèmes du marché	21
PARTIE 15	LA COMPENSATION ET LE RÈGLEMENT	22
	15.1 La compensation et le règlement	22
PARTIE 16	L'AGENCE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION	23
	16.1 L'agence de traitement de l'information	23
	16.2 Le choix de l'agence de traitement de l'information	23
	16.3 Le changement dans les informations	24

INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 21-101 SUR LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ

PARTIE 1 INTRODUCTION

1.1 Introduction

Traditionnellement, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont régi les marchés de valeurs mobilières en réglementant les courtiers, les Bourses et, dans certains territoires, les systèmes de cotation et de déclaration d'opérations. Depuis quelques années, aux États-Unis particulièrement, de nouveaux types de marchés ont vu le jour, qui se présentent sous des formes différentes et qui négocient les titres d'une manière différente. Ces entités sont appelées « systèmes de négociation parallèles ». Bien que le régime de réglementation actuel s'applique de manière générale aux activités de ces marchés, il existe des situations où ce régime ne suffit plus. C'est la raison pour laquelle les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté le Règlement 21-101 sur *Le fonctionnement du marché* (le « règlement »), qui définit un régime de réglementation adapté à ces nouveaux types de marchés et qui complète le régime applicable aux Bourses et aux systèmes de cotation et de déclaration d'opérations.

La présente instruction générale a pour objet de présenter les vues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur diverses questions relatives au règlement, notamment :

- a) l'analyse de l'optique générale que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adoptée dans le cadre du règlement et de l'objet général de celui-ci;
- b) l'interprétation de divers termes et dispositions du règlement.

1.2 La définition du « titre coté »

L'article 1.1 du règlement définit le titre coté comme un titre inscrit à la cote d'une Bourse reconnue, coté sur un système reconnu de négociation et de déclaration d'opérations, inscrit à la cote d'une Bourse ou coté sur un système de négociation et de déclaration d'opérations reconnu pour l'application du règlement et du Règlement 23-101 sur *Les Règles de négociation* (le « règlement 23-101 »). Un titre intercoté serait considéré comme un titre coté. Un titre qui est seulement inscrit à la cote d'une Bourse étrangère ou qui est seulement coté sur un système de cotation et de déclaration d'opérations étranger correspond à la définition du « titre coté à l'étranger ».

1.3 La définition du « titre coté à l'étranger »

La définition du « titre coté à l'étranger » fait référence aux membres ordinaires de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Pour déterminer la liste actuelle des membres ordinaires, il faut consulter le site Web de l'OICV, à l'adresse www.iosco.org.

PARTIE 2 LE MARCHÉ

2.1 Le marché

- 1) Dans le règlement, le terme « marché » comprend tous les types de systèmes de négociation qui couplent les opérations. Un marché est une Bourse, un système de cotation et de déclaration d'opérations ou un SNP. Les alinéas c) et d) de la définition de « marché » décrivent ce que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières jugent être des SNP. Le courtier qui internalise ses ordres portant sur des titres cotés et n'exécute ni ne déclare les opérations par l'entremise d'une Bourse ou d'un système de cotation et de déclaration d'opérations conformément aux règles de cette Bourse ou de ce système (ou à une dispense de ces règles) est considéré comme un marché, conformément à l'alinéa d) de la définition de « marché », et comme un SNP.
- 2) Deux des particularités d'un « marché » sont de regrouper les ordres de nombreux acheteurs et vendeurs et d'utiliser des méthodes éprouvées, non discrétionnaires selon lesquelles les ordres interagissent.
- 3) Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières sont d'avis qu'une personne ou société regroupe des ordres sur des titres dans les deux cas suivants :
 - a) si elle affiche ou fait connaître d'une autre façon aux participants au marché les indications d'intérêt en vue de négociations entrées dans le système;
 - b) si elle centralise les ordres reçus en vue de leur traitement et de leur exécution (abstraction faite du niveau d'automatisation utilisé).
- 4) Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières sont d'avis que les « méthodes éprouvées, non discrétionnaires » comprennent toute méthode qui dicte les modalités de négociation entre plusieurs acheteurs et vendeurs qui entrent des ordres dans le système. Font notamment partie de ces méthodes le fait de fournir un mécanisme de négociation ou d'établir des règles pour les opérations entre les participants au marché. Une Bourse traditionnelle ou un système informatique, composé de logiciels, de matériel, de protocoles, ou d'une combinaison de ces éléments, par l'entremise duquel les ordres interagissent, ou tout autre mécanisme de négociation qui fournit un moyen ou un endroit pour regrouper les ordres et les exécuter en sont des exemples courants. Des règles qui imposent des priorités d'exécution, comme des règles de priorité fondées sur le temps et le prix, sont des « méthodes éprouvées, non discrétionnaires ».
- 5) Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ne considèrent pas les systèmes suivants comme des marchés au sens du règlement :
 - 1) un système exploité par une personne ou société qui ne permet qu'à un seul vendeur de vendre ses titres, tel qu'un système qui permet aux émetteurs de vendre leurs propres titres aux épargnants (ce qui exclut le courtier visé au paragraphe 7));

- 2) un système qui ne fait qu'acheminer les ordres à un mécanisme où ils sont exécutés;
- 3) un système qui affiche des informations sur des indications d'intérêt en vue de négociations, sans mécanisme pour exécuter des ordres.

Dans les deux premiers cas, le critère des nombreux acheteurs et vendeurs n'est pas respecté. Dans les deux derniers cas, les systèmes d'acheminement et les babillards électroniques ne font pas intervenir de méthodes non discrétionnaires selon lesquelles les parties qui entrent des ordres sont en interaction.

- 6) La personne ou société qui exploite un système décrit au paragraphe 5) doit déterminer si elle effectue des opérations au sens de la législation en valeurs mobilières et si elle est tenue de s'inscrire à titre de courtier selon la législation en valeurs mobilières.
- 7) Les intermédiaires entre courtiers sur obligations ont le choix du mode de réglementation auquel ils seront soumis selon le règlement et selon le règlement 23-101. Chaque intermédiaire entre courtiers sur obligations peut choisir d'être assujéti au Statut 36 de l'ACCOVAM et au Règlement 2100 de l'ACCOVAM; il entre alors dans la définition de l'intermédiaire entre courtiers sur obligations du règlement et il est assujéti aux règles de transparence de la partie 8 du règlement. Ou plutôt l'intermédiaire entre courtiers sur obligations peut choisir d'être un SNP et de se conformer aux dispositions du règlement et du règlement 23-101 applicables à un marché et à un SNP. L'intermédiaire entre courtiers sur obligations qui choisit d'être un SNP n'est pas assujéti au Statut 36 de l'ACCOVAM ni au Règlement 2100 de l'ACCOVAM, mais sera assujéti à toutes les autres règles de l'ACCOVAM applicables à un courtier.

PARTIE 3 LES CARACTÉRISTIQUES DES BOURSES, DES SYSTÈMES DE COTATION ET DE DÉCLARATION D'OPÉRATIONS ET DES SNP

3.1 La Bourse

- 1) La législation canadienne en valeurs mobilières de la plupart des territoires ne définit pas le terme « Bourse ».
- 2) Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières considèrent, de manière générale, qu'un marché, à l'exception d'un système de cotation et de déclaration d'opérations, est une Bourse au sens de la législation en valeurs mobilières dans les cas suivants :
 - a) il impose à un émetteur de conclure un contrat pour que ses titres soient négociés sur le marché, c'est-à-dire que le marché fournit une fonction d'inscription à la cote;
 - b) il fournit, directement ou par l'entremise d'un ou de plusieurs participants au marché, la garantie d'opérations dans les deux sens sur un titre sur une base continue ou raisonnablement continue, c'est-à-dire que le marché a un ou plusieurs participants au marché qui garantissent qu'un cours acheteur et un cours vendeur seront affichés pour un titre sur une base continue ou raisonnablement continue. Par exemple, ce type de garantie de liquidité peut être donné sur les Bourses par l'entremise de négociateurs agissant comme contrepartistes, comme les négociateurs inscrits, les spécialistes ou les teneurs de marché;
 - c) il établit des règles régissant la conduite des participants au marché, en plus des règles fixées par le marché à l'égard de la méthode de négociation ou de l'algorithme employé par eux pour les opérations effectuées sur le système (voir le paragraphe 3));
 - d) il sanctionne les participants au marché, autrement que par l'exclusion du marché, c'est-à-dire que le marché peut infliger des amendes ou prendre des mesures pour faire respecter la réglementation.
- 3) Le SNP qui impose à un adhérent de s'engager à se conformer aux règles d'un fournisseur de services de réglementation dans le cadre du contrat conclu avec lui, n'établit pas des règles « quant à la conduite des adhérents ». En outre, rien n'empêche un marché d'imposer des conditions de crédit aux adhérents ou d'exiger que ces derniers lui présentent des informations financières.
- 4) Les critères du paragraphe 2) ne sont pas limitatifs et il pourrait y avoir d'autres situations où les Autorités canadiennes en valeurs mobilières considéreront qu'un marché constitue une Bourse.

3.2 Le système de cotation et de déclaration d'opérations

- 1) Dans certains territoires, la législation canadienne en valeurs mobilières comprend la notion de système de cotation et de déclaration d'opérations. Un tel système est défini, dans la législation canadienne en valeurs mobilières de ces territoires, comme une personne ou société,

sauf une Bourse ou un courtier inscrit, qui exploite un mécanisme permettant la diffusion des cours pour l'achat et la vente de titres et déclarant les opérations effectuées sur des titres, à l'usage exclusif des courtiers inscrits. Une personne ou société dont l'activité consiste à fournir des données sur le marché ou un babillard sans mécanisme d'exécution ne sera pas considérée habituellement comme constituant un système de cotation et de déclaration d'opérations.

- 2) Un système de cotation et de déclaration d'opérations est considéré comme ayant « coté » un titre lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :
 - a) le titre a été soumis à une procédure d'inscription à la cote ou de cotation;
 - b) l'émetteur du titre ou le courtier négociant le titre a conclu un contrat avec le système de cotation et de déclaration d'opérations pour inscrire le titre à la cote ou le coter.

3.3 La définition du SNP

- 1) Pour qu'un marché constitue un SNP pour l'application du règlement, il ne doit pas exercer certaines activités ni remplir certaines conditions, notamment :
 - a) exiger qu'un contrat d'inscription à la cote soit conclu;
 - b) avoir un ou plusieurs participants au marché garantissant les opérations dans les deux sens sur une base continue ou raisonnablement continue;
 - c) imposer des règles régissant la conduite des adhérents, en plus des règles fixées par le marché à l'égard de la méthode de négociation ou de l'algorithme employé par eux pour les opérations effectuées sur le système;
 - d) sanctionner les adhérents.

De l'avis des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, tout marché, sauf un système de cotation et de déclaration d'opérations, qui exerce de telles activités ou qui remplit ces conditions serait une Bourse et devrait donc être reconnu à ce titre pour exercer son activité, à moins qu'il n'ait obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières.

- 2) Un SNP peut établir des algorithmes de négociation prévoyant qu'une opération s'effectue si certaines conditions sont réunies. Ces algorithmes ne sont pas considérés comme des « règles quant à la conduite des adhérents ».
- 3) Un marché qui entrerait autrement dans la définition d'un SNP au sens du règlement peut demander aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières sa reconnaissance à titre de Bourse.

3.4

Les règles applicables aux SNP

- 1) La partie 6 du règlement ne s'applique qu'à un SNP qui n'est pas une Bourse reconnue ni un membre d'une Bourse reconnue ou d'une Bourse reconnue pour l'application du règlement et du règlement 23-101. Si un SNP est reconnu à titre de Bourse, les dispositions du règlement relatives aux marchés et aux Bourses reconnues s'appliquent.
- 2) Si le SNP est membre d'une Bourse, les règles, les politiques et autres textes semblables de la Bourse s'appliquent au SNP.
- 3) En vertu de l'alinéa a) de l'article 6.1 du règlement, le SNP qui n'est pas membre d'une Bourse reconnue ou d'une Bourse reconnue pour l'application du règlement et du règlement 23-101 doit être inscrit comme courtier pour exercer son activité. A moins de disposition contraire, le SNP inscrit comme courtier est soumis à toutes les règles applicables aux courtiers en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment aux règles imposées par le règlement et par le règlement 23-101. Un SNP exerce son activité sur un territoire s'il fournit un accès direct aux adhérents se trouvant sur ce territoire.
- 4) Le SNP inscrit dans un territoire au Canada qui donne accès, sur un autre territoire au Canada, à des adhérents qui ne sont pas des courtiers inscrits selon la législation en valeurs mobilières doit être inscrit dans cet autre territoire. Toutefois, si tous les adhérents du SNP dans cet autre territoire y sont inscrits comme courtiers, l'autorité en valeurs mobilières de l'autre territoire peut envisager d'accorder une dispense de l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue à l'alinéa a) de l'article 6.1 du règlement et de l'obligation d'inscription en vertu de la législation en valeurs mobilières. Pour déterminer si la dispense est dans l'intérêt public, l'autorité en valeurs mobilières prendra en compte divers facteurs, notamment le fait que le SNP est inscrit dans un autre territoire et le fait qu'il n'y traite qu'avec des courtiers inscrits.
- 5) L'alinéa b) de l'article 6.1 du règlement oblige le SNP à être membre d'une entité d'autorégulation. L'adhésion à une telle entité est obligatoire pour trois raisons : l'adhésion au Fonds canadien de protection des épargnants, les exigences de capital et les procédures de compensation et de règlement. À l'heure actuelle, l'ACCOVAM est la seule entité correspondant à cette définition.
- 6) Un SNP ne peut se prévaloir d'une dispense d'inscription par ailleurs ouverte à un courtier en vertu de la législation en valeurs mobilières, même s'il est inscrit comme courtier (sauf disposition contraire du règlement), parce qu'il est également un marché et que d'autres considérations entrent en ligne de compte.
- 7) Le paragraphe 1) de l'article 6.7 du règlement prévoit que le SNP doit aviser par écrit l'autorité en valeurs mobilières lorsqu'il atteint ou dépasse l'un ou l'autre de trois seuils. Dès qu'elle sera informée que l'un de ces seuils a été atteint ou dépassé, l'autorité en valeurs mobilières compte procéder à un examen du SNP, de sa structure et de son activité pour déterminer si la personne ou société qui exploite le SNP doit être considérée comme une Bourse au sens de la législation en valeurs mobilières. L'autorité en valeurs mobilières compte procéder à cet examen puisque chacun de ces seuils peut être une indication que le

SNP domine le marché d'un type de titres, de sorte qu'il serait plus approprié de régir ce SNP comme une Bourse. Lorsque plusieurs autorités canadiennes en valeurs mobilières doivent procéder à cet examen, elles entendent concerter leur examen. Les seuils de volume mentionnés au paragraphe 1) de l'article 6.7 et à l'article 12.2 du règlement sont établis par type de titres. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières considèrent qu'un type de titres constitue une catégorie distincte de titres, par exemple, les titres de participation, les titres privilégiés, les titres d'emprunt ou les options.

- 8) Le marché qui est tenu de donner l'avis prévu à l'article 6.7 du règlement effectue le calcul en fonction d'information accessible au public.
- 9) Le paragraphe 2) de l'article 6.10 et le paragraphe 2) de l'article 6.11 du règlement prévoient que le SNP doit obtenir une confirmation de ses adhérents. La confirmation peut prendre diverses formes : la signature de l'adhérent, l'apposition de ses initiales dans une case prévue à cette fin ou le fait de cocher une case prévue à cet effet. La confirmation peut se faire par voie électronique. La confirmation doit se rapporter spécifiquement à la mise en garde en question et indiquer que l'adhérent a bien reçu la mise en garde. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières sont d'avis qu'il incombe au SNP de veiller à ce que la confirmation soit obtenue de l'adhérent en temps opportun.

PARTIE 4 LA RECONNAISSANCE À TITRE DE BOURSE OU DE SYSTÈME DE COTATION ET DE DÉCLARATION D'OPÉRATIONS**4.1 La reconnaissance à titre de Bourse ou de système de cotation et de déclaration d'opérations**

- 1) Pour déterminer si elles doivent reconnaître une Bourse ou un système de cotation et de déclaration d'opérations, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières doivent déterminer si cette décision est conforme à l'intérêt public.
- 2) Dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières considéreront divers facteurs, notamment
 - a) la manière dont la Bourse ou le système de cotation et de déclaration d'opérations se propose de se conformer au règlement;
 - b) si la Bourse ou le système de cotation et de déclaration d'opérations a une représentation juste et significative au sein de son conseil d'administration, compte tenu de la nature et de la structure de la Bourse ou du système de cotation et de déclaration d'opérations;
 - c) si la Bourse ou le système de cotation et de déclaration d'opérations possède des ressources financières suffisantes pour bien remplir ses fonctions;
 - d) si les règles, les politiques et les autres textes similaires de la Bourse ou du système de cotation et de déclaration d'opérations peuvent garantir que ses activités soient menées de façon ordonnée de manière à assurer la protection des investisseurs.

PARTIE 5 LES ORDRES**5.1 Les ordres**

- 1) Le terme « ordre » est défini à l'article 1.1 du règlement comme l'indication ferme, par une personne ou société agissant à titre de contrepartiste ou de mandataire, de sa volonté d'acheter ou de vendre un titre. En raison de cette définition, le marché qui affiche des indications d'intérêt réelles, non fermes, notamment des indications d'intérêt en vue d'acheter ou de vendre un titre donné, sans cours ni quantité associé à ces indications, n'affiche pas d' « ordres ».
- 2) La désignation employée ne permet pas nécessairement de décider s'il s'agit d'un ordre. C'est plutôt ce qui se produit réellement entre l'acheteur et le vendeur qui détermine s'il s'agit d'une indication « ferme ». Au minimum, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières considéreront qu'il s'agit d'une indication « ferme » si elle peut être exécutée sans autre discussion entre la personne ou société l'ayant entrée et la contrepartie. Même si la personne ou société doit ultérieurement donner son assentiment à l'exécution, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières considéreront l'indication comme ferme si cet accord ultérieur est toujours, ou presque toujours, donné, ce qui en fait dans une large mesure une formalité. Ainsi, s'il est présumé avec une netteté plus ou moins grande, sur le fondement d'accords ou des rapports antérieurs entre les parties, que l'opération sera conclue au prix indiqué, l'indication donnée sera considérée comme un ordre.
- 3) Une indication ferme de l'intention d'acheter ou de vendre un titre comprend des cotations de cours acheteur ou vendeur, des ordres au marché, des ordres à cours limité et tout autre ordre comportant une indication de prix. Pour l'application des articles 7.1, 7.3, 8.1 et 8.2 du règlement, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ne considèrent pas comme des indications fermes les ordres assortis de conditions spéciales, notamment tout ou rien, une quantité minimale ou une livraison au comptant ou différée.
- 4) Ce n'est pas le niveau d'automatisation qui détermine si un ordre a été passé. Les ordres peuvent être passés par téléphone autant que par voie électronique.

PARTIE 6 LES FORMULAIRES À DÉPOSER

6.1 Les formulaires à déposer

- 1) Selon le paragraphe 1) de l'article 3.1 du règlement, la demande de reconnaissance à titre de Bourse se fait au moyen du formulaire prévu à l'annexe 21-101A1. Ce paragraphe ne s'applique pas aux Bourses qui ont été reconnues avant l'entrée en vigueur du règlement.
- 2) Les formulaires déposés par le marché en vertu du règlement resteront confidentiels. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières estiment qu'ils contiennent de l'information privée et de nature financière, commerciale et technique et que le besoin de confidentialité des déposants prévaut sur le respect du principe de l'accès public.
- 3) Selon le paragraphe 1) de l'article 3.2 du règlement, la Bourse reconnue doit déposer, au moins 45 jours avant de mettre en œuvre tout changement significatif touchant un point du formulaire prévu à l'annexe 21-101A1, une description du changement ou une modification des informations fournies dans le formulaire, de la manière indiquée à cette annexe. Selon les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, un changement significatif s'entend notamment d'un changement dans les informations contenues dans les annexes A, B, G, I, J, K, M, N, P et Q du formulaire. Il en est de même pour les modifications que dépose le système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations aux termes du paragraphe 1) de l'article 4.2 du règlement.
- 4) La Bourse reconnue ou le système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations qui dépose des modifications des informations fournies dans le formulaire prévu à l'annexe 21-101A1 les numérote à la suite l'une de l'autre.
- 5) Il se peut que la législation en valeurs mobilières ou les modalités de reconnaissance de la Bourse ou du système de cotation et de déclaration d'opérations exigent que la Bourse reconnue ou le système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations qui renonce volontairement à ce statut dépose un avis ou une demande auprès de l'autorité en valeurs mobilières.
- 6) Selon le paragraphe 2) de l'article 6.4 du règlement, au moins 45 jours avant de mettre en œuvre un changement significatif sur un point du formulaire prévu à l'annexe 21-101A2, le SNP dépose une modification des informations fournies sur ce formulaire, de la manière indiquée à l'annexe. Selon les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, constitue un changement significatif au fonctionnement d'un SNP la modification de la plate-forme d'exploitation du SNP, des types de titres négociés ou des types d'adhérents.
- 7) Selon le paragraphe 4) de l'article 6.4 du règlement, le SNP doit déposer le formulaire prévu à l'annexe 21-101A3 aux dates suivantes : le 30 avril (pour le trimestre se terminant le 31 mars), le 30 juillet (pour le trimestre se terminant le 30 juin), le 30 octobre (pour le trimestre se terminant le 30 septembre) et le 30 janvier (pour le trimestre se terminant le 31 décembre).

- 8) Le SNP qui dépose un avis de son intention d'exercer l'activité de Bourse selon l'article 6.6 du règlement et qui entend commencer à exercer l'activité de Bourse dépose le formulaire prévu à l'annexe 21-101A1.

6.2 Le dépôt des formulaires en format électronique

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières demandent que tous les formulaires et toutes les pièces qui doivent être déposés selon le règlement soient déposés en format électronique, lorsque c'est possible.

PARTIE 7 LES RÈGLES APPLICABLES SEULEMENT AUX BOURSES ET AUX SYSTÈMES DE COTATION ET DE DÉCLARATION D'OPÉRATIONS**7.1 Les règles d'accès**

L'article 5.1 du règlement établit les règles d'accès qui s'appliquent à la Bourse reconnue et au système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières font observer que les règles d'accès ne limitent cependant pas le pouvoir d'une Bourse ou d'un système de cotation et de déclaration d'opérations de fixer des normes d'accès raisonnables. En outre, à l'alinéa b), les termes « une personne ou société » s'entendent aussi d'un système ou d'un mécanisme exploité par une personne ou une société.

7.2 Les règles de conformité

Selon l'article 5.4 du règlement, la Bourse reconnue ou le système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations doit établir une procédure appropriée pour sanctionner les contraventions à la législation en valeurs mobilières et à ses règles et autres textes similaires. Cet article n'exclut pas l'intervention de toute autre personne ou société en vue de faire respecter la réglementation, notamment des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ou du fournisseur de services de réglementation.

7.3 Le dépôt des règles

Selon l'article 5.5 du règlement, la Bourse reconnue ou le système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations doit déposer les règles, politiques et autres textes similaires, de même que leurs modifications, selon les exigences de l'autorité en valeurs mobilières. Au départ, les règles, politiques et autres textes seront tous examinés avant leur mise en œuvre par la Bourse ou le système de cotation et de déclaration d'opérations. L'autorité en valeurs mobilières compte élaborer et mettre en œuvre un protocole définissant la procédure d'examen et d'approbation des règles, politiques et autres textes similaires, ainsi que de leurs modifications.

PARTIE 8 LES RÈGLES NE S'APPLIQUANT QU'AUX SNP**8.1 Le traitement confidentiel par le SNP des informations sur les opérations**

- 1) Selon le paragraphe 2) de l'article 6.8 du règlement, le SNP ne peut exercer son activité à titre de SNP à moins d'avoir mis en place des mesures de protection et des procédures raisonnables visant à protéger les informations sur les opérations des adhérents, notamment :
 - a) en limitant l'accès aux informations sur les opérations des adhérents, telles que l'identité des adhérents et leurs ordres, aux employés du SNP ou aux personnes ou sociétés dont le SNP a retenu les services pour exploiter le système ou pour assurer la conformité du SNP à la législation canadienne en valeurs mobilières;
 - b) en mettant en place des procédures pour assurer que les employés du SNP ne puissent utiliser ces informations pour effectuer des opérations pour leur propre compte.
- 2) Les procédures prévues au paragraphe 1) doivent être claires et non ambiguës et être présentées à tous les employés et aux mandataires du SNP, qu'ils soient ou non directement responsables du fonctionnement du SNP.
- 3) Aucune disposition de l'article 6.8 du règlement n'empêche un SNP de se conformer à l'Instruction générale n° C-41 ou au règlement canadien le remplaçant. Cette précision est nécessaire du fait qu'un courtier en valeurs mobilières qui exerce l'activité de SNP peut être un intermédiaire pour l'application de l'Instruction générale canadienne n° C-41 ou du texte la remplaçant et être tenu de divulguer des informations en vertu de ce texte.

8.2 Règles d'accès

L'article 6.13 du règlement énonce les règles d'accès qui s'appliquent aux SNP. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières font observer que les règles d'accès ne limitent pas le pouvoir d'un SNP de fixer des normes d'accès raisonnables et que, à l'alinéa b), les termes « une personne ou société » s'entendent aussi d'un système ou d'un mécanisme exploité par une personne ou une société.

PARTIE 9 LES RÈGLES DE TRANSPARENCE DE L'INFORMATION POUR LES MARCHÉS SUR LESQUELS SE NÉGOCIENT DES TITRES COTÉS

9.1 Les règles de transparence de l'information pour les marchés sur lesquels se négocient des titres cotés

- 1) Selon le paragraphe 7.1(1) du règlement, le marché qui affiche à l'intention d'une personne ou société des ordres portant sur des titres cotés fournit de l'information à une agence de traitement de l'information ou, en l'absence d'agence de traitement de l'information, à un fournisseur d'information qui respecte les normes établies par un fournisseur de services de réglementation. Selon l'article 7.2, le marché fournit à une agence de traitement de l'information de l'information sur des ordres portant sur des titres cotés exécutés ou, en l'absence d'agence de traitement de l'information, à un fournisseur d'information qui respecte les normes établies par un fournisseur de services de réglementation. Certains marchés, comme les Bourses, peuvent être fournisseurs de services de réglementation et établiront les normes applicables aux fournisseurs d'information qu'ils emploient pour s'assurer que l'information affichée par ces derniers sur les ordres et les opérations est exacte et à jour, et qu'elle favorise l'intégrité du marché. Si le marché a conclu en vertu du règlement 23-101 un contrat avec un fournisseur de services de réglementation, il doit fournir de l'information à celui-ci et à un fournisseur d'information qui respecte les normes établies par le fournisseur de services de réglementation.
- 2) Pour être conforme aux articles 7.1 et 7.2 du règlement, l'information que le marché fournit à une agence de traitement de l'information ou à un fournisseur d'information doit préciser l'identité du marché et contenir tout autre renseignement utile, notamment le volume, le symbole, le cours et l'heure de l'ordre ou de l'opération.
- 3) Chaque fournisseur de services de réglementation définira le processus, la teneur des listes de données réglementaires et de l'information à fournir selon les règles de transparence, y compris les données de base, le catalogue de messages et les normes sur le niveau de service. Il établira également les normes de niveau de service pour la transmission et la réception des données sur le marché par les fournisseurs d'information et les marchés, en vertu des articles 7.1 et 7.2 du règlement.
- 4) Le fournisseur de services de réglementation identifiera au moyen d'un processus de certification les fournisseurs d'information qui respectent les normes imposées par lui en vertu des articles 7.1 et 7.2 du règlement.
- 5) S'il existe plusieurs fournisseurs de services de réglementation, nous nous attendons à ce que leurs normes soient compatibles. Afin de garantir l'intégrité du marché pour la négociation de titres sur plusieurs marchés, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières surveilleront les fournisseurs de services de réglementation et examineront leurs normes pour s'assurer que la teneur de l'information, les normes sur le niveau de service et les autres normes pertinentes sont similaires pour l'essentiel.

PARTIE 10 LES RÈGLES DE TRANSPARENCE DE L'INFORMATION POUR LES TITRES D'EMPRUNT NON COTÉS

10.1 Les règles de transparence de l'information pour les marchés négociant des titres d'emprunt non cotés

- 1) L'obligation de transparence de l'information relative aux ordres et aux opérations sur les titres d'emprunt publics prévue à l'article 8.1 du règlement ne s'appliquera pas avant le 1^{er} janvier 2012. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières continueront à examiner les obligations de transparence pour décider s'il y a lieu de modifier celles visées aux paragraphes 2 et 3.
- 2) Les exigences de l'agence de traitement de l'information en ce qui concerne les titres d'emprunt publics sont les suivantes :
 - a) Le marché sur lequel se négocient des titres d'emprunt publics et l'intermédiaire entre courtiers sur obligations sont tenus de fournir en temps réel de l'information sur tous les cours acheteurs et vendeurs affichés sur le marché en ce qui concerne les titres d'emprunt non cotés désignés par l'agence de traitement de l'information. Les éléments d'information à fournir comprennent notamment le type de titre, l'émetteur, le coupon et l'échéance du titre, la meilleure demande et la meilleure offre et le volume total déclaré pour chacune de ces demandes et offres;
 - b) Le marché sur lequel se négocient des titres d'emprunt publics et l'intermédiaire entre courtiers sur obligations sont tenus de fournir en temps réel de l'information sur toutes les opérations sur titres d'emprunt publics désignés par l'agence de traitement de l'information. Les éléments d'information à fournir comprennent notamment le type de titre, l'émetteur, la série, le coupon et l'échéance du titre, le cours, la date et l'heure de l'opération et le volume.
- 3) Les obligations de l'agence de traitement de l'information concernant les titres d'emprunt privés sont les suivantes :
 - a) Les marchés sur lesquels des titres d'emprunt privés sont négociés, les intermédiaires entre courtiers sur obligations et les courtiers négociant de tels titres hors marché doivent fournir, dans un délai d'une heure après l'opération ou un délai plus court fixé par l'agence de traitement de l'information, le détail des opérations effectuées sur tous les titres d'emprunt privés désignés par l'agence, notamment le type de contrepartie, l'émetteur, le type de titre, la catégorie, la série, le coupon et l'échéance du titre, le cours et l'heure de l'opération et, sous réserve des plafonds indiqués ci-dessous, le volume négocié. Si la valeur nominale d'une opération sur des titres d'emprunt privés de qualité supérieure est supérieure à 2 millions de dollars, le détail de l'opération à fournir à l'agence de traitement de l'information doit indiquer « 2 000 000 \$ + ». Si la valeur nominale d'une opération sur tout autre titre d'emprunt privé est supérieure à 200 000 \$, le détail de l'opération à fournir à l'agence de traitement de l'information doit indiquer « 200 000 \$ + ».

- b) Bien que les marchés doivent fournir de l'information sur les ordres portant sur les titres d'emprunt privé en vertu du paragraphe 1 de l'article 8.2 du règlement, l'agence de traitement de l'information n'exige pas que cette information lui soit fournie.
- c) Le marché, l'intermédiaire entre courtiers sur obligations ou le courtier satisfait aux obligations prévues aux paragraphes 1 et 3 à 5 de l'article 8.2 du règlement en fournissant de l'information exacte et à jour à un fournisseur d'information qui répond aux normes établies par un fournisseur de services de réglementation des marchés de titres à revenu fixe.
- 4) Le marché sur lequel l'opération est exécutée ne sera indiqué que s'il le souhaite.
- 5) L'agence de traitement de l'information est tenue d'appliquer des critères et un processus transparents dans la sélection des titres d'emprunt publics et des titres d'emprunt privés désignés, ainsi que de diffuser ces critères et ce processus dans le public.
- 6) Par « titre d'emprunt privé de qualité supérieure », il faut entendre un titre d'emprunt privé qui a reçu de l'une des agences de notation suivantes une note égale ou supérieure à la note indiquée ci-dessous ou à la catégorie de notation qui précède ou remplace l'une de celles indiquées ci-dessous :

Agence de notation	Titre d'emprunt à long terme	Titre d'emprunt à court terme
Fitch, Inc.	BBB	F3
Dominion Bond Rating Service Limited	BBB	R-2
Moody's Investors Service, Inc.	Baa	Prime-3
Standard & Poors Corporation	BBB	A-3

- 7) Par « titre d'emprunt privé non de qualité supérieure », il faut entendre un titre d'emprunt privé qui n'est pas de qualité supérieure.
- 8) L'agence de traitement de l'information publiera la liste des titres d'emprunt publics désignés et des titres d'emprunt privés désignés. Elle donnera un préavis raisonnable de toute modification de la liste.
- 9) L'agence de traitement de l'information peut demander que des modifications soient apportées aux règles de transparence en déposant une modification des informations fournies sur le formulaire prévu à l'Annexe 21-101A5 auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, conformément au paragraphe 14.2(1) du règlement. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières examineront la modification proposée pour s'assurer qu'elle n'est pas contraire à l'intérêt public, préserver l'équité et garantir un juste équilibre entre les règles de transparence et la qualité du marché (en termes de liquidité et d'efficacité) dans chaque secteur du marché. Tout projet de modification des règles de transparence fera également l'objet d'une consultation des participants au marché.

10.2 **La liste consolidée** – Selon l'article 8.3 du règlement, l'agence de traitement de l'information doit produire une liste consolidée en temps réel présentant l'information fournie à l'agence de traitement de l'information.

PARTIE 11 L'INTÉGRATION DES MARCHÉS**11.5 L'intégration des marchés**

Bien que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières aient supprimé le concept d'« intégrateur de marchés », elles estiment toujours que l'intégration est importante pour nos marchés. Elles comptent y parvenir en veillant au respect des obligations d'accès équitable et d'exécution au meilleur prix. Elles feront le suivi pour s'assurer que l'absence d'intégrateur de marchés n'a pas d'effet préjudiciable sur le marché.

PARTIE 12 L'INFORMATION À FOURNIR SUR LES FRAIS DE TRANSACTION POUR LE MARCHÉ**12.1 L'information sur les frais de transaction à fournir par le marché**

Selon l'article 10.1 du règlement, le marché doit mettre son barème des frais de transaction à la disposition du public. Il n'est pas de l'intention des Autorités canadiennes en valeurs mobilières que la commission perçue par le courtier pour des services de courtier soit communiquée. Chaque marché est tenu d'afficher publiquement le barème de tous les frais de transaction applicables aux participants d'un autre marché pour avoir accès à un ordre et exécuter une opération affichée par l'entremise de l'agence de traitement de l'information ou d'un fournisseur d'information. L'obligation de communiquer les frais de transaction n'entraîne pas l'obligation pour chaque marché de calculer un prix combiné.

PARTIE 13 LES RÈGLES DE TENUE DE DOSSIERS**13.1 Les règles de tenue de dossiers**

La partie 11 du règlement oblige le marché à tenir certains dossiers. De manière générale, selon les dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières peuvent obliger un marché à leur remettre les dossiers qu'il est obligé de tenir en vertu de la législation en valeurs mobilières, y compris les dossiers à tenir en vertu de la partie 11.

13.2 La synchronisation des horloges

Selon le paragraphe 1) de l'article 11.5, le marché sur lequel se négocient des titres cotés ou des titres cotés à l'étranger, l'agence de traitement de l'information qui reçoit de l'information sur ces titres, le courtier qui négocie ces titres et le fournisseur de services de réglementation chargé de la surveillance des activités des marchés sur lesquels se négocient ces titres doivent synchroniser leurs horloges. Selon le paragraphe 2) de l'article 11.5, le marché sur lequel se négocient des titres d'emprunt privés ou publics, l'agence de traitement de l'information qui reçoit de l'information sur ces titres, le courtier qui négocie ces titres, l'intermédiaire entre courtiers sur obligations qui négocie ces titres et le fournisseur de services de réglementation chargé de la surveillance des activités des marchés sur lesquels se négocient ces titres doivent synchroniser leurs horloges. De l'avis des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la synchronisation signifie que, dans la plupart des circonstances, les horloges sont à moins de deux secondes l'une de l'autre. La synchronisation des horloges doit être vérifiée au moins une fois par jour et les horloges doivent être ajustées une fois par semaine. Pour les titres cotés et les titres cotés à l'étranger, les marchés, l'agence de traitement de l'information, les courtiers et les fournisseurs de services de réglementation doivent choisir la norme de temps nationale appropriée que doivent utiliser toutes les parties pour synchroniser les horloges. Pour les titres d'emprunt non cotés, les marchés, l'agence de traitement de l'information, les courtiers et le fournisseur de services de réglementation doivent choisir une norme de temps nationale appropriée que doivent utiliser toutes les parties pour synchroniser les horloges.

PARTIE 14 LA CAPACITÉ, L'INTÉGRITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES DU MARCHÉ**14.1 La capacité, l'intégrité et la sécurité des systèmes du marché**

- 1) Selon l'alinéa a) l'article 12.1 du règlement, le marché doit respecter certaines normes de capacité, d'intégrité et de sécurité des systèmes. Selon les alinéas b) et c) de l'article 12.1 du règlement, la Bourse reconnue, le système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations et le SNP dont les opérations excèdent le seuil prévu à l'article 12.2 doivent respecter certaines normes supplémentaires de capacité, d'intégrité et de sécurité des systèmes.
- 2) Les contrôles décrits à l'alinéa a) l'article 12.1 du règlement doivent être effectués au moins une fois l'an. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières comptent que ces contrôles soient exercés encore plus souvent si le marché subit un changement considéré comme important sur le plan de la structure ou du volume des opérations qui nécessite que ces contrôles soient exercés plus souvent pour que le marché puisse offrir un service approprié à ses participants.
- 3) L'examen indépendant mentionné à l'alinéa b) de l'article 12.1 du règlement doit être effectué par un personnel de vérification compétent et indépendant, conformément à des procédés et à des normes de vérification reconnus.
- 4) Le SNP doit se conformer aux alinéas b) et c) de l'article 12.1 du règlement dès qu'il satisfait au critère de volume prévu à l'article 12.2 du règlement. Il demeure soumis à ces alinéas même si, par la suite, il ne satisfait plus au critère de volume, à moins qu'il n'obtienne une dispense en vertu de l'article 15.1 du règlement.

PARTIE 15 LA COMPENSATION ET LE RÈGLEMENT**15.1 La compensation et le règlement**

Selon le paragraphe 1) de l'article 13.1 du règlement, toutes les opérations exécutées par l'entremise d'un SNP doivent être déclarées et réglées par l'entremise d'une chambre de compensation. Selon les paragraphes 2) et 3) de l'article 13.1 du règlement, le SNP et son adhérent doivent conclure une entente indiquant quelle entité s'occupera de déclarer et de régler les opérations sur titres. Si l'adhérent est inscrit comme courtier selon la législation en valeurs mobilières, le SNP, l'adhérent ou le mandataire de l'adhérent qui est membre d'une chambre de compensation peuvent s'occuper de déclarer et de régler les opérations. Si l'adhérent n'est pas inscrit comme courtier selon la législation en valeurs mobilières, le SNP ou le mandataire de l'adhérent qui est membre d'une chambre de compensation peuvent s'occuper de déclarer et de régler les opérations. Il incombe au SNP de veiller à ce qu'une entente avec l'adhérent soit en place avant l'exécution de la première opération pour un adhérent. Si l'entente n'est pas en place au moment de l'exécution de l'opération, c'est le SNP qui sera responsable de la compensation et du règlement de l'opération en cas de défaillance.

PARTIE 16 L'AGENCE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION**16.1 L'agence de traitement de l'information**

- 1) Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières sont convaincues qu'il est important pour ceux qui effectuent des opérations de disposer d'une information exacte sur les cours auxquels les opérations sur des titres particuliers sont effectuées (c'est-à-dire la dernière vente déclarée) et les cours auxquels d'autres opérateurs ont indiqué qu'ils étaient disposés à acheter ou à vendre (c'est-à-dire les ordres).
- 2) La raison d'être de l'agence de traitement de l'information est d'assurer l'existence d'une information rapide et exacte sur les ordres et les opérations et de garantir un accès équitable à cette information.

16.2 Le choix de l'agence de traitement de l'information

- 1) Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières examineront le formulaire prévu à l'annexe 21-101A5 pour déterminer s'il est contraire à l'intérêt public que la personne ou société ayant déposé le formulaire joue le rôle d'agence de traitement de l'information. Elles considéreront divers facteurs, notamment
 - a) la capacité, les normes et les procédures de collecte, de traitement, de distribution et de publication de l'information sur les ordres visant des titres et les opérations sur titres;
 - b) si tous les marchés peuvent obtenir l'accès à l'agence de traitement de l'information à des conditions équitables et raisonnables, sans discrimination indue;
 - c) la qualification du personnel;
 - d) si l'agence de traitement de l'information possède des ressources financières suffisantes pour bien remplir ses fonctions;
 - e) l'existence d'une autre entité exerçant la fonction proposée pour le même type de titres;
 - f) les rapports sur les systèmes prévus en b) de l'article 14.5 du règlement.
- 2) Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières demandent que les formulaires et les annexes soient déposés en format électronique, lorsque c'est possible.
- 3) Les formulaires déposés par l'agence de traitement de l'information en vertu du règlement resteront confidentiels. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières estiment qu'ils contiennent de l'information privée et sensible de nature financière, commerciale et technique et que le besoin de confidentialité des déposants prévaut sur le respect du principe de l'accès public.

16.3 Le changement dans les informations

Selon le paragraphe 1) de l'article 14.2 du règlement, l'agence de traitement de l'information est tenue de déposer une modification des informations fournies dans le formulaire prévu à l'annexe 21-101A5 au moins 45 jours avant de mettre en œuvre un changement important touchant un point de ce formulaire, de la manière prévue à l'annexe 21-101A5. Selon les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, un changement important s'entend d'un changement apporté aux informations fournies dans les annexes A, B, F, G, H, O, P, Q, R, S et à la rubrique 10 de ce formulaire.

Règlement modifiant la Norme canadienne 23-101, Les règles de négociation

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 2^o, 3^o, 8^o, 9.1^o, 11^o, 15^o, 26^o, 32^o et 34^o)

1. Le titre de la Norme canadienne 23-101, Les règles de négociation est remplacé par le suivant :

«Règlement 23-101 sur les règles de négociation».

2. L'article 1.1 de cette norme canadienne est abrogé.

3. L'article 1.2 de cette norme canadienne est remplacé par le suivant :

«**1.2 Interprétation** - Les expressions définies ou interprétées dans le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, adopté par la Commission des valeurs mobilières du Québec en vertu de la décision n^o 2001-C-0409 du 28 août 2001, et utilisées dans le présent règlement s'entendent au sens du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché.»

4. L'article 2.1 de cette norme canadienne est modifié par le remplacement des mots «de la norme», «de la présente norme» et «aux règles, politiques et autres textes similaires» par respectivement les mots «du règlement», «du présent règlement» et «à des règles similaires».

5. L'article 3.1 de cette norme canadienne est modifié par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

«2) En Alberta, en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec et en Saskatchewan, les dispositions du Securities Act (R.S.A. 2000, c. S-4), du Securities Act (R.S.B.C. 1996, ch. 418), de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.O., 1990, c. S.5), de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-V-1.1) et du The Securities Act,

1988 (S.S. 1988-89, c. S-42.2), respectivement, visant la manipulation et la fraude s'appliquent au lieu du paragraphe 1.».

6. L'article 7.2 de cette norme canadienne est modifié par le remplacement, dans le paragraphe *a*, des mots « de la Bourse reconnue et de ses membres » par les mots « des membres de la Bourse reconnue ».

7. L'article 7.4 de cette norme canadienne est modifié par le remplacement, dans le paragraphe *a*, des mots « du système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations et de ses utilisateurs » par les mots « des utilisateurs du système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations ».

8. L'article 8.4 de cette norme canadienne est modifié par l'insertion, dans le paragraphe *c* et après les mots « ordres et directives donnés par le fournisseur de services de réglementation », des mots « à ce titre ».

9. L'article 8.5 de cette norme canadienne est abrogé.

10. L'article 9.3 de cette norme canadienne est modifié par la suppression du paragraphe 2.

11. L'article 10.3 de cette norme canadienne est abrogé.

12. L'article 11.1 de cette norme canadienne est modifié par l'insertion :

1° de « 1) » avant les mots « La présente partie » ;

2° du paragraphe suivant :

« 2) La présente partie ne s'applique pas au courtier ou à l'intermédiaire entre courtiers sur obligations qui, concernant des titres particuliers, satisfait à des obligations similaires établies par un fournisseur de services de réglementation et approuvées par l'autorité en valeurs mobilières compétente. ».

13. L'article 11.2 de cette norme canadienne est modifié :

1° dans le paragraphe 1 :

a) par l'insertion, après le mot « titres », de « de participation, des titres à revenu fixe ou d'autres titres désignés par un fournisseur de services de réglementation » ;

b) par l'addition, après le sous-paragraphe *q*, des suivants :

« *r*) si l'ordre est pour le compte d'un initié ;

s) toute autre indication exigée par le fournisseur de services de réglementation. » ;

2° par le remplacement des paragraphes 5 et 6 par les suivants :

« 5) **La transmission de l'information sur les ordres** – Le courtier et l'intermédiaire entre courtiers sur obligations enregistrent et transmettent à l'autorité en valeurs mobilières ou au fournisseur de services de réglementation l'information que ceux-ci exigent, dans un délai de dix jours ouvrables et sous la forme électronique que ce fournisseur ou l'autorité en valeurs mobilières détermine.

6) **La forme électronique** – L'enregistrement conservé par le courtier et l'intermédiaire entre courtiers sur obligations conformément aux paragraphes 1 à 4 et la transmission de l'information à l'autorité en valeurs mobilières ou au fournisseur de services de réglementation prévue au paragraphe 5 se feront sous forme électronique au plus tard le 1^{er} janvier 2010.

7) **Les règles de conservation des enregistrements** – Le courtier et l'intermédiaire entre courtiers sur obligations conservent tous les enregistrements pendant au moins sept ans à compter de la création de l'enregistrement visé par le présent article et, pendant les deux premières années de cette période, dans un endroit facilement accessible. ».

14. Cette norme canadienne est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « de la norme », « de la présente norme », « à la présente norme » et « la présente norme » par respectivement « du règlement », « du présent règlement », « au présent règlement » et « le présent règlement », compte tenu des adaptations nécessaires.

15. Cette norme canadienne est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, de « de la NC 21-101 » par « du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché », compte tenu des adaptations nécessaires.

16. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

47808

**INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 23-101
SUR LES RÈGLES DE NÉGOCIATION**

TABLE DES MATIÈRES

<u>PARTIE</u>	<u>TITRE</u>	<u>PAGE</u>
PARTIE 1	INTRODUCTION	1
	1.1 Introduction	1
	1.2 Les principes de négociation justes et équitables	1
PARTIE 2	LE CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT	2
	2.1 Le champ d'application du règlement	2
PARTIE 3	LA MANIPULATION ET LA FRAUDE	3
	3.1 La manipulation et la fraude	3
PARTIE 4	L'EXÉCUTION AU MEILLEUR PRIX	5
	4.1 L'exécution au meilleur prix	5
PARTIE 5	LES SUSPENSIONS DE COTATION	7
	5.1 Les suspensions de cotation	7
PARTIE 6	LES HEURES DE NÉGOCIATION	8
	6.1 Les heures de négociation	8
PARTIE 7	LA SURVEILLANCE ET LES MESURES D'APPLICATION	9
	7.1 La surveillance et les mesures d'application des règles établies par la Bourse reconnue ou le système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations	9
	7.2 La surveillance et les mesures d'application dans le cas du SNP	9
	7.3 La surveillance et les mesures d'application dans le cas de l'intermédiaire entre courtiers sur obligations	9
	7.4 La surveillance et les mesures d'application dans le cas du courtier exécutant des opérations sur des titres d'emprunt non cotés hors marché	10
PARTIE 8	LES RÈGLES SUR LA PISTE DE VÉRIFICATION	11
	8.1 Les règles sur la piste de vérification	11
	8.2 La transmission de l'information au fournisseur de services de réglementation	11
	8.3 La piste de vérification électronique	11

PARTIE 1 INTRODUCTION**1.1 Introduction**

La présente instruction générale a pour objet de présenter les vues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur diverses questions relatives au règlement canadien 23-101 sur *les règles de négociation* (le « règlement »), notamment :

- a) l'analyse de l'optique générale que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adoptée pour formuler le règlement, et de l'objet général de celui-ci;
- b) l'interprétation de divers termes et dispositions du règlement.

1.2 Les principes de négociation justes et équitables

Le règlement traite de pratiques de négociation précises, mais en règle générale, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières attendent des participants au marché qu'ils traitent de manière ouverte et loyale, selon des principes de négociation justes et équitables.

PARTIE 2 LE CHAMP D'APPLICATION DE DU RÈGLEMENT**2.1 Le champ d'application du règlement**

Selon l'article 2.1 du règlement, une personne ou société est dispensée de l'application du paragraphe 1) de l'article 3.1 et des parties 4 et 5 du règlement dès lors qu'elle se conforme à des règles similaires établies par une Bourse reconnue qui, directement, surveille la conduite de ses membres et prend les mesures d'application des règles établies conformément au paragraphe 1) de l'article 7.1 du règlement, par un système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations qui, directement, surveille la conduite de ses adhérents et prend les mesures d'application des règles établies conformément au paragraphe 1) de l'article 7.3 du règlement, ou par un fournisseur de services de réglementation. Les règles sont déposées par la Bourse reconnue, le système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations ou le fournisseur de services de réglementation et approuvés par l'autorité en valeurs mobilières. Si une personne ou société ne se conforme pas aux exigences de la Bourse reconnue, du système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations ou du fournisseur de services de réglementation, la dispense ne s'applique pas et la personne ou société est assujettie au paragraphe 1) de l'article 3.1 et aux parties 4 et 5 du règlement. La dispense du paragraphe 1) de l'article 3.1 ne s'applique pas en Alberta, en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec ni en Saskatchewan, et les dispositions pertinentes de la législation en valeurs mobilières s'appliquent.

PARTIE 3 LA MANIPULATION ET LA FRAUDE

3.1 La manipulation et la fraude

- 1) Le paragraphe 1) de l'article 3.1 du règlement interdit la manipulation et les opérations trompeuses, car elles peuvent créer une activité de négociation et des cours trompeurs qui nuisent aux investisseurs et à l'intégrité du marché.
- 2) Le paragraphe 2 de l'article 3.1 du règlement prévoit que, nonobstant le paragraphe 1 de cet article, les dispositions du *Securities Act* de l'Alberta, du *Securities Act* de la Colombie-Britannique, de la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario, de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec, et du *The Securities Act, 1988* de la Saskatchewan, respectivement, visant la manipulation et la fraude s'appliquent dans chacun de ces territoires.
- 3) Pour l'application du paragraphe 1) de l'article 3.1 du règlement, sans limiter la portée générale de ces dispositions, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, en fonction des circonstances, estimeraient normalement que les activités suivantes entraînent ou créent une apparence trompeuse d'activité de négociation, ou un cours artificiel, à l'égard d'un titre, ou y contribuent :
 - a) exécuter des opérations sur un titre qui n'entraînent pas de changement de propriétaire véritable. Cela comprend des activités comme les opérations fictives (« *wash-trading* »);
 - b) effectuer des opérations ayant pour effet de faire monter ou baisser, ou de maintenir, artificiellement le cours du titre. On trouve dans cette catégorie l'achat de titres ou des offres d'achat de titres à des prix de plus en plus hauts, ou la vente ou des offres de vente à des prix de plus en plus bas, ou la passation d'un ou plusieurs ordres d'achat ou de vente visant :
 - i) à établir un cours ou une cotation prédéterminée;
 - ii) à réaliser un cours de clôture bas ou haut ou une cotation de fermeture basse ou haute;
 - iii) à maintenir le cours, le cours acheteur ou le cours vendeur dans une fourchette prédéterminée;
 - c) passer un ou plusieurs ordres dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils créent une impression artificielle de participation des investisseurs au marché. Par exemple, la passation d'un ordre d'achat ou de vente d'un titre alors qu'on sait qu'un ordre de vente ou d'achat, respectivement, d'à peu près la même taille, à peu près au même moment et à peu près au même prix a été ou sera passé par les mêmes personnes ou des personnes différentes;
 - d) exécuter des opérations arrangées d'avance qui ont pour effet de créer une apparence trompeuse de marché actif ou d'écarter indûment les autres participants au marché;
 - e) effectuer une opération dont le but est de reporter le paiement du titre négocié;

- f) passer un ordre d'achat ou de vente d'un titre sans avoir la capacité et l'intention :
 - i) d'effectuer le paiement nécessaire au règlement correct de l'opération, s'il s'agit d'un achat;
 - ii) de livrer les titres nécessaires au règlement correct de l'opération, s'il s'agit d'une vente.

On trouve notamment dans cette catégorie le resquillage (« *free riding* »), le tirage à découvert (« *kiting* » ou « *debit kiting* »), qui consiste pour une personne ou une société à éviter de payer ou de livrer des titres en règlement d'une opération;

- g) exécuter une opération ou une manœuvre ou se livrer à une pratique qui entrave indûment le jeu normal de l'offre et de la demande d'un titre ou qui limite ou réduit artificiellement le flottant d'un titre d'une manière dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle entraîne la fixation d'un cours artificiel;
 - h) se livrer à toute manipulation au moyen de négociations visant à accroître la valeur d'une position sur dérivés;
 - i) entrer une série d'ordres sur un titre alors qu'on n'a pas l'intention de les exécuter.
- 4) Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ne considèrent pas que des activités de stabilisation du marché effectuées à l'occasion d'un placement contreviennent au paragraphe 1) de l'article 3.1 du règlement, si elles se font conformément aux règles du marché où se négocient les titres ou aux dispositions de la législation en valeurs mobilières qui permettent la stabilisation du marché à l'occasion d'un placement.
 - 5) L'article 3.1 du règlement s'applique aux opérations tant sur le marché que hors marché. Pour établir si une opération crée une apparence trompeuse d'activité de négociation à l'égard d'un titre, un cours artificiel ou si elle y contribue, il peut être pertinent de savoir si elle a lieu sur le marché ou hors marché. Ainsi, un transfert de titres à une société de portefeuille qui s'effectue de bonne foi hors marché ne constitue pas, en règle générale, une contravention à l'article 3.1, même s'il s'agit d'un transfert sans changement de propriétaire véritable.
 - 6) Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières sont d'avis que l'article 3.1 du règlement ne fait pas naître de droit privé d'action.
 - 7) Selon les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, l'article 3.1 du règlement couvre la tentative de créer une apparence trompeuse de négociations sur un titre ou un cours artificiel sur un titre, ou une tentative de commettre une fraude.

PARTIE 4 L'EXÉCUTION AU MEILLEUR PRIX**4.1 L'exécution au meilleur prix**

- 1) L'obligation d'exécution au meilleur prix, prévue à la partie 4 du règlement, ne s'applique pas au SNP inscrit comme courtier. Toutefois, cette obligation s'applique au courtier agissant comme intermédiaire pour son client.
- 2) Selon le paragraphe 1) de l'article 4.2 du règlement, le courtier qui agit comme mandataire d'un client doit faire des efforts raisonnables pour que son client reçoive le meilleur prix d'exécution sur un achat ou une vente de titres.
- 3) Selon les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cas de titres intercotés, le courtier doit, dans ses efforts raisonnables, envisager s'il serait approprié, dans les circonstances particulières, de regarder du côté des marchés situés à l'extérieur du Canada.
- 4) Le paragraphe 2) de l'article 4.2 du règlement interdit au courtier qui agit comme mandataire d'un client d'exécuter une opération sur un marché alors qu'il serait possible de la réaliser à un meilleur prix sur un autre marché ou avec un autre courtier. Dans un contexte de concurrence entre de multiples marchés, il est important que tous les investisseurs aient accès au meilleur prix pour leurs ordres au moment de l'exécution. En l'absence de consolidation de ces marchés, il pourrait y avoir fragmentation si les épargnants n'obtiennent pas l'information sur le meilleur prix disponible ou s'ils sont incapables d'avoir accès au meilleur prix. Afin d'atténuer les effets négatifs de la fragmentation des marchés, il importe d'intégrer ces marchés et d'empêcher la négociation d'une opération sur un marché alors qu'un meilleur prix peut être obtenu sur un autre marché.
- 5) Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières estiment que, pour satisfaire à ses obligations fiduciaires envers un client, le courtier doit faire des efforts raisonnables afin d'obtenir un prix inférieur pour un ordre d'achat ou un prix supérieur pour un ordre de vente, par rapport au cours de l'heure, en affichant une meilleure demande ou une meilleure offre. À cette fin, le courtier doit avoir un système de gestion des ordres ayant la capacité d'offrir l'amélioration de prix. En outre, le courtier doit faire des efforts raisonnables en utilisant les mécanismes fournissant l'information au sujet des ordres.
- 6) Selon les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, les courtiers doivent assurer le meilleur prix d'exécution à leurs clients sur les achats et ventes de titres cotés à l'étranger. Pour satisfaire à cette obligation, les courtiers doivent vérifier les marchés étrangers sur lesquels les titres sont négociés de façon que le client reçoive le meilleur prix d'exécution sur son achat ou sa vente.
- 7) Selon le paragraphe 3) de l'article 4.2 du règlement, le courtier doit faire des efforts raisonnables pour utiliser les mécanismes qui donnent de l'information sur les ordres. Ces efforts raisonnables portent sur l'utilisation de l'information affichée par l'agence de traitement de l'information ou, en l'absence d'une telle agence, par un fournisseur d'information qui répond aux normes établies par un fournisseur de services de réglementation.
- 8) Pour satisfaire à son obligation de meilleure exécution lorsqu'un titre se négocie sur plusieurs marchés au Canada, le courtier devrait prendre en considération l'information provenant de tous les marchés (et pas seulement des marchés

auxquels il participe). Il ne s'ensuit pas nécessairement que le courtier doive avoir accès aux listes de données transmises en temps réel par chaque marché, mais il devrait établir des politiques et des procédures raisonnables d'exécution au meilleur prix qui tiennent notamment compte de l'information relative aux ordres ou aux opérations exécutés sur tous les marchés pertinents dans les circonstances. Le courtier devrait examiner ces politiques et procédures régulièrement. En outre, il devrait prendre les dispositions nécessaires pour accéder aux ordres, s'il y a lieu. Il peut s'agir notamment de conclure une entente avec un autre courtier participant à un marché particulier ou d'acheminer un ordre vers un marché donné.

PARTIE 5 LES SUSPENSIONS DE COTATION**5.1 Les suspensions de cotation**

Selon les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, un ordre peut être exécuté sur un marché malgré le fait que les opérations sur le titre ont été suspendues parce que l'émetteur du titre a cessé de satisfaire aux critères minimaux d'inscription à la cote ou de cotation ou a omis de payer à la Bourse reconnue, au système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations, à la Bourse ou au système de cotation et de déclaration d'opérations reconnu pour l'application du règlement et du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché (« règlement 21-101 ») les droits relatifs à l'inscription à la cote ou à la cotation de ses titres. De même, un ordre peut être exécuté sur un marché malgré le fait que les opérations sur le titre ont été différées ou interrompues par suite de problèmes techniques ne touchant que le système de négociation de la Bourse reconnue, du système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations, de la Bourse ou du système de cotation et de déclaration d'opérations reconnu pour l'application du règlement et du règlement 21-101.

PARTIE 6 LES HEURES DE NÉGOCIATION**6.1 Les heures de négociation**

- 1) Selon l'article 6.1 du règlement, chaque marché établit des règles concernant les heures de négociation pour les participants au marché. Un marché peut autoriser les négociations hors séance sans limite de cours.
- 2) Le SNP peut négocier hors séance à des cours en dehors des cours acheteur et vendeur de clôture fixés par le marché sur lequel le titre est inscrit ou coté.

PARTIE 7 LA SURVEILLANCE ET LES MESURES D'APPLICATION**7.1 La surveillance et les mesures d'application des règles établies par la Bourse reconnue ou le système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations**

Selon l'article 7.1 du règlement, la Bourse reconnue établira des règles régissant la conduite de ses membres. Selon l'article 7.3 du règlement, le système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations établira des règles régissant la conduite de ses adhérents. La Bourse reconnue ou le système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations peut surveiller la conduite de ses membres ou adhérents et prendre les mesures d'application des règles ainsi établies, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fournisseur de services de réglementation. Le fournisseur de services de réglementation est une personne ou société qui fournit des services de réglementation et qui est une Bourse reconnue, un système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations ou une entité d'autoréglementation reconnue. Selon les articles 7.2 et 7.4 du règlement, la Bourse reconnue ou le système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations qui choisit de confier la surveillance et les mesures d'application à un fournisseur de services de réglementation conclura avec lui une entente aux termes de laquelle celui-ci s'engage à prendre les mesures d'application des règles établies par la Bourse reconnue ou le système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations.

7.2 La surveillance et les mesures d'application dans le cas du SNP

Selon l'article 8.2 du règlement, le fournisseur de services de réglementation doit établir les règles à l'intention du SNP et de ses adhérents. Avant d'exécuter une opération pour un adhérent, le SNP doit conclure une entente avec le fournisseur de services de réglementation et une entente avec chaque adhérent. Ces ententes forment le fondement sur lequel le fournisseur de services de réglementation assurera la surveillance des activités de négociation du SNP et de ses adhérents et prendra les mesures d'application de ses règles. Les règles établies par le fournisseur de services de réglementation doivent notamment prévoir que le SNP et ses adhérents vont exercer leurs activités de négociation conformément au règlement. Le SNP et ses adhérents sont considérés comme se conformant au règlement et sont dispensés de l'application de la plupart de ses dispositions si le SNP et l'adhérent respectent les règles établies par le fournisseur de services de réglementation.

7.3 La surveillance et les mesures d'application dans le cas de l'intermédiaire entre courtiers sur obligations

Selon l'article 9.1 du règlement, le fournisseur de services de réglementation doit établir des règles régissant la conduite de l'intermédiaire entre courtiers sur obligations. Selon l'article 9.2 du règlement, l'intermédiaire entre courtiers sur obligations doit conclure une entente avec le fournisseur de services de réglementation, prévoyant notamment que celui-ci surveille les activités de l'intermédiaire entre courtiers sur obligations et prend les mesures d'application des règles établies par le fournisseur de services de réglementation. Toutefois, l'article 9.3 du règlement dispense l'intermédiaire entre courtiers sur obligations de l'application des articles 9.1 et 9.2 du règlement dès lors qu'il se conforme au Principe directeur n° 5 de l'ACCOVAM, *Code de conduite à l'intention des sociétés membres de l'ACCOVAM négociant sur le marché canadien des titres d'emprunt*, et ses modifications, comme si ce principe s'appliquait à lui.

7.4 La surveillance et les mesures d'application dans le cas du courtier exécutant des opérations sur des titres d'emprunt non cotés hors marché

Selon l'article 10.1 du règlement, le fournisseur de services de réglementation doit établir des règles régissant la conduite du courtier exécutant des opérations sur des titres non cotés hors marché. Selon l'article 10.2 du règlement, le courtier doit conclure une entente avec le fournisseur de services de réglementation, prévoyant notamment que celui-ci surveille les activités du courtier et prend les mesures d'application des règles établies par le fournisseur de services de réglementation.

PARTIE 8 LES RÈGLES SUR LA PISTE DE VÉRIFICATION**8.1 Les règles sur la piste de vérification**

Selon l'article 11.2 du règlement, le courtier et l'intermédiaire entre courtiers sur obligations sont tenus d'enregistrer sous forme électronique et de déclarer certains éléments d'information au sujet des ordres qu'ils reçoivent. Les informations à enregistrer comprennent les indications exigées par le fournisseur de services de réglementation (comme l'indication qu'un ordre est exécuté pour le compte d'un actionnaire important). Les obligations prévues à la partie 11 visent à permettre à l'entité chargée de la surveillance de constituer une piste de données sur les ordres, les cotations et les opérations qui renforcera ses capacités de surveillance et d'examen.

8.2 La transmission de l'information au fournisseur de services de réglementation

Selon le paragraphe 5) de l'article 11.2, le courtier et l'intermédiaire entre courtiers sur obligations doivent fournir à l'autorité en valeurs mobilières ou au fournisseur de services de réglementation l'information que ceux-ci exigent, dans un délai de dix jours ouvrables et conformément au format électronique que ce fournisseur ou l'autorité en valeurs mobilières détermine. Cette obligation n'entre en jeu que dans le cas où l'autorité en valeurs mobilières ou le fournisseur de services de réglementation établit des règles concernant la transmission de l'information.

8.3 La piste de vérification électronique

Conformément au paragraphe 6 de l'article 11.2 du règlement, le courtier et l'intermédiaire entre courtiers sur obligations doivent transmettre certaines informations à l'autorité en valeurs mobilières ou au fournisseur de services de réglementation sous la forme électronique prévue par l'autorité ou le fournisseur. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et les organismes d'autoréglementation élaborent actuellement des normes de transmission électronique en consultation avec le secteur.

Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1^o, 8^o, 9.1^o, 11^o, 26^o,
32^o et 34^o et a. 333; 2006, c. 50)

PARTIE 1 DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1.1. Définitions

Dans le présent règlement, on entend par :

« chambre de compensation » : les entités suivantes :

a) en Ontario, une agence de compensation reconnue par l'autorité en valeurs mobilières en vertu de l'article 21.2 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.O., 1990, c. S.5) de l'Ontario ;

b) au Québec, une chambre de compensation de valeurs mobilières autorisée par l'autorité en valeurs mobilières ;

c) dans tous les autres territoires, une entité qui y exerce l'activité de chambre de compensation ;

« convention d'appariement » : une convention écrite intervenue entre les parties à l'appariement et fixant leurs rôles et responsabilités relativement à l'appariement des opérations exécutées avec un investisseur institutionnel ou pour son compte, notamment toute disposition en vertu de laquelle les parties à l'appariement conviennent d'établir, de conserver et d'appliquer des politiques et procédures conçues pour réaliser l'appariement dès que possible après l'exécution des opérations ;

« déclaration relative à l'appariement » : une déclaration écrite signée en vertu de laquelle une partie à l'appariement confirme qu'elle a établi, conserve et applique des politiques et procédures conçues pour réaliser l'appariement dès que possible après l'exécution des opérations exécutées avec un investisseur institutionnel ou pour son compte ;

« dépositaire » : la personne qui détient un titre pour le compte d'une autre personne en vertu d'une convention de garde ou de toute autre entente de garde ;

« deuxième jour après l'opération » : le deuxième jour ouvrable suivant celui où une opération est exécutée ;

«fournisseur de services d'appariement»: une personne qui fournit des installations d'appariement centralisées, à l'exclusion de toute chambre de compensation;

«investisseur institutionnel»: un investisseur auquel un courtier a accordé des privilèges de négociation en mode livraison contre paiement ou réception contre paiement;

«jour de l'opération»: le jour où une opération est exécutée;

«premier jour après l'opération»: le jour ouvrable suivant celui où une opération est exécutée;

«marché»: un marché au sens de la Norme canadienne 21-101, Le fonctionnement du marché adoptée par la Commission des valeurs mobilières du Québec en vertu de la décision n° 2001-C-0409 du 28 août 2001;

«opération LCP/RCP»: l'opération qui réunit les conditions suivantes:

a) elle est exécutée dans un compte de négociation qui permet de faire le règlement en mode livraison contre paiement ou réception contre paiement au moyen des installations d'une chambre de compensation;

b) elle est réglée pour le compte du client par un dépositaire autre que le courtier qui a exécuté l'opération;

«partie à l'appariement»: relativement à une opération exécutée avec un investisseur institutionnel ou pour son compte, les personnes suivantes:

a) tout conseiller inscrit agissant pour l'investisseur institutionnel;

b) l'investisseur institutionnel, si aucun conseiller inscrit n'agit pour celui-ci;

c) tout courtier inscrit qui exécute ou compense l'opération;

d) tout dépositaire de l'investisseur institutionnel qui règle l'opération;

«troisième jour après l'opération»: le troisième jour ouvrable suivant celui où une opération est exécutée.

1.2. Interprétation — appariement des opérations et heure normale de l'Est

1) Dans le présent règlement, l'appariement est le processus suivant:

a) la déclaration, la vérification, la confirmation et l'affirmation des modalités et des instructions de règlement d'une opération LCP/RCP exécutée ainsi que l'accord des parties à l'appariement à leur égard;

b) la déclaration des modalités appariées et des instructions de règlement à une chambre de compensation, sauf si le processus est exécuté au moyen des installations d'une chambre de compensation.

2) Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent:

a) toute indication de l'heure correspond à l'heure de l'Est;

b) toute indication du jour correspond à la période de vingt-quatre heures commençant à minuit, heure de l'Est.

PARTIE 2 CHAMP D'APPLICATION

2.1. Le présent règlement ne s'applique pas aux opérations suivantes:

a) toute opération sur un titre d'un émetteur qui n'a pas encore été émis ou au sujet duquel un prospectus doit être envoyé ou transmis au souscripteur ou à l'acquéreur en vertu de la législation en valeurs mobilières;

b) toute opération exécutée avec l'émetteur sur ses propres titres;

c) toute opération effectuée dans le cadre d'une offre publique d'achat ou de rachat, une fusion, une réorganisation, un arrangement ou une opération analogue;

d) toute opération exécutée conformément aux conditions de conversion, d'échange ou d'exercice d'un titre émis antérieurement par l'émetteur;

e) toute opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres ou toute opération de financement analogue;

f) toute opération visée par le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif adopté par la Commission des valeurs mobilières du Québec en vertu de la décision n° 2001-C-0209 du 22 mai 2001;

g) toute opération qui doit être réglée à l'étranger;

h) toute opération sur une option, un contrat à terme ou un dérivé analogue;

i) toute opération sur un billet à ordre, un papier commercial ou un autre titre de créance à court terme similaire négociable qui serait normalement réglée au Canada le jour de l'opération.

PARTIE 3 OBLIGATIONS D'APPARIEMENT DES OPÉRATIONS

3.1. Heure limite d'appariement des opérations applicables au courtier inscrit

1) Le courtier inscrit ne peut exécuter d'opérations LCP/RCP avec un investisseur institutionnel ou pour son compte que s'il a établi, conserve et applique des politiques et procédures conçues pour réaliser l'appariement dès que possible après l'exécution de cette opération, mais au plus tard à la fin du jour de l'opération.

2) Malgré le paragraphe 1, le courtier peut adapter ses politiques et procédures pour appairer au plus tard à la fin du premier jour après l'opération, toute opération LCP/RCP qui découle d'un ordre d'achat ou de vente de titres donné par un investisseur institutionnel dont les décisions de placement sont habituellement prises dans une région située hors de l'hémisphère occidental et communiquées depuis celle-ci.

3.2. Obligations de documentation du courtier avant une opération LCP/RCP

Le courtier inscrit ne peut ouvrir de compte pour un investisseur institutionnel en vue d'exécuter une opération LCP/RCP, ni accepter l'ordre d'exécuter une opération LCP/RCP pour le compte d'un investisseur institutionnel, que si chaque partie à l'appariement remplit l'une des conditions suivantes :

a) elle a conclu une convention d'appariement avec le courtier;

b) elle a fourni au courtier une déclaration relative à l'appariement.

3.3. Heure limite d'appariement des opérations applicables au conseiller inscrit

1) Le conseiller inscrit ne peut donner à un courtier l'ordre d'exécuter une opération LCP/RCP pour le compte d'un investisseur institutionnel que s'il a établi, conserve et applique des politiques et procédures conçues pour réaliser l'appariement dès que possible après son exécution, mais au plus tard à la fin du jour de l'opération.

2) Malgré le paragraphe 1, le conseiller peut adapter ses politiques et procédures pour appairer au plus tard à la fin du premier jour après l'opération, toute opération LCP/RCP qui découle d'un ordre d'achat ou de vente de titres donné par un investisseur institutionnel dont les décisions de placement sont habituellement prises dans une région située hors de l'hémisphère occidental et communiquées depuis celle-ci.

3.4. Obligations de documentation du conseiller avant une opération LCP/RCP

Le conseiller inscrit ne peut ouvrir de compte pour un investisseur institutionnel en vue d'exécuter une opération LCP/RCP, ni donner à un courtier l'ordre d'exécuter une opération LCP/RCP pour le compte d'un investisseur institutionnel, que si chaque partie à l'appariement remplit l'une des conditions suivantes :

a) elle a conclu une convention d'appariement avec le conseiller;

b) elle a fourni au conseiller une déclaration relative à l'appariement.

PARTIE 4 OBLIGATIONS DE DÉCLARATION APPLICABLES À LA PERSONNE INSCRITE

4.1. Rapport sur les anomalies de déclaration et d'appariement des opérations LCP/RCP

La personne inscrite transmet le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1 à l'autorité en valeurs mobilières au plus tard 45 jours après la fin du trimestre civil dans les cas suivants :

a) moins de 95 % des opérations LCP/RCP exécutées par elle ou pour son compte au cours du trimestre ont été appariées avant l'heure limite prévue à la partie 3;

b) les opérations LCP/RCP exécutées par elle ou pour son compte au cours du trimestre qui ont été appariées avant l'heure limite prévue à la partie 3 représentent moins de 95 % de la valeur globale des titres achetés et vendus dans ces opérations.

PARTIE 5
OBLIGATIONS DE DÉCLARATION APPLICABLES
À LA CHAMBRE DE COMPENSATION

**5.1. Rapport d'activité trimestriel sur la
déclaration et l'appariement des opérations
institutionnelles**

La chambre de compensation par l'entremise de laquelle les opérations visées par le présent règlement sont compensées et réglées transmet le rapport prévu à l'Annexe 24-101A2 à l'autorité en valeurs mobilières au plus tard 30 jours après la fin du trimestre civil.

PARTIE 6
OBLIGATIONS APPLICABLES AU FOURNISSEUR
DE SERVICES D'APPARIEMENT

6.1. Déclaration initiale

1) Une personne ne peut exercer l'activité de fournisseur de services d'appariement que si elle remplit les conditions suivantes :

a) elle a transmis l'avis prévu à l'Annexe 24-101A3 à l'autorité en valeurs mobilières ;

b) elle a attendu l'expiration d'un délai de 90 jours après avoir transmis l'avis prévu à l'Annexe 24-101A3 pour commencer son activité.

2) Au cours du délai de 90 jours prévu au paragraphe 1, la personne qui a transmis l'avis prévu à l'Annexe 24-101A3 avise immédiatement par écrit l'autorité en valeurs mobilières de tout changement significatif dans l'information fournie dans cet avis en lui transmettant une modification conformément à cette annexe.

6.2. Changements prévus dans l'exploitation

Au moins 45 jours avant de mettre en œuvre un changement significatif sur un élément de l'avis prévu à l'Annexe 24-101A3, le fournisseur de services d'appariement transmet une modification de cet avis conformément à cette annexe.

**6.3. Cessation d'activité du fournisseur de services
d'appariement**

1) Le fournisseur de services d'appariement qui entend cesser son activité d'appariement transmet l'avis prévu à l'Annexe 24-101A4 à l'autorité en valeurs mobilières au moins 30 jours avant la cessation de son activité.

2) Le fournisseur de services d'appariement qui cesse son activité involontairement transmet l'avis prévu à l'Annexe 24-101A4 dès que possible après la cessation de son activité.

**6.4. Obligations permanentes de déclaration
et de tenue des dossiers**

1) Le fournisseur de services d'appariement transmet le rapport prévu à l'Annexe 24-101A5 à l'autorité en valeurs mobilières au plus tard 30 jours après la fin du trimestre civil.

2) Le fournisseur de services d'appariement tient les dossiers nécessaires pour rendre compte de son activité.

6.5. Obligations relatives aux systèmes

Le fournisseur de services d'appariement a, en ce qui concerne ses systèmes de base servant à l'appariement des opérations, les obligations suivantes :

a) il doit, conformément à la pratique commerciale prudente, à une fréquence raisonnable, et au moins une fois par année :

i) effectuer des estimations raisonnables de la capacité actuelle et future ;

ii) soumettre les systèmes à des tests avec charge élevée pour déterminer leur capacité de traiter les opérations de manière exacte, rapide et efficace ;

iii) mettre en œuvre des procédures raisonnables pour réviser et tenir à jour la méthode d'essai de ces systèmes ;

iv) examiner la vulnérabilité de ces systèmes et des opérations informatiques du centre de données face aux menaces informatiques provenant tant de l'interne que de l'externe, y compris les infractions à la sécurité, les risques matériels et les catastrophes naturelles ;

v) mettre à jour des plans raisonnables de secours et de continuité des activités ;

b) il doit, une fois par année, faire effectuer un examen indépendant des objectifs déclarés de contrôle interne de ces systèmes et faire établir un rapport écrit, conformément aux normes de vérification généralement reconnues ;

c) il doit aviser rapidement l'autorité en valeurs mobilières de toute panne importante des systèmes.

PARTIE 7 **RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS**

7.1. Règlement des opérations par le courtier inscrit

1) Le courtier inscrit ne peut exécuter d'opération que s'il a établi, conserve et applique des politiques et des procédures conçues pour faciliter le règlement au plus tard à la date de règlement standard prévue par un OAR ou le marché visé pour le type de titre faisant l'objet de l'opération.

2) Le paragraphe 1 ne s'applique pas à l'opération dont les modalités de règlement ont été expressément convenues par les parties à l'opération au moment de l'exécution ou avant.

PARTIE 8 **OBLIGATIONS DES ORGANISMES** **D'AUTORÉGLÉMENTATION ET DES AUTRES** **ENTITÉS**

8.1. Règles, textes ou procédures d'une chambre de compensation ou d'un fournisseur de services d'appariement

La chambre de compensation et le fournisseur de services d'appariement se dotent de règles, de textes ou de procédures conformes aux parties 3 et 7.

8.2. Règles ou textes d'un organisme d'autoréglementation

Une disposition du présent règlement ne s'applique pas au membre d'un OAR qui se conforme aux règles ou aux textes de ce dernier lorsqu'ils portent sur le même sujet, ont été publiés par celui-ci et ont été approuvés par l'autorité en valeurs mobilières ou n'ont pas été rejetés par celle-ci ou auxquels celle-ci ne s'oppose pas.

PARTIE 9 **DISPENSE**

9.1. Dispense

1) L'autorité en valeurs mobilières peut accorder une dispense de l'application de tout ou partie du présent règlement, sous réserve des conditions ou restrictions auxquelles la dispense peut être subordonnée.

2) Malgré le paragraphe 1, en Ontario, seul l'agent responsable peut accorder une telle dispense.

3) Sauf en Ontario, cette dispense est accordée conformément à la loi visée à l'Annexe B de la Norme canadienne 14-101, Définitions adoptée par la Commission des valeurs mobilières du Québec en vertu de la décision n° 2001-C-0274 du 12 juin 2001, vis-à-vis du nom du territoire intéressé.

PARTIE 10 **DATES D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET** **DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

10.1. Dates d'entrée en vigueur

1) Les dispositions du présent règlement entrent en vigueur le 1^{er} avril 2007, à l'exception de celles visées aux paragraphes 2 et 3.

2) Les dispositions suivantes entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2007 :

- a) l'article 3.2;
- b) l'article 3.4;
- c) la partie 4;
- d) la partie 6.

3) Malgré le sous-paragraphe *d* du paragraphe 2, en Ontario, la partie 6 entre en vigueur à la plus éloignée des dates suivantes :

- a) le 1^{er} octobre 2007;
- b) la date d'entrée en vigueur du *Rule 24-501 – Designation as Market Participant (indiquer ici la référence de ce règlement)*.

10.2. Dispositions transitoires

1) Malgré le paragraphe 1 des articles 3.1 et 3.3, toute opération visée à ce paragraphe et exécutée avant le 1^{er} juillet 2008 doit être appariée au plus tard à 12 heures le premier jour après l'opération.

2) Malgré le paragraphe 2 des articles 3.1 et 3.3, toute opération visée à ce paragraphe et exécutée avant le 1^{er} juillet 2008 doit être appariée au plus tard à 12 heures le deuxième jour après l'opération.

3) Malgré les paragraphes *a* et *b* de l'article 4.1, les pourcentages suivants s'appliquent lorsque les opérations visées à ces paragraphes sont exécutées dans l'une des périodes suivantes :

a) 80 % pour les opérations exécutées après le 30 septembre 2007, mais avant le 1^{er} janvier 2008 ;

b) 90 % pour les opérations exécutées après le 31 décembre 2007, mais avant le 1^{er} juillet 2008 ;

c) 70 % pour les opérations exécutées après le 30 juin 2008, mais avant le 1^{er} janvier 2009 ;

d) 80 % pour les opérations exécutées après le 31 décembre 2008, mais avant le 1^{er} juillet 2009 ;

e) 90 % pour les opérations exécutées après le 30 juin 2009, mais avant le 1^{er} janvier 2010.

4) Malgré l'article 6.1, une personne peut exercer l'activité de fournisseur de services d'appariement si elle remplit les conditions suivantes :

a) elle exerce déjà l'activité de fournisseur de services d'appariement à la date d'entrée en vigueur de la partie 6 ;

b) elle transmet l'avis prévu à l'Annexe 24-101A3 à l'autorité en valeurs mobilières dans un délai de 45 jours à compter de la date d'entrée en vigueur de la partie 6.

ANNEXE 24-101A1

RAPPORT DE LA PERSONNE INSCRITE SUR LES ANOMALIES DE DÉCLARATION ET D'APPARIEMENT DES OPÉRATIONS LCP/RCP

TRIMESTRE CIVIL VISÉ

Du _____ au _____

IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE INSCRITE

1. Nom complet, en indiquant dans le cas d'un propriétaire unique, le nom de famille, le prénom et le second prénom :

2. Nom sous lequel l'activité est exercée, s'il est différent de celui indiqué à la rubrique 1 :

3. Adresse de l'établissement principal :

4. Adresse postale, si elle est différente de l'adresse de l'établissement principal :

5. Type d'activité: O courtier O conseiller

6. Catégorie d'inscription :

7. a) Numéro BDNI :

b) IDUC, si la personne est adhérente d'une chambre de compensation :

8. Nom de la personne-ressource :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

INSTRUCTIONS

Transmettre ce rapport, pour les opérations LCP/RCP sur titres de participation et de créance, avec les Annexes A, B et C, conformément à l'article 4.1 du règlement, dans les 45 jours de la fin du trimestre civil visé, dans les cas suivants :

a) moins de 95 % des opérations LCP/RCP sur titres de participation ou de créance, ou les deux, exécutées par la personne inscrite ou pour son compte au cours du trimestre ont été appariées avant l'heure limite** prévue à la partie 3 du règlement ;*

*b) les opérations LCP/RCP sur titres de participation ou de créance, ou les deux, exécutées par la personne inscrite ou pour son compte au cours du trimestre qui ont été appariées avant l'heure limite** prévue à la partie 3 représentent moins de 95 %* de la valeur globale des titres achetés et vendus dans ces opérations.*

Dispositions transitoires

* Pour les opérations LCP/RCP exécutées pendant une période de transition après l'entrée en vigueur du règlement, mais avant le 1^{er} janvier 2010, ce pourcentage varie en fonction de la date de l'exécution. Se reporter au paragraphe 3 de l'article 10.2 du règlement.

** L'heure limite prévue à la partie 3 du règlement est 23 h 59 le jour de l'opération ou le premier jour après l'opération, selon le cas. Pour les opérations LCP/RCP exécutées pendant une période de transition après l'entrée en vigueur du règlement, mais avant le 1^{er} juillet 2008, l'heure limite, qui entre en vigueur progressivement, est 12 heures le premier jour après l'opération ou le deuxième jour après l'opération, selon le cas. Se reporter aux paragraphes 1 et 2 de l'article 10.2 du règlement.

ANNEXES**Annexe A – Statistiques des opérations LCP/RCP au cours du trimestre**

Remplir les tableaux 1 et 2 ci-après pour chaque trimestre civil.

1) Opérations LCP/RCP sur titres de participation

<i>Saisies dans le système de CDS avant l'heure limite (réservé à l'usage des courtiers)</i>				Appariées avant l'heure limite			
Nombre	%	Valeur	%	Nombre	%	Valeur	%

2) Opérations LCP/RCP sur titres de créance

<i>Saisies dans le système de CDS avant l'heure limite (réservé à l'usage des courtiers)</i>				Appariées avant l'heure limite			
Nombre	%	Valeur	%	Nombre	%	Valeur	%

Annexe B – Raisons du non-respect

Décrire les circonstances ou les causes qui ont empêché d'atteindre le pourcentage prévu d'opérations LCP/RCP sur titres de participation ou de créance appariées avant l'heure limite la plus éloignée prévue à la partie 3 du règlement, que le responsable soit la personne inscrite, une autre partie à l'appariement ou un fournisseur de services. En l'absence d'information suffisante pour établir les pourcentages, en indiquer les raisons. Se reporter également à l'Instruction générale relative au Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles (l'«instruction générale»). Au Québec, cette instruction générale est établie par l'Autorité des marchés financiers par la décision n° 2007-PDG-0056 du 6 mars 2007.

Annexe C – Mesures prises pour empêcher les retards

Indiquer les mesures prises pour empêcher les retards dans la déclaration et l'appariement des opérations LCP/RCP sur titres de participation ou de créance à l'avenir. Indiquer la date à laquelle ces mesures doivent être mises en œuvre. Il peut s'agir de mesures internes consistant par exemple à mettre en œuvre un nouveau système ou une nouvelle procédure, ou de mesures tournées vers l'extérieur comme la tenue d'une réunion avec une partie à l'appariement en vue de déterminer les mesures que celle-ci devrait prendre. En l'absence d'information suffisante pour établir les pourcentages, indiquer les mesures prises pour obtenir l'information. Se reporter également à l'instruction générale.

ATTESTATION DE LA PERSONNE INSCRITE

Le soussigné atteste que l'information fournie dans le présent rapport au nom de la personne inscrite est exacte.

FAIT à _____ le _____ 20 ____

(Nom de la personne inscrite en caractères d'imprimerie)

(Nom de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé en caractères d'imprimerie)

(Signature de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé)

(Titre officiel en caractères d'imprimerie)

ANNEXE 24-101A2

RAPPORT D'ACTIVITÉ TRIMESTRIEL DE LA CHAMBRE DE COMPENSATION SUR LA DÉCLARATION ET L'APPARIEMENT DES OPÉRATIONS INSTITUTIONNELLES

TRIMESTRE CIVIL VISÉ

Du _____ au _____

IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DE LA CHAMBRE DE COMPENSATION

1. Nom complet:
2. Nom sous lequel l'activité est exercée, s'il est différent de celui indiqué à la rubrique 1:
3. Adresse de l'établissement principal:
4. Adresse postale, si elle est différente de l'adresse de l'établissement principal:
5. Nom de la personne-ressource:

Numéro de téléphone:

Adresse électronique:

INSTRUCTIONS

Transmettre ce rapport avec toutes les annexes conformément à l'article 5.1 du règlement, dans les 30 jours de la fin du trimestre civil visé.

Fournir les annexes dans un fichier électronique en format « CSV », c'est-à-dire séparateur « point-virgule », par exemple le format produit par le programme Excel de Microsoft.

ANNEXES

1. RAPPORTS SUR LES DONNÉES

Annexe A – Statistiques globales sur les opérations appariées

Dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous, donner pour chaque mois du trimestre l'information relative aux opérations de clients. Ces deux tableaux peuvent être intégrés dans un seul rapport. Fournir séparément l'information globale pour les opérations déclarées ou saisies dans le système comme appariées par un fournisseur de services d'appariement.

Mois/année: _____ (MM/AAAA)

Tableau 1 – Opérations sur titres de participation

	Opérations saisies dans le système de la chambre de compensation par les courtiers				Opérations appariées dans le système de la chambre de compensation par les dépositaires			
	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur
Jour de l'op.								
1 ^{er} jour après l'op.								
2 ^e jour après l'op.								
3 ^e jour après l'op.								
+ de 3 jours								
Total								

Tableau 2 – Opérations sur titres de créance

	Opérations saisies dans le système de la chambre de compensation par les courtiers				Opérations appariées dans le système de la chambre de compensation par les dépositaires			
	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur
Jour de l'op.								
1 ^{er} jour après l'op.								
2 ^e jour après l'op.								
3 ^e jour après l'op.								
+ de 3 jours								
Total								

Légende

« Nombre » : le nombre total d'opérations exécutées au cours du mois ;
« Valeur » : la valeur totale des opérations, soit les achats et les ventes, exécutées au cours du mois.

Annexe B – Statistiques individuelles sur les opérations appariées

Dans le format ci-dessous, indiquer pour chaque adhérent de la chambre de compensation le pourcentage d'opérations de clients saisies et appariées par l'adhérent avant l'heure limite prévue à la partie 3 du règlement au cours du trimestre. Les pourcentages indiqués doivent être fonction tant du nombre d'opérations de clients appariées avant l'heure limite que de la valeur globale des titres achetés et vendus dans ces opérations.

	Pourcentage d'opérations appariées avant l'heure limite			
	Opérations sur titres de participation		Opérations sur titres de créance	
Adhérent	En nombre d'opérations	En valeur	En nombre d'opérations	En valeur

ATTESTATION DE LA CHAMBRE DE COMPENSATION

Le soussigné atteste que l'information fournie dans le présent rapport au nom de la chambre de compensation est exacte.

FAIT à _____ le _____ 20 ____

(Nom de la chambre de compensation en caractères d'imprimerie)

(Nom de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé en caractères d'imprimerie)

(Signature de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé)

(Titre officiel en caractères d'imprimerie)

ANNEXE 24-101A3

AVIS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

INFORMATION RELATIVE À LA DATE DE COMMENCEMENT D'ACTIVITÉ

DATE DE COMMENCEMENT DE L'ACTIVITÉ : _____ (JJ/MM/AAAA)

TYPE D'INFORMATION: AVIS INITIAL MODIFICATION

IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

1. Nom complet:

2. Nom sous lequel l'activité est exercée, s'il est différent de celui indiqué à la rubrique 1:

3. Adresse de l'établissement principal:

4. Adresse postale, si elle est différente de l'adresse de l'établissement principal:

5. Nom de la personne-ressource:

Numéro de téléphone:

Adresse électronique:

6. Conseiller juridique:

Nom du cabinet:

Numéro de téléphone:

Adresse électronique:

INFORMATION GÉNÉRALE

7. Adresse du site Web:

8. Date de clôture de l'exercice: _____ (JJ/MM/AAAA)

9. Indiquer la forme juridique de la société, par exemple, société par actions, société en commandite ou société en nom collectif, ainsi que la date et le territoire de constitution:

Forme juridique: Société par actions Société de personnes
 Autre (préciser)

a) Date de constitution: _____ (JJ/MM/AAAA)

b) Territoire et mode de constitution:

10. Indiquer les types de titres généraux dont le fournisseur de services d'appariement reçoit et traite ou recevra et traitera les données en vue de la transmission des opérations appariées à une chambre de compensation, par exemple, titres de participation ou de créance canadiens cotés, titres de participation ou de créance étrangers cotés, titres de participation ou de créance hors cote.

INSTRUCTIONS

Transmettre l'avis avec toutes les annexes conformément à l'article 6.1 ou au paragraphe 4 de l'article 10.2 du règlement.

Sur chacune des annexes, inscrire le nom du fournisseur de services d'appariement, la date de transmission de l'annexe et la date à laquelle l'information est arrêtée si elle est différente de la date de transmission. Si une annexe est sans application, fournir à la place une explication des raisons. Si l'information à fournir en vertu d'une annexe est identique à celle qui est fournie en vertu d'une autre annexe déposée ou transmise conformément à la Norme canadienne 21-101, Le fonctionnement du marché, il suffit de joindre un exemplaire de l'autre annexe en indiquant dans la présente annexe où l'information se trouve dans l'autre annexe.

Le fournisseur de services d'appariement qui transmet, conformément au paragraphe 2 de l'article 6.1 ou à l'article 6.2 du règlement, une modification du présent avis concernant l'une de ses annexes doit fournir une description de la modification et transmettre une annexe à jour. Le fournisseur de services d'appariement qui transmet le présent avis conformément au paragraphe 4 de l'article 10.2 du règlement doit simplement indiquer au début, sous la rubrique « Information relative à la date de commencement », qu'il exerçait déjà l'activité de fournisseur de services d'appariement dans le territoire pertinent à la date d'entrée en vigueur de la partie 6 du règlement.

ANNEXES**1. GOUVERNANCE****Annexe A – Documents constitutifs**

Fournir un exemplaire des documents constitutifs, notamment des statuts et autres textes similaires, avec toutes leurs modifications successives.

Annexe B – Propriété

Fournir la liste des personnes qui possèdent 10 % ou plus des titres avec droit de vote du fournisseur de services d'appariement ou qui, directement ou indirectement, par convention ou autrement, peuvent exercer un contrôle sur la direction de celui-ci. Donner leur nom et leur adresse et joindre un exemplaire de la convention ou, en l'absence de convention écrite, décrire brièvement la convention ou le fondement leur permettant d'exercer un contrôle.

Annexe C – Responsables

Fournir la liste des associés, dirigeants, administrateurs ou personnes exerçant des fonctions semblables qui sont en poste pendant l'année civile en cours ou l'ont été pendant l'année civile précédente, en indiquant pour chacun les éléments suivants :

1. son nom ;
2. son titre ;
3. les dates du début et de la fin de ses fonctions actuelles et la durée totale de ces fonctions ;
4. le type d'activité principale et son employeur actuel ;
5. le type d'activité principale exercée au cours des cinq dernières années, si elle diffère de celle décrite à la rubrique 4 ;
6. le fait qu'il est considéré ou non comme administrateur indépendant.

Annexe D – Structure organisationnelle

Fournir un texte ou un schéma présentant la structure organisationnelle du fournisseur de services d'appariement.

Annexe E – Entités du même groupe

Donner l'information suivante relativement à chaque personne du même groupe que le fournisseur de services d'appariement :

1. ses nom et adresse ;
2. sa forme juridique, par exemple, association, société par actions, société de personnes ;
3. son territoire de constitution et sa loi constitutive ;
4. la date de sa constitution dans sa forme actuelle ;
5. une brève description de la nature et de la portée de son affiliation ou du contrat ou de toute autre convention avec le fournisseur de services d'appariement ;
6. une brève description de son activité ou de ses fonctions ;

7. dans le cas où, au cours de l'exercice précédent, la personne a cessé de faire partie du même groupe que le fournisseur de services d'appariement ou d'être partie à un contrat ou à toute autre convention portant sur le fonctionnement de ce dernier, une brève description des raisons de la fin de la relation.

2. VIABILITÉ FINANCIÈRE

Annexe F – États financiers vérifiés

Fournir les états financiers vérifiés du fournisseur de services d'appariement pour le dernier exercice, accompagnés d'un rapport établi par un vérificateur indépendant.

3. DROITS

Annexe G – Barème des droits

Fournir le barème des droits et autres frais imposés ou à imposer par le fournisseur de services d'appariement pour ses services, notamment le coût d'établissement de la connexion avec ses systèmes.

4. ACCÈS

Annexe H – Utilisateurs

Fournir la liste complète des utilisateurs ou abonnés auxquels le fournisseur de services d'appariement offre ou se propose d'offrir ses services, en indiquant le ou les types d'activités exercées par chacun d'eux, par exemple, dépositaire, courtier, conseiller ou autre.

Le cas échéant, indiquer le nom de chaque utilisateur ou abonné à qui l'accès aux services offerts par le fournisseur de services d'appariement a été interdit ou restreint au cours du dernier exercice ainsi que les raisons de cette décision.

Annexe I – Contrat d'utilisation

Fournir un exemplaire de tout modèle de contrat d'abonnement des utilisateurs ou abonnés aux services du fournisseur de services d'appariement.

5. SYSTÈMES ET FONCTIONNEMENT

Annexe J – Description des systèmes

Décrire le mode de fonctionnement des systèmes du fournisseur de services d'appariement, notamment les systèmes de collecte et de traitement des données sur l'exécution des modalités et des instructions de règle-

ment aux fins d'appariement des opérations. Cette description doit comprendre les éléments suivants :

1. les heures de fonctionnement des systèmes, y compris la communication avec une chambre de compensation ;

2. l'endroit où les systèmes sont exploités, par exemple, les pays et villes où se trouvent les ordinateurs principaux et de secours ;

3. une brève description de chaque service ou fonction exécuté par le fournisseur de services d'appariement.

6. CONFORMITÉ DES SYSTÈMES

Annexe K – Sécurité

Fournir une brève description des processus et procédures mis en œuvre par le fournisseur de services d'appariement pour assurer la sécurité de tout système utilisé pour offrir ses services.

Annexe L – Planification et mesure de la capacité

1. Fournir une brève description des techniques de planification de la capacité ou de mesure du rendement et des méthodes d'essai des systèmes et d'essai avec charge élevée.

2. Fournir une brève description des méthodes d'essai avec les utilisateurs ou les abonnés. Indiquer notamment le moment et la portée des essais.

Annexe M – Continuité des activités

Fournir une brève description des plans de secours et de continuité des activités en cas de catastrophe.

Annexe N – Pannes importantes des systèmes

Fournir une brève description des politiques et procédures permettant de signaler aux autorités en valeurs mobilières les pannes importantes des systèmes. Les pannes de systèmes importantes sont notamment les incidents graves qui entraînent l'interruption de l'appariement des opérations pendant plus de trente minutes pendant les heures normales de fonctionnement.

Annexe O – Vérification indépendante des systèmes

1. Décrire brièvement les mesures prises pour exécuter une vérification annuelle indépendante des systèmes.

2. Le cas échéant, fournir un exemplaire du dernier rapport de vérification externe des systèmes.

7. INTEROPÉRABILITÉ

Annexe P – Conventions d'interopérabilité

Fournir la liste complète des autres fournisseurs de services d'appariement avec lesquels le fournisseur de services d'appariement a conclu une convention d'interopérabilité. Joindre un exemplaire de chaque convention.

8. SOUS-TRAITANCE

Annexe Q – Sous-traitants

Fournir les renseignements suivants relativement à chaque sous-traitant avec lequel le fournisseur de services d'appariement a conclu une convention pour la prestation de ses services :

1. ses nom et adresse ;
2. une brève description de ses services ou fonctions ;
3. une brève description de ses plans de secours ou de continuité de ses activités en cas de catastrophe.

ATTESTATION DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

Le soussigné atteste que l'information fournie dans le présent avis au nom du fournisseur de services d'appariement est exacte.

FAIT _____ à le _____ 20 ____

(Nom du fournisseur de services d'appariement en caractères d'imprimerie)

(Nom de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé en caractères d'imprimerie)

(Signature de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé)

(Titre officiel en caractères d'imprimerie)

ANNEXE 24-101A4

AVIS DE CESSATION D'ACTIVITÉ DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

INFORMATION RELATIVE À LA DATE DE CESSATION D'ACTIVITÉ

Type d'information: CESSATION VOLONTAIRE
 CESSATION INVOLONTAIRE

Date de cessation de l'activité: _____ (JJ/MM/AAAA)

IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

1. Nom complet:
2. Nom sous lequel l'activité est exercée, s'il est différent de celui indiqué à la rubrique 1 :
3. Adresse de l'établissement principal :
4. Adresse postale, si elle est différente de l'adresse de l'établissement principal :
5. Conseiller juridique :

Nom du cabinet :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

INSTRUCTIONS

Transmettre l'avis avec toutes les annexes conformément à l'article 6.3 du règlement.

Sur chacune des annexes, inscrire le nom du fournisseur de services d'appariement, la date de transmission de l'annexe et la date à laquelle l'information est arrêtée si elle est différente de la date de transmission. Si une annexe est sans application, fournir à la place une explication des raisons.

ANNEXES

Annexe A

Indiquer les raisons de la cessation de l'activité du fournisseur de services d'appariement.

Annexe B

Fournir la liste complète des utilisateurs ou abonnés auxquels des services ont été fournis au cours des 30 jours précédant la cessation d'activité en indiquant le ou les types d'activités exercées par chacun d'eux, par exemple, dépositaire, courtier, conseiller en valeurs ou autre.

Annexe C

Fournir la liste complète des autres fournisseurs de services d'appariement auxquels le fournisseur de services d'appariement était lié par une convention d'interopérabilité avant la cessation de ses activités.

ATTESTATION DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

Le soussigné atteste que l'information fournie dans le présent avis au nom du fournisseur de services d'appariement est exacte.

FAIT à _____ le _____ 20 ____

(Nom du fournisseur de services d'appariement en caractères d'imprimerie)

(Nom de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé en caractères d'imprimerie)

(Signature de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé)

(Titre officiel en caractères d'imprimerie)

ANNEXE 24-101A5**RAPPORT D'ACTIVITÉ TRIMESTRIEL DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT SUR LA DÉCLARATION ET L'APPARIEMENT DES OPÉRATIONS INSTITUTIONNELLES****TRIMESTRE CIVIL VISÉ**

Du _____ au _____

IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

1. Nom complet:

2. Nom sous lequel l'activité est exercée, s'il est différent de celui indiqué à la rubrique 1 :

3. Adresse de l'établissement principal :

4. Adresse postale, si elle est différente de l'adresse de l'établissement principal :

5. Nom de la personne-ressource :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

INSTRUCTIONS

Transmettre ce rapport avec toutes les annexes conformément à l'article 6.4 du règlement, dans les 30 jours de la fin du trimestre civil visé.

Fournir les annexes dans un fichier électronique en format « CSV », c'est-à-dire séparateur « point-virgule », par exemple le format produit par le programme Excel de Microsoft.

Si l'information prescrite n'est pas disponible, en expliquer les raisons séparément.

ANNEXES**1. RAPPORTS SUR LES SYSTÈMES****Annexe A – Vérification externe des systèmes**

Fournir un exemplaire de tout rapport établi à l'issue d'une vérification externe des systèmes de base au cours du trimestre.

Annexe B – Pannes importantes des systèmes

Fournir un bref sommaire des pannes importantes des systèmes survenues au cours du trimestre et dont le fournisseur de services d'appariement est tenu d'aviser l'autorité en valeurs mobilières en vertu du paragraphe c de l'article 6.5 du règlement.

2. RAPPORTS SUR LES DONNÉES**Annexe C – Statistiques globales sur les opérations appariées**

Dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous, donner pour chaque mois du trimestre l'information prévue. Ces deux tableaux peuvent être intégrés dans un seul rapport.

Mois/année: _____ (MM/AAAA)

Tableau 1 – Opérations sur titres de participation

	Opérations saisies dans le système du fournisseur de services d'appariement par des courtiers utilisateurs ou abonnés				Opérations appariées dans le système du fournisseur de services d'appariement par d'autres utilisateurs ou abonnés			
	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur
Jour de l'op.								
1 ^{er} jour après l'op.								
2 ^e jour après l'op.								
3 ^e jour après l'op.								
+ de 3 jours								
Total								

Tableau 2 – Opérations sur titres de créance

	Opérations saisies dans le système du fournisseur de services d'appariement par des courtiers utilisateurs ou abonnés				Opérations appariées dans le système du fournisseur de services d'appariement par d'autres utilisateurs ou abonnés			
	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur
Jour de l'op.								
1 ^{er} jour après l'op.								
2 ^e jour après l'op.								
3 ^e jour après l'op.								
+ de 3 jours								
Total								

Légende

« Nombre » : le nombre total d'opérations exécutées au cours du mois ;

« Valeur » : la valeur totale des opérations, soit les achats et les ventes, exécutées au cours du mois.

Annexe D – Statistiques individuelles sur les opérations appariées

Dans le format ci-dessous, indiquer pour chaque utilisateur ou abonné le pourcentage d'opérations de clients saisies et appariées avant l'heure limite prévue à la partie 3 du règlement au cours du trimestre. Les pourcentages indiqués doivent être fonction tant du nombre d'opérations appariées avant l'heure limite que de la valeur globale des titres achetés et vendus dans ces opérations.

	Pourcentage d'opérations appariées avant l'heure limite			
	Opérations sur titres de participation		Opérations sur titres de créance	
Utilisateur/abonné	En nombre d'opérations	En valeur	En nombre d'opérations	En valeur

**ATTESTATION DU FOURNISSEUR DE SERVICES
D'APPARIEMENT**

Le soussigné atteste que l'information fournie dans le présent rapport au nom du fournisseur de services d'appariement est exacte.

FAIT à _____ le _____ 20 ____

(Nom du fournisseur de services d'appariement
en caractères d'imprimerie)

(Nom de l'administrateur, du dirigeant ou
de l'associé en caractères d'imprimerie)

(Signature de l'administrateur, du dirigeant ou
de l'associé)

(Titre officiel en caractères d'imprimerie)

47806

INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 24-101 SUR L'APPARIEMENT ET LE RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS INSTITUTIONNELLES

PARTIE 1 INTRODUCTION, OBJET ET DÉFINITIONS¹

1.1. Objet

Le *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles* (le « règlement ») met en place, dans la réglementation en valeurs mobilières provinciale, un cadre améliorant et accélérant le règlement des opérations, en particulier les opérations institutionnelles. L'augmentation substantielle du volume et de la valeur des opérations sur titres effectuées par des investisseurs institutionnels, tant au Canada que dans le reste du monde, met les systèmes et procédures post-marché actuels des participants au marché à rude épreuve pour ce qui est du traitement des opérations après leur exécution. De nouvelles obligations sont nécessaires pour faire face à l'augmentation des risques. Le règlement s'inscrit dans les travaux des participants aux marchés de valeurs du Canada visant à mettre en œuvre le traitement direct².

1.2. Explications générales concernant l'appariement, la compensation et le règlement des opérations

1) Parties à une opération institutionnelle — Une opération exécutée avec un investisseur institutionnel ou pour son compte peut faire intervenir au moins trois parties :

- un conseiller inscrit ou un autre gestionnaire institutionnel qui agit pour le compte d'un investisseur institutionnel, voire souvent de plusieurs (lorsqu'il gère plusieurs comptes de clients institutionnels), et décide quels titres acheter ou vendre et comment répartir les actifs entre les comptes clients;
- un courtier inscrit (qui peut être un système de négociation parallèle inscrit comme courtier) chargé de l'exécution ou de la compensation de l'opération;
- une institution financière ou un courtier inscrit qui est désigné, notamment en vertu d'une convention de courtage privilégié, pour détenir les actifs de l'investisseur institutionnel et régler l'opération.

2) Appariement — La première étape du règlement d'une opération sur titres consiste à s'assurer que le vendeur et l'acheteur s'entendent sur les modalités de l'opération. C'est ce que l'on appelle la confirmation et l'affirmation ou l'appariement des opérations³. Le courtier inscrit qui exécute des opérations avec d'autres personnes ou pour leur compte est tenu de déclarer et de confirmer les modalités de chaque opération, non seulement avec la contrepartie, mais aussi avec le client pour le compte duquel il agit ou le client avec lequel

¹ Dans la présente instruction générale, l'acronyme « ACVM » et les pronoms « nous », « notre » et « nos » sont interchangeables et ont, de manière générale, la même signification que l'expression « Autorités canadiennes en valeurs mobilières » au sens de la Norme canadienne 14-101, *Définitions*.

² Pour en savoir plus sur les projets canadiens en matière de traitement direct, voir l'*Avis de consultation 24-401 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, Document de discussion sur le traitement direct et avis de consultation*, daté du 11 juin 2004 (supplément au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, Vol. 1, n° 19, 11 juin 2004 [le « Document de discussion 24-401 »]) et l'*Avis 24-301 des ACVM, Réponses aux commentaires reçus sur le Document de discussion 24-401 sur le traitement direct, le projet de Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations, et le projet d'Instruction générale relative au Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations*, daté du 11 février 2005 (supplément au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, Vol. 2 n° 6, 11 février 2005).

³ Les processus et systèmes d'appariement des « opérations non institutionnelles » au Canada ont évolué avec le temps et se sont automatisés, par exemple les opérations de détail sur des titres inscrits à la cote d'une bourse, qui sont appariées ou confirmées automatiquement à la bourse, ou les opérations hors bourse entre deux adhérents d'une chambre de compensation, qui sont généralement appariées au moyen des installations de la chambre de compensation. Les opérations entre courtiers sont visées par l'article 49 du règlement 800 de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM), qui prévoit que les opérations sur titres hors bourse, y compris sur titres de créance de l'État, doivent être soit saisies, soit acceptées ou rejetées au moyen d'un « Système d'appariement des opérations entre courtiers acceptable » dans l'heure suivant leur exécution.

il a exécuté une opération (auquel cas, le client est la contrepartie). De la même façon, le conseiller inscrit ou le gestionnaire institutionnel est tenu de déclarer les modalités de l'opération et de fournir des instructions de règlement à son dépositaire. Les parties doivent s'accorder sur les modalités de l'opération dès que possible, afin que les erreurs et divergences puissent être repérées à un stade précoce du processus de compensation et de règlement.

3) Processus d'appariement — La vérification des données est nécessaire pour réaliser l'appariement d'une opération exécutée pour le compte d'un investisseur institutionnel ou avec lui. Il y a « appariement » lorsque, après avoir vérifié les données, les parties à une opération ont rapproché les modalités de l'opération ou se sont entendues sur celles-ci. Il faut également que le dépositaire qui détient l'actif de l'investisseur institutionnel soit en mesure d'affirmer l'opération afin qu'elle puisse être compensée et réglée au moyen des installations de la chambre de compensation. L'appariement d'une opération se déroule généralement comme suit :

a) Le courtier inscrit avise le gestionnaire institutionnel que l'opération a été exécutée.

b) Le gestionnaire institutionnel indique au courtier et au(x) dépositaire(s) comment répartir les titres entre les comptes clients qu'il gère⁴. S'agissant de ce que l'on appelle les « blocs d'opérations », le courtier peut, à l'occasion, recevoir cette information du gestionnaire institutionnel uniquement en fonction du nombre de dépositaires détenant les actifs de l'investisseur institutionnel et non des véritables comptes clients gérés par le gestionnaire institutionnel.

c) Le courtier déclare et confirme les modalités de l'opération au gestionnaire institutionnel et à la chambre de compensation. De manière générale, les modalités à confirmer en vue de l'appariement, de la compensation et du règlement sont semblables à l'information à fournir dans les confirmations d'opération transmises aux clients conformément à la législation en valeurs mobilières ou aux règles d'un organisme d'autoréglementation (OAR)⁵.

d) Le ou les dépositaires des actifs de l'investisseur institutionnel comparent les modalités et les instructions de règlement aux titres et aux fonds disponibles détenus pour le compte de l'investisseur. Après entente sur les modalités de l'opération, le gestionnaire institutionnel donne l'ordre au(x) dépositaire(s) de transférer les fonds ou les titres (ou les deux) au courtier au moyen des installations de la chambre de compensation.

4) Compensation et règlement — La compensation commence immédiatement après l'exécution d'une opération. Une fois que l'appariement a été effectué, la compensation donne lieu au calcul des obligations réciproques des participants pour l'échange des titres et des fonds, processus qui se déroule généralement dans les installations d'une chambre de compensation. Le règlement d'une opération est le moment où les titres sont transférés définitivement et irrévocablement d'un participant à un autre en échange d'une somme d'argent. Dans le cas du règlement d'une opération au moyen des installations d'une chambre de compensation, qui agit souvent comme contrepartie centrale, le règlement

⁴ Nous rappelons aux conseillers en placement et aux gestionnaires de portefeuille qu'ils sont tenus de répartir équitablement les occasions de placement entre leurs clients. Leurs politiques écrites en matière de répartition équitable doivent contenir les éléments suivants, s'ils sont applicables à leurs processus de placement : i) la méthode utilisée pour répartir le prix et le courtage entre les clients lorsque les opérations sont regroupées ou en bloc; ii) la méthode utilisée pour répartir les blocs d'opérations et les premiers appels publics à l'épargne entre les comptes des clients, et iii) la méthode utilisée pour répartir entre les clients les blocs d'opérations et les premiers appels publics à l'épargne qui sont partiellement exécutés (par exemple, au prorata). En vertu de la législation en valeurs mobilières, les conseillers en placement et les gestionnaires de portefeuille sont tenus de déposer un exemplaire de leur politique en matière d'équité auprès des autorités en valeurs mobilières. Voir notamment la *Regulation 115* prise en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et l'avis du personnel de la CVMO 33-723 – *Fair Allocation of Investment Opportunities – Compliance Team Desk Review*.

⁵ Voir par exemple l'article 162 de la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec* et les articles 243 à 248 du *Règlement sur les valeurs mobilières du Québec*, ainsi que la Rule 2-405 de la Bourse de Toronto (TSX) et l'article 1(h) du Règlement 200 de l'ACCOVAM.

consiste en l'exécution des engagements relatifs à des fonds ou à des titres, calculés sur une base nette, entre la chambre de compensation et ses adhérents. Par l'effet de la novation et de l'extinction, légales ou contractuelles, la chambre de compensation devient la contrepartie à chaque opération, de sorte que l'obligation réciproque de règlement de l'opération lie la chambre de compensation et chacun de ses adhérents.

1.3. Article 1.1 – Définitions et champ d'application

1) Chambre de compensation – Actuellement, la définition de « chambre de compensation » ne s'applique qu'à La Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée (CDS) à l'heure actuelle. Elle tient compte du fait que les autorités en valeurs mobilières de l'Ontario et du Québec reconnaissent et réglementent les chambres de compensation au Canada en vertu de la législation provinciale en valeurs mobilières⁶. Le sens fonctionnel de l'expression « chambre de compensation » se retrouve dans la législation en valeurs mobilières de certains territoires⁷.

2) Dépositaire – Les investisseurs détiennent parfois directement leurs titres, mais la plupart les déposent dans des comptes tenus par une institution financière ou un courtier. La définition de « dépositaire » vise tant les institutions financières (dépositaires n'agissant pas comme courtiers) que les courtiers agissant comme dépositaires (courtiers dépositaires). La plupart des investisseurs institutionnels, tels que les caisses de retraite et les organismes de placement collectif, détiennent leurs titres par l'intermédiaire de dépositaires qui sont des institutions financières assujetties à une réglementation prudentielle. Toutefois, certains d'entre eux (comme les fonds de couverture) les confient souvent à des courtiers en vertu de ce que l'on appelle les *conventions de courtage privilégié*. Pour l'application du règlement, il n'est pas nécessaire que les institutions financières et les courtiers canadiens aient une relation contractuelle directe avec un investisseur institutionnel pour être considérés comme dépositaires des titres de celui-ci s'ils agissent comme sous-dépositaires d'un dépositaire international de titres ou d'un dépositaire central de titres.

3) Investisseur institutionnel – Une personne physique peut être « investisseur institutionnel » si elle jouit de privilèges de négociation en mode LCP/RCP (parce qu'elle a un compte LCP/RCP auprès d'un courtier). C'est généralement le cas lorsqu'elle dépose ses titres dans un compte ouvert auprès d'un dépositaire au lieu du courtier qui exécute les opérations. L'expression « opération institutionnelle » n'est pas définie dans le règlement, mais nous lui donnons le sens général d'opération LCP/RCP dans la présente instruction générale.

4) Opération LCP/RCP – Les concepts de « livraison contre paiement » et de « réception contre paiement » sont généralement compris dans le secteur. Ces expressions sont également définies dans les notes et directives (Tableau 4) du document relatif aux OAR canadiens intitulé *Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes*. Qu'elles soient réglées par un dépositaire n'agissant pas comme courtier ou par un courtier dépositaire, toutes les opérations LCP/RCP sont assujetties à la partie 3 du règlement. La définition d'opération LCP/RCP exclut les opérations réglées pour le compte du client par un dépositaire qui les a également exécutées à titre de courtier.

5) Partie à l'appariement — Qu'il soit canadien ou établi à l'étranger, tout investisseur institutionnel est une partie à l'appariement. Par conséquent, il est tenu (ou son conseiller est tenu) de conclure une convention d'appariement ou de fournir une déclaration relative à l'appariement conformément à la partie 3 du règlement. Tout dépositaire qui règle une opération pour le compte d'un investisseur institutionnel est aussi partie à l'appariement et donc tenu de conclure une convention d'appariement ou de fournir une déclaration relative à l'appariement. Toutefois, le dépositaire international étranger ou le dépositaire central de titres étranger qui détient des titres canadiens par l'entremise d'un sous-dépositaire canadien n'est pas considéré, dans des conditions normales, comme une partie à

⁶ La CDS est également réglementée par la Banque du Canada en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements (Canada)*.

⁷ Voir par exemple le paragraphe 1(1) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario.

l'appariement s'il n'est pas adhérent de la chambre de compensation ou ne participe pas directement au règlement de l'opération au Canada.

6) Champ d'application — La partie 2 du règlement énumère certains types d'opérations qui ne sont pas visées par le règlement.

PARTIE 2 OBLIGATIONS D'APPARIEMENT DES OPÉRATIONS

2.1. Données sur les opérations

Les données sur les opérations qu'il faut vérifier et sur lesquelles il faut s'entendre sont prévues par les OAR ou les normes et meilleures pratiques établies et généralement adoptées par le secteur pour le traitement des opérations institutionnelles. Se reporter à l'article 2.4 de la présente instruction générale. Il peut notamment s'agir des données suivantes :

a) *Identification des titres* : identificateur numérique standard, monnaie, émetteur, type/catégorie/série, code de marché.

b) *Information sur l'ordre et l'opération* : code du courtier, numéro d'identification du compte, type de compte, indicateur d'achat ou de vente, état de l'ordre, type d'ordre, prix unitaire/valeur nominale, nombre de titres/quantité, date/heure du message, type d'opération, commission, intérêts courus (revenu fixe), lieu de règlement du courtier, numéro de référence du bloc, montant net, type de règlement, numéro de référence de l'expéditeur de la répartition, dépositaire, indicateur de paiement, identification du compte ou portefeuille de GP, quantité répartie et conditions de règlement.

2.2. Heure limite d'appariement applicable aux personnes inscrites

Le courtier inscrit ou le conseiller inscrit est tenu d'établir, de conserver et d'appliquer des politiques et procédures, en vertu des articles 3.1 et 3.3 du règlement, pour réaliser l'appariement d'une opération LCP/RCP dès que possible après son exécution, mais au plus tard à la fin du jour de l'opération. Si l'opération découle d'un ordre d'achat ou de vente de titres donné par un investisseur institutionnel dont les décisions de placement sont généralement prises dans une région située hors de l'hémisphère occidental et communiquées depuis celle-ci, l'heure limite d'appariement est la fin de la journée, le lendemain de l'opération (aux termes du paragraphe 2 de ces articles).

2.3. Convention d'appariement ou déclaration relative à l'appariement

1) Établissement, conservation et application de politiques et procédures

a) Le courtier inscrit ou le conseiller inscrit ne peut ouvrir de compte pour un investisseur institutionnel, ni accepter ou donner d'ordre, selon le cas, pour un compte existant d'un investisseur institutionnel, que si chacune des parties à l'appariement a soit conclu une convention d'appariement avec le courtier ou le conseiller, soit fourni au courtier ou au conseiller, ou mis à leur disposition, une déclaration relative à l'appariement (conformément aux articles 3.2 et 3.4 du règlement). La convention d'appariement et la déclaration relative à l'appariement visent à garantir que toutes les parties à l'appariement ont établi, conservent et appliquent des politiques et procédures appropriées qui sont conçues pour réaliser l'appariement d'une opération LCP/RCP dès que possible après son exécution.

b) Il n'est pas nécessaire que les parties visées aux paragraphes *a* à *d* de la définition de « partie à l'appariement », à l'article 1.1 du règlement, participent toutes à une opération pour que les dispositions des articles 3.2 et 3.4 du règlement s'appliquent. Ainsi, l'obligation de conclure une convention d'appariement ou de fournir une déclaration relative à l'appariement s'applique dans le cas où une personne physique a un compte LCP/RCP auprès d'un courtier et que ses titres sont détenus par un dépositaire (conformément aux articles 3.2 et 3.4 du règlement). Il n'est pas nécessaire qu'un conseiller

participe aux décisions de placement de cette personne pour que l'obligation s'applique au courtier, au dépositaire et à l'investisseur institutionnel. Dans ce cas, les parties à l'appariement qui doivent avoir des politiques et procédures appropriées seraient la personne physique (en tant qu'investisseur institutionnel), le courtier et le dépositaire.

c) Lorsqu'une partie à l'appariement est une entité, nous estimons que la convention d'appariement ou la déclaration relative à l'appariement doit être signée par un des principaux membres de sa haute direction pour que celle-ci accorde une attention et une priorité suffisantes aux politiques et procédures. Les principaux membres de la haute direction sont les personnes physiques qui exercent les fonctions suivantes : a) président du conseil, si ces fonctions sont exercées à temps plein, b) vice-président du conseil, si ces fonctions sont exercées à temps plein, c) président, chef de la direction ou chef de l'exploitation et d) vice-président directeur responsable de l'exploitation et de la fonction post-marché de l'entité.

2) Convention d'appariement

a) Il suffit au courtier inscrit ou au conseiller inscrit de conclure une convention d'appariement avec les autres parties à l'appariement pour tout compte de négociation LCP/RCP nouveau ou existant d'un investisseur institutionnel et toutes les opérations liées à ce compte. La convention d'appariement peut être une convention multipartite liant toutes les parties à l'appariement ou un ensemble de conventions bilatérales. Une seule convention d'appariement suffit également pour le compte général et l'ensemble des comptes auxiliaires du conseiller inscrit ou du gestionnaire institutionnel. Si le courtier ou le conseiller utilise une convention d'appariement, celle-ci peut être intégrée à la documentation relative à l'ouverture des comptes institutionnels et être modifiée avec le consentement des parties.

b) La convention doit préciser les rôles et responsabilités de chacune des parties à l'appariement et décrire les normes et meilleures pratiques minimales à intégrer aux politiques et procédures de chaque partie. Il s'agit notamment des délais de réalisation des étapes et d'exécution des tâches de chaque partie à l'appariement qui doivent être respectés pour que les opérations soient appariées en temps opportun. Par exemple, la convention peut contenir des dispositions visant les sujets suivants, s'ils sont pertinents :

Pour le courtier qui exécute et (ou) compense l'opération :

- la procédure (manière et moment) de transmission de l'avis d'exécution de l'opération à l'investisseur institutionnel ou à son conseiller, notamment le format et le contenu de l'avis (par exemple, électronique);
- la procédure (manière et moment) de saisie des modalités de l'opération dans les systèmes du courtier et de la chambre de compensation;
- la procédure (manière et moment) de correction ou d'ajustement par le courtier des modalités de l'opération saisies dans son système ou dans celui de la chambre de compensation, selon ce qui peut être nécessaire pour convenir des modalités avec l'investisseur institutionnel ou son conseiller;
- les obligations générales du courtier de coopérer avec les autres parties à l'appariement lors de l'examen, de l'ajustement, de l'expédition et de la communication des modalités de l'opération pour que l'opération soit appariée dans les délais prescrits.

Pour l'investisseur institutionnel ou son conseiller :

- la procédure (manière et moment) d'examen des modalités de l'opération indiquées dans l'avis d'exécution, y compris la détection des écarts éventuels avec ses dossiers;
- la procédure (manière et moment) de notification des écarts éventuels au courtier et de correction des écarts;
- la procédure (manière et moment) de détermination des modalités de règlement, de répartition entre les comptes et de communication de ces renseignements au courtier et (ou) au(x) dépositaire(s);
- les obligations générales de l'investisseur institutionnel ou de son conseiller de coopérer avec les autres parties à l'appariement lors de l'examen, de l'ajustement, de

l'expédition et de la communication des modalités de l'opération pour que l'opération soit appariée dans les délais prescrits.

Pour le dépositaire qui règle l'opération à la chambre de compensation :

- la procédure (manière et moment) de réception des modalités de l'opération et des instructions de règlement de l'investisseur institutionnel ou de ses conseillers;
- la procédure (manière et moment) d'examen et de contrôle continu des modalités de l'opération soumises à la chambre de compensation en ce qui concerne les données saisies et en attente d'affirmation ou d'infirmerie;
- la procédure (manière et moment) d'information continue des investisseurs institutionnels ou de leurs conseillers sur les changements de statut d'une opération et son appariement;
- les obligations générales du dépositaire de coopérer avec les autres parties à l'appariement lors de l'examen, de l'ajustement, de l'expédition et de la communication des modalités de l'opération pour que l'opération soit appariée dans les délais prescrits.

3) Déclaration relative à l'appariement – Une seule déclaration suffit pour le compte général et l'ensemble des comptes auxiliaires du conseiller inscrit ou du gestionnaire institutionnel. Le courtier inscrit ou le conseiller inscrit peut accepter une déclaration signée par un des principaux membres de la haute direction d'une partie à l'appariement sans autre formalité et s'y fier pour toutes les opérations futures effectuées dans un compte, à moins de savoir que certaines déclarations ou certains faits y figurant sont inexacts. L'envoi postal massif de la déclaration relative à l'appariement, son envoi par courriel ou l'affichage d'une déclaration uniforme sur un site Web seraient des façons acceptables de fournir la déclaration aux autres parties à l'appariement. Toute personne inscrite peut se fier sans autre formalité à l'affirmation d'une partie à l'appariement selon laquelle la déclaration relative à l'appariement a été fournie aux autres parties à l'appariement.

4) Contrôle et application des engagements énoncés dans la documentation relative à l'appariement – Les courtiers inscrits et les conseillers inscrits devraient faire leur possible pour veiller à l'exécution des modalités ou des engagements énoncés dans les conventions d'appariement ou les déclarations relatives à l'appariement. Ils devraient déclarer les manquements dans le rapport sur les anomalies prévu à l'Annexe 24-101A1. À cet égard, ils pourraient avoir à signaler aux autorités en valeurs mobilières les parties à l'appariement qui sont constamment en contravention, soit parce qu'elles ne disposent pas de politiques et procédures adéquates, soit parce qu'elles ne respectent pas leurs politiques et procédures.

Les courtiers et les conseillers devraient aussi prendre des mesures pour régler les problèmes si les politiques et procédures d'autres parties à l'appariement semblent être inadéquates et occasionnent des retards dans le processus d'appariement. Ils pourraient notamment utiliser des stimulants pécuniaires (par exemple, des pénalités) ou demander à un tiers d'examiner ou d'évaluer ces politiques et procédures. Cette démarche pourrait améliorer la coopération entre les parties à l'appariement et permettre de cerner les causes fondamentales de l'inobservation des délais.

2.4. Politiques et procédures appropriées

1) Meilleures pratiques – Nous estimons que, pour établir les politiques et procédures appropriées, les parties doivent tenir compte des normes et meilleures pratiques pour le traitement des opérations institutionnelles généralement adoptées par le secteur⁸. En outre, elles devraient inclure ces politiques et procédures dans leurs programmes de conformité à la réglementation et de gestion des risques.

⁸ L'Association canadienne des marchés des capitaux (ACMC) a publié en décembre 2003 la version finale du document intitulé *Normes et meilleures pratiques du marché canadien des valeurs mobilières : Traitement des opérations institutionnelles, droits et privilèges et prêts de titres* (le « Livre blanc des normes et meilleures pratiques de l'ACMC ») qui énonce les normes et meilleures pratiques pour le traitement des opérations institutionnelles, des droits et privilèges (événements de marché) et des prêts de titres. On peut consulter le Livre blanc des normes et meilleures pratiques de l'ACMC sur le site Web de l'ACMC (www.ccm-aacmc.ca).

2) **Diversité des politiques et procédures** – Nous reconnaissons que les politiques et procédures appropriées peuvent différer selon les courtiers inscrits, les conseillers inscrits et les autres participants au marché en raison de la nature, de l'envergure et de la complexité de leurs activités et des risques que comporte le processus de négociation. Par exemple, les politiques et procédures conçues pour réaliser l'appariement des opérations peuvent être différentes selon qu'un courtier inscrit agit comme « remisier » ou comme « courtier chargé de comptes »⁹. Par ailleurs, si le courtier inscrit n'est pas adhérent d'une chambre de compensation, les politiques et procédures qu'il met en œuvre pour réaliser l'appariement des opérations rapidement devraient faire partie des arrangements de compensation conclus avec un courtier chargé de comptes ou le courtier qui effectue la compensation. L'établissement de politiques et de procédures appropriées pourrait obliger les courtiers inscrits, conseillers inscrits ou autres participants au marché à mettre leurs systèmes à niveau et à améliorer leur interopérabilité¹⁰.

2.5. Recours à un fournisseur de services d'appariement

Le règlement n'exige pas des parties à l'appariement qu'elles utilisent les installations ou les services d'un fournisseur de services d'appariement pour réaliser l'appariement des opérations avant l'heure limite prévue. Toutefois, si ces installations ou services sont offerts au Canada, leur utilisation peut aider les parties à l'appariement à respecter les obligations d'appariement des opérations prévues au règlement.

PARTIE 3 OBLIGATIONS DE DÉCLARATION

3.1. Rapport de la personne inscrite sur les anomalies

a) Conformément à la partie 4 du règlement, la personne inscrite doit transmettre le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1 et ses annexes à l'autorité en valeurs mobilières. Elle n'y est tenue que si moins d'un certain pourcentage des opérations LCP/RCP exécutées par elle ou pour son compte au cours du trimestre a été apparié avant l'heure limite prévue par le règlement. Le suivi des statistiques d'appariement des opérations par la personne inscrite peut être imparti à un fournisseur de services, notamment à une chambre de compensation ou à un dépositaire. Toutefois, quelle que soit l'entente conclue à cette fin, la personne inscrite demeure légalement responsable envers les autorités canadiennes en valeurs mobilières de l'exécution de son obligation de déclaration des anomalies. La personne inscrite qui ne dispose pas de suffisamment d'information pour déterminer si elle a atteint le pourcentage visé d'opérations LCP/RCP appariées au cours du trimestre doit en donner les raisons dans le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1 et préciser les mesures prises pour obtenir l'information à l'avenir.

b) Conformément à l'Annexe 24-101A1, la personne inscrite est tenue de fournir de l'information quantitative globale sur leurs opérations LCP/RCP sur titres de participation et de créance. En outre, elle doit fournir de l'information qualitative sur les circonstances ou les causes fondamentales de son incapacité d'atteindre le pourcentage prévu d'opérations LCP/RCP sur titres de participation et (ou) de créance appariées avant l'heure prescrite à la partie 3 du règlement, en indiquant les mesures prises pour corriger à l'avenir les retards survenus dans la déclaration et l'appariement des opérations. La personne inscrite devrait fournir de l'information pertinente à sa situation. Par exemple, le courtier devrait fournir de l'information démontrant ses difficultés à transmettre les avis d'exécution ou à communiquer les modalités de l'opération à la chambre de compensation. Les raisons invoquées peuvent dépendre de la personne inscrite, d'une autre partie à l'appariement ou d'un fournisseur de services.

c) Les mesures prises par la personne inscrite pour empêcher les retards dans le processus d'appariement peuvent être des mesures internes consistant par exemple à mettre en œuvre un nouveau système ou une nouvelle procédure, ou des mesures tournées vers l'extérieur comme la tenue d'une réunion avec une partie à l'appariement en vue de déterminer les mesures que celle-ci devrait prendre. Les courtiers devraient confirmer les

⁹ Voir le Statut 35 de l'ACCOVAM — *Arrangements entre un remisier et un courtier chargé de comptes*.

¹⁰ Voir le Document de discussion 24-401, p. 10, pour la signification de cette notion.

mesures prises pour informer leurs clients et les encourager à respecter les obligations et les engagements énoncés dans la convention d'appariement et (ou) la déclaration relative à l'appariement. Ils devraient confirmer les problèmes qu'ils ont pu rencontrer dans leurs relations avec leurs clients, les autres parties à l'appariement ou leurs fournisseurs de services. Ils devraient indiquer l'identité de la partie à l'appariement ou du fournisseur de services qui semble constamment ne pas respecter les heures limites d'appariement ou ne pas disposer de politiques et procédures raisonnables. Les conseillers devraient fournir de l'information analogue, et notamment des preuves de leurs difficultés à communiquer les répartitions ou des problèmes qu'ils ont pu rencontrer dans leurs relations avec les fournisseurs de services ou les dépositaires.

3.2. Examen réglementaire des rapports des personnes inscrites sur les anomalies

a) Nous examinerons systématiquement les annexes prévues à l'Annexe 24-101A1 afin de surveiller et d'évaluer la conformité des personnes inscrites aux obligations d'appariement prévues par le règlement. Nous relèverons les aspects qui posent problème, notamment en identifiant les parties à l'appariement qui ne disposent pas de politiques et de procédures pour assurer l'appariement des opérations avant l'heure limite prévue par la partie 3 du règlement, ou dont les politiques et procédures sont inadéquates. La surveillance et l'évaluation des activités d'appariement par les OAR peuvent être en sus ou en remplacement de notre examen.

b) Les autorités en valeurs mobilières du Canada considéreront qu'une incapacité persistante à atteindre le pourcentage prévu d'opérations appariées est la preuve que les politiques et procédures d'une ou de plusieurs parties à l'appariement ne sont pas bien conçues ou que, si elles le sont, elles ne sont pas respectées. Elles considéreront également qu'une mauvaise information qualitative persistante prouve que les politiques et procédures sont mal conçues ou mises en œuvre. Le paragraphe 4 de l'article 2.3 de la présente instruction générale expose également nos vues en ce qui concerne le respect et l'application des obligations d'appariement prévues par le règlement.

3.3. Autres obligations de déclaration

Les chambres de compensation et les fournisseurs de services d'appariement sont tenus de fournir, dans les rapports prévus aux Annexes 24-101A2 et 24-101A5, certains renseignements sur l'appariement des opérations à l'égard de leurs adhérents ou abonnés et utilisateurs. Ces renseignements sont fournis pour aider les autorités en valeurs mobilières du Canada ou les OAR à surveiller la conformité aux obligations d'appariement prévues par le règlement et à les faire exécuter.

3.4. Transmission des documents en format électronique

Nous préférons que les rapports, les avis et les annexes prévus par le règlement soient transmis à l'autorité en valeurs mobilières en format électronique par courriel. Chaque autorité en valeurs mobilières publiera un avis local indiquant la ou les adresses électroniques auxquels ils doivent être transmis.

3.5. Confidentialité de l'information

Nous préserverons la confidentialité des rapports, avis et annexes transmis à l'autorité en valeurs mobilières par les personnes inscrites, les chambres de compensation et les fournisseurs de services d'appariement en vertu du règlement, sous réserve des dispositions applicables de la législation sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de chaque province ou territoire. Nous estimons que ces documents contiennent des données financières, commerciales et techniques privées et qu'il est plus important de protéger les intérêts des parties qui les transmettent que de les mettre à la disposition du public. Nous pourrions toutefois communiquer cette information aux OAR et publier les statistiques d'appariement globales pour l'ensemble du secteur en ce qui concerne les opérations LCP/RCP sur titres de participation et de créance exécutées sur les marchés canadiens.

PARTIE 4 OBLIGATIONS APPLICABLES AU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

4.1. Fournisseur de services d'appariement

1) La partie 6 du règlement énonce les obligations concernant les rapports, la capacité des systèmes et d'autres obligations applicables au fournisseur de services d'appariement. Le terme « fournisseur de services d'appariement » exclut expressément les chambres de compensation. Un fournisseur de services d'appariement est une entité qui offre des services centralisés d'appariement des opérations aux parties à l'appariement. Il peut utiliser une technologie qui permet de réaliser l'appariement des données en temps réel tout au long du processus de traitement d'une opération. Le terme « fournisseur de services d'appariement » ne s'entend pas du courtier inscrit qui offre des services d'appariement « locaux » à ses clients investisseurs institutionnels.

2) Selon nous, un fournisseur de services d'appariement constituerait une composante importante de l'infrastructure de compensation et de règlement des opérations sur titres. Nous estimons qu'un fournisseur de services d'appariement exerçant ses activités au Canada améliorerait de façon notable l'efficacité opérationnelle des marchés des capitaux, mais qu'il poserait certains problèmes réglementaires, car la comparaison et l'appariement des données sur les opérations sont des processus complexes et inextricablement liés au processus de compensation et de règlement. Ainsi, comme un fournisseur de services d'appariement cumule les risques liés au traitement au lieu de les répartir entre les courtiers et leurs clients investisseurs institutionnels, nous estimons que son incapacité de vérifier et de réaliser avec précision l'appariement des données en provenance de plusieurs participants au marché sur des opérations portant sur un grand nombre de titres et de fortes sommes affaiblirait le système canadien de compensation et de règlement. Les obligations applicables au fournisseur de services d'appariement prévues par le règlement visent à atténuer ces risques.

4.2. Obligations de déclaration initiales du fournisseur de services d'appariement

Conformément aux paragraphes 1 de l'article 6.1 et 4 de l'article 10.2 du règlement, la personne qui exerce ou entend exercer l'activité de fournisseur de services d'appariement doit transmettre l'avis prévu à l'Annexe 24-101A3 à l'autorité en valeurs mobilières. Nous examinerons cet avis pour décider si la personne qui l'a transmis est apte à jouer le rôle de fournisseur de services d'appariement pour les marchés des capitaux du Canada. Nous considérerons divers facteurs, notamment :

- a) la capacité, les normes et les procédures de transmission, de traitement et de distribution des modalités des opérations exécutées pour le compte d'investisseurs institutionnels;
- b) si les participants au marché peuvent en général obtenir l'accès aux installations et aux services du fournisseur de services d'appariement à des conditions justes et raisonnables;
- c) la qualification du personnel;
- d) si le fournisseur de services d'appariement possède des ressources financières suffisantes pour bien remplir ses fonctions;
- e) l'existence d'une autre entité exerçant une fonction analogue pour le même type de titres ou de conventions d'interopérabilité avec cette entité;
- f) le rapport sur les systèmes prévu au paragraphe *b* de l'article 6.5 du règlement.

4.3. Changement significatif dans l'information

Conformément à l'article 6.2 du règlement, le fournisseur de services d'appariement est tenu de transmettre à l'autorité en valeurs mobilières une modification de l'avis prévu à l'Annexe 24-101A3 au moins 45 jours avant de mettre en œuvre un changement significatif touchant un point de cet avis. Selon nous, un changement significatif s'entend notamment d'un changement apporté à l'information fournie aux rubriques 1 à 10 (Information générale) et dans les Annexes A, B, E, G, I, J, O, P et Q de l'Annexe 24-101A3.

4.4. Obligations de déclaration permanente et autres obligations du fournisseur de services d'appariement

1) Les obligations de déclaration trimestrielle permanente nous permettront de suivre de près la performance opérationnelle du fournisseur de services d'appariement et sa gestion des risques, le progrès de l'interopérabilité sur le marché et les éventuelles répercussions négatives sur l'accès aux marchés. Le fournisseur de services d'appariement doit également nous fournir de l'information sur l'appariement des opérations (par exemple, le nombre d'opérations appariées le jour de l'opération) et d'autres données pour nous permettre de surveiller la conformité des intervenants du secteur.

2) Les avis transmis par le fournisseur de services d'appariement permettent de juger si celui-ci :

a) crée des liens justes et équitables entre ses systèmes et ceux d'autres fournisseurs de services d'appariement au Canada qui permettent au moins aux parties aux opérations traitées par ces systèmes de communiquer au moyen d'interfaces adaptées et efficaces;

b) négocie avec d'autres fournisseurs de services d'appariement au Canada des frais et des conditions de paiement justes et raisonnables pour l'utilisation de services d'interface en vue d'échanger l'information sur les opérations et les comptes;

c) n'exige pas de frais excessifs pour l'utilisation de ses installations et la prestation de ses services en comparaison de ce qu'il exigerait normalement de ses clients lorsque au moins une des parties aux opérations est cliente d'un autre fournisseur de services d'appariement.

4.5. Obligations relatives à la capacité, à l'intégrité et à la sécurité des systèmes

1) Les contrôles visés au paragraphe *a* de l'article 6.5 du règlement doivent être effectués au moins une fois par an. Nous comptons que ces contrôles soient exercés encore plus souvent si le volume des opérations connaît un changement significatif qui nécessite que ces contrôles soient exercés plus souvent pour que le fournisseur de services d'appariement puisse offrir un service approprié à ses clients.

2) L'examen indépendant visé au paragraphe *b* de l'article 6.5 du règlement doit être effectué par un personnel de vérification compétent et indépendant, conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Selon les circonstances, nous pourrions aussi autoriser un examen effectué et un rapport établi conformément à des règles analogues fixées par une autorité de réglementation étrangère. Le fournisseur de services d'appariement souhaitant obtenir cette autorisation doit présenter une demande de dispense discrétionnaire.

3) La notification d'une panne importante des systèmes prévue au paragraphe *c* de l'article 6.5 du règlement doit se faire rapidement après qu'il a été établi qu'il s'agit d'un incident important et indiquer la date, la cause et la durée de l'interruption, ainsi que son incidence générale sur les utilisateurs ou les abonnés. Par « rapidement », nous entendons dans l'heure qui suit le moment où il est établi que l'incident est important. Une panne importante des systèmes est un incident grave qui entraîne l'interruption de l'appariement des opérations pendant plus de trente minutes pendant les heures ouvrables normales.

PARTIE 5 RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS

5.1. Règlement des opérations par le courtier

L'article 7.1 du règlement vise à appuyer et à consolider les règles générales des OAR et des marchés sur le cycle de règlement. Les règles actuelles des OAR et des marchés imposent un cycle de règlement de trois jours pour la plupart des opérations sur les titres de participation et les titres de créance à long terme¹¹. Si le courtier n'est pas adhérent d'une chambre de compensation, ses politiques et procédures pour faciliter le règlement des opérations devraient faire partie des conventions de compensation qu'il conclut avec un courtier chargé de comptes ou un courtier qui effectue la compensation.

PARTIE 6 OBLIGATIONS DES ORGANISMES D'AUTORÉGLÈMENTATION ET DES AUTRES ENTITÉS

6.1. Documentation normalisée

Sans restreindre la portée de l'article 8.2 du règlement, tout OAR peut obliger ses membres à utiliser la convention d'appariement ou la déclaration relative à l'appariement normalisée qu'il établit ou approuve, ou le leur recommander. Il peut négocier pour le compte de ses membres avec les autres parties à l'appariement et les associations professionnelles pour déterminer la forme de la convention d'appariement ou de la déclaration relative à l'appariement normalisée que toutes les branches d'activité pertinentes du secteur (courtiers, gestionnaires institutionnels et dépositaires) doivent utiliser.

PARTIE 7 DISPOSITIONS TRANSITOIRES

7.1. Dates et pourcentages de transition

Le tableau suivant résume les dispositions d'entrée en vigueur et les dispositions transitoires de la partie 10 du règlement pour la plupart des opérations LCP/RCP visées par le présent règlement. En ce qui concerne les opérations LCP/RCP qui découlent d'un ordre d'achat ou de vente de titres donné par un investisseur institutionnel dont les décisions de placement sont généralement prises dans une région située hors de l'hémisphère occidental et communiquées depuis celle-ci, les mêmes délais s'appliquent, sauf qu'il faut remplacer les expressions « jour de l'opération » et « lendemain de l'opération », dans la deuxième colonne (heure limite d'appariement) par « lendemain de l'opération » et « deuxième jour après l'opération », respectivement.

¹¹ Voir par exemple l'article 27 du Règlement 800 de l'ACCOVAM et paragraphe 1 de la règle 5-103 de la Bourse de Toronto.

Date d'exécution de l'opération LCP/RCP	Heure limite d'appariement des opérations exécutées le jour de l'opération (partie 3 du règlement)	Pourcentage des opérations LCP/RCP entraînant l'obligation de déclaration des anomalies par la personne inscrite (partie 4 du règlement)	Périodes où : - la déclaration des anomalies doit être faite (partie 4 du règlement) - la documentation doit être établie (articles 3.2 et 3.4 du règlement)
après le 31 mars 2007 mais avant le 1 ^{er} octobre 2007	12 h 00 (midi) le lendemain de l'opération	Sans objet ¹²	Non requise
après le 30 septembre 2007 mais avant le 1 ^{er} janvier 2008	12 h 00 (midi) le lendemain de l'opération	Moins de 80 % appariées avant l'heure limite	Requise
après le 31 décembre 2007 mais avant le 1 ^{er} juillet 2008	12 h 00 (midi) le lendemain de l'opération	Moins de 90 % appariées avant l'heure limite	Requise
après le 30 juin 2008 mais avant le 1 ^{er} janvier 2009	23 h 59 le jour de l'opération	Moins de 70 % appariées avant l'heure limite	Requise
Après le 31 décembre 2008 mais avant le 1 ^{er} juillet 2009	23 h 59 le jour de l'opération	Moins de 80 % appariées avant l'heure limite	Requise
après le 30 juin 2009 mais avant le 1 ^{er} janvier 2010	23 h 59 le jour de l'opération	Moins de 90 % appariées avant l'heure limite	Requise
après le 31 décembre 2009	23 h 59 le jour de l'opération	Moins de 95 % appariées avant l'heure limite	Requise

¹² Bien que la déclaration des anomalies ne soit pas requise pendant cette période (voir la colonne suivante), nous recommandons aux personnes inscrites d'appliquer un seuil de 70 % pour leurs mesures internes en prévision de la présentation des déclarations qui commencera le 1^{er} octobre 2007.

Regulation to amend National Instrument 21-101 Marketplace Operation¹

The *Autorité des marchés financiers* (the “Authority”) is publishing the following Regulation:

- *Regulation to amend National Instrument 21-101 Marketplace Operation*

The Authority is also publishing in the Bulletin the Policy Statement to *Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation*.

Notice of Publication

The *Regulation to amend National Instrument 21-101 Marketplace Operation*, which was made by the Authority on February 14, 2007, has received ministerial approval as required and came into force on March 21, 2007.

The Ministerial Order approving the Regulation was published in the *Gazette officielle du Québec*, dated March 21, 2007, and is also published hereunder.

March 23, 2007

¹ Publication authorized by *Les Publications du Québec*

Regulation to amend National Instrument 23-101 Trading Rules²

The *Autorité des marchés financiers* (the “Authority”) is publishing the following Regulation:

- *Regulation to amend National Instrument 23-101 Trading Rules*

The Authority is also publishing in the Bulletin the Policy Statement to *Regulation 23-101 respecting Trading Rules*.

Notice of Publication

The *Regulation to amend National Instrument 23-101 Trading Rules*, which was made by the Authority on February 14, 2007, has received ministerial approval as required and came into force on March 21, 2007.

The Ministerial Order approving the Regulation was published in the *Gazette officielle du Québec*, dated March 21, 2007, and is also published hereunder.

March 23, 2007

² Publication authorized by *Les Publications du Québec*

Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement³

The *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") is publishing the following Regulation:

- *Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement*

The Authority is also publishing in the Bulletin the Policy Statement to *Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement*.

Notice of Publication

Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement, which was made by the Authority on March 6, 2007, has received ministerial approval as required and will come into effect on April 1, 2007.

The Ministerial Order approving the Regulation was published in the *Gazette officielle du Québec*, dated March 21, 2007, and is also published hereunder.

March 23, 2007

³ Publication authorized by *Les Publications du Québec*

Regulation to amend National Instrument 21-101 Marketplace Operation

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (2), (3), (8), (9.1), (26), (32) and (34))

1. The title of National Instrument 21-101 Marketplace Operation is replaced with the following:

“Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation”.

2. Section 1.1 of the National Instrument is amended:

(1) by replacing the word “Instrument” with the word “Regulation” in the introductory paragraph;

(2) by replacing the word “Instrument” with the word “Regulation” in the definition of “information processor”;

(3) by deleting the definitions of “market integrator” and “NI 23-101”;

(4) by replacing, in the definition of “exchange-traded security”, the words “Instrument and NI 23-101” with the words “Regulation and Regulation 23-101 respecting Trading Rules adopted by the Commission des valeurs mobilières du Québec pursuant to decision No. 2001-C-0411 dated August 28, 2001”;

(5) by replacing the definition of “government debt security” with the following:

““government debt security” means

(a) a debt security issued or guaranteed by the government of Canada, or any province or territory of Canada,

(b) a debt security issued or guaranteed by any municipal corporation in Canada, or secured by or payable out of rates or taxes levied under the law of a jurisdiction of Canada on property in the jurisdiction and to be collected by or through the municipality in which the property is situated,

(c) a debt security of a crown corporation,

(d) in Ontario, a debt security of any school board in Ontario or of a corporation established under section 248(1) of the Education Act (R.S.O. 1990, c. E.2) of Ontario, or

(e) in Québec, a debt security of the Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal

that is not listed on a recognized exchange or quoted on a recognized quotation and trade reporting system or listed on an exchange or quoted on a quotation and trade reporting system that has been recognized for the purposes of this Regulation and Regulation 23-101 respecting Trading Rules;”;

(6) by replacing, in the definition of “corporate debt security”, the words “Instrument and NI 23-101” with the words “Regulation and Regulation 23-101 respecting Trading Rules”.

3. Section 6.2 of the National Instrument is replaced by the following:

“6.2 Registration Exemption Not Available

Except as provided in this Instrument, the registration exemptions applicable to dealers under securities legislation are not available to an ATS.”.

4. The National Instrument is amended by inserting the following after section 6.12:

“6.13 Access Requirements

An ATS shall

(a) establish written standards for granting access to trading on it;

(b) not unreasonably prohibit, condition or limit access by a person or company to services offered by it; and

(c) keep records of

(i) each grant of access, including, for each subscriber, the reasons for granting access to an applicant, and

(ii) each denial or limitation of access, including the reasons for denying or limiting access to an applicant.”.

5. The title of Part 7 and sections 7.1 to 7.4 of the National Instrument are replaced with the following:

**“PART 7 INFORMATION TRANSPARENCY
REQUIREMENTS FOR MARKETPLACES
DEALING IN EXCHANGE-TRADED
SECURITIES AND FOREIGN EXCHANGE-
TRADED SECURITIES**

**7.1 Pre-Trade Information Transparency –
Exchange-Traded Securities**

(1) A marketplace that displays orders of exchange-traded securities to a person or company shall provide accurate and timely information regarding orders for the exchange-traded securities displayed on the marketplace to an information processor as required by the information processor or, if there is no information processor, to an information vendor that meets the standards set by a regulation services provider.

(2) Subsection (1) does not apply if the marketplace only displays orders to its employees or to persons or companies retained by the marketplace to assist in the operation of the marketplace.

**7.2 Post-Trade Information Transparency –
Exchange-Traded Securities**

A marketplace shall provide accurate and timely information regarding trades for exchange-traded securities executed on the marketplace to an information processor as required by the information processor or, if there is no information processor, to an information vendor that meets the standards set by a regulation services provider.

**7.3 Pre-Trade Information Transparency –
Foreign Exchange-Traded Securities**

(1) A marketplace that displays orders of foreign exchange-traded securities to a person or company shall provide accurate and timely information regarding orders for the foreign exchange-traded securities displayed on the marketplace to an information vendor.

(2) Subsection (1) does not apply if the marketplace only displays orders to its employees or to persons or companies retained by the marketplace to assist in the operation of the marketplace.

**7.4 Post-trade Information Transparency –
Foreign Exchange-Traded Securities**

A marketplace shall provide accurate and timely information regarding trades for foreign exchange-traded securities executed on the marketplace to an information vendor.”.

6. Section 7.5 of the National Instrument is replaced by the following:

7.5 Consolidated Feed – Exchange-Traded Securities

An information processor shall produce an accurate and timely consolidated feed showing the information provided to the information processor under sections 7.1 and 7.2.

7.6 Compliance with Requirements of an Information Processor

A marketplace shall comply with the reasonable requirements of the information processor to which it is required to provide information under this Part.”.

7. Section 8.1 of the National Instrument is replaced with the following:

(1) by replacing the title with the following:

“8.1 Pre-Trade and Post-Trade Information Transparency Requirements – Government Debt Securities”;

(2) by replacing the paragraph 1 with the following:

“(1) A marketplace that displays orders of government debt securities to a person or company shall provide to an information processor accurate and timely information regarding orders for government debt securities displayed on the marketplace as required by the information processor.

(2) Subsection (1) does not apply if the marketplace only displays orders to its employees or to persons or companies retained by the marketplace to assist in the operation of the marketplace.

(3) A marketplace shall provide to an information processor accurate and timely information regarding details of trades of government debt securities executed on the marketplace as required by the information processor.

(4) An inter-dealer bond broker shall provide to an information processor accurate and timely information regarding orders for government debt securities executed through the inter-dealer bond broker as required by the information processor.

(5) An inter-dealer bond broker shall provide to an information processor accurate and timely information regarding details of trades of government debt securities executed through the inter-dealer bond broker as required by the information processor.”;

(3) by replacing, in the French text of the paragraph 2 “employés” with “salaries”.

8. Section 8.2 of the National Instrument is amended:

(1) by replacing the title with the following:

“8.2 Pre-Trade and Post-Trade Information Transparency Requirements - Corporate Debt Securities”;

(2) by replacing the paragraph with the following:

“(1) A marketplace that displays orders of corporate debt securities to a person or company shall provide accurate and timely information regarding orders for designated corporate debt securities displayed on the marketplace to an information processor, as required by the information processor, or if there is no information processor, to an information vendor that meets the standards set by a regulation services provider, as required by the regulation services provider.”;

(3) by adding the following paragraphs:

“(2) Subsection (1) does not apply if the marketplace only displays orders to its employees or to persons or companies retained by the marketplace to assist in the operation of the marketplace.

(3) A marketplace shall provide accurate and timely information regarding details of trades of designated corporate debt securities executed on the marketplace to an information processor, as required by the information processor, or if there is no information processor, to an information vendor that meets the standards set by a regulation services provider, as required by the regulation services provider.

(4) An inter-dealer bond broker shall provide accurate and timely information regarding details of trades of designated corporate debt securities executed through the inter-dealer bond broker to an information processor, as required by the information processor, or if there is no information processor, to an information vendor that meets the standards set by a regulation services provider, as required by the regulation services provider.

(5) A dealer executing trades of corporate debt securities outside of a marketplace shall provide accurate and timely information regarding details of trades of designated corporate debt securities traded by or through the dealer to an information processor, as required by the information processor, or if there is no information processor, to an information vendor that meets the standards set by a regulation services provider, as required by the regulation services provider.”.

9. The National Instrument is amended by replacing sections 8.3 through 8.7 with the following:

“8.3 Consolidated Feed — Unlisted Debt Securities

An information processor shall produce a consolidated feed in real-time showing the information provided to the information processor under sections 8.1 and 8.2.

8.4 Compliance with Requirements of an Information Processor

A marketplace, inter-dealer bond broker or dealer that is subject to this Part shall comply with the reasonable requirements of the information processor to which it is required to provide information under this Part.

8.5 Reporting Requirements for the Information Processor

(1) The information processor shall report, within 30 days after the end of each calendar quarter, the process and criteria for selection of government debt securities, as applicable, and designated corporate debt securities and the list of government debt securities, as applicable, and designated corporate debt securities.

(2) The information processor shall report, within 30 days after the end of each calendar year, the process to communicate the designated securities to the marketplaces, inter-dealer bond brokers and dealers providing the information as required by the Instrument, including where the list of designated securities can be found.

8.6 Exemption for Government Debt Securities

Section 8.1 does not apply until January 1, 2012.”.

10. The title of Part 9 and sections 9.1 to 9.4 of the National Instrument are repealed.

11. Sections 10.1 and 10.2 of the National Instrument are replaced with the following:

“10.1 Disclosure of Transaction Fees by Marketplaces

A marketplace shall make its schedule of transaction fees publicly available.”.

12. Paragraph (1) of section 11.2 of the National Instrument is amended:

- (1) in subparagraph (c):
 - (a) by deleting subparagraphs (xii), (xvi) and (xviii);

(b) by replacing, in subparagraph (xvii) of the English text, “,” with “; and”;

(2) in subparagraph (viii) of subparagraph (d), by replacing the words “the market integrator or any other marketplace” with the words “an information vendor or a marketplace”.

13. Section 11.2 of the National Instrument is amended by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) A marketplace shall transmit to a securities regulatory authority or a regulation services provider, if it has entered into an agreement with a regulation services provider in accordance with NI 23-101, the information required by the securities regulatory authority or the regulation services provider, within ten business days, in electronic form as required by the securities regulatory authority or regulation services provider.

(3) The record kept by a marketplace under section 11.1 and subsection (1) and the transmission of information to a securities regulatory authority or a regulation services provider under subsection (2) shall be in electronic form as prescribed by a securities regulatory authority or a regulation services provider.”.

14. Section 11.3 of the National Instrument is amended by inserting, in subparagraph (b) of paragraph (1), “or 6.13” after “section 5.1”.

15. The National Instrument is amended by inserting the following after section 12.2:

“12.3 Availability of Technology Specifications and Testing Facilities

(1) For at least two months immediately prior to operating, a marketplace shall make available to the public any technology requirements regarding interfacing with or access to the marketplace.

(2) After the technology requirements set out in subsection (1) have been published, a marketplace shall make available to the public, for at least one month, testing facilities for interfacing with and access to the marketplace.”.

16. Appendix A to the National Instrument is repealed.

17. Form 21-101F1 of the National Instrument is amended:

- (1) by deleting the following after Item 11:

“THE FILER CONSENTS TO HAVING THE INFORMATION ON THIS FORM AND ATTACHED EXHIBITS PUBLICLY AVAILABLE.”;

(2) by replacing, in the second paragraph of the part entitled “EXHIBITS”, the words “National Instrument 21-101” with the words “Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation”;

(3) by replacing, in paragraph 5 of the subsection entitled “Exhibit E” of section 1, the words “National Instrument 21-101 Marketplace Operation” with the words “Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation”;

(4) by replacing, in the subsection entitled “Exhibit R” of section 7, the words “National Instrument 23-101” with the words “Regulation 23-101 respecting Trading Rules”.

18. Form 21-101F2 of the National Instrument is amended:

(1) by deleting the following after paragraph L:

“THE FILER CONSENTS TO HAVING THE INFORMATION ON THIS FORM AND ATTACHED EXHIBITS PUBLICLY AVAILABLE.”;

(2) by replacing, in the second paragraph of the part entitled “EXHIBITS”, the words “National Instrument 21-101” with the words “Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation”;

(3) by inserting the following at the end of paragraph 5 of the subsection entitled “Exhibit G”:

“Where applicable, the description should include, at a minimum: the parties involved in settling the trades; the trades being settled; and the procedures to manage counterparty and settlement risk.”;

(4) by replacing, in the subsection entitled “Exhibit N”, the words “National Instrument 21-101” with the words “Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation”.

19. Forms 21-101F3 and 21-101F4 of the National Instrument are amended by deleting the following:

“THE FILER CONSENTS TO HAVING THE INFORMATION ON THIS FORM AND ATTACHED EXHIBITS PUBLICLY AVAILABLE.”.

20. Form 21-101F5 of the National Instrument is amended:

(1) by deleting the following after Item 12:

“THE FILER CONSENTS TO HAVING THE INFORMATION ON THIS FORM AND ATTACHED EXHIBITS PUBLICLY AVAILABLE.”;

(2) by replacing, in the second paragraph of the part entitled “EXHIBITS”, the words “National Instrument 21-101” with the words “Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation”;

(3) in part 1:

(a) by inserting the following at the end of the subsection entitled “Exhibit A”:

“identifying the processes and procedures which promote independence from the marketplaces, inter-dealer bond brokers and dealers that provide data”;

(b) by inserting, in the subsection entitled “Exhibit C”, the following after “the previous year”:

“identifying those individuals with overall responsibility for the integrity and timeliness of data reported to and displayed by the system (the “System”) of the information processor.”;

(c) by inserting the following at the end of the first sentence of the subsection entitled “Exhibit E”:

“identifying the employees responsible for monitoring the timeliness and integrity of data reported to and displayed by the System.”;

(4) in part 2:

(a) by replacing “the system (the “System”) of the information processor” with “the System” in the subsection entitled “Exhibit G”;

(b) by replacing, in the subsection entitled “Exhibit G” of section 2, the words “National Instruments 21-101 and 23-101” with the words “Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation and Regulation 23-101 respecting Trading Rules”;

(c) by inserting the following at the end of paragraph 2 of the subsection entitled “Exhibit G”:

“including data validation processes”;

(d) by replacing the subsection entitled “Exhibit H” with the following:

“A description in narrative form of each service or function performed by the information processor. Include a description of all procedures utilized for the collection, processing, distribution, validation and publication of information with respect to orders and trades in securities.”;

(e) by replacing, in the subsection entitled “Exhibit J”, the last sentence with the following:

“Describe any measures used to verify the timeliness and accuracy of information received and disseminated by the System, including the processes to resolve data integrity issues identified.”;

(5) by replacing, in the French text of the subsection entitled “Exhibit N” of part 3, “de recettes” with “des produits”;

(6) in part 4:

(a) by replacing the heading with the following:

“4. Fees and Revenue Sharing”;

(b) by inserting the following at the end of the subsection entitled “Exhibit O”:

“Where arrangements to share revenue from the sale of data disseminated by the information processor with marketplaces, inter-dealer bond brokers and dealers that provide data to the information processor in accordance with Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation are in place, a complete description of the arrangements and the basis for these arrangements.”;

(7) by adding the following after part 5:

“6. Selection of Securities Reported to the Information Processor

Exhibit T

Where the information processor is responsible for making a determination of the data which must be reported, including the securities for which information must be reported in accordance with Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation, describe the manner of selection and communication of these securities. This description should include the following:

1. The criteria used to determine which securities should be reported to the information processor.

2. The process for selection of the securities, including a description of the parties consulted in the process and the frequency of the selection process.

3. The process to communicate the securities selected to the marketplaces, inter-dealer bond brokers and dealers providing the information as required by Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation. The description should include where this information is located.”.

21. Form 21-101F6 of the National Instrument is amended by deleting the following:

“THE FILER CONSENTS TO HAVING THE INFORMATION ON THIS FORM AND ATTACHED EXHIBITS PUBLICLY AVAILABLE.”.

22. The National Instrument is amended by replacing, everywhere they appear, the words “this Instrument” with the words “this Regulation”, and making the necessary changes.

23. The National Instrument is amended by replacing, everywhere they appear, the words “NI 23-101” with the words “Regulation 23-101 respecting Trading Rules”, and making the necessary changes.

24. This Regulation comes into force on the day of its publication in the *Gazette officielle du Québec*.

8069

POLICY STATEMENT TO REGULATION 21-101 RESPECTING MARKETPLACE OPERATION

TABLE OF CONTENTS

<u>PART</u>	<u>TITLE</u>	<u>PAGE</u>
PART 1	INTRODUCTION	1
	1.1 Introduction	1
	1.2 Definition of Exchange-Traded Security	1
	1.3 Definition of Foreign Exchange-Traded Security	1
PART 2	MARKETPLACE	2
	2.1 Marketplace	2
PART 3	CHARACTERISTICS OF EXCHANGES, QUOTATION AND TRADE REPORTING SYSTEMS AND ATSS	4
	3.1 Exchange	4
	3.2 Quotation and Trade Reporting System	4
	3.3 Definition of an ATS	5
	3.4 Requirements Applicable to ATSS	5
PART 4	RECOGNITION AS AN EXCHANGE OR QUOTATION AND TRADE REPORTING SYSTEM	8
	4.1 Recognition as an Exchange or Quotation and Trade Reporting System	8
PART 5	ORDERS	9
	5.1 Orders	9
PART 6	FORMS FILED BY MARKETPLACES	10
	6.1 Forms Filed by Marketplaces	10
	6.2 Forms Filed in Electronic Format	11
PART 7	CERTAIN REQUIREMENTS APPLICABLE ONLY TO EXCHANGES AND QUOTATION AND TRADE REPORTING SYSTEMS	12
	7.1 Access Requirements	12
	7.2 Compliance Rules	12
	7.3 Filing of Rules	12
PART 8	REQUIREMENTS ONLY APPLICABLE TO ATSS	13
	8.1 Confidential Treatment of Trading Information by ATSS	13
	8.2 Access Requirements	13

PART 9	INFORMATION TRANSPARENCY REQUIREMENTS FOR EXCHANGE-TRADED SECURITIES	14
	9.1 Information Transparency Requirements for Exchange-Traded Securities	14
PART 10	INFORMATION TRANSPARENCY REQUIREMENTS FOR UNLISTED DEBT SECURITIES	15
	10.1 Information Transparency Requirements for Unlisted Debt Securities	15
	10.3 Consolidated Feed	16
PART 11	MARKET INTEGRATION	17
	11.5 Market Integration	17
PART 12	DISCLOSURE OF TRANSACTION FEES FOR MARKETPLACES	18
	12.1 Disclosure of Transaction Fees by Marketplaces	18
PART 13	RECORDKEEPING REQUIREMENTS FOR MARKETPLACES	19
	13.1 Recordkeeping Requirements for Marketplaces	19
	13.2 Synchronization of Clocks	19
PART 14	CAPACITY, INTEGRITY AND SECURITY OF MARKETPLACE SYSTEMS	20
	14.1 Capacity, Integrity and Security of Marketplace Systems	20
PART 15	CLEARING AND SETTLEMENT	21
	15.1 Clearing and Settlement	21
PART 16	INFORMATION PROCESSOR	22
	16.1 Information Processor	22
	16.2 Selection of an Information Processor	22
	16.3 Change to Information	22

POLICY STATEMENT TO REGULATION 21-101 RESPECTING MARKETPLACE OPERATION**PART 1 INTRODUCTION****1.1 Introduction**

Traditionally, the Canadian securities regulatory authorities have regulated securities markets by regulating dealers, exchanges and, in some jurisdictions, quotation and trade reporting systems. In recent years, particularly in the United States, new types of markets have emerged that take different forms and trade securities in a different manner than on those markets. These entities are referred to as alternative trading systems. While the existing regulatory system will generally apply to the activities of these markets, there are instances where the existing regulatory system needs to be supplemented. Accordingly, the Canadian securities regulatory authorities have adopted Regulation 21-101 Respecting Marketplace Operation (the "Regulation") to create an appropriate regulatory regime to deal with these new types of markets and to supplement the regime applicable to exchanges and quotation and trade reporting systems.

The purpose of this Policy Statement is to state the views of the Canadian securities regulatory authorities on various matters related to the Regulation, including:

- (a) a discussion of the general approach taken by the Canadian securities regulatory authorities in, and the general regulatory purpose for, the Regulation; and
- (b) the interpretation of various terms and provisions in the Regulation.

1.2 Definition of Exchange-Traded Security

Section 1.1 of the Regulation defines an "exchange-traded security" as a security that is listed on a recognized exchange or is quoted on a recognized quotation and trade reporting system or is listed on an exchange or quoted on a quotation and trade reporting system that is recognized for the purposes of Regulation 21-101 and Regulation 23-101 Respecting Trading Rules ("Regulation 23-101"). A security that is inter-listed would be considered to be an exchange-traded security. A security that is listed only on a foreign exchange or quoted only on a foreign quotation and trade reporting system falls within the definition of "foreign exchange-traded security".

1.3 Definition of Foreign Exchange-Traded Security

The definition of foreign exchange-traded security includes a reference to ordinary members of the International Organization of Securities Commissions (IOSCO). To determine the current list of ordinary members, reference should be made to the IOSCO website at www.iosco.org.

PART 2 MARKETPLACE

2.1 Marketplace

- (1) The Regulation uses the term "marketplace" to encompass the different types of trading systems that match trades. A marketplace is an exchange, a quotation and trade reporting system or an ATS. Paragraphs (c) and (d) of the definition of "marketplace" describe marketplaces that the Canadian securities regulatory authorities consider to be ATSS. A dealer that internalizes its orders of exchange-traded securities and does not execute and print the trades on an exchange or quotation and trade reporting system in accordance with the rules of the exchange or the quotation and trade reporting system (including an exemption from those rules) is considered to be a marketplace pursuant to paragraph (d) of the definition of "marketplace" and an ATS."
- (2) Two of the characteristics of a "marketplace" are
 - (a) that it brings together orders for securities of multiple buyers and sellers; and
 - (b) that it uses established, non-discretionary methods under which the orders interact with each other.
- (3) The Canadian securities regulatory authorities consider that a person or company brings together orders for securities if it
 - (a) displays, or otherwise represents to marketplace participants, trading interests entered on the system; or
 - (b) receives orders centrally for processing and execution (regardless of the level of automation used).
- (4) The Canadian securities regulatory authorities are of the view that "established, non-discretionary methods" include any methods that dictate the terms of trading among the multiple buyers and sellers entering orders on the system. Such methods include providing a trading facility or setting rules governing trading among marketplace participants. Common examples include a traditional exchange and a computer system, whether comprised of software, hardware, protocols, or any combination thereof, through which orders interact, or any other trading mechanism that provides a means or location for the bringing together and execution of orders. Rules imposing execution priorities, such as time and price priority rules, would be "established, non-discretionary methods."
- (5) The Canadian securities regulatory authorities do not consider the following systems to be marketplaces for purposes of the Regulation:
 1. A system operated by a person or company that only permits one seller to sell its securities, such as a system that permits issuers to sell their own securities to investors. This does not include a dealer referred to in subsection (7) below.
 2. A system that merely routes orders for execution to a facility where the orders are executed.

3. A system that posts information about trading interests, without facilities for execution.

In the first two cases, the criteria of multiple buyers and sellers would not be met. In the last two cases, routing systems and bulletin boards do not establish non-discretionary methods under which parties entering orders interact with each other.

- (6) A person or company operating any of the systems described in subsection (5) should consider whether the person or company is trading for the purposes of securities legislation and is required to be registered as a dealer under securities legislation.
- (7) Inter-dealer bond brokers have a choice as to how to be regulated under the Regulation and Regulation 23-101. Each inter-dealer bond broker can choose to be subject to IDA By-law No. 36 and IDA Regulation 2100, fall within the definition of inter-dealer bond broker in the Regulation and be subject to the transparency requirements of Part 8 of the Regulation. Alternatively, the inter-dealer bond broker can choose to be an ATS and comply with the provisions of the Regulation and Regulation 23-101 applicable to a marketplace and an ATS. An inter-dealer bond broker that chooses to be an ATS will not be subject to By-law No. 36 or IDA Regulation 2100, but will be subject to all other IDA requirements applicable to a dealer.

PART 3 CHARACTERISTICS OF EXCHANGES, QUOTATION AND TRADE REPORTING SYSTEMS AND ATSS

3.1 Exchange

- (1) Canadian securities legislation of most jurisdictions does not define the term "exchange".
- (2) The Canadian securities regulatory authorities generally consider a marketplace, other than a quotation and trade reporting system, to be an exchange for purposes of securities legislation, if the marketplace
 - (a) requires an issuer to enter into an agreement in order for the issuer's securities to trade on the marketplace, *i.e.*, the marketplace provides a listing function;
 - (b) provides, directly, or through one or more marketplace participants, a guarantee of a two-sided market for a security on a continuous or reasonably continuous basis, *i.e.*, the marketplace has one or more marketplace participants that guarantee that a bid and an ask will be posted for a security on a continuous or reasonably continuous basis. For example, this type of liquidity guarantee can be carried out on exchanges through traders acting as principal such as registered traders, specialists or market makers;
 - (c) sets requirements governing the conduct of marketplace participants, in addition to those requirements set by the marketplace in respect of the method of trading or algorithm used by those marketplace participants to execute trades on the system (see subsection (3)); or
 - (d) disciplines marketplace participants, in addition to discipline by exclusion from trading, *i.e.*, the marketplace can levy fines or take enforcement action.
- (3) An ATS that requires a subscriber to agree to comply with the requirements of a regulation services provider as part of its contract with that subscriber is not setting "requirements governing the conduct of subscribers". In addition, marketplaces are not precluded from imposing credit conditions on subscribers or requiring subscribers to submit financial information to the marketplace.
- (4) The criteria in subsection 3.1(2) are not exclusive and there may be other instances in which the Canadian securities regulatory authorities will consider a marketplace to be an exchange.

3.2 Quotation and Trade Reporting System

- (1) Canadian securities legislation in certain jurisdictions contains the concept of a quotation and trade reporting system. A quotation and trade reporting system is defined under Canadian securities legislation in those jurisdictions as a person or company, other than an exchange or registered dealer, that operates facilities that permit the dissemination of price quotations for the purchase and sale of securities and reports of completed transactions in securities for the exclusive use of registered

dealers. A person or company that carries on business as a vendor of market data or a bulletin board with no execution facilities would not normally be considered to be a quotation and trade reporting system.

- (2) A quotation and trade reporting system is considered to have “quoted” a security if
- (a) the security has been subject to a listing or quoting process, and
 - (b) the issuer issuing the security or the dealer trading the security has entered into an agreement with the quotation and trade reporting system to list or quote the security.

3.3 Definition of an ATS

- (1) In order to be an ATS for the purposes of the Regulation, a marketplace cannot engage in certain activities or meet certain criteria such as
- (a) requiring listing agreements,
 - (b) having one or more marketplace participants that guarantee that a two-sided market will be posted for a security on a continuous or reasonably continuous basis,
 - (c) setting requirements governing the conduct of subscribers, in addition to those requirements set by the marketplace in respect of the method of trading or algorithm used by those subscribers to execute trades on the system, and
 - (d) disciplining subscribers.

A marketplace, other than a quotation and trade reporting system, that engages in any of these activities or meets these criteria would, in the view of the Canadian securities regulatory authorities, be an exchange and would have to be recognized as such in order to carry on business, unless exempted from this requirement by the securities regulatory authorities.

- (2) An ATS can establish trading algorithms that provide that a trade takes place if certain events occur. These algorithms are not considered to be “requirements governing the conduct of subscribers”.
- (3) A marketplace that would otherwise meet the definition of an ATS in the Regulation may apply to the Canadian securities regulatory authorities for recognition as an exchange.

3.4 Requirements Applicable to ATSs

- (1) Part 6 of the Regulation applies only to an ATS that is not a recognized exchange or a member of a recognized exchange or an exchange recognized for the purposes of the Regulation and Regulation 23-101. If an ATS is recognized as an exchange, the provisions of the Regulation relating to marketplaces and recognized exchanges apply.
- (2) If the ATS is a member of an exchange, the rules, policies and other similar instruments of the exchange apply to the ATS.

- (3) Under subsection 6.1(a) of the Regulation, an ATS that is not a member of a recognized exchange or an exchange recognized for the purposes of the Regulation and Regulation 23-101 must register as a dealer if it wishes to carry on business. Unless otherwise specified, an ATS registered as a dealer is subject to all of the requirements applicable to dealers under Canadian securities legislation including, the requirements imposed by the Regulation and Regulation 23-101. An ATS will be carrying on business in a local jurisdiction if it provides direct access to subscribers located in that jurisdiction.
- (4) If an ATS registered as a dealer in one jurisdiction in Canada provides access in another jurisdiction in Canada to subscribers who are not registered dealers under securities legislation, the ATS must be registered in that other jurisdiction. However, if all of the ATS's subscribers in the other jurisdiction are registered as dealers in that other jurisdiction, the securities regulatory authority in the other jurisdiction may consider granting the ATS an exemption from the requirement to register as a dealer under subsection 6.1(a) of the Regulation and from the registration requirements of securities legislation. In determining if the exemption is in the public interest, a securities regulatory authority will consider a number of factors, including whether the ATS is registered in another jurisdiction and whether the ATS deals only with registered dealers in that jurisdiction.
- (5) Subsection 6.1(b) of the Regulation prohibits an ATS to which the provisions of the Regulation apply from carrying on business unless it is a member of a self-regulatory entity. Membership in a self-regulatory entity is required for purposes of membership in the Canadian Investor Protection Fund, capital requirements and clearing and settlement procedures. At this time, the IDA is the only entity that would come within the definition.
- (6) Any registration exemptions that may otherwise be applicable to a dealer under securities legislation are not available to an ATS, even though it is registered as a dealer (except as provided in the Regulation), because of the fact that it is also a marketplace and different considerations apply.
- (7) Subsection 6.7(1) of the Regulation requires an ATS to notify the securities regulatory authority if one of three thresholds is met or exceeded. Upon being informed that one of the thresholds is met or exceeded, the securities regulatory authority intends to review the ATS, its structure and operations in order to consider whether the person or company operating the ATS should be considered to be an exchange for purposes of securities legislation. The securities regulatory authority intends to conduct this review because each of these thresholds may be indicative of an ATS having market dominance over a type of security, such that it would be more appropriate that the ATS be regulated as an exchange. If more than one Canadian securities regulatory authority is conducting this review, the reviewing jurisdictions intend to coordinate their review. The volume thresholds referred to in subsection 6.7(1) and section 12.2 of the Regulation are based on the type of security. The Canadian securities regulatory authorities consider a type of security to refer to a distinctive category of security such as equity securities, preferred securities, debt securities or options.

- (8) Any marketplace that is required to provide notice under section 6.7 of the Regulation will determine the calculation based on publicly available information.
- (9) Subsections 6.10(2) and 6.11(2) of the Regulation require an ATS to obtain an acknowledgement from its subscribers. The acknowledgement may be obtained in a number of ways, including requesting the subscriber's signature or requesting that the subscriber initial an initial box or check a check-off box. This may be done electronically. The acknowledgement must be specific to the information required to be disclosed under the relevant subsection and must confirm that the subscriber has received the required disclosure. The Canadian securities regulatory authorities are of the view that it is the responsibility of the ATS to ensure that an acknowledgement is obtained from the subscriber in a timely manner.

PART 4 RECOGNITION AS AN EXCHANGE OR QUOTATION AND TRADE REPORTING SYSTEM**4.1 Recognition as an Exchange or Quotation and Trade Reporting System**

- (1) In determining whether to recognize an exchange or quotation and trade reporting system, the Canadian securities regulatory authorities must determine whether it is in the public interest to do so.
- (2) In exercising this discretion, the Canadian securities regulatory authorities will look at a number of factors, including
 - (a) the manner in which the exchange or quotation and trade reporting system proposes to comply with the Regulation;
 - (b) whether the exchange or quotation and trade reporting system has fair and meaningful representation on its governing body, in the context of the nature and structure of the exchange or quotation and trade reporting system;
 - (c) whether the exchange or quotation and trade reporting system has sufficient financial resources for the proper performance of its functions; and
 - (d) whether the rules, policies and other similar instruments of the exchange or quotation and trade reporting system ensure that its business is conducted in an orderly manner so as to afford protection to investors.

PART 5 ORDERS**5.1 Orders**

- (1) The term "order" is defined in section 1.1 of the Regulation as a firm indication by a person or company, acting as either principal or agent, of a willingness to buy or sell a security. By virtue of this definition, a marketplace that displays good faith, non-firm indications of interest, including, but not limited to, indications of interest to buy or sell a particular security without either prices or quantities associated with those indications, is not displaying "orders".
- (2) The label put on a transaction is not determinative of whether the transaction constitutes an order. Instead, whether or not an indication is "firm" will depend on what actually takes place between the buyer and seller. At a minimum, the Canadian securities regulatory authorities will consider an indication to be firm if it can be executed without further discussion between the person or company entering the indication and the counterparty. Even if the person or company must give its subsequent agreement to an execution, the Canadian securities regulatory authorities will still consider the indication to be firm if this subsequent agreement is always, or almost always, granted so that the agreement is largely a formality. For instance, an indication where there is a clear or prevailing presumption that a trade will take place at the indicated price, based on understandings or past dealings, will be viewed as an order.
- (3) A firm indication of a willingness to buy or sell a security includes bid or offer quotations, market orders, limit orders and any other priced orders. For the purpose of sections 7.1, 7.3, 8.1 and 8.2 of the Regulation, the Canadian securities regulatory authorities do not consider special term orders such as all or none, minimum fill or cash or delay delivery to be firm indications.
- (4) The determination of whether an order has been placed does not turn on the level of automation used. Orders can be given over the telephone, as well as electronically.

PART 6 FORMS FILED BY MARKETPLACES**6.1 Forms Filed by Marketplaces**

- (1) Subsection 3.1(1) of the Regulation requires an applicant for recognition as an exchange to file Form 21-101F1. This subsection does not apply to an exchange that was recognized before the Regulation came into force.
- (2) The forms filed by a marketplace under the Regulation will be kept confidential. The Canadian securities regulatory authorities are of the view that the forms contain intimate financial, commercial and technical information and that the interests of the filers in non-disclosure outweigh the desirability of adhering to the principle that the forms be available for public inspection.
- (3) Under subsection 3.2(1) of the Regulation, at least 45 days prior to implementing a significant change to a matter set out in Form 21-101F1, a recognized exchange must file information describing the change or an amendment to the information provided in Form 21-101F1, in each case, in the manner set out in Form 21-101F1. In the view of the Canadian securities regulatory authorities, a significant change includes a change to the information contained in Exhibits A, B, G, I, J, K, M, N, P and Q of Form 21-101F1. This is also applicable to recognized quotation and trade reporting systems under subsection 4.2(1) of the Regulation.
- (4) A recognized exchange or recognized quotation and trade reporting system that files amendments to the information provided in Form 21-101F1 should number each filing consecutively.
- (5) Securities legislation or the terms and conditions of the recognition of the exchange or quotation and trade reporting system may require that a recognized exchange or recognized quotation and trade reporting system that is voluntarily surrendering its recognition file a notice or application with the securities regulatory authority.
- (6) Under subsection 6.4(2) of the Regulation, at least 45 days prior to implementing a significant change to a matter set out in Form 21-101F2, an ATS is required to file an amendment to the information provided in Form 21-101F2 in the manner set out in Form 21-101F2. The Canadian securities regulatory authorities consider that a significant change includes any change to the operating platform of an ATS, the types of securities traded, or the types of subscribers.
- (7) Subsection 6.4(4) of the Regulation requires an ATS to file Form 21-101F3 by the following dates: April 30 (for the quarter ending March 31), July 30 (for the quarter ending June 30), October 30 (for the quarter ending September 30) and January 30 (for the quarter ending December 31).
- (8) If an ATS files notice of its intention to carry on exchange activities pursuant to section 6.6 of the Regulation, and the ATS intends to begin to carry on business as an exchange, the ATS is required to file Form 21-101F1.

6.2 Forms Filed in Electronic Format

The Canadian securities regulatory authorities request that all forms and exhibits required to be filed under the Regulation be filed in electronic format, where possible.

PART 7 CERTAIN REQUIREMENTS APPLICABLE ONLY TO EXCHANGES AND QUOTATION AND TRADE REPORTING SYSTEMS**7.1 Access Requirements**

Section 5.1 of the Regulation sets out access requirements that apply to a recognized exchange and a recognized quotation and trade reporting system. The Canadian securities regulatory authorities note that the requirements regarding access for members do not, however, restrict the authority of an exchange or quotation and trade reporting system to maintain reasonable standards for access. In addition, the reference to “a person or company” in subsection (b) includes a system or facility that is operated by a person or company.

7.2 Compliance Rules

Section 5.4 of the Regulation requires a recognized exchange and recognized quotation and trade reporting system to have appropriate procedures to deal with violations of rules or other similar instruments of the exchange or quotation and trade reporting system. This section does not preclude enforcement action by any other person or company, including the Canadian securities regulatory authorities or the regulation services provider.

7.3 Filing of Rules

Section 5.5 of the Regulation requires a recognized exchange and recognized quotation and trade reporting system to file all rules, policies and other similar instruments and amendments as required by the securities regulatory authority. Initially, all rules, policies and other similar instruments will be reviewed before implementation by the exchange or quotation and trade reporting system. It is the intention of the securities regulatory authority to develop and implement a protocol that will set out the procedures to be followed with respect to the review and approval of rules, policies and other similar instruments and amendments.

PART 8 REQUIREMENTS ONLY APPLICABLE TO ATSS**8.1 Confidential Treatment of Trading Information by ATSS**

- (1) Subsection 6.8(2) of the Regulation provides that an ATS shall not carry on business as an ATS unless it has implemented reasonable safeguards and procedures to protect a subscriber's trading information. These include
 - (a) limiting access to the trading information of subscribers, such as the identity of subscribers and their orders, to those employees of, or persons or companies retained by, the ATS to operate the system or to be responsible for its compliance with Canadian securities legislation; and
 - (b) having in place procedures to ensure that employees of the ATS cannot use such information for trading in their own accounts.
- (2) The procedures referred to in subsection (1) should be clear and unambiguous and presented to all employees and agents of the ATS, whether or not they have direct responsibility for the operation of the ATS.
- (3) Nothing in section 6.8 of the Regulation prohibits an ATS from complying with National Policy 41 Shareholder Communication, or its successor regulation. This statement is necessary because an investment dealer that operates an ATS may be an intermediary for the purposes of National Policy 41, or its successor regulation, and may be required to disclose information under that Regulation.

8.2 Access Requirements

Section 6.13 of the Regulation sets out access requirements that apply to an ATS. The Canadian securities regulatory authorities note that the requirements regarding access do not prevent an ATS from setting reasonable standards for access. In addition, the reference to "a person or company" in subsection (b) includes a system or facility that is operated by a person or company.

PART 9 INFORMATION TRANSPARENCY REQUIREMENTS FOR EXCHANGE-TRADED SECURITIES**9.1 Information Transparency Requirements for Exchange-Traded Securities**

- (1) Subsection 7.1(1) of the Regulation requires a marketplace that displays orders of exchange-traded securities to any person or company to provide information to an information processor or, if there is no information processor, to an information vendor that meets the standards set by a regulation services provider. Section 7.2 requires the marketplace to provide information regarding trades of exchange-traded securities to an information processor or, if there is no information processor, an information vendor that meets the standards set by a regulation services provider. Some marketplaces, such as exchanges, may be regulation services providers and will establish standards for the information vendors they use to display order and trade information to ensure that the information displayed by the information vendors is timely, accurate and promotes market integrity. If the marketplace has entered into a contract with a regulation services provider under Regulation 23-101, the marketplace must provide information to the regulation services provider and an information vendor that meets the standards set by that regulation services provider.
- (2) To comply with subsections 7.1 and 7.2 of the Regulation, any information provided by a marketplace to an information processor or information vendor must include identification of the marketplace and should contain all relevant information including details as to volume, symbol, price and time of the order or trade.
- (3) Each regulation services provider will define the process, the business content of the reporting and regulatory data feeds, including the core data elements, the message catalogue and the service level standards. The regulation services provider will also define the service level standards for delivery and receipt of market data to and from information vendors and marketplaces under sections 7.1 and 7.2 of the Regulation.
- (4) A regulation services provider will identify through a certification process which information vendors meet the standards required by the regulation services provider under section 7.1 and 7.2 of the Regulation.
- (5) It is expected that if there are multiple regulation service providers, the standards of the various regulation service providers must be consistent. In order to maintain market integrity for securities trading in different marketplaces, the Canadian securities regulatory authorities will, through their oversight of the regulation service providers, review and monitor the standards established by all regulation service providers so that business content, service level standards, and other relevant standards are substantially similar for all regulation service providers.

PART 10 INFORMATION TRANSPARENCY REQUIREMENTS FOR UNLISTED DEBT SECURITIES

10.1 Information Transparency Requirements for Unlisted Debt Securities

- (1) The requirement to provide transparency of information regarding orders and trades of government debt securities in section 8.1 of the Regulation does not apply until January 1, 2012. The Canadian securities regulatory authorities will continue to review the transparency requirements, in order to determine if the transparency requirements summarized in subsections (2) and (3) below should be amended.
- (2) The requirements of the information processor for government debt securities are as follows:
 - (a) Marketplaces trading government debt securities and inter-dealer bond brokers are required to provide in real time quotation information displayed on the marketplace for all bids and offers with respect to unlisted debt securities designated by the information processor, including details as to type, issuer, coupon and maturity of security, best bid price, best ask price and total disclosed volume at such prices; and
 - (b) Marketplaces trading government debt securities and inter-dealer bond brokers are required to provide in real time details of trades of all government debt securities designated by the information processor, including details as to the type, issuer, series, coupon and maturity, price and time of the trade and the volume traded.
- (3) The requirements of the information processor for corporate debt securities are as follows:
 - (a) Marketplaces trading corporate debt securities, inter-dealer bond brokers and dealers trading corporate debt securities outside of a marketplace are required to provide details of trades of all corporate debt securities designated by the information processor, including details as to the type of counterparty, issuer, type of security, class, series, coupon and maturity, price and time of the trade and, subject to the caps set out below, the volume traded, no later than one hour from the time of the trade or such shorter period of time determined by the information processor. If the total par value of a trade of an investment grade corporate debt security is greater than \$2 million, the trade details provided to the information processor are to be reported as "\$2 million+". If the total par value of a trade of a non-investment grade corporate debt security is greater than \$200,000, the trade details provided to the information processor are to be reported as "\$200,000+".
 - (b) Although subsection 8.2(1) of the Regulation requires marketplaces to provide information regarding orders of corporate debt securities, the information processor has not required this information to be provided.
 - (c) A marketplace, an inter-dealer bond broker or a dealer will satisfy the requirements in subsections 8.2(1), 8.2(3), 8.2(4) and 8.2(5)

of the Regulation by providing accurate and timely information to an information vendor that meets the standards set by the regulation services provider for the fixed income markets.”;

- (4) The marketplace upon which the trade is executed will not be shown, unless the marketplace determines that it wants its name to be shown.
- (5) The information processor is required to use transparent criteria and a transparent process to select government debt securities and designated corporate debt securities. The information processor is also required to make the criteria and the process publicly available.
- (6) An “investment grade corporate debt security” is a corporate debt security that is rated by one of the listed rating organizations at or above one of the following rating categories or a rating category that preceded or replaces a category listed below:

Rating Organization Debt	Long Term Debt	Short Term
Fitch, Inc.	BBB	F3
Dominion Bond Rating Services Limited	BBB	R-2
Moody's Investors Service, Inc.	Baa	Prime-3
Standard & Poors Corporation	BBB	A-3

- (7) A “non-investment grade corporate debt security” is a corporate debt security that is not an investment grade corporate debt security.
- (8) The information processor will publish the list of designated government debt securities and designated corporate debt securities. The information processor will give reasonable notice of any change to the list.
- (9) The information processor may request changes to the transparency requirements by filing an amendment to Form 21-101F5 with the Canadian securities regulatory authorities pursuant to subsection 14.2(1) of the Regulation. The Canadian securities regulatory authorities will review the amendment to Form 21-101F5 to determine whether the proposed changes are contrary to the public interest, to ensure fairness and to ensure that there is an appropriate balance between the standards of transparency and market quality (defined in terms of market liquidity and efficiency) in each area of the market. The proposed changes to the transparency requirements will also be subject to consultation with market participants.”

10.3 Consolidated Feed

Section 8.3 of the Regulation requires the information processor to produce a consolidated feed in real-time showing the information provided to the information processor.

PART 11 MARKET INTEGRATION**11.5 Market Integration**

Although the Canadian securities regulatory authorities have removed the concept of a market integrator, we continue to be of the view that market integration is important to our marketplaces. We expect to achieve market integration by focusing on compliance with fair access and best execution requirements. We will continue to monitor developments to ensure that the lack of a market integrator does not unduly affect the market.

PART 12 DISCLOSURE OF TRANSACTION FEES FOR MARKETPLACES**12.1 Disclosure of Transaction Fees by Marketplaces**

Section 10.1 of the Regulation requires that each marketplace make its schedule of transaction fees publicly available. It is not the intention of the Canadian securities regulatory authorities that a commission fee charged by a dealer for dealer services be disclosed. Each marketplace is required to publicly post a schedule of all trading fees that are applicable to outside marketplace participants that are accessing an order and executing a trade displayed through an information processor or information vendor. The requirement to disclose transaction fees does not require a combined price calculation by each marketplace.

PART 13 RECORDKEEPING REQUIREMENTS FOR MARKETPLACES**13.1 Recordkeeping Requirements for Marketplaces**

Part 11 of the Regulation requires a marketplace to maintain certain records. Generally, under provisions of Canadian securities legislation, the Canadian securities regulatory authorities can require a marketplace to deliver to them any of the records required to be kept by them under securities legislation, including the records required to be maintained under Part 11.

13.2 Synchronization of Clocks

Subsection 11.5(1) requires a marketplace trading exchange-traded securities or foreign exchange-traded securities, an information processor receiving information about those securities, a dealer trading those securities and a regulation services provider monitoring the activities of marketplaces trading those securities shall synchronize their clocks. Subsection 11.5(2) requires a marketplace trading corporate debt securities or government debt securities, an information processor receiving information about those securities, a dealer trading those securities, an inter-dealer bond broker trading those securities and a regulation services provider monitoring the activities of marketplaces, inter-dealer bond brokers or dealers trading those securities shall synchronize their clocks. The Canadian securities regulatory authorities are of the view that synchronization means that in most circumstances, the clocks will be within 2 seconds of each other. The clocks should be checked at least daily for synchronization and should be adjusted on a weekly basis. For exchange-traded securities and foreign exchange-traded securities, the marketplaces, information processor, dealers and regulation services provider should select an appropriate national time standard to be used by all parties to synchronize the clocks. For unlisted debt securities, the marketplaces, information processor, dealers and regulation services provider should select an appropriate national time standard to be used by all parties to synchronize the clocks.

PART 14 CAPACITY, INTEGRITY AND SECURITY OF MARKETPLACE SYSTEMS**14.1 Capacity, Integrity and Security of Marketplace Systems**

- (1) Subsection (a) of section 12.1 of the Regulation requires a marketplace to meet certain systems, capacity, integrity and security standards. Subsections (b) and (c) of section 12.1 of the Regulation require a recognized exchange, a recognized quotation and trade reporting system and an ATS that exceeds the threshold in section 12.2 of the Regulation to meet certain additional systems, capacity, integrity and security standards.
- (2) The activities in subsection (a) of section 12.1 of the Regulation must be carried out at least once a year. The Canadian securities regulatory authorities would expect these activities to be carried out even more frequently if there is a change to the marketplace that is material either in terms of structure or volume of trading that necessitates that these functions be carried out more frequently in order to ensure that the marketplace can appropriately service its marketplace participants.
- (3) The independent review contemplated by subsection (b) of section 12.1 of the Regulation should be performed by competent, independent audit personnel following established audit procedures and standards.
- (4) An ATS becomes subject to subsections (b) and (c) of section 12.1 of the Regulation after it first satisfies the trading volume test in section 12.2 of the Regulation. It remains subject to subsections (b) and (c) of section 12.1 even if, thereafter, it no longer satisfies the trading volume test, unless it is successful in obtaining relief under section 15.1 of the Regulation.

PART 15 CLEARING AND SETTLEMENT**15.1 Clearing and Settlement**

Subsection 13.1(1) of the Regulation requires that all trades executed through an ATS shall be reported and settled through a clearing agency. Subsections 13.1(2) and (3) of the Regulation require that an ATS and its subscriber enter into an agreement that specifies which entity will report and settle the trades of securities. If the subscriber is registered as a dealer under securities legislation, either the ATS, the subscriber or an agent for the subscriber that is a member of a clearing agency may report and settle trades. If the subscriber is not registered as a dealer under securities legislation, either the ATS or an agent for the subscriber that is a clearing member of a clearing agency may report and settle trades. The ATS is responsible for ensuring that an agreement with the subscriber is in place before any trade is executed for the subscriber. If the agreement is not in place at the time of the execution of the trade, the ATS is responsible for clearing and settling that trade if a default occurs.

PART 16 INFORMATION PROCESSOR

16.1 Information Processor

- (1) The Canadian securities regulatory authorities believe that it is important for those who trade to have access to accurate information on the prices at which trades in particular securities are taking place (*i.e.*, last sale reports) and the prices at which others have expressed their willingness to buy or sell (*i.e.*, orders).
- (2) The purpose of an information processor is to ensure the availability of prompt and accurate order and trade information and to guarantee fair access to the information.

16.2 Selection of an Information Processor

- (1) The Canadian securities regulatory authorities will review Form 21-101F5 to determine whether it is contrary to the public interest for the person or company who filed the form to act as an information processor. The Canadian securities regulatory authorities will look at a number of factors when reviewing the form filed, including,
 - (a) the performance capability, standards and procedures for the collection, processing, distribution, and publication of information with respect to orders for, and trades in, securities;
 - (b) whether all marketplaces may obtain access to the information processor on fair and reasonable terms which are not unreasonably discriminatory;
 - (c) personnel qualifications;
 - (d) whether the information processor has sufficient financial resources for the proper performance of its functions;
 - (e) the existence of another entity performing the proposed function for the same type of security;
 - (f) the systems report referred to in subsection 14.5(b) of the Regulation.
- (2) The Canadian securities regulatory authorities request that the forms and exhibits be filed in electronic format, where possible.
- (3) The forms filed by an information processor under the Regulation will be kept confidential. The Canadian securities regulatory authorities are of the view that they contain intimate financial, commercial and technical information and that the interests of the filers in non-disclosure outweigh the desirability of adhering to the principle that all forms be available for public inspection.

16.3 Change to Information

Under subsection 14.2(1) of the Regulation, an information processor is required to file an amendment to the information provided in Form 21-101F5 at least 45 days before implementing a significant change involving a matter set out in Form

21-101F5, in the manner set out in Form 21-101F5. In the view of the Canadian securities regulatory authorities, a significant change includes a change to the information contained in Exhibits A, B, F, G, H, O, P, Q, R and S and Item 10 of Form 21-101F5.

Regulation to amend National Instrument 23-101 Trading Rules

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (2), (3), (8), (9.1), (11), (15), (26), (32) and (34))

1. The title of National Instrument 23-101 Trading Rules is replaced with the following:

“Regulation 23-101 respecting Trading Rules”.

2. Section 1.1 of the National Instrument is repealed.

3. Section 1.2 of the National Instrument is replaced with the following:

“**1.2 Interpretation** - Terms defined or interpreted in Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation, adopted by the Commission des valeurs mobilières du Québec pursuant to decision No. 2001-C-0409 dated August 28, 2001, and used in this Regulation have the respective meanings ascribed to them in Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation.”.

4. Section 2.1 of the National Instrument is amended by replacing the word “Instrument” with the word “Regulation” and the words “the rules, policies and other similar instruments” with the words “similar requirements”.

5. Section 3.1 of the National Instrument is amended by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) In Alberta, British Columbia, Ontario, Québec and Saskatchewan, instead of subsection (1), the provisions of the Securities Act (R.S.A. 2000, c. S-4), the Securities Act (R.S.B.C. 1996, ch. 418), the Securities Act (R.S.O. 1990, c. S.5), the Securities Act (R.S.Q., c.V-V-1.1) and The Securities Act, 1988 (S.S. 1988-89, c. S-42.2), respectively, relating to manipulation and fraud apply.”.

6. Section 7.2 of the National Instrument is amended by replacing, in paragraph (a), “recognized exchange and its members” with “members of a recognized exchange”.

7. Section 7.4 of the National Instrument is amended by replacing, in paragraph (a), “recognized quotation and trade reporting system and its users” with “users of a recognized quotation and trade reporting system”.

8. Section 8.4 of the National Instrument is amended by inserting, in paragraph (c), the words “in its capacity as a regulation services provider” after the words “orders or directions made by the regulation services provider”.

9. Section 8.5 of the National Instrument is repealed.

10. Section 9.3 of the National Instrument is amended by deleting paragraph (2).

11. Section 10.3 of the National Instrument is repealed.

12. Section 11.1 of the National Instrument is amended:

(1) by inserting “1)” before the words “Application of this part”;

(2) by inserting the following paragraph:

“(2) A dealer or inter-dealer bond broker is exempt from this Part if the dealer or inter-dealer bond broker complies with similar requirements, for any securities specified, established by a regulation services provider and approved by the applicable securities regulatory authority.”.

13. Section 11.2 of the National Instrument is amended:

(1) in paragraph 1:

(a) by replacing “for securities” with “for equity, fixed income and other securities identified by a regulation services provider”;

(b) by inserting the following subparagraphs at the end and making the necessary changes:

“(r) an insider marker; and

(s) any other markers required by a regulation services provider.”;

(2) by replacing paragraphs (5) and (6) with the following:

“(5) **Transmittal of Order Information** – A dealer and inter-dealer bond broker shall record and shall transmit within 10 business days to a securities regulatory authority or a regulation services provider the information required by the securities regulatory authority or the regulation services provider, in electronic form, as required by the securities regulatory authority or the regulation services provider.

(6) **Electronic Form** – The record kept by the dealer and inter-dealer bond broker under subsections (1) through (4) and the transmission of information to a securities regulatory authority or a regulation services provider under subsection (5) shall be in electronic form by January 1, 2010.

(7) **Record preservation requirements** – A dealer and an inter-dealer bond broker shall keep all records for a period of not less than seven years from the creation of the record referred to in this section, and for the first two years in a readily accessible location.”.

14. The National Instrument is amended by replacing, everywhere they appear, the words “this Instrument” with the words “this Regulation”, and making the necessary changes.

15. The National Instrument is amended by replacing, everywhere they appear, the words “NI 21-101” with the words “Regulation 21-101”, and making the necessary changes.

16. This Regulation comes into force on the day of its publication in the *Gazette officielle du Québec*.

8070

COMPANION POLICY 23-101, TRADING RULES

TABLE OF CONTENTS

<u>PART</u>	<u>TITLE</u>	<u>PAGE</u>
PART 1	INTRODUCTION	1
	1.1 Introduction	1
	1.2 Just and Equitable Principles of Trade	1
PART 2	APPLICATION OF THE REGULATION	2
	2.1 Application of the Regulation	2
PART 3	MANIPULATION AND FRAUD	3
	3.1 Manipulation and Fraud	3
PART 4	BEST EXECUTION	5
	4.1 Best Execution	5
PART 5	REGULATORY HALTS	7
	5.1 Regulatory Halts	7
PART 6	TRADING HOURS	8
	6.1 Trading Hours	8
PART 7	MONITORING AND ENFORCEMENT	9
	7.1 Monitoring and Enforcement Requirements Set By a Recognized Exchange or Recognized Quotation and Trade Reporting System	9
	7.2 Monitoring and Enforcement Requirements for an ATS	9
	7.3 Monitoring and Enforcement Requirements for an Inter-Dealer Bond Broker	9
	7.4 Monitoring and Enforcement Requirements for a Dealer Executing Trades of Unlisted Debt Securities Outside of a Marketplace	10
PART 8	AUDIT TRAIL REQUIREMENTS	11
	8.1 Audit Trail Requirements	11
	8.2 Transmission of Information to a Regulation Services Provider	11
	8.3 Electronic Audit Trail	11

PART 1 INTRODUCTION**1.1 Introduction**

The purpose of this Policy Statement is to state the views of the Canadian securities regulatory authorities on various matters related to Regulation 23-101 Respecting Trading Rules (the "Regulation"), including

- (a) a discussion of the general approach taken by the Canadian securities regulatory authorities in, and the general regulatory purpose for, the Regulation; and
- (b) the interpretation of various terms and provisions in the Regulation.

1.2 Just and Equitable Principles of Trade

While the Regulation deals with specific trading practices, as a general matter, the Canadian securities regulatory authorities expect marketplace participants to transact business openly and fairly, and in accordance with just and equitable principles of trade.

PART 2 APPLICATION OF THE REGULATION**2.1 Application of the Regulation**

Section 2.1 of the Regulation provides an exemption from subsection 3.1(1) and Parts 4 and 5 of the Regulation if a person or company complies with similar requirements established by a recognized exchange that monitors and enforces the requirements set under subsection 7.1(1) of the Regulation directly, a recognized quotation and trade reporting system that monitors and enforces requirements set under subsection 7.3(1) of the Regulation directly or a regulation services provider. The requirements are filed by the recognized exchange, recognized quotation and trade reporting system or regulation services provider and approved by a securities regulatory authority. If a person or company is not in compliance with the requirements of the recognized exchange, recognized quotation and trade reporting system or the regulation services provider, then the exemption does not apply and that person or company is subject to subsection 3.1(1) and Parts 4 and 5 of the Regulation. The exemption from subsection 3.1(1) does not apply in Alberta, British Columbia, Ontario, Québec and Saskatchewan and the relevant provisions of securities legislation apply.

PART 3 MANIPULATION AND FRAUD**3.1 Manipulation and Fraud**

- (1) Subsection 3.1(1) of the Regulation prohibits the practices of price manipulation and deceptive trading, as these may create misleading price and trade activity, which are detrimental to investors and the integrity of the market.
- (2) Subsection 3.1(2) of the Regulation provides that despite subsection 3.1(1) of the Regulation, the provisions of the *Securities Act* (Alberta), the *Securities Act* (British Columbia), the *Securities Act* (Ontario), the *Securities Act* (Québec) and *The Securities Act, 1988* (Saskatchewan), respectively, relating to manipulation and fraud apply in Alberta, British Columbia, Ontario, Québec and Saskatchewan. The jurisdictions listed have provisions in their legislation that deal with manipulation and fraud.
- (3) For the purposes of subsection 3.1(1) of the Regulation, and without limiting the generality of those provisions, the Canadian securities regulatory authorities, depending on the circumstances, would normally consider the following to result in, contribute to or create a misleading appearance of trading activity in, or an artificial price for, a security:
 - (a) Executing transactions in a security if the transactions do not involve a change in beneficial or economic ownership. This includes activities such as wash-trading.
 - (b) Effecting transactions that have the effect of artificially raising, lowering or maintaining the price of the security. For example, making purchases of or offers to purchase securities at successively higher prices or making sales of or offers to sell a security at successively lower prices or entering an order or orders for the purchase or sale of a security to:
 - (i) establish a predetermined price or quotation,
 - (ii) effect a high or low closing price or closing quotation, or
 - (iii) maintain the trading price, ask price or bid price within a predetermined range.
 - (c) Entering orders that could reasonably be expected to create an artificial appearance of investor participation in the market. For example, entering an order for the purchase or sale of a security with the knowledge that an order of substantially the same size, at substantially the same time, at substantially the same price for the sale or purchase, respectively, of that security has been or will be entered by or for the same or different persons.
 - (d) Executing prearranged transactions that have the effect of creating a misleading appearance of active public trading or that have the effect of improperly excluding other marketplace participants from the transaction.
 - (e) Effecting transactions if the purpose of the transactions is to defer payment for the securities traded.

- (f) Entering orders to purchase or sell securities without the ability and the intention to
 - (i) make the payment necessary to properly settle the transaction, in the case of a purchase; or
 - (ii) deliver the securities necessary to properly settle the transaction, in the case of a sale.

This includes activities known as free-riding, kiting or debit kiting, in which a person or company avoids having to make payment or deliver securities to settle a trade.

- (g) Engaging in any transaction, practice or scheme that unduly interferes with the normal forces of demand for or supply of a security or that artificially restricts or reduces the public float of a security in a way that could reasonably be expected to result in an artificial price for the security.
 - (h) Engaging in manipulative trading activity designed to increase the value of a derivative position.
 - (i) Entering a series of orders for a security that are not intended to be executed.
- (4) The Canadian securities regulatory authorities do not consider market stabilization activities carried out in connection with a distribution to be activities in breach of subsection 3.1(1) of the Regulation, if the market stabilization activities are carried out in compliance with the rules of the marketplace on which the securities trade or with provisions of securities legislation that permit market stabilization by a person or company in connection with a distribution.
- (5) Section 3.1 of the Regulation applies to transactions both on and off a marketplace. In determining whether a transaction results in, contributes to or creates a misleading appearance of trading activity in, or an artificial price for a security, it may be relevant whether the transaction takes place on or off a marketplace. For example, a transfer of securities to a holding company for *bona fide* purposes that takes place off a marketplace would not normally violate section 3.1 even though it is a transfer with no change in beneficial ownership.
- (6) The Canadian securities regulatory authorities are of the view that section 3.1 of the Regulation does not create a private right of action.
- (7) In the view of the Canadian securities regulatory authorities, section 3.1 includes attempting to create a misleading appearance of trading activity in or an artificial price for, a security or attempting to perpetrate a fraud.

PART 4 BEST EXECUTION**4.1 Best Execution**

- (1) The best execution obligation in Part 4 of the Regulation does not apply to an ATS that is registered as a dealer. However, the best execution obligation does apply to a dealer acting in its role as an intermediary for its client.
- (2) Subsection 4.2(1) of the Regulation requires a dealer acting as agent for a client to make reasonable efforts to ensure that the client receives the best execution price on a purchase or sale of securities by the client.
- (3) For inter-listed securities, the Canadian securities regulatory authorities are of the view that in making reasonable efforts, a dealer should also consider whether it would be appropriate in the particular circumstances to look at markets outside of Canada.
- (4) Subsection 4.2(2) of the Regulation prohibits a dealer acting as agent for a client in any marketplace from "trading through" a better-priced order on another marketplace or with another dealer. In an environment where there are multiple competing marketplaces, it is important that all investors have access to the best price for their orders at time of execution. Without consolidation of these markets, fragmentation may occur if investors are not given information about the best price available or if they are unable to access the best price. In order to mitigate possible negative effects of fragmenting the markets, it is important for these markets to be integrated to prevent trading through a better price existing in another marketplace.
- (5) The Canadian securities regulatory authorities are of the view that in satisfying its fiduciary obligations to its client, a dealer should make reasonable efforts to obtain a lower price on an order to buy or a higher price on an order to sell than is currently available by posting a better bid or offer. In order to achieve this price improvement for a client, the dealer should have an order management system that has the capability of providing price improvement. In addition, the dealer should make reasonable efforts by using facilities providing information regarding orders.
- (6) The Canadian securities regulatory authorities are of the view that dealers should ensure best execution price to clients for their purchases or sales of foreign exchange-traded securities. To meet this obligation, dealers should look to the foreign markets upon which the securities trade to ensure that the client receives the best execution price on that purchase or sale of securities.
- (7) Subsection 4.2(3) of the Regulation requires that a dealer make reasonable efforts to use facilities providing information regarding orders. These reasonable efforts refer to the use of the information displayed by the information processor or, if there is no information processor, by an information vendor that meets that standards set out by a regulation services provider.

- (8) In order to meet best execution obligations, where securities trade on multiple marketplaces in Canada, a dealer should consider information from all marketplaces (not just marketplaces where the dealer is a participant). This does not necessarily mean that a dealer must have access to real-time data feeds from each marketplace but that it should establish reasonable policies and procedures for best execution that include taking into account order and/or trade information from all appropriate marketplaces in the particular circumstances. The policies and procedures should be monitored on a regular basis. A dealer should also take steps, where appropriate, to access orders which may include making arrangements with another dealer who is a participant of a particular marketplace or routing an order to a particular marketplace.

PART 5 REGULATORY HALTS**5.1 Regulatory Halts**

In the view of the Canadian securities regulatory authorities, an order may trade on a marketplace despite the fact that the security has been suspended because the issuer of the security has ceased to meet minimum listing or quotation requirements, or has failed to pay to the recognized exchange, the recognized quotation and trading system or the exchange or quotation and trade reporting system recognized for the purposes of the Regulation and Regulation 21-101 Respecting Marketplace operation ("Regulation 21-101") any fees in respect of the listing or quotation of securities of the issuer. Similarly an order may trade on a marketplace despite the fact that the security has been delayed or halted because of technical problems affecting only the trading system of the recognized exchange, recognized quotation and trading system or exchange or quotation and trade reporting system recognized for the purposes of the Regulation and Regulation 21-101.

PART 6 TRADING HOURS**6.1 Trading Hours**

- (1) Section 6.1 of the Regulation provides that each marketplace shall set requirements in respect of the hours of trading to be observed by marketplace participants. A marketplace may have after hours trading at any prices.
- (2) An ATS can trade after hours at prices outside of the closing bid price and ask price of a security set by the marketplace where that security is listed or quoted.

PART 7 MONITORING AND ENFORCEMENT**7.1 Monitoring and Enforcement of Requirements Set By a Recognized Exchange or Recognized Quotation and Trade Reporting System**

Under section 7.1 of the Regulation, a recognized exchange will set its own requirements governing the conduct of its members. Under section 7.3 of the Regulation, a recognized quotation and trade reporting system will set its own requirements governing the conduct of its users. The recognized exchange or recognized quotation and trade reporting system can monitor and enforce these requirements either directly or indirectly through a regulation services provider. A regulation services provider is a person or company that provides regulation services and is either a recognized exchange, recognized quotation and trade reporting system or a recognized self-regulatory entity. Sections 7.2 and 7.4 of the Regulation require the recognized exchange or recognized quotation and trade reporting system that chooses to have the monitoring and enforcement performed by the regulation services provider to enter into an agreement with the regulation services provider in which the regulation services provider agrees to enforce the requirements of the recognized exchange or recognized quotation and trade reporting system.

7.2 Monitoring and Enforcement Requirements for an ATS

Section 8.2 of the Regulation requires the regulation services provider to set requirements that govern an ATS and its subscribers. Before executing a trade for a subscriber, the ATS must enter into an agreement with a regulation services provider and an agreement with each subscriber. These agreements form the basis upon which a regulation services provider will monitor the trading activities of the ATS and its subscribers and enforce its requirements. The requirements set by a regulation services provider must include requirements that the ATS and its subscribers will conduct trading activities in compliance with the Regulation. The ATS and its subscribers are considered to be in compliance with the Regulation and are exempt from the application of most of its provisions if the ATS and the subscriber are in compliance with the requirements set by a regulation services provider.

7.3 Monitoring and Enforcement Requirements for an Inter-Dealer Bond Broker –

Section 9.1 of the Regulation requires that a regulation services provider set requirements governing the conduct of an inter-dealer bond broker. Under section 9.2 of the Regulation, the inter-dealer bond broker must enter into an agreement with the regulation services provider providing that the regulation services provider monitor the activities of the inter-dealer bond broker and enforce the requirements set by the regulation services provider. However, section 9.3 of the Regulation provides inter-dealer bond brokers with an exemption from sections 9.1 and 9.2 of the Regulation if the inter-dealer bond broker complies with the requirements of IDA Policy No. 5 Code of Conduct for IDA Member Firms Trading in Domestic Debt Markets, as amended, as if that policy was drafted to apply to the inter-dealer bond broker.

7.4 Monitoring and Enforcement Requirements for a Dealer Executing Trades of Unlisted Debt Securities Outside of a Marketplace

Section 10.1 of the Regulation requires that a regulation services provider set requirements governing the conduct of a dealer executing trades of unlisted debt securities outside of a marketplace. Under section 10.3 of the Regulation, the dealer must also enter into an agreement with the regulation services provider providing that the regulation services provider monitor the activities of the dealer and enforce the requirements set by the regulation services provider.

PART 8 AUDIT TRAIL REQUIREMENTS**8.1 Audit Trail Requirements**

Section 11.2 of the Regulation imposes obligations on dealers and inter-dealer bond brokers to record in electronic form and to report certain items of information with respect to orders that they receive. Information to be recorded includes any markers required by a regulation services provider (such as a significant shareholder marker). The purpose of the obligations set out in Part 11 is to enable the entity performing the monitoring and surveillance functions to construct an audit trail of order, quotation and transaction data which will enhance its surveillance and examination capabilities.

8.2 Transmission of Information to a Regulation Services Provider

Subsection 11.2(5) of the Regulation requires that a dealer and an inter-dealer bond broker provide to the securities regulatory authority or the regulation services provider information as required by the securities regulatory authority or the regulation services provider, within 10 business days, in electronic format as required by a securities regulatory authority or the regulation services provider. This requirement is triggered only when the securities regulatory authority or the regulation services provider sets requirements to transmit information.

8.3 Electronic Audit Trail

Subsection 11.2(6) of the Regulation requires dealers and inter-dealer bond brokers to transmit certain information to a securities regulatory authority or a regulation services provider in electronic form as prescribed by a securities regulatory authority or the regulation services provider. The Canadian securities regulatory authorities and the self-regulatory entities are working with the industry to develop standards for these requirements.

Regulation 24-101 respecting institutional trade matching and settlement

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (8), (9.1), (11), (26), (32) and (34) and s. 333; 2006, c. 50)

PART 1

DEFINITIONS AND INTERPRETATION

1.1. Definitions

In this Regulation,

“clearing agency” means,

(a) in Ontario, a clearing agency recognized by the securities regulatory authority under section 21.2 of the Ontario Securities Act (R.S.O. 1990, c. S.5),

(b) in Quebec, a clearing house for securities authorized by the securities regulatory authority, and

(c) in every other jurisdiction, an entity that is carrying on business as a clearing agency in the jurisdiction;

“custodian” means a person that holds securities for the benefit of another under a custodial agreement or other custodial arrangement;

“DAP/RAP trade” means a trade

(a) executed for a client trading account that permits settlement on a delivery against payment or receipt against payment basis through the facilities of a clearing agency, and

(b) for which settlement is made on behalf of the client by a custodian other than the dealer that executed the trade;

“institutional investor” means an investor that has been granted DAP/RAP trading privileges by a dealer;

“marketplace” has the same meaning as in National Instrument 21-101 *Marketplace Operation* adopted by the *Commission des valeurs mobilières du Québec* pursuant to decision No. 2001-C-0409 dated August 28, 2001;

“matching service utility” means a person that provides centralized facilities for matching, but does not include a clearing agency;

“trade-matching agreement” means, for trades executed with or on behalf of an institutional investor, a written agreement entered into among trade-matching parties setting out the roles and responsibilities of the trade-matching parties in matching those trades and including, without limitation, a term by which the trade-matching parties agree to establish, maintain and enforce policies and procedures designed to achieve matching as soon as practical after a trade is executed;

“trade-matching party” means, for a trade executed with or on behalf of an institutional investor,

(a) a registered adviser acting for the institutional investor in the trade,

(b) if a registered adviser is not acting for the institutional investor in the trade, the institutional investor,

(c) a registered dealer executing or clearing the trade, or

(d) a custodian of the institutional investor settling the trade;

“trade-matching statement” means, for trades executed with or on behalf of an institutional investor, a signed written statement of a trade-matching party confirming that it has established, maintains and enforces policies and procedures designed to achieve matching as soon as practical after a trade is executed;

“T” means the day on which a trade is executed;

“T+1” means the next business day following the day on which a trade is executed;

“T+2” means the second business day following the day on which a trade is executed;

“T+3” means the third business day following the day on which a trade is executed.

1.2. Interpretation — trade matching and Eastern Time

(1) In this Regulation, matching is the process by which

(a) the details and settlement instructions of an executed DAP/RAP trade are reported, verified, confirmed and affirmed or otherwise agreed to among the trade-matching parties, and

(b) unless the process is effected through the facilities of a clearing agency, the matched details and settlement instructions are reported to a clearing agency.

(2) Unless the context otherwise requires, a reference in this Regulation to

(a) a time is to Eastern Time, and

(b) a day is to a twenty-four hour day beginning at midnight Eastern Time.

PART 2 **APPLICATION**

2.1. This Regulation does not apply to

(a) a trade in a security of an issuer that has not been previously issued or for which a prospectus is required to be sent or delivered to the purchaser under securities legislation,

(b) a trade in a security to the issuer of the security,

(c) a trade made in connection with a take-over bid, issuer bid, amalgamation, merger, reorganization, arrangement or similar transaction,

(d) a trade made in accordance with the terms of conversion, exchange or exercise of a security previously issued by an issuer,

(e) a trade that is a securities lending, repurchase, reverse repurchase or similar financing transaction,

(f) a trade to which Regulation 81-102 Mutual Funds, adopted by the *Commission des valeurs mobilières du Québec* pursuant to decision No. 2001-C-0209 dated May 22, 2001, applies,

(g) a trade to be settled outside Canada,

(h) a trade in an option, futures contract or similar derivative, or

(i) a trade in a negotiable promissory note, commercial paper or similar short-term debt obligation that, in the normal course, would settle in Canada on T.

PART 3 **TRADE MATCHING REQUIREMENTS**

3.1. Matching deadlines for registered dealer

(1) A registered dealer shall not execute a DAP/RAP trade with or on behalf of an institutional investor unless

the dealer has established, maintains and enforces policies and procedures designed to achieve matching as soon as practical after such a trade is executed and in any event no later than the end of T.

(2) Despite subsection (1), the dealer may adapt its policies and procedures to permit matching to occur no later than the end of T+1 for a DAP/RAP trade that results from an order to buy or sell securities received from an institutional investor whose investment decisions are usually made in and communicated from a geographical region outside of the western hemisphere.

3.2. Pre-DAP/RAP trade execution documentation requirement for dealers

A registered dealer shall not open an account to execute a DAP/RAP trade for an institutional investor or accept an order to execute a DAP/RAP trade for the account of an institutional investor unless each trade-matching party has either

(a) entered into a trade-matching agreement with the dealer, or

(b) provided a trade-matching statement to the dealer.

3.3. Matching deadlines for registered adviser

(1) A registered adviser shall not give an order to a dealer to execute a DAP/RAP trade on behalf of an institutional investor unless the adviser has established, maintains and enforces policies and procedures designed to achieve matching as soon as practical after such a trade is executed and in any event no later than the end of T.

(2) Despite subsection (1), the adviser may adapt its policies and procedures to permit matching to occur no later than the end of T+1 for a DAP/RAP trade that results from an order to buy or sell securities received from an institutional investor whose investment decisions are usually made in and communicated from a geographical region outside of the western hemisphere.

3.4. Pre- DAP/RAP trade execution documentation requirement for advisers

A registered adviser shall not open an account to execute a DAP/RAP trade for an institutional investor or give an order to a dealer to execute a DAP/RAP trade for the account of an institutional investor unless each trade-matching party has either

(a) entered into a trade-matching agreement with the adviser, or

- (b) provided a trade-matching statement to the adviser.

PART 4
REPORTING REQUIREMENT FOR REGISTRANTS

4.1. Exception report of DAP/RAP trade reporting and matching

A registrant shall deliver Form 24-101F1 to the securities regulatory authority no later than 45 days after the end of a calendar quarter if

(a) less than 95 percent of the DAP/RAP trades executed by or for the registrant during the quarter matched within the time required in Part 3, or

(b) the DAP/RAP trades executed by or for the registrant during the quarter that matched within the time required in Part 3 represent less than 95 percent of the aggregate value of the securities purchased and sold in those trades.

PART 5
REPORTING REQUIREMENTS FOR CLEARING AGENCIES

5.1. Quarterly operations report of institutional trade reporting and matching

A clearing agency through which trades governed by this Regulation are cleared and settled shall deliver Form 24-101F2 to the securities regulatory authority no later than 30 days after the end of a calendar quarter.

PART 6
REQUIREMENTS FOR MATCHING SERVICE UTILITIES

6.1. Initial information reporting

(1) A person shall not carry on business as a matching service utility unless

(a) the person has delivered Form 24-101F3 to the securities regulatory authority, and

(b) at least 90 days have passed since the person delivered Form 24-101F3.

(2) During the 90 day period referred to in subsection (1), if there is a significant change to the information in the delivered Form 24-101F3, the person shall inform the securities regulatory authority in writing immediately of that significant change by delivering an amendment to Form 24-101F3 in the manner set out in Form 24-101F3.

6.2. Anticipated change to operations

At least 45 days before implementing a significant change to any item set out in Form 24-101F3, a matching service utility shall deliver an amendment to the information in the manner set out in Form 24-101F3.

6.3. Ceasing to carry on business as a matching service utility

(1) If a matching service utility intends to cease carrying on business as a matching service utility, it shall deliver a report on Form 24-101F4 to the securities regulatory authority at least 30 days before ceasing to carry on that business.

(2) If a matching service utility involuntarily ceases to carry on business as a matching service utility, it shall deliver a report on Form 24-101F4 as soon as practical after it ceases to carry on that business.

6.4. Ongoing information reporting and record keeping

(1) A matching service utility shall deliver Form 24-101F5 to the securities regulatory authority no later than 30 days after the end of a calendar quarter.

(2) A matching service utility shall keep such books, records and other documents as are reasonably necessary to properly record its business.

6.5. System requirements

For all of its core systems supporting trade matching, a matching service utility shall

(a) consistent with prudent business practice, on a reasonably frequent basis, and, in any event, at least annually,

(i) make reasonable current and future capacity estimates,

(ii) conduct capacity stress tests of those systems to determine the ability of the systems to process transactions in an accurate, timely and efficient manner,

(iii) implement reasonable procedures to review and keep current the testing methodology of those systems,

(iv) review the vulnerability of those systems and data centre computer operations to internal and external threats, including breaches of security, physical hazards and natural disasters, and

(v) maintain adequate contingency and business continuity plans;

(b) annually cause to be performed an independent review and written report, in accordance with generally accepted auditing standards, of the stated internal control objectives of those systems; and

(c) promptly notify the securities regulatory authority of a material failure of those systems.

PART 7 TRADE SETTLEMENT

7.1. Trade settlement by registered dealer

(1) A registered dealer shall not execute a trade unless the dealer has established, maintains and enforces policies and procedures designed to facilitate settlement of the trade on a date that is no later than the standard settlement date for the type of security traded prescribed by an SRO or the marketplace on which the trade would be executed.

(2) Subsection (1) does not apply to a trade for which terms of settlement have been expressly agreed to by the counterparties to the trade at or before the trade was executed.

PART 8 REQUIREMENTS OF SELF-REGULATORY ORGANIZATIONS AND OTHERS

8.1. Rules, instruments or procedures of a clearing agency or matching service utility

A clearing agency or matching service utility shall have rules or other instruments or procedures that are consistent with the requirements of Parts 3 and 7.

8.2. Rules or instruments of a self-regulatory organization

A requirement of this Regulation does not apply to a member of an SRO if the member complies with a rule or other instrument of the SRO that deals with the same subject matter as the requirement and that has been approved, non-disapproved, or non-objected to by the securities regulatory authority and published by the SRO.

PART 9 EXEMPTION

9.1. Exemption

(1) The securities regulatory authority may grant an exemption from this Regulation, in whole or in part, subject to such conditions or restrictions as may be imposed in the exemption.

(2) Despite subsection (1), in Ontario, only the regulator may grant such an exemption.

(3) Except in Ontario, an exemption referred to in subsection (1) is granted under the statute referred to in Appendix B of National Instrument 14-101 Definitions, adopted by the *Commission des valeurs mobilières du Québec* pursuant to decision No. 2001-C-0274 dated June 12, 2001, opposite the name of the local jurisdiction.

PART 10 EFFECTIVE DATES AND TRANSITION

10.1. Effective dates

(1) Except as provided in subsections (2) and (3), the provisions of this Regulation come into force on April 1, 2007.

(2) The following come into force on October 1, 2007:

- (a) section 3.2;
- (b) section 3.4;
- (c) Part 4;
- (d) Part 6.

(3) Despite paragraph (2)(d), Part 6 comes into force in Ontario, on the later of

- (a) October 1, 2007, and
- (b) the day on which Rule 24-501 — *Designation as Market Participant* comes into force (*indicate here the reference of this rule*).

10.2. Transition

(1) Despite subsections 3.1(1) and 3.3(1), a trade referred to in subsection 3.1(1) or 3.3(1) and executed before July 1, 2008 shall be matched by 12:00 p.m. on T+1.

(2) Despite subsections 3.1(2) and 3.3(2), a trade referred to in subsection 3.1(2) or 3.3(2) and executed before July 1, 2008 shall be matched by 12:00 p.m. on T+2.

(3) Despite sections 4.1(a) and (b), the following percentages shall apply where a trade referred to in section 4.1(a) or (b) is executed within the following time periods:

(a) 80 percent, for trades executed after September 30, 2007, but before January 1, 2008;

(b) 90 percent, for trades executed after December 31, 2007, but before July 1, 2008;

(c) 70 percent, for trades executed after June 30, 2008, but before January 1, 2009;

(d) 80 percent, for trades executed after December 31, 2008, but before July 1, 2009; and

(e) 90 percent, for trades executed after June 30, 2009, but before January 1, 2010.

(4) Despite section 6.1, a person may carry on business as a matching service utility if that person

(a) is already carrying on business as a matching service utility on the date that Part 6 comes into force, and

(b) delivers Form 24-101F3 to the securities regulatory authority within 45 days after Part 6 comes into force.

FORM 24-101F1

REGISTRANT EXCEPTION REPORT OF DAP/RAP TRADE REPORTING AND MATCHING

CALENDAR QUARTER PERIOD COVERED:

From: _____ to: _____

REGISTRANT IDENTIFICATION AND CONTACT INFORMATION:

1. Full name of registrant (if sole proprietor, last, first and middle name):

2. Name(s) under which business is conducted, if different from item 1:

3. Address of registrant's principal place of business:

4. Mailing address, if different from business address:

5. Type of business: O Dealer O Adviser

6. Category of registration:

7. (a) Registrant NRD number:

(b) If the registrant is a participant of a clearing agency, the registrant's CUID number:

8. Contact employee name:

Telephone number:

E-mail address:

INSTRUCTIONS:

Deliver this form for both equity and debt DAP/RAP trades together with Exhibits A, B and C pursuant to section 4.1 of the Regulation, covering the calendar quarter indicated above, within 45 days of the end of the calendar quarter if

(a) less than 95 percent of the equity and/or debt DAP/RAP trades executed by or for you during the quarter matched within the time** required in Part 3 of the Regulation, or*

*(b) the equity and/or debt DAP/RAP trades executed by or for you during the quarter that matched within the time** required in Part 3 of the Regulation represent less than 95 percent* of the aggregate value of the securities purchased and sold in those trades.*

Transition

* For DAP/RAP trades executed during a transitional period after the Regulation comes into force and before January 1, 2010, this percentage will vary depending on when the trade was executed. See section 10.2(3) of the Regulation.

** The time set out in Part 3 of the Regulation is 11:59 p.m. on, as the case may be, T or T+1. For DAP/RAP trades executed during a transitional period after the Regulation comes into force and before July 1, 2008, this timeline is being phased in and is 12:00 p.m. (noon) on, as the case may be, T+1 or T+2. See subsections 10.2(1) and (2) of the Regulation.

EXHIBITS:

Exhibit A – DAP/RAP trade statistics for the quarter

Complete Tables 1 and 2 below for each calendar quarter.

(1) Equity DAP/RAP trades

<i>Entered into CDS by deadline (to be completed by dealers only)</i>				<i>Matched by deadline</i>			
# of Trades	%	\$ Value of Trades	%	# of Trades	%	\$ Value of Trades	%

(2) Debt DAP/RAP trades

<i>Entered into CDS by deadline (to be completed by dealers only)</i>				<i>Matched by deadline</i>			
# of Trades	%	\$ Value of Trades	%	# of Trades	%	\$ Value of Trades	%

Exhibit B – Reasons for non-compliance

Describe the circumstances or underlying causes that resulted in or contributed to the failure to achieve the percentage target for matched equity and/or debt DAP/RAP trades within the maximum time prescribed by Part 3 of the Regulation. Reasons given could be one or more matters within your control or due to another trade-matching party or service provider. If you have insufficient information to determine the percentages, the reason for this should be provided. See also Policy Statement to Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement (the "Policy Statement"). In Québec, the Policy Statement is made by the *Autorité des marchés financiers* pursuant to decision No. 2007-PDG-0056 dated March 6, 2007.

Exhibit C – Steps to address delays

Describe what specific steps you are taking to resolve delays in the equity and/or debt DAP/RAP trade reporting and matching process in the future. Indicate when each of these steps is expected to be implemented. The steps being taken could be internally focused, such as implementing a new system or procedure, or externally focused, such as meeting with a trade-matching party to determine what action should be taken by that party. If you have insufficient information to determine the percentages, the steps being taken to obtain this information should be provided. See also the Policy Statement.

CERTIFICATE OF REGISTRANT

The undersigned certifies that the information given in this report on behalf of the registrant is true and correct.

DATED at _____ this ____ day of ____ 20____

(Name of registrant - type or print)

(Name of director, officer or partner - type or print)

(Signature of director, officer or partner)

(Official capacity - type or print)

FORM 24-101F2
**CLEARING AGENCY QUARTERLY OPERATIONS
REPORT OF INSTITUTIONAL TRADE REPORTING
AND MATCHING**

CALENDAR QUARTER PERIOD COVERED:

From: _____ to: _____

IDENTIFICATION AND CONTACT INFORMATION:

1. Full name of clearing agency:
2. Name(s) under which business is conducted, if different from item 1:

3. Address of clearing agency's principal place of business:

4. Mailing address, if different from business address:

5. Contact employee name:

Telephone number:

E-mail address:

INSTRUCTIONS:

Deliver this form together with all exhibits pursuant to section 5.1 of the Regulation, covering the calendar quarter indicated above, within 30 days of the end of the calendar quarter.

Exhibits shall be provided in an electronic file, in the following file format: "CSV" (Comma Separated Variable) (e.g., the format produced by Microsoft Excel).

EXHIBITS:

1. DATA REPORTING

Exhibit A – Aggregate matched trade statistics

For client trades, provide the information to complete Tables 1 and 2 below for each month in the quarter. These two tables can be integrated into one report. Provide separate aggregate information for trades that have been reported or entered into your facilities as matched trades by a matching service utility.

Month/Year: _____ (MMM/YYYY)

Table 1—Equity trades:

	Entered into clearing agency by dealers				Matched in clearing agency by custodians			
	# of Trades	% Industry	\$ Value of Trades	% Industry	# of Trades	% Industry	\$ Value of Trades	% du Industry
T								
T+1								
T+2								
T+3								
>T+3								
Total								

Table 2—Debt trades:

	Entered into clearing agency by dealers				Matched in clearing agency by custodians			
	# of Trades	% Industry	\$ Value of Trades	% Industry	# of Trades	% Industry	\$ Value of Trades	% du Industry
T								
T+1								
T+2								
T+3								
>T+3								
Total								

Legend

“# of Trades” is the total number of transactions in the month;

“\$ Value of Trades” is the total value of the transactions (purchases and sales) in the month.

Exhibit B – Individual matched trade statistics

Using the format below, for each participant of the clearing agency, provide the percent of client trades during the quarter that have been entered and matched by the participant within the time required in Part 3 of the Regulation. The percentages given should relate to both the number of client trades that have been matched within the time and the aggregate value of the securities purchased and sold in the client trades that have been matched within the time.

Participant	Percentage matched within timelines			
	Equity trades		Debt trades	
	By # of transactions	By Value	By # of transactions	By Value

CERTIFICATE OF CLEARING AGENCY

The undersigned certifies that the information given in this report on behalf of the clearing agency is true and correct.

DATED at _____ this ____ day of ____ 20____

(Name of clearing agency - type or print)

(Name of director, officer or partner - type or print)

(Signature of director, officer or partner)

(Official capacity - type or print)

FORM 24-101F3**MATCHING SERVICE UTILITY NOTICE OF OPERATIONS**

DATE OF COMMENCEMENT INFORMATION:

Effective date of commencement of operations:
_____ (DD/MMM/YYYY)

TYPE OF INFORMATION: INITIAL SUBMISSION AMENDMENT

MATCHING SERVICE UTILITY IDENTIFICATION AND CONTACT INFORMATION:

1. Full name of matching service utility:
2. Name(s) under which business is conducted, if different from item 1:
3. Address of matching service utility's principal place of business:
4. Mailing address, if different from business address:
5. Contact employee name:

Telephone number:

E-mail address:

6. Legal counsel:

Firm name:

Telephone number:

E-mail address:

GENERAL INFORMATION:

7. Website address:

8. Date of financial year-end: _____ (DD/MMM/YYYY)

9. Indicate the form of your legal status (e.g., corporation, limited or general partnership), the date of formation, and the jurisdiction under which you were formed:

Legal status: CORPORATION PARTNERSHIP
 OTHER (SPECIFY):

(a) Date of formation: _____ (DD/MMM/YYYY)

(b) Jurisdiction and manner of formation:

10. Specify the general types of securities for which information is being or will be received and processed by you for transmission of matched trades to a clearing agency (e.g. exchange-traded domestic equity and debt securities, exchange-traded foreign equity and debt securities, equity and debt securities traded over-the-counter).

INSTRUCTIONS:

Deliver this form together with all exhibits pursuant to section 6.1 or 10.2(4) of the Regulation.

For each exhibit, include your name, the date of delivery of the exhibit and the date as of which the information is accurate (if different from the date of the delivery). If any exhibit required is not applicable, a full statement describing why the exhibit is not applicable shall be furnished in lieu of the exhibit. To the extent information requested for an exhibit is identical to the information requested in another form that you have filed or delivered under National Instrument 21-101 Marketplace Operation, simply attach a copy of that other form and indicate in this form where such information can be found in that other form.

If you are delivering an amendment to Form 24-101F3 pursuant to section 6.1(2) or 6.2 of the Regulation, and the amended information relates to an exhibit that was delivered with such form, provide a description of the change and complete and deliver an updated exhibit. If you are delivering Form 24-101F3 pursuant to section 10.2(4) of the Regulation, simply indicate at the top of this form under "Date of Commencement Information" that you

were already carrying on business as a matching service utility in the relevant jurisdiction on the date that Part 6 of the Regulation came into force.

EXHIBITS:

1. CORPORATE GOVERNANCE

Exhibit A – Constatng documents

Provide a copy of your constating documents, including corporate by-laws and other similar documents, as amended from time to time.

Exhibit B – Ownership

List any person that owns 10 percent or more of your voting securities or that, either directly or indirectly, through agreement or otherwise, may control your management. Provide the full name and address of each person and attach a copy of the agreement or, if there is no written agreement, briefly describe the agreement or basis through which the person exercises or may exercise control or direction.

Exhibit C – Officials

Provide a list of the partners, officers, directors or persons performing similar functions who presently hold or have held their offices or positions during the current and previous calendar year, indicating the following for each:

1. Name.
2. Title.
3. Dates of commencement and expiry of present term of office or position and length of time the office or position held.
4. Type of business in which each is primarily engaged and current employer.
5. Type of business in which each was primarily engaged in the preceding five years, if different from that set out in item 4.
6. Whether the person is considered to be an independent director.

Exhibit D – Organizational structure

Provide a narrative or graphic description of your organizational structure.

Exhibit E – Affiliated entities

For each person affiliated to you, provide the following information:

1. Name and address of affiliated entity.
2. Form of organization (e.g., association, corporation, partnership).
3. Name of jurisdiction and statute under which organized.
4. Date of incorporation in present form.
5. Brief description of nature and extent of affiliation or contractual or other agreement with you.
6. Brief description of business services or functions.
7. If a person has ceased to be affiliated with you during the previous year or ceased to have a contractual or other agreement relating to your operations during the previous year, provide a brief statement of the reasons for termination of the relationship.

2. FINANCIAL VIABILITY

Exhibit F – Audited financial statements

Provide your audited financial statements for the latest financial year and a report prepared by an independent auditor.

3. FEES

Exhibit G – Fee list, fee structure

Provide a complete list of all fees and other charges imposed, or to be imposed, by you for use of your services as a matching service utility, including the cost of establishing a connection to your systems.

4. ACCESS

Exhibit H – Users

Provide a list of all users or subscribers for which you provide or propose to provide the services of a matching service utility. Identify the type(s) of business of each user or subscriber (e.g., custodian, dealer, adviser or other party).

If applicable, for each instance during the past year in which any user or subscriber of your services has been prohibited or limited in respect of access to such services,

indicate the name of each such user or subscriber and the reason for the prohibition or limitation.

Exhibit I – User contract

Provide a copy of each form of agreement governing the terms by which users or subscribers may subscribe to your services of a matching service utility.

5. SYSTEMS AND OPERATIONS

Exhibit J – System description

Describe the manner of operation of your systems for performing your services of a matching service utility (including, without limitation, systems that collect and process trade execution details and settlement instructions for matching of trades). This description should include the following:

1. The hours of operation of the systems, including communication with a clearing agency.
2. Locations of operations and systems (e.g., countries and cities where computers are operated, primary and backup).
3. A brief description in narrative form of each service or function performed by you.

6. SYSTEMS COMPLIANCE

Exhibit K – Security

Provide a brief description of the processes and procedures implemented by you to provide for the security of any system used to perform your services of a matching service utility.

Exhibit L – Capacity planning and measurement

1. Provide a brief description of capacity planning/performance measurement techniques and system and stress testing methodologies.
2. Provide a brief description of testing methodologies with users or subscribers. For example, when are user/subscriber tests employed? How extensive are these tests?

Exhibit M – Business continuity

Provide a brief description of your contingency and business continuity plans in the event of a catastrophe.

Exhibit N – Material systems failures

Provide a brief description of policies and procedures in place for reporting to regulators material systems failures. Material systems failures include serious incidents that result in the interruption of the matching of trades for more than thirty minutes during normal business hours.

Exhibit O – Independent systems audit

1. Briefly describe your plans to provide an annual independent audit of your systems.
2. If applicable, provide a copy of the last external systems operations audit report.

7. INTEROPERABILITY

Exhibit P – Interoperability agreements

List all other matching service utilities for which you have entered into an *interoperability* agreement. Provide a copy of all such agreements.

8. OUTSOURCING

Exhibit Q – Outsourcing firms

For each person (outsourcing firm) with whom or which you have an outsourcing agreement or arrangement relating to your services of a matching service utility, provide the following information:

1. Name and address of the outsourcing firm.
2. Brief description of business services or functions of the outsourcing firm.
3. Brief description of the outsourcing firm's contingency and business continuity plans in the event of a catastrophe.

CERTIFICATE OF MATCHING SERVICE UTILITY

The undersigned certifies that the information given in this report on behalf of the matching service utility is true and correct.

DATED at _____ this ____ day of ____ 20____

(Name of matching service utility - type or print)

(Name of director, officer or partner - type or print)

(Signature of director, officer or partner)

(Official capacity - type or print)

FORM 24-101F4**MATCHING SERVICE UTILITY NOTICE OF CESSATION OF OPERATIONS****DATE OF CESSATION INFORMATION:**

Type of information: VOLUNTARY CESSATION
 INVOLUNTARY CESSATION

Effective date of operations cessation:
_____ (DD/MMM/YYYY)

MATCHING SERVICE UTILITY IDENTIFICATION AND CONTACT INFORMATION:

1. Full name of matching service utility:
2. Name(s) under which business is conducted, if different from item 1:
3. Address of matching service utility's principal place of business:
4. Mailing address, if different from business address:
5. Legal counsel:

Firm name:

Telephone number:

E-mail address:

INSTRUCTIONS:

Deliver this form together with all exhibits pursuant to section 6.3 of the Regulation.

For each exhibit, include your name, the date of delivery of the exhibit and the date as of which the information is accurate (if different from the date of the delivery). If any exhibit required is not applicable, a full statement describing why the exhibit is not applicable shall be furnished in lieu of the exhibit.

EXHIBITS:**Exhibit A**

Provide the reasons for your cessation of business.

Exhibit B

Provide a list of all the users or subscribers for which you provided services during the last 30 days prior to you ceasing business. Identify the type(s) of business of each user or subscriber (e.g., custodian, dealer, adviser, or other party).

Exhibit C

List all other matching service utilities for which an *interoperability* agreement was in force immediately prior to cessation of business.

CERTIFICATE OF MATCHING SERVICE UTILITY

The undersigned certifies that the information given in this report on behalf of the matching service utility is true and correct.

DATED at _____ this ____ day of ____ 20____

(Name of matching service utility - type or print)

(Name of director, officer or partner - type or print)

(Signature of director, officer or partner)

(Official capacity - type or print)

FORM 24-101F5**MATCHING SERVICE UTILITY QUARTERLY OPERATIONS REPORT OF INSTITUTIONAL TRADE REPORTING AND MATCHING****CALENDAR QUARTER PERIOD COVERED:**

From: _____ to: _____

MATCHING SERVICE UTILITY IDENTIFICATION AND CONTACT INFORMATION:

1. Full name of matching service utility:

2. Name(s) under which business is conducted, if different from item 1:

3. Address of matching service utility's principal place of business:

4. Mailing address, if different from business address:

5. Contact employee name:

Telephone number:

E-mail address:

INSTRUCTIONS:

Deliver this form together with all exhibits pursuant to section 6.4 of the Regulation, covering the calendar quarter indicated above, within 30 days of the end of the calendar quarter.

Exhibits shall be reported in an electronic file, in the following format: "CSV" (Comma Separated Variable) (e.g., the format produced by Microsoft Excel).

If any information specified is not available, a full statement describing why the information is not available shall be separately furnished.

Table 1—Equity trades:

	Entered into matching service utility by dealer-users/subscribers				Matched in matching service utility by other users/subscribers			
	# of Trades	% Industry	\$ Value of Trades	% Industry	# of Trades	% Industry	\$ Value of Trades	% du Industry
T								
T+1								
T+2								
T+3								
>T+3								
Total								

EXHIBITS

1. SYSTEMS REPORTING

Exhibit A – External systems audit

If an external audit report on your core systems was prepared during the quarter, provide a copy of the report.

Exhibit B – Material systems failures reporting

Provide a brief summary of all material systems failures that occurred during the quarter and for which you were required to notify the securities regulatory authority under section 6.5(c) of the Regulation.

2. DATA REPORTING

Exhibit C – Aggregate matched trade statistics

Provide the information to complete Tables 1 and 2 below for each month in the quarter. These two tables can be integrated into one report.

Month/Year: _____ (MMM/YYYY)

Table 2—Debt trades:

	Entered into matching service utility by dealer-users/subscribers				Matched in matching service utility by other users/subscribers			
	# of Trades	% Industry	\$ Value of Trades	% Industry	# of Trades	% Industry	\$ Value of Trades	% du Industry
T								
T+1								
T+2								
T+3								
>T+3								
Total								

Legend

“# of Trades” is the total number of transactions in the month;

“\$ Value of Trades” is the total value of the transactions (purchases and sales) in the month.

Exhibit D – Individual matched trade statistics

Using the format below, provide the percent of trades during the quarter for each user or subscriber that have been entered and matched within the time required in Part 3 of the Regulation. The percentages given should relate to both the number of trades that have been matched within the time and the aggregate value of the securities purchased and sold in the trades that have been matched within the time.

User/ Subscriber	Percentage matched within timelines			
	Equity trades		Debt trades	
	By # of transactions	By Value	By # of transactions	By Value

CERTIFICATE OF MATCHING SERVICE UTILITY

The undersigned certifies that the information given in this report on behalf of the matching service utility is true and correct.

DATED at _____ this ____ day of ____ 20____

(Name of matching service utility- type or print)

(Name of director, officer or partner - type or print)

(Signature of director, officer or partner)

(Official capacity - type or print)

8068

POLICY STATEMENT TO REGULATION 24-101 RESPECTING INSTITUTIONAL TRADE MATCHING AND SETTLEMENT

PART 1 INTRODUCTION, PURPOSE AND DEFINITIONS¹

1.1. Purpose of Regulation — Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement (Regulation) provides a framework in provincial securities regulation for more efficient and timely trade settlement processing, particularly institutional trades. The increasing volumes and dollar values of securities traded in Canada and globally by institutional investors mean existing back-office systems and procedures of market participants are challenged to meet post-execution processing demands. New requirements are needed to address the increasing risks. The Regulation is part of a broader initiative in the Canadian securities markets to implement straight-through processing (STP).²

1.2. General explanation of matching, clearing and settlement

(1) **Parties to institutional trade** — A typical trade with or on behalf of an institutional investor might involve at least three parties:

- a registered adviser or other *buy-side* manager acting for an institutional investor in the trade—and often acting on behalf of more than one institutional investor in the trade (i.e., multiple underlying institutional client accounts)—who decides what securities to buy or sell and how the assets should be allocated among the client accounts;
- a registered dealer (including an Alternative Trading System registered as a dealer) responsible for executing or clearing the trade; and
- any financial institution or registered dealer (including under a *prime brokerage* arrangement) appointed to hold the institutional investor's assets and settle trades.

(2) **Matching** — A first step in settling a securities trade is to ensure that the buyer and the seller agree on the details of the transaction, a process referred to as trade confirmation and affirmation or trade *matching*.³ A registered dealer who executes trades with or on behalf of others is required to report and confirm trade details, not only with the counterparty to the trade, but also with the client for whom it acted or the client with whom it traded (in which case, the client would be the counterparty). Similarly, a registered adviser or other buy-side manager is required to report trade details and provide settlement instructions to its custodian. The parties must agree on trade details—sometimes referred to as *trade data elements*—as soon as possible so that errors and discrepancies in the trades can be discovered early in the clearing and settlement process.

(3) **Matching process** — Verifying the trade data elements is necessary to *match* a trade executed on behalf of or with an institutional investor. Matching occurs when the relevant

¹ In this Policy Statement, the terms “CSA”, “we”, “our” or “us” are used interchangeably and generally mean the same thing as *Canadian securities regulatory authorities* defined in National Instrument 14-101 — *Definitions*.

² For a discussion of Canadian STP initiatives, see Canadian Securities Administrators' (CSA) Discussion Paper 24-401 on *Straight-through Processing* and Request for Comments, June 11, 2004 (supplement to the Bulletin of the *Autorité des marchés financiers*, Vol. 1, no. 19, June 11, 2004 [Discussion Paper 24-401]); and CSA Notice 24-301—*Responses to Comments Received on Discussion Paper 24-401 on Straight-through Processing, Draft Regulation 24-101 respecting Post-trade Matching and Settlement, and Draft Policy Statement to Regulation 24-101 Post-trade Matching and Settlement*, February 11, 2005 (Supplement to the Bulletin of the *Autorité des marchés financiers*, Vol. 2, no. 6, February 11, 2005).

³ The processes and systems for matching of “non-institutional trades” in Canada have evolved over time and become automated, such as retail trades on an exchange, which are matched or *locked-in* automatically at the exchange, or direct non-exchange trades between two participants of a clearing agency, which are generally matched through the facilities of the clearing agency. Dealer to dealer trades are subject to Investment Dealers Association of Canada (IDA) Regulation 800.49, which provides that trades in non-exchange traded securities (including government debt securities) among dealers must be entered or accepted or rejected through the facilities of an “Acceptable Trade Matching Utility” within one hour of the execution of the trade.

parties to the trade have, after verifying the trade data elements, reconciled or agreed to the details of the trade. Matching also requires that any custodian holding the institutional investor's assets be in a position to affirm the trade so that the trade can be ready for the clearing and settlement process through the facilities of the clearing agency. To illustrate, trade matching usually includes these following activities:

(a) The registered dealer notifies the buy-side manager that the trade was executed.

(b) The buy-side manager advises the dealer and any custodian(s) how the securities traded are to be allocated among the underlying institutional client accounts managed by the buy-side manager.⁴ For so-called *block settlement trades*, the dealer sometimes receives allocation information from the buy-side manager based only on the number of custodians holding institutional investors' assets instead of on the actual underlying institutional client accounts managed by the buy-side manager.

(c) The dealer reports and confirms the trade details to the buy-side manager and clearing agency. The trade details required to be confirmed for matching, clearing and settlement purposes are generally similar to the information required in the customer trade confirmation delivered pursuant to securities legislation or self-regulatory organization (SRO) rules.⁵

(d) The custodian or custodians of the assets of the institutional investor verify the trade details and settlement instructions against available securities or funds held for the institutional investor. After trade details are agreed, the buy-side manager instructs the custodian(s) to release funds and/or securities to the dealer through the facilities of the clearing agency.

(4) **Clearing and settlement** — The *clearing* of a trade begins after the execution of the trade. After matching is completed, clearing will involve the calculation of the mutual obligations of participants for the exchange of securities and money—a process which generally occurs within the facilities of a clearing agency. The *settlement* of a trade is the moment when the securities are transferred finally and irrevocably from one participant to another in exchange for a corresponding transfer of money. In the context of settlement of a trade through the facilities of a clearing agency, often acting as central counterparty, settlement will be the discharge of obligations in respect of funds or securities, computed on a net basis, between and among the clearing agency and its participants. Through the operation of novation and set-off in law or by contract, the clearing agency becomes a counterparty to each trade so that the mutual obligation to settle the trade is between the clearing agency and each participant.

1.3. Section 1.1 - Definitions and scope

(1) **Clearing agency** — Today, the definition of *clearing agency* applies only to The Canadian Depository for Securities Limited (CDS). The definition takes into account the fact that securities regulatory authorities in Ontario and Quebec currently recognize or otherwise regulate clearing agencies in Canada under provincial securities legislation.⁶ The

⁴ We remind investment counsel/portfolio managers (ICPMs) of their obligations to ensure fairness in the allocation of investment opportunities among the ICPM's clients. An ICPM's written fairness policies should include the following disclosures, where applicable to its investment processes: (i) method used to allocate price and commission among clients when trades are bunched or blocked; (ii) method used to allocate block trades and IPOs among client accounts, and (iii) method used to allocate among clients block trades and IPOs that are partially filled (e.g., pro-rata). Securities legislation requires ICPMs to file a copy of their current fairness policies with securities regulatory authorities. See, for example, Regulation 115 under the *Securities Act* (Ontario) and OSC Staff Notice 33-723—*Fair Allocation of Investment Opportunities—Compliance Team Desk Review*.

⁵ See, for example, section 162 of the *Securities Act* (Québec), sections 243 to 248 of the *Securities Regulation* (Québec), section 36 of the *Securities Act* (Ontario), The Toronto Stock Exchange (TSX) Rule 2-405 and IDA Regulation 200.1(h).

⁶ CDS is also regulated by the Bank of Canada pursuant to the *Payment Clearing and Settlement Act* (Canada).

functional meaning of *clearing agency* can be found in the securities legislation of certain jurisdictions.⁷

(2) **Custodian** — While investment assets are sometimes held directly by investors, most are held on behalf of the investor by or through securities accounts maintained with a financial institution or dealer. The definition of *custodian* includes both a financial institution (non-dealer custodian) and a dealer acting as custodian (dealer custodian). Most institutional investors, such as pension and mutual funds, hold their assets through custodians that are prudentially-regulated financial institutions. However, others (like hedge funds) often maintain their investment assets with dealers under so-called *prime-brokerage* arrangements. A financial institution or dealer in Canada need not necessarily have a direct contractual relationship with an institutional investor to be considered a custodian of portfolio assets of the institutional investor for the purposes of the Regulation if it is acting as sub-custodian to a global custodian or international central securities depository.

(3) **Institutional investor** — An individual can be an “institutional investor” if the individual has been granted DAP/RAP trading privileges (i.e., he or she has a DAP/RAP account with a dealer). This will likely be the case whenever an individual’s investment assets are held by or through securities accounts maintained with a custodian instead of the individual’s dealer that executes his or her trades. While the expression “institutional trade” is not defined in the Regulation, we use the expression in this Policy Statement to mean broadly any DAP/RAP trade.

(4) **DAP/RAP trade** — The concepts *delivery against payment* and *receipt against payment* are generally understood by the industry. They are also defined terms in the Notes and Instructions (Schedule 4) to the *Joint Regulatory Financial Questionnaire and Report* of the Canadian SROs. All DAP/RAP trades, whether settled by a non-dealer custodian or a dealer custodian, are subject to the requirements of Part 3 of the Regulation. The definition of DAP/RAP trade excludes a trade for which settlement is made on behalf of a client by a custodian that is also the dealer that executed the trade.

(5) **Trade-matching party** — An institutional investor, whether Canadian or foreign-based, is a trade-matching party. As such, it or its adviser would be required to enter into a trade-matching agreement or provide a trade-matching statement under Part 3 of the Regulation. A custodian that settles a trade on behalf of an institutional investor is also a trade-matching party and must enter into a trade-matching agreement or provide a trade-matching statement. However, a foreign global custodian or international central securities depository that holds Canadian portfolio assets through a local Canadian sub-custodian would not normally be considered a trade-matching party if it is not a clearing agency participant or otherwise directly involved in settling the trade in Canada.

(6) **Application of Regulation** — Part 2 of the Regulation enumerates certain types of trades that are not subject to the Regulation.

PART 2 TRADE MATCHING REQUIREMENTS

2.1. Trade data elements — Trade data elements that must be verified and agreed to are those identified by the SROs or the best practices and standards for institutional trade processing established and generally adopted by the industry. See section 2.4 of this Policy Statement. To illustrate, trade data elements that should be transmitted, compared and agreed to may include the following:

(a) *Security identification*: standard numeric identifier, currency, issuer, type/class/series, market ID; and

(b) *Order and trade information*: dealer ID, account ID, account type, buy/sell indicator, order status, order type, unit price/face amount, number of securities/quantity, message date/time, trade transaction type, commission, accrued interest (fixed income),

⁷ See, for example, s. 1(1) of the *Securities Act* (Ontario).

broker settlement location, block reference, net amount, settlement type, allocation sender reference, custodian, payment indicator, IM portfolio/account ID, quantity allocated, and settlement conditions.

2.2. Trade matching deadlines for registrants — The obligation of a registered dealer or registered adviser to establish, maintain and enforce policies and procedures, pursuant to sections 3.1 and 3.3 of the Regulation, will require the dealer or adviser to take reasonable steps to achieve matching as soon as practical after the DAP/RAP trade is executed and in any event no later than the end of T. If the trade results from an order to buy or sell securities received from an institutional investor whose investment decisions are usually made in and communicated from a geographical region outside of the western hemisphere, the deadline for matching is the end of T+1(subsections 3.1(2) and 3.3(2)).

2.3. Choice of trade-matching agreement or trade-matching statement

(1) Establishing, maintaining and enforcing policies and procedures

(a) A registered dealer or registered adviser can open an account for an institutional investor, or accept or give, as the case may be, an order for an existing account of an institutional investor, only if each of the trade-matching parties has either (i) entered into a trade-matching agreement with the dealer or adviser or (ii) provided or made available a trade-matching statement to the dealer or adviser (sections 3.2 and 3.4). The purpose of the trade-matching agreement or trade-matching statement is to ensure that all trade-matching parties have established, maintain, and enforce appropriate policies and procedures designed to achieve matching of a DAP/RAP trade as soon as practical after the trade is executed.

(b) The parties described in paragraphs (a), (b), (c) and (d) of the definition “trade-matching party” in section 1.1 of the Regulation need not necessarily all be involved in a trade for the requirements of sections 3.2 and 3.4 of the Regulation to apply. For example, the requirement to enter into a trade-matching agreement or provide a trade-matching statement will apply in a simple case where an individual has a DAP/RAP trading account with a dealer and investment assets held separately by a custodian (sections 3.2 and 3.4). There is no need for an adviser to be involved in the individual’s investment decisions for the requirement to apply to the dealer, the custodian and the institutional investor. In this case, the trade-matching parties that must have appropriate policies and procedures in place would be the individual (as institutional investor), the dealer and the custodian.

(c) Where a trade-matching party is an entity, we are of the view that a trade-matching agreement or trade-matching statement should be signed by a senior executive officer of the entity to ensure its policies and procedures are given sufficient attention and priority within the entity’s senior management. A senior executive officer would be any individual who is (a) the chair of the entity, if that individual performs the functions of the office on a full time basis, (b) a vice-chair of the entity, if that individual performs the functions of the office on a full time basis, (c) the president, chief executive officer or chief operating officer of the entity, and (d) a senior vice-president of the entity in charge of the entity’s operations and back-office functions.

(2) Trade-matching agreement

(a) A registered dealer or registered adviser need only enter into one trade-matching agreement with the other trade-matching parties for new or existing DAP/RAP trading accounts of an institutional investor for all future trades in relation to such account. The trade-matching agreement may be a single multi-party agreement among the trade-matching parties, or a network of bilateral agreements. A single trade-matching agreement is also sufficient for the general and all sub-accounts of the registered adviser or buy-side manager. If the dealer or adviser uses a trade-matching agreement, the form of such agreement may be incorporated into the institutional account opening documentation and may be modified from time to time with the consent of the parties.

(b) The agreement must specify the roles and responsibilities of each of the trade-matching parties and should describe the minimum standards and best practices to be incorporated into the policies and procedures that each party has in place. This should include the timelines for accomplishing the various steps and tasks of each trade-matching party for timely matching. For example, the agreement may include, as applicable, provisions dealing with:

For the dealer executing and/or clearing the trade:

- how and when the notice of trade execution (NOE) is to be given to the institutional investor or its adviser, including the format and content of the NOE (e.g., electronic);
- how and when trade details are to be entered into the dealer's internal systems and the clearing agency's systems;
- how and when the dealer is to correct or adjust trade details entered into its internal systems or the clearing agency's systems as may be required to agree to trade details with the institutional investor or its adviser;
- general duties of the dealer to cooperate with other trade-matching parties in the investigation, adjustment, expedition and communication of trade details to ensure trades can be matched within prescribed timelines.

For the institutional investor or its adviser:

- how and when to review the NOE's trade details, including identifying any differences from its own records;
- how and when to notify the dealer of trade differences, if any, and resolve such differences;
- how and when to determine and communicate settlement details and account allocations to dealer and/or custodian(s);
- general duties of the institutional investor or its adviser to cooperate with other trade-matching parties in the investigation, adjustment, expedition and communication of trade details to ensure trades can be matched within prescribed timelines.

For the custodian settling the trade at the clearing agency:

- how and when to receive trade details and settlement instructions from institutional investors or their advisers;
- how and when to review and monitor trade details submitted to the clearing agency on an ongoing basis for items entered and awaiting affirmation or challenge;
- how and when to report to institutional investors or their advisers on an ongoing basis changes to the status of a trade and the matching of a trade;
- general duties of the custodian to cooperate with other trade-matching parties in the investigation, adjustment, expedition and communication of trade details to ensure trades can be matched within prescribed timelines.

(3) Trade-matching statement — A single trade-matching statement is sufficient for the general and all sub-accounts of the registered adviser or buy-side manager. A registered dealer or registered adviser may accept a trade-matching statement signed by a senior executive officer of a trade-matching party without further investigation and may continue to rely upon the statement for all future trades in an account, unless the dealer or adviser has knowledge that any statements or facts set out in the statement are incorrect. Mass mailings or emails of a trade-matching statement, or the posting of a single uniform trade-matching statement on a Website, would be acceptable ways of providing the statement to other trade-matching parties. A registrant may rely on a trade-matching party's representations that the trade-matching statement was provided to the other trade-matching parties without further investigation.

(4) Monitoring and enforcement of undertakings in trade-matching documentation — Registered dealers and advisers should use reasonable efforts to monitor compliance with the terms or undertakings set out in the trade-matching agreements or trade-matching statements. Dealers and advisers should report details of non-compliance in their Form 24-101F1 exception reports. This could include identifying to the regulators those trade-

matching parties that are consistently non-compliant either because they do not have adequate policies and procedures in place or because they are not consistently complying with them.

Dealers and advisers should also take active steps to address problems if the policies and procedures of other trade-matching parties appear to be inadequate and are causing delays in the matching process. Such steps might include imposing monetary incentives (e.g. penalty fees) or requesting a third party review or assessment of the party's policies and procedures. This approach could enhance cooperation among the trade-matching parties leading to the identification of the root causes of failures to match trades on time.

2.4. Determination of appropriate policies and procedures

(1) Best practices — We are of the view that, when establishing appropriate policies and procedures, a party should consider the industry's generally adopted best practices and standards for institutional trade processing.⁸ It should also include those policies and procedures into its regulatory compliance and risk management programs.

(2) Different policies and procedures — We recognize that appropriate policies and procedures may not be the same for all registered dealers, registered advisers and other market participants because of the varying nature, scale and complexity of a market participant's business and risks in the trading process. For example, policies and procedures designed to achieve matching may differ among a registered dealer that acts as an "introducing broker" and one that acts as a "carrying broker".⁹ In addition, if a dealer is not a clearing agency participant, the dealer's policies and procedures to expeditiously achieve matching should be integrated with the clearing arrangements that it has with any other dealer acting as carrying or clearing broker for the dealer. Establishing appropriate policies and procedures may require registered dealers, registered advisers and other market participants to upgrade their systems and enhance their interoperability with others.¹⁰

2.5. Use of matching service utility — The Regulation does not require the trade-matching parties to use the facilities or services of a matching service utility to accomplish matching of trades within the prescribed timelines. However, if such facilities or services are made available in Canada, the use of such facilities or services may help a trade-matching party's compliance with the Regulation's requirements.

PART 3 INFORMATION REPORTING REQUIREMENTS

3.1. Exception reporting for registrants

(a) Part 4 of the Regulation requires a registrant to complete and deliver to the securities regulatory authority Form 24-101F1 and related exhibits. Form 24-101F1 need only be delivered if less than a percentage target of the DAP/RAP trades executed by or for the registrant in any given calendar quarter have matched within the time required by the Regulation. Tracking of a registrant's trade-matching statistics may be outsourced to a third party service provider, including a clearing agency or custodian. However, despite the outsourcing arrangement, the registrant retains full legal and regulatory liability and accountability to the Canadian securities regulatory authorities for its exception reporting requirements. If a registrant has insufficient information to determine whether it has achieved the percentage target of matched DAP/RAP trades in any given calendar quarter, it must explain in Form 24-101F1 the reasons for this and the steps it is taking to obtain this information in the future.

⁸ The Canadian Capital Markets Association (CCMA) released in December 2003 the final version of a document entitled *Canadian Securities Marketplace Best Practices and Standards: Institutional Trade Processing, Entitlements and Securities Lending* ("CCMA Best Practices and Standards White Paper") that sets out best practices and standards for the processing for settlement of institutional trades, the processing of entitlements (corporate actions), and the processing of securities lending transactions. The CCMA Best Practices and Standards White Paper can be found on the CCMA website at www.ccma-acmc.ca.

⁹ See IDA By-Law No. 35 — *Introducing Broker / Carrying Broker Arrangements*.

¹⁰ See Discussion Paper 24-401, at p. 3984, for a discussion of *interoperability*.

(b) Form 24-101F1 requires registrants to provide aggregate quantitative information on their equity and debt DAP/RAP trades. They must also provide qualitative information on the circumstances or underlying causes that resulted in or contributed to the failure to achieve the percentage target for matched equity and/or debt DAP/RAP trades within the maximum time prescribed by Part 3 of the Regulation and the specific steps they are taking to resolve delays in the trade reporting and matching process in the future. Registrants should provide information that is relevant to their circumstances. For example, dealers should provide information demonstrating problems with NOEs or reporting of trade details to the clearing agency. Reasons given for the failure could be one or more matters within the registrant's control or due to another trade-matching party or service provider.

(c) The steps being taken by a registrant to resolve delays in the matching process could be internally focused, such as implementing a new system or procedure, or externally focused, such as meeting with a trade-matching party to determine what action should be taken by that party. Dealers should confirm what steps they have taken to inform and encourage their clients to comply with the requirements or undertakings of the trade-matching agreement and/or trade-matching statement. They should confirm what problems, if any, they have encountered with their clients, other trade-matching parties or service providers. They should identify the trade-matching party or service provider that appears to be consistently not meeting matching deadlines or to have no reasonable policies and procedures in place. Advisers should provide similar information, including information demonstrating problems with communicating allocations or with service providers or custodians.

3.2. Regulatory reviews of registrant exception reports

(a) We will review the completed Forms 24-101F1 on an ongoing basis to monitor and assess compliance by registrants with the Regulation's matching requirements. We will identify problem areas in matching, including identifying trade-matching parties that have no or weak policies and procedures in place to ensure matching of trades is accomplished within the time prescribed by Part 3 of the Regulation. Monitoring and assessment of registrant matching activities may be undertaken by the SROs in addition to, or in lieu of, reviews undertaken by us.

(b) Consistent inability to meet the matching percentage target will be considered as evidence by the Canadian securities regulatory authorities that either the policies and procedures of one or more of the trade matching parties have not been properly designed or, if properly designed, have been inadequately complied with. Consistently poor qualitative reporting will also be considered as evidence of poorly designed or implemented policies and procedures. See also section 2.3(4) of this Policy Statement for a further discussion of our approach to compliance and enforcement of the trade-matching requirements of the Regulation.

3.3. Other information reporting requirements — Clearing agencies and matching service utilities are required to include in Forms 24-101F2 and 24-101F5 certain trade-matching information in respect of their participants or users/subscribers. The purpose of this information is to facilitate monitoring and enforcement by the Canadian securities regulatory authorities or SROs of the Regulation's matching requirements.

3.4. Forms delivered in electronic form — We prefer that all forms and exhibits required to be delivered to the securities regulatory authority under the Regulation be delivered in electronic format by e-mail. Each securities regulatory authority will publish a local notice setting out the e-mail address or addresses to which the forms are to be sent.

3.5. Confidentiality of information — The forms delivered to the securities regulatory authority by a registrant, clearing agency and matching service utility under the Regulation will be treated as confidential by us, subject to the applicable provisions of the freedom of information and protection of privacy legislation adopted by each province and territory. We are of the view that the forms contain intimate financial, commercial and technical

information and that the interests of the providers of the information in non-disclosure outweigh the desirability of making such information publicly available. However, we may share the information with SROs and may publicly release aggregate industry-wide matching statistics on equity and debt DAP/RAP trading in the Canadian markets.

PART 4 REQUIREMENTS FOR MATCHING SERVICE UTILITIES

4.1. Matching service utility

(1) Part 6 of the Regulation sets out reporting, systems capacity, and other requirements of a matching service utility. The term *matching service utility* expressly excludes a clearing agency. A matching service utility would be any entity that provides the services of a post-execution centralized matching facility for trade-matching parties. It may use technology to match in real-time trade data elements throughout a trade's processing lifecycle. A matching service utility would not include a registered dealer who offers "local" matching services to its institutional investor-clients.

(2) A matching service utility would be viewed by us as an important infrastructure system involved in the clearing and settlement of securities transactions. We believe that, while a matching service utility operating in Canada would largely enhance operational efficiency in the capital markets, it would raise certain regulatory concerns. Comparing and matching trade data are complex processes that are inextricably linked to the clearance and settlement process. A matching service utility concentrates processing risk in the entity that performs matching instead of dispersing that risk more to the dealers and their institutional investor-clients. Accordingly, we believe that the breakdown of a matching service utility's ability to accurately verify and match trade information from multiple market participants involving large numbers of securities transactions and sums of money could have adverse consequences for the efficiency of the Canadian securities clearing and settlement system. The requirements of the Regulation applicable to a matching service utility are intended to address these risks.

4.2. Initial information reporting requirements for a matching service utility — Sections 6.1(1) and 10.2(4) of the Regulation require any person or company that carries on or intends to carry on business as a matching service utility to deliver Form 24-101F3 to the securities regulatory authority. We will review Form 24-101F3 to determine whether the person or company that delivered the form is an appropriate person or company to act as a matching service utility for the Canadian capital markets. We will consider a number of factors when reviewing the form, including:

- (a) the performance capability, standards and procedures for the transmission, processing and distribution of details of trades executed on behalf of institutional investors;
- (b) whether market participants generally may obtain access to the facilities and services of the matching service utility on fair and reasonable terms;
- (c) personnel qualifications;
- (d) whether the matching service utility has sufficient financial resources for the proper performance of its functions;
- (e) the existence of, and interoperability arrangements with, another entity performing a similar function for the same type of security; and
- (f) the systems report referred to in section 6.5(b) of the Regulation.

4.3. Change to significant information — Under section 6.2 of the Regulation, a matching service utility is required to deliver to the securities regulatory authority an amendment to the information provided in Form 24-101F3 at least 45 days before implementing a significant change involving a matter set out in Form 24-101F3. In our

view, a significant change includes a change to the information contained in the General Information items 1-10 and Exhibits A, B, E, G, I, J, O, P and Q of Form 24-101F3.

4.4. Ongoing information reporting and other requirements applicable to a matching service utility

(1) Ongoing quarterly information reporting requirements will allow us to monitor a matching service utility's operational performance and management of risk, the progress of interoperability in the market, and any negative impact on access to the markets. A matching service utility will also provide trade matching data (e.g., number of trades matched on T) and other information to us so that we can monitor industry compliance.

(2) Completed forms delivered by a matching service utility will provide useful information on whether it is:

(a) developing fair and reasonable linkages between its systems and the systems of any other matching service utility in Canada that, at a minimum, allow parties to executed trades that are processed through the systems of both matching service utilities to communicate through appropriate, effective interfaces;

(b) negotiating with other matching service utilities in Canada fair and reasonable charges and terms of payment for the use of interface services with respect to the sharing of trade and account information; and

(c) not unreasonably charging more for use of its facilities and services when one or more counterparties to trades are customers of other matching service utilities than the matching service utility would normally charge its customers for use of its facilities and services.

4.5. Capacity, integrity and security system requirements

(1) The activities in section 6.5(a) of the Regulation must be carried out at least once a year. We would expect these activities to be carried out even more frequently if there is a significant change in trading volumes that necessitates that these functions be carried out more frequently in order to ensure that the matching service utility can appropriately service its clients.

(2) The independent review contemplated by section 6.5(b) of the Regulation should be performed by competent and independent audit personnel, in accordance with generally accepted auditing standards. Depending on the circumstances, we would consider accepting a review performed and written report delivered pursuant to similar requirements of a foreign regulator to satisfy the requirements of this section. A matching service utility that wants to advocate for that result must submit a request for discretionary relief.

(3) The notification of a material systems failure under section 6.5(c) of the Regulation should be provided promptly from the time the incident was identified as being material and should include the date, cause and duration of the interruption and its general impact on users or subscribers. We consider promptly to mean within one hour from the time the incident was identified as being material. Material systems failures include serious incidents that result in the interruption of the matching of trades for more than thirty minutes during normal business hours.

PART 5 TRADE SETTLEMENT

5.1. Trade settlement by dealer — Section 7.1 of the Regulation is intended to support and strengthen the general settlement cycle rules of the SROs and marketplaces. Current SRO and marketplace rules mandate a standard T+3 settlement cycle period for most transactions in equity and long term debt securities.¹¹ If a dealer is not a participant of a

¹¹ See, for example, IDA Regulation 800.27 and TSX Rule 5-103(1).

clearing agency, the dealer's policies and procedures to facilitate the settlement of a trade should be combined with the clearing arrangements that it has with any other dealer acting as carrying or clearing broker for the dealer.

PART 6 REQUIREMENTS OF SELF-REGULATORY ORGANIZATIONS AND OTHERS

6.1. Standardized documentation — Without limiting the generality of section 8.2 of the Regulation, an SRO may require its members to use, or recommend that they use, a standardized form of trade-matching agreement or trade-matching statement prepared or approved by the SRO, and may negotiate on behalf of its members with other trade-matching parties and industry associations to agree on the standardized form of trade-matching agreement or trade-matching statement to be used by all relevant sectors in the industry (dealers, buy-side managers and custodians).

PART 7 TRANSITION

7.1. Transitional dates and percentages — The following table summarizes the coming-into-force and transitional provisions of Part 10 of the Regulation for most DAP/RAP trades governed by this Regulation. For DAP/RAP trades that result from an order to buy or sell securities received from an institutional investor whose investment decisions are usually made in and communicated from a geographical region outside of the western hemisphere, the same table can be read to apply to such trades except that references in the second column (matching deadline) to "T+1" and "T" should be read as references to "T+2" and "T+1" respectively.

For DAP/RAP trades executed:	Matching deadline for trades executed anytime on T (Part 3 of Regulation)	Percentage trigger of DAP/RAP trades for registrant exception reporting (Part 4 of Regulation)	Periods in which: - exception reporting must be made (Part 4 of Regulation) - documentation must be in place (Sections 3.2 and 3.4 of Regulation)
after March 31, 2007 but before October 1, 2007	12:00 p.m. (noon) on T+1	N/A ¹²	Not required
after September 30, 2007 but before January 1, 2008	12:00 p.m. (noon) on T+1	Less than 80% matched by deadline	Required
after December 31, 2007 but before July 1, 2008	12:00 p.m. (noon) on T+1	Less than 90% matched by deadline	Required
after June 30, 2008 but	11:59 p.m. on T	Less than 70% matched by deadline	Required

¹² Although exception reporting is not required during this period (see next column), we recommend that registrants consider applying a 70% threshold for internal measurement purposes in anticipation of reporting commencing on October 1, 2007.

before January 1, 2009			
after December 31, 2008 but before July 1, 2009	11:59 p.m. on T	Less than 80% matched by deadline	Required
after June 30, 2009, but before January 1, 2010	11:59 p.m. on T	Less than 90% matched by deadline	Required
after December 31, 2009	11:59 p.m. on T	Less than 95% matched by deadline	Required

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes de l'adhérent au service de liaison avec la Depository Trust Company (« DTC »), aux Procédés et méthodes de l'adhérent au service de liaison avec New York, et aux Procédés et méthodes de dépôt et de retrait aux États-Unis

a) Description des modifications :

À la fin de l'année 2005 et au début de l'année 2006, la Depository Trust Company (« DTC ») a mis en œuvre un processus de filtrage à l'égard de ses services et des valeurs qu'elle détient pour le compte de ses adhérents. Le processus de filtrage des dépôts de valeurs a été mis en œuvre aux fins de conformité aux règlements du Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis et est appliqué par l'utilisation de la liste intitulée *Specially Designated Nationals and Blocked Persons* du Bureau du contrôle des avoirs étrangers (la « liste du Bureau du contrôle des avoirs étrangers »). La CDS, à titre de membre de la DTC, a été obligée de modifier ses Procédés et méthodes et les services offerts de plusieurs manières.

La mise en œuvre du filtrage aux termes des exigences du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, en particulier, a obligé la CDS à interrompre définitivement les dépôts « instantanés » de valeurs américaines (c'est-à-dire les dépôts de valeurs américaines dans le cadre desquels un adhérent reçoit un crédit avant la livraison matérielle d'un certificat). La CDS a informé ses adhérents de l'interruption définitive des dépôts instantanés de valeurs américaines (à la fois au grand livre au CDSX^{MD} et au grand livre à la DTC [au moyen du Service de la liaison avec New York ou du Service de liaison directe avec la DTC]). Le bulletin 2006-00039C décrit cette interruption définitive et la marche à suivre pour effectuer des dépôts réguliers et directs ainsi que des retraits instantanés, réguliers et directs. Toutes ces transactions sont assujetties au processus de filtrage aux termes des exigences du Bureau du contrôle des avoirs étrangers appliqué par la DTC; toutefois, ce processus n'a eu d'incidence défavorable que sur les dépôts instantanés.

Le bulletin 2006-00039C expose également les grandes lignes des nouvelles obligations qui incombent aux adhérents de la CDS à l'égard des renseignements supplémentaires qu'ils doivent fournir à la DTC dans le cas d'une concordance éventuelle avec un nom figurant sur la liste du Bureau du contrôle des avoirs étrangers. Ces obligations comprennent l'exigence d'examiner régulièrement les renseignements afférents à de telles concordances éventuelles (les « articles en attente d'examen » [*pending review items*]) fournis au moyen de la fonction « OFAP » du *Participant Terminal Service* de la DTC. De plus, le bulletin indique clairement que, si les adhérents de la CDS doivent fournir de plus amples renseignements à la DTC aux fins du processus de filtrage aux termes des exigences du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, il incombe à ces derniers d'obtenir le consentement de leurs clients aux fins de divulgation des renseignements personnels à la DTC à cette fin. La CDS se dégage de toute responsabilité à l'égard des renseignements qui lui ont été fournis en réponse à une demande de la DTC aux fins de filtrage aux termes des exigences du Bureau du contrôle des avoirs étrangers. Tous lesdits renseignements sont acheminés directement à la DTC sans examen ou évaluation de la CDS.

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS permettent de codifier ces modifications et ces changements apportés aux services offerts par la CDS. Les modifications sont actuellement proposées afin de préciser davantage les obligations de l'adhérent de la CDS à l'égard du processus de filtrage aux termes des exigences du Bureau du contrôle des avoirs étrangers appliqué par la DTC.

Les Procédés et méthodes avec marques de changements peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS à l'adresse :

<http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-061117modifications?Open>

b) Motifs de la classification d'ordre technique :

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications destinées à assurer la cohérence ou la conformité à une règle existante, à la législation en valeurs mobilières ou à une autre exigence réglementaire.

c) Date d'entrée en vigueur des modifications proposées :

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de l'Autorité des marchés financiers* ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers, entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur le 26 mars 2007.

d) Question :

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Tony Hoffmann
Conseiller juridique
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9
Télécopieur : 416 365-1984
Courriel : attention@cds

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2007-PDG-0060

Autorisation donnée à la London Stock Exchange plc d'exercer l'activité de bourse au Québec, en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières*
et

Dispense d'application de l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de la Norme canadienne 21-101, *Le fonctionnement du marché*

VU la demande de la société London Stock Exchange plc (la « LSE ») adressée à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») afin que celle-ci prononce une décision pour l'autoriser à exercer ses activités de bourse au Québec, le tout, en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50 (la « LVM »);

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50 (la « LAMF ») selon lequel tout projet des documents constitutifs, du règlement intérieur ou des règles de fonctionnement d'un organisme reconnu est soumis à l'approbation de l'Autorité;

Vu l'article 171.1 de la LVM qui prévoit notamment que l'article 74 de la LAMF s'applique à une personne morale, à une société ou à une autre entité visée aux articles 169 à 171 de la LVM, compte tenu des adaptations nécessaires;

Vu l'article 263 de la LVM qui prévoit que l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par les titres deuxième à sixième de la LVM ou par règlement lorsqu'elle estime que cette dispense ne portera pas atteinte à la protection des épargnants;

VU la publication de la demande pour commentaires au Bulletin de l'Autorité du 28 juillet 2006 [(2006) B.A.M.F. Vol. 3, n° 30] pour une période de 30 jours;

Considérant l'absence de commentaires reçus par l'Autorité relativement à cette demande;

Considérant les faits et les arguments soumis au soutien de cette demande, notamment que :

1. La société London Stock Exchange Group plc (« LSE Group ») a été constituée en vertu de la *Companies Act 1985* du Royaume-Uni. LSE Group est inscrite à titre de société publique. Il s'agit d'une société de portefeuille qui détient toutes les actions émises et en circulation de LSE depuis le 15 mai 2006;
2. La LSE a pour sa part été constituée en vertu de la *Companies Act 1985* du Royaume-Uni. La LSE est inscrite à titre de société publique et elle est une société limitée;
3. La LSE a été reconnue par la Financial Services Authority du Royaume-Uni à titre de *Recognised Investment Exchange* en vertu du *Financial Services Act 1986*, le 28 avril 1988; la LSE est actuellement reconnue à titre de *Recognised Investment Exchange* en vertu du *Financial Services and Market Act 2000*;
4. La LSE mène également ses activités par l'entremise d'une coentreprise avec FTSE International Ltd (société incorporée en Grande-Bretagne qui développe et exploite une gamme d'indices, et qui est détenue à 50 % par la LSE) et de trois filiales, à savoir :
 - a) EDX London Ltd, une bourse de produits dérivés incorporée au Royaume-Uni et détenue à 76 % par la LSE (également une *Recognised Investment Exchange*);
 - b) Proquote Ltd, société incorporée au Royaume-Uni détenue à 100 % par la LSE (fournisseur de données sur les marchés);
 - c) The Stock Exchange (Properties) Ltd, société incorporée au Royaume-Uni détenue à 100 % par la LSE (immobilisations);
5. Les activités de la LSE sont variées; elles comprennent principalement l'inscription à la cote des sociétés et l'opération de marchés connexes;

6. La LSE désire donner un accès à ses marchés, particulièrement un accès électronique à son livre d'ordres, aux courtiers du Québec qui se conformeront à ses critères d'admission et qui en deviendront membres;
7. La LSE n'a pas ouvert de bureau d'affaires au Québec et n'a pas le projet de le faire à court ou moyen terme;
8. La LSE est soumise au régime d'encadrement du Royaume-Uni adopté et appliqué par la Financial Services Authority;

Considérant que l'Autorité estime que le régime d'encadrement réglementaire du Royaume-Uni au niveau de la reconnaissance des bourses, de la réglementation et du processus de supervision (le « régime d'encadrement du Royaume-Uni ») est équivalent à cet égard, à celui du Québec;

Considérant les critères élaborés dans l'*Instruction générale relative à l'autorisation des bourses étrangères*, établie par la décision n° 2005-PDG-0087 prononcée le 30 mars 2005 et publiée au bulletin de l'Autorité le 1^{er} avril 2005 [(2005) B.A.M.F., Vol. 2 n° 13];

Considérant que de l'avis de l'Autorité, les critères élaborés dans l'*Instruction générale relative aux bourses étrangères pour accorder l'autorisation à une bourse étrangère d'exercer ses activités au Québec* sont rencontrés par la LSE;

Considérant que par la décision n° 2005-PDG-0243 en date du 21 juillet 2005, qui révisé la décision n° 2004-PDG-0092 en date du 17 août 2004 (collectivement la « décision de dispense »), l'Autorité a dispensé temporairement la LSE de l'obligation prévue à l'article 169 de la LVM d'être autorisée à exercer des activités de bourse au Québec ainsi que des obligations prévues par la Norme canadienne 21-101, *Le fonctionnement du marché* (la « Norme 21-101 »), à certaines conditions, afin de lui permettre de donner accès à son marché à deux courtiers du Québec à titre de membres étrangers non compensateurs;

Considérant que, selon ce qui est prévu à la décision de dispense, celle-ci cessera d'avoir effet à la date de la présente décision;

Considérant la demande qui lui a été soumise par la LSE et les arguments qui lui ont été présentés à son appui, l'Autorité estime qu'il ne serait pas contraire à l'intérêt public de prononcer la décision qui lui a été demandée;

Considérant le régime d'encadrement du Royaume-Uni, l'Autorité estime de plus, que l'octroi à la LSE d'une dispense des obligations prévues à l'article 74 de la LAMF et à la Norme canadienne 21-101 ne porterait pas atteinte à la protection des épargnants;

En conséquence, l'Autorité :

AUTORISE la société London Stock Exchange plc en vertu de l'article 169 de la LVM, à exercer une activité de bourse au Québec;

DISPENSE en vertu de l'article 263 de la LVM, la société London Stock Exchange plc des obligations prévues à l'article 74 de la LAMF et à la Norme canadienne 21-101.

La présente décision est prononcée aux conditions et selon les modalités suivantes :

1. Le maintien de la reconnaissance

La LSE continuera d'être reconnue à titre de *Recognised Investment Exchange* par la Financial Services Authority, conformément à la *Financial Services and Market Act 2000*.

2. La conformité au régime d'encadrement du Royaume-Uni

La LSE continuera de se conformer au régime d'encadrement du Royaume-Uni et aux exigences imposées par la Financial Services Authority.

3. Les activités au Québec

La LSE pourra offrir un accès électronique à ses marchés aux courtiers du Québec qui se conformeront à ses critères d'admission et qui en deviendront membres, sous réserve des conditions suivantes :

- a) aucun courtier du Québec ne pourra devenir membre compensateur étranger de la LSE;

- b) avant de donner accès à son marché à titre de membre étranger non compensateur, la LSE devra aviser tout courtier du Québec qu'il ne peut être membre de la société responsable du règlement des opérations réalisées sur la LSE;
- c) avant de donner accès à son marché à titre de membre étranger non compensateur, la LSE devra obtenir, de ce courtier, une lettre émise par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, confirmant sa conformité avec la réglementation, dans l'éventualité où il devenait membre étranger non compensateur de la LSE et non membre de la société de règlement;

La LSE n'exercera aucune activité d'autoréglementation au Québec à l'égard de ces membres étrangers puisque tous les courtiers du Québec doivent être membres d'un organisme d'autoréglementation dûment reconnu par l'Autorité et responsable de leur supervision. Cependant, les membres du Québec de la LSE sont soumis aux règles de la LSE.

4. Le fonctionnement de la bourse

La LSE exploitera principalement une bourse pour les émetteurs à grande et petite capitalisation.

5. La supervision de la bourse

La Financial Services Authority continuera d'agir à titre d'autorité principalement responsable de la supervision de la LSE.

6. Rapports à déposer à l'Autorité

La LSE déposera auprès de l'Autorité les rapports suivants, selon les échéanciers mentionnés ci-dessous :

- a) annuellement :
 - i) son rapport annuel;
 - ii) la liste des membres de la LSE du Québec et des émetteurs québécois inscrits sur un marché opéré par la LSE;
 - iii) une confirmation émise par la Financial Services Authority selon laquelle la LSE respecte les obligations et les conditions qu'elle lui a imposées,
- b) le cas échéant :
 - i) un avis de tout changement relatif au droit d'opérer de la LSE ou à l'imposition de conditions à l'exercice de ses activités par la FSA;
 - ii) un avis de toute situation qui aurait un impact important sur la viabilité financière ou sur la capacité d'opérer de la LSE.

7. Confidentialité des renseignements

La LSE doit préserver la confidentialité des renseignements qui lui sont soumis dans le cadre de ses activités auprès des émetteurs et des organisations participantes faisant affaire au Québec, le tout en conformité avec les lois qui lui sont applicables en matière de protection des renseignements personnels.

8. Le changement dans les activités ou dans le régime d'encadrement du Royaume-Uni

La LSE doit aviser l'Autorité de tout changement important par rapport à la situation décrite dans sa demande, notamment à ses règlements internes, règles ou dans le régime d'encadrement du Royaume-Uni.

9. Désignation d'un fondé de pouvoir

La LSE devra informer l'Autorité du nom et des coordonnées de son fondé de pouvoir responsable de la représenter au Québec.

10. Modification des activités au Québec

La LSE devra obtenir l'autorisation préalable de l'Autorité avant d'apporter des modifications à ses activités exercées au Québec.

11. Conformité aux décisions

La LSE devra se conformer à toute décision de l'Autorité.
Fait le 20 mars 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Voir également les sections 3.7.1 et 6.10 du présent bulletin.